



HAL
open science

Projet collectif de recherche Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers)

Alain Champagne, Cécilia Cammas, Anaïs Comet, d'Herbillié Cyrille, Sylvain Durand, Ferrer Meryl, Nicolas Guinaudeau, Alain Klein, Yoan Mattalia, Nicolas Portet, et al.

► To cite this version:

Alain Champagne, Cécilia Cammas, Anaïs Comet, d'Herbillié Cyrille, Sylvain Durand, et al.. Projet collectif de recherche Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers). [Rapport de recherche] ITEM, EA 3002, Université de Pau et des Pays de l'Adour. 2019, 167 p. hal-02968716

HAL Id: hal-02968716

<https://hal.science/hal-02968716v1>

Submitted on 16 Oct 2020

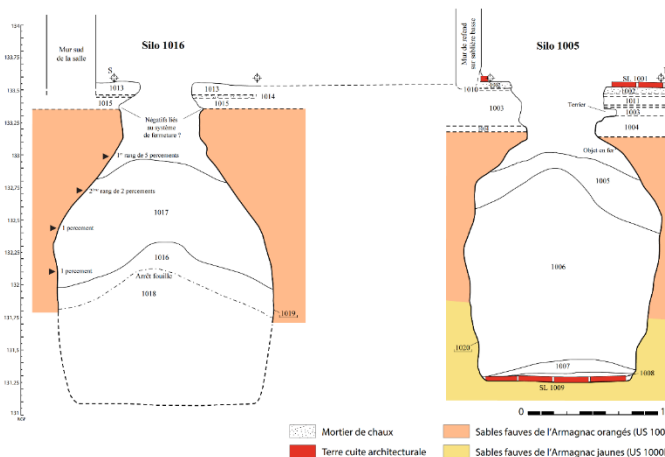
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet collectif de recherche Sainte-Christie-d'Armagnac

(GERS)

N° de site : 32 369 0002



*Cécilia Cammas, Anaïs Comet, Cyrille Dherbillie, Sylvain Durand, Méryl Ferrer,
Nicolas Guinaudeau, Alain Klein, Yoan Mattalia, Nicolas Portet, Laura Soulard
Sous la direction d'Alain Champagne*

2019

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Laboratoire ITEM, EA 3002

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

“ L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal ¹.

¹*Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, article 10 “ les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraires et artistiques. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les données communiquées ”.*

Remerciements

Les coordinateurs et les membres du P.C.R. tiennent à remercier les structures qui les ont soutenus dans leurs démarches et ont facilité l'organisation des différentes rencontres :

- La mairie de Sainte-Christie-d'Armagnac et en particulier le dynamisme de son maire Thierry Saint-Martin et de son équipe Olivia Lamoulie, Méryl Ferrer
- La Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, service régional de l'archéologie, et en particulier Didier Delhoume, conservateur régional de l'archéologie et Valérie Salle en charge du département du Gers, pour son soutien financier
- La communauté de communes du Bas Armagnac, sa présidente Elisabeth Dupuy-Mitterrand et M. Bombelli pour leur soutien financier
- La région Occitanie pour son soutien financier et l'intervention du service patrimoine
- L'association des amis du Castet et ses co-présidents, Lionel Arragnouet et Luc Labourey
- Le laboratoire ITEM EA 3002 de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et son directeur Laurent Jalabert pour son soutien financier

L'opération a bénéficié de l'investissement, de la bonne humeur et de l'engagement de toute l'équipe.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Résumé | 9 |
| 1. Présentation et activité du PCR en 2019 | 10 |
| 1.1. Organisation et objectifs du PCR | 10 |
| 1.2. Calendrier des activités | 13 |
| 2. Bilan de la recherche..... | 15 |
| 2.1. Présentation du site | 15 |
| 2.1.1. L'environnement géographique | 15 |
| 2.1.2. La carte archéologique du territoire communal | 17 |
| 2.1.3. Le patrimoine du centre bourg du patrimoine | 26 |
| 2.2. Contexte historique..... | 38 |
| 2.2.1. La seigneurie de Sainte-Christie-d'Armagnac au Moyen Âge et à l'époque moderne... 38 | |
| 2.2.2. Le village de Sainte-Christie d'Armagnac au Moyen Âge d'après les sources textuelles | 39 |
| 2.2.3. Les mentions de la motte de Sainte-Christie d'Armagnac..... | 40 |
| 2.3. L'église paroissiale | 42 |
| 2.3.1. Première approche archéologique..... | 42 |
| 2.3.2. L'apport de la documentation écrite | 46 |
| 2.3.2. Les sarcophages monolithiques | 49 |
| 2.4. L'ensemble logis à pan de bois et rempart de terre crue | 53 |
| 2.4.1. Le terre crue | 53 |
| 2.4.2. La fouille des silos | 63 |
| 2.4.3. Etude de deux documents de 1739..... | 69 |
| 2.5. Divers..... | 108 |
| 2.5.1. La recherche en archives..... | 108 |
| 2.5.2. Note sur la datation du fossé de la motte..... | 115 |
| 6. Conclusion et projet de triennale 2020-2022 | 121 |
| 6.1. L'architecture en terre crue..... | 123 |
| 6.2. Etude du bâti et des décors peints du logis seigneurial..... | 123 |
| 6.3. L'intervention archéologique..... | 125 |
| 6.4. L'église paroissiale | 132 |
| 6.5. La recherche documentaire..... | 132 |
| Bibliographie : | 134 |
| Annexes et pièces justificatives..... | 142 |
| Tableau des archives..... | 143 |

Transcriptions 149

Documents administratifs

Arrêté d'autorisation



Arrêté n° 76-2019-0551 Du 04/06/19
portant autorisation de projet collectif de recherches.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° R76-2016-01-04-013 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté modificatif de M. Laurent ROTURIER portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles en date du 13 juin 2018 ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762019000135, de demande d'opération archéologique arrivé le 21 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest en date du 13 mai 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Alain CHAMPAGNE est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de projet collectif de recherches à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2019, sise en :

RÉGION : OCCITANIE
• DEPARTEMENT : GERS
COMMUNE : SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC

Intitulé de l'opération : Le Castet - PCR 2019.
Code de l'opération : **1411179**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Pas de prescriptions particulières.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Alain CHAMPAGNE.

Fait à TOULOUSE, le 04/06/19

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
le conservateur régional adjoint de l'archéologie


Didier DELFOUME
Michel BARRERE

Ampliation

Intéressé :

Monsieur Alain CHAMPAGNE
Laboratoire ITEM – Université de Pau
Avenue du doyen Poplawski
BP 576
64012 PAU CEDEX
Préfet de région : Occitanie
Préfet (s) du (des) département(s) concerné(s) : GERS
Commune de SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC
UDAP du département du GERS
Archives SRA

Descriptif de l'opération

Site N°

| | | | |
|---|--|--|-------------------|
| Identité du site | Département : Gers | Commune : Sainte-Christie d'Armagnac | |
| | Lieu-dit ou adresse : le Bourg, le château | | |
| | Cadastre : Sainte-Christie d'Armagnac, 1991 | Section C : Parcelles 377, 378, 379, 405, 406, 420, 421 et 422 | |
| | Coordonnées Lambert II : | | |
| | x : 335,465 | y : 2102,104 | altitude : 130 m. |
| | Propriétaire du terrain : Mairie de Sainte-Christie d'Armagnac | | |
| Protection juridique : ensemble des terrains inscrits et ensemble Castet/rempart de terre classé 2016 | | | |

Sujets et thèmes

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice public | <input type="checkbox"/> | Artisanat alimentaire | <input type="checkbox"/> | Mobilier | <input type="checkbox"/> | Études annexes | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice religieux | <input type="checkbox"/> | Argile : atelier | <input type="checkbox"/> | | Industrie lithique | | <input type="checkbox"/> | Géologie/pédologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Édifice militaire | <input type="checkbox"/> | Atelier métallurgique | <input type="checkbox"/> | | Industrie osseuse | | <input type="checkbox"/> | Datation |
| <input type="checkbox"/> | Bâtiment commercial | <input type="checkbox"/> | Artisanat | <input checked="" type="checkbox"/> | | Céramique | | <input type="checkbox"/> | Anthropologie |
| <input type="checkbox"/> | Structure funéraire | <input type="checkbox"/> | Autre | <input type="checkbox"/> | | Restes végétaux | | <input type="checkbox"/> | Paléontologie |
| <input type="checkbox"/> | Voirie | | | <input type="checkbox"/> | | Faune | | <input type="checkbox"/> | Zoologie |
| <input type="checkbox"/> | Hydraulique | | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Flore | | <input type="checkbox"/> | Botanique |
| <input type="checkbox"/> | Habitat rural | | | <input type="checkbox"/> | | Objet métallique | | <input type="checkbox"/> | Palynologie |
| <input type="checkbox"/> | Villa | | | <input type="checkbox"/> | | Arme | | <input type="checkbox"/> | Macro-restes |
| <input type="checkbox"/> | Bâtiment agricole | | | <input type="checkbox"/> | | Outil | | <input type="checkbox"/> | Analyse de céramiques |
| <input type="checkbox"/> | Structure agraire | | | <input type="checkbox"/> | | Parure | | <input type="checkbox"/> | Analyse de métaux |
| <input type="checkbox"/> | Urbanisme | | | <input type="checkbox"/> | | Habillement | | <input type="checkbox"/> | Acquisition des données |
| <input type="checkbox"/> | Maison | | | <input type="checkbox"/> | | Trésor | | <input type="checkbox"/> | Numismatique |
| <input type="checkbox"/> | Structure urbaine | | | <input type="checkbox"/> | | Monnaie | | <input type="checkbox"/> | Conservation/restauration |
| <input type="checkbox"/> | Foyer | | | <input type="checkbox"/> | | Verre | | <input type="checkbox"/> | Autre |
| <input type="checkbox"/> | Fosse | | | <input type="checkbox"/> | | Mosaïque | | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Sépulture | | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Peinture | | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Grotte | | | <input type="checkbox"/> | | Sculpture | | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Abri | | | <input type="checkbox"/> | | Inscription | | <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> | Mégalithe | | | <input type="checkbox"/> | | Autre | | <input type="checkbox"/> | |

Résumé

L'année 2019 est la première année du PCR Sainte-Christie-d'Armagnac. Le programme mis en place a vu la réalisation de plusieurs opérations.

L'intégration de C. Cammas a permis de poser un protocole d'étude et d'analyse de la terre crue utilisée pour le rempart. Un premier relevé phasé a été réalisé et ainsi que 12 prélèvements de terre crue qui seront analysés à partir de l'année prochaine et 7 de brindilles afin de compléter les datations. Une première datation C¹⁴ de brindilles prises dans le rempart a fourni un premier jalon chronologique soit entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle, soit durant la seconde moitié XIV^e siècle.

Pour anticiper sur les travaux du logis à venir, il avait été décidé de fouiller les deux silos visibles du logis. Ils sont de grande taille, plus de 2600 litres et l'un d'eux comprenait un surprenant aménagement de tomates de terre cuite sur le fond. Ils semblent contemporains du logis. Le mobilier recueilli qui reste à étudier pourraient témoigner d'un usage à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle.

La seconde datation C¹⁴ provient d'un niveau au fond du fossé de la motte. La datation entre le milieu du XII^e siècle et le deuxième tiers du XIII^e siècle correspond à une partie du mobilier. Il est possible qu'un ou plusieurs niveaux archéologiques de cette période aient versé dans le fossé au cours au XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle.

Pour la première fois, l'église a fait l'objet d'une attention particulière. Le bâtiment est très remanié dès l'époque médiévale. Certaines salles aujourd'hui totalement inaccessibles étaient inconnues. Les données documentaires aident à l'interprétation de certaines parties du bâtiment.

Les données issues des archives illustrent aussi la succession des différentes familles seigneuriales à Sainte-Christie. L'hypothèse d'une coseigneurie sur le lieu est aujourd'hui envisageable.

1. Présentation et activité du PCR en 2019

1.1. Organisation et objectifs du PCR

Le PCR Sainte-Christie-d'Armagnac achève en 2019 sa première de véritable existence. Si les opérations archéologiques ont débuté cette année, l'équipe est en fin de structuration. Il s'articule autour de différentes équipes qui regroupent les chercheurs selon leurs domaines de compétence et les thématiques de recherche qu'ils développent. La liste qui suit est donc encore en train de s'étoffer et le nombre des participants augmente.

L'équipe se compose aujourd'hui d'un porteur de projet, d'un archéologue professionnel ayant fait sa thèse sur les mottes dans le sud-ouest, d'un architecte spécialiste de la terre crue, d'une archéologue spécialiste de la terre crue, de deux historiennes, d'un archéologue spécialiste d'architecture religieuse, d'un topographe, d'un spécialiste du mobilier métallique.

Équipe archéologie

- Sylvain Durand (topographe SARL Acter)
- Méryl Ferrer (marie de Sainte-Christie d'Armagnac)
- Nicolas Guinaudeau (archéologue professionnel SARL Acter)
- Yoan Mattalia (docteur, UMR 5608 TRACES Toulouse)
- Nicolas Portet (Landarc)

Équipe architecture

- Cécilia Cammas (INRAP, ASM UMR 5140)
- Alain Klein (architecte DLPG mandataire)

Équipe histoire

- Alain Champagne (Maître de conférences, ITEM EA 3002, université de Pau et des pays de l'Adour)
- Anaïs Comet (docteure, FRAMESPA UMR 5136 Toulouse)

Cette année l'équipe s'est donc enrichie de deux nouveaux membres. Il s'agit d'abord de Nicolas Portet, directeur de la société Landarc. Ce dernier intervient en tant que spécialiste du mobilier métallique, sa participation l'an dernier était dans le rapport de fouille du fossé de la motte (dir. N. Guinaudeau). L'autre nouveau membre est Cécilia Camas de l'INRAP, spécialiste de la terre crue qui intervient comme experte pour les analyses de matériaux. Le dossier a été validé par la direction scientifique de l'INRAP.

Des contacts ont aussi été pris afin de constituer une équipe susceptible de réaliser une synthèse sur le logis à pan de bois et le rempart de terre crue qui ont été récemment classés au titre des Monuments Historiques. Cette équipe dirigée par A. Klein se compose d'une

archéologue du bâti, Laura Soulard (Adishats), une spécialiste de la peinture murale Sylvie Decottignies (Service Régional de l'Inventaire et du Patrimoine) et d'une restauratrice de peintures murales (Aude Aussilloux-Correa). Nous reviendrons sur ces éléments du projet 2020.

Un autre contact a été pris avec un membre de l'INRAP afin d'assurer une expertise du mobilier céramique issu des fouilles de N. Guinaudeau, mais aussi des tessons provenant du rempart en terre crue. Jean Catalo a accepté de prendre part aux travaux, si l'INRAP lui accorde des jours PAS. Nous sommes en Armagnac dans une zone de marges aux confins des influences (en terme de mobilier céramique) aquitaine (à la fois landaise, bordelaise), toulousaine et bigourdane. Le mobilier y est assez mal connu ce qui gêne considérablement la datation des niveaux sédimentaires. La demande d'intégration de J. Catalo viendrait combler ce déficit. Il serait donc en mesure de faire le point sur ce secteur à partir des très nombreux lots qu'il a pu étudier dans tout le Sud-Ouest. Il serait uniquement chargé de l'expertise et de l'étude des petits lots à disposition dont bien entendu le mobilier du rempart en terre crue.

Le PCR s'organise autour de trois thèmes de recherche principaux.

- Construction en terre crue et archéologie du bâti
- Morphologie et origines du site
- Histoire du site

Le PCR Sainte-Christie d'Armagnac est né du dynamisme de la population locale autour pour la sauvegarde et la valorisation d'une partie de son patrimoine. En effet, dès 2006, l'ancien maire M Barrail, avait commandité aux frais de la commune une étude de bâti du logis à pan de bois, aussi nommé castet par les habitants, bâtiment alors sans protection juridique (Rousset 2006). Cette première étude s'inscrivait dans le cadre d'une étude préalable aux restaurations envisagées. Cette étude a été associée à des datations dendrochronologiques réalisées par B. Scépertyski. Si le site a attiré l'attention des chercheurs depuis maintenant plusieurs années, c'est autant pour ce logis que pour les deux restes de remparts en terre crue exceptionnellement bien conservés pour la France. Mais, autant le logis que le rempart de terre crue, qui ont été classés au titre des Monuments historiques en 2016, constituent d'une certaine manière la partie émergée de l'iceberg.

Le haut du village de Sainte-Christie est implanté sur le sommet d'une colline et à l'extrémité de celle-ci. Le site profite donc sur 3 côtés du relief et de ruptures de pentes plus ou moins marquées qui offrent une défense naturelle. Il ne subsiste donc que la partie Est à protéger artificiellement. Sur ce sommet de coteau, nous trouvons donc d'ouest en est un riche patrimoine qui dépasse les seuls éléments classés (donc de l'extrémité du promontoire vers la partie la plus large). Il s'agit donc de :

- Une motte probablement prolongée d'une basse-cour,
- Le *barri* encore occupé par une demi-douzaine d'habitations
- L'ancien presbytère dont la construction est datée du XVIII^e siècle
- Un fossé (aujourd'hui un chemin vicinal) surplombé par un pont moderne
- Le castet, espace à l'origine clos comprenant du nord au sud
 - Un premier fragment de rempart de terre crue adossé à une porte moderne surmontée d'un pigeonnier, ouvrant au nord
 - Le logis à pan de bois adossé à la partie de rempart la mieux conservée tournée vers l'ouest
 - L'église paroissiale Saint-Pierre, qui laisse voir de très nombreux remaniements,

- Au sud de l'église paroissiale, l'ancien cimetière, qui se situe sur la partie topographiquement la plus haute du site,
- Puis une prairie bordée à l'est par un chemin creux qui pourrait aussi marquer une limite du site.

C'est donc un site qui apparaît comme très structuré et très aménagé par des siècles d'occupation. Ceci-dit sa morphologie semble très atypique pour reprendre les paroles de Benoit Cursente lors d'un échange. La castralisation n'a pas eu de prise dans le temps et les premiers phénomènes de regroupement de l'habitat ont ensuite reculé pour laisser place à la dispersion qui caractérise encore l'habitat de nos jours.

Ce site offre donc la possibilité unique d'aborder un vaste ensemble de questions d'actualité, tout en profitant des chantiers de restaurations envisagés. En effet, le logis à pan de bois et le rempart de terre crue qui est associé sont au cœur d'un projet plus vaste de restauration et de mise en valeur. Si pour le moment, les interventions des entreprises du bâtiment sont limitées à des actions de sauvegarde (étalement du portail ouest, haubanage du rempart, reconstruction des parties basses du rempart creusées en sape), car le bâtiment et le rempart bougent, une étude de faisabilité est en cours confiée au cabinet Landarc afin de réfléchir à une possible seconde vie pour ce bâtiment.

La variété des bâtiments conservés dans le cœur du village permet de nous pencher sur un grand nombre de problématiques. Les principales thématiques qui s'offrent à nous sont :

- Au premier plan la construction en terre crue (aspects techniques, datation...)
- La construction à pan de bois via le logis principalement mais aussi avec la maison des chasseurs
- Le décor des habitats aristocratiques avec un ensemble de peintures murales et de plafonds peints a priori contemporains, pour les plus anciens de la construction du logis.
- La castralisation avec la mise en place de la motte, dans un probable contexte comtal, sa durée de vie, la réalité de l'occupation sommitale...
- La genèse de ce site complexe et son évolution chrono-topographique. En effet, le chevet de l'église paroissiale offre des éléments architecturaux qui pourraient être au moins contemporain de la mise en place de la motte, voire plus anciens. La présence de sarcophages monolithiques renforce d'hypothèse d'une occupation précoce.
- La seigneurialisation du castet entre la fin du Moyen Âge et le XVIII^e siècle, castet qui est aujourd'hui un espace sans aucun habitant. La morphologie du site ne permet pas de conclure à un « fort villageois », d'après les résultats.
- La chronologie et la nature des espaces funéraires que l'on appréhende pour le moment uniquement par l'intermédiaire de la présence des sarcophages monolithiques sortis de terre au XIX^e siècle.
- La réalité même de cette seigneurie rurale, son organisation spatiale au travers donc de l'occupation du territoire et son imbrication avec les domaines du proche hôpital de Sainte-Christie avec lequel il est souvent confronté.

Les thématiques sont donc très nombreuses et le PCR ne pourra pas toutes les aborder sans les hiérarchiser.

1.2. Calendrier des activités

Activités scientifiques

L'intervention de terrain (chantier archéologique) s'est déroulée du 16 au 20 septembre 2019. Il s'agissait de la fouille des deux silos connus dans le logis à pan de bois par N. Guinaudeau et d'une première étude sur le chevet de l'église par Y. Mattalia.

Trois journées de dépouillement aux archives départementales du Gers et à la mairie de Sainte-Christie ont eu lieu durant l'intervention de terrain en septembre, principalement pour réaliser des clichés. Un temps assez long a ensuite été dédié aux lectures et transcriptions. Une visite a aussi été faite aux archives départementales du Lot-et-Garonne à Agen pour consulter certains inventaires d'archives de familles (Pierre Couroux).

L'équipe qui s'est constitué sur le logis à pan de bois (A. Klein, L. Soulard, C. Cammas) ont été sur le terrain les mercredi 30 et jeudi 31 octobre. Diverses observations ont été faite sur le rempart en terre crue et 17 prélèvements en vue d'analyses.

Les membres du PCR se sont réunis en réunion à la salle des fêtes de Sainte-Christie-d'Armagnac le vendredi 20 septembre 2019. Cette réunion a permis de faire le point sur l'état d'avancement des différents chantiers (synthèse sur le chantier, point sur les découvertes en archives) et sur le projet 2020 du PCR. N. Guinaudeau, A. Comet, A. Klein, A. Champagne, Y. Mattalia et S. Durand étaient présents.

Médiation

Quatre visites ont été organisées durant l'opération de terrain afin de présenter les premiers résultats des fouilles. Une première visite a été réalisée le mercredi 18 septembre pour les 19 élèves de la section histoire des arts de seconde du lycée de Nogaro et deux de leurs enseignants. Cette section qui vient d'ouvrir est très impliquée sur la dynamisation du cœur de village et le lien est assurée par M. Ferrer et les membres de l'association.

Une seconde visite à eu lieu le jeudi 19 septembre pour les 35 élèves de 5^e du collège de Plaisance accompagné de trois enseignants (histoire et sciences de la vie). Il s'agissait pour eux d'un premier contact avec l'archéologie. Elle a duré 3 h.

La troisième visite était destinée aux licences 3 du parcours patrimoine et archéologie de l'université de Pau et des pays de l'Adour, soit 9 étudiants et leurs deux enseignants (Patricia Casteret-Héninger et Cécile Lagane). Cette sortie s'inscrit dans un cours nommé nouveaux champs patrimoniaux (petit patrimoine rural et patrimoine immatériel), mais il permet aussi une introduction au cours d'archéologie rurale qu'ils suivront à partir de janvier. Cette visite a duré 3h45.

Une visite publique ouverte aux habitants de Sainte-Christie et des communes alentour et aux élus locaux (Vincent Gouanelle, conseiller départemental) le jeudi 19 septembre en fin d'après-midi. Elle a rassemblé 40 personnes environ.

A ceci, il faut ajouter la présence de M. Ferrer et d'un étudiant, Joris Moron, titulaire d'un master 2 de l'université de Toulouse Jean Jaurès. Ils ont participé à la quasi-totalité de la campagne. Une aide très précieuse a aussi été apporté à Y. Mattalia et N. Guinaudeau par plusieurs habitants de la commune et membre de l'association des amis du castet. Ils ont ainsi aidé à gérer la terre extraite du silo mais aussi permis l'utilisation d'une nacelle afin d'accéder aux parties hautes de l'église et ainsi permis la découverte d'ouvertures médiévales dans des

pièces dont l'existence même était inconnue. Nous tenons donc à remercier Yves Reymond, Luc Labourey, Pierre et Françoise Dufour, François Reymond, Sébastien Lafosse...

C'est donc un total de plus de 120 personnes qui ont pu bénéficier des visites du chantier durant les 5 jours de la période d'intervention, sans compter les touristes de passage.

Un sujet de master 1 valorisation des patrimoines a aussi été mis en place avec un étudiant de l'université de Pau et des pays de l'Adour, Yan Despouy. Cet étudiant va travailler en 2020 sur la potentielle mise en réseau du site de Sainte-Christie-d'Armagnac, dans un cadre non seulement départemental mais aussi interrégional. En effet la position géographique de Sainte-Christie dans l'ouest du département, ouvre des possibilités de réseaux en direction des départements voisins (Landes et Pyrénées-Atlantiques de la région Nouvelle-Aquitaine) mais aussi des Hautes-Pyrénées de la région Occitanie. L'étudiant a pu se rendre sur site le jeudi 31 octobre et être pris en charge par Méryl Ferrer de la mairie.

Cependant, de très nombreuses autres rencontres ont eu lieu sur site, entre autres lors des différents comités de pilotage du projet de restauration et de mise en valeur du castet et des réunions plus techniques autour du chantier (05/06, 20/09, 26/09), réunis à l'initiative du maire et auxquels étaient présent, outre les acteurs locaux : la sous-préfète de Condom, la présidente de la communauté de communes du Bas-Armagnac, la député et présidente du comité départemental du tourisme, le conservateur régional de l'archéologie, le maire de Sainte-Christie, l'architecte des bâtiments de France, les représentants du pays d'Armagnac, le délégué territorial de la fondation du patrimoine, les membres de l'association des amis du Castet. Des rencontres ont aussi eu lieu de manière plus informelles lors de présentation du site à la future équipe chargée l'an prochain de la synthèse sur le logis, mais aussi de la présentation du site à Yoan Mattalia... Plusieurs membres du PCR ont été présents lors des réunions du comité de pilotage. Ce fut le cas le 19 janvier 2019, le jeudi 26 septembre 2019. Ces réunions ont permis de faire le point sur les travaux de sauvegarde engagés sur le rempart de terre crue, de proposer des scénarii de mise en valeur du site et de présenter les attendus des habitants de la commune sur le devenir du cœur de leur bourg. Il a aussi été évoqué sérieusement avec les élus du pays et de la communauté de commune un changement de maîtrise d'ouvrage, la mairie d'une si petite commune de ne pouvant pas financer le reste à charge des travaux du bâtiment classé. Ces réunions sont aussi permis de travailler sur l'architecture du PCR et son calendrier avec les différents services présents.

Les membres du groupe de recherche ont aussi contribué à diffuser des premiers résultats des travaux lors de conférences publiques autres que celles faites à Sainte-Christie.

- Nicolas Guinaudeau, "Forteresses seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges (Xe-XIVe siècles)", conférence organisée par l'association Vieilles Maisons Françaises, 31 mai 2019, château d'Herrebouc (Saint-Jean-Poutge).

2. Bilan de la recherche

2.1. Présentation du site

2.1.1. L'environnement géographique

Le territoire communal de Sainte-Christie-d'Armagnac, qui couvre une superficie de 2250 hectares, est localisé dans la partie occidentale du département du Gers¹. Situé dans la région Occitanie, il se trouve à proximité de la limite avec le département des Landes et de la région Nouvelle-Aquitaine. Sainte-Christie-d'Armagnac est actuellement compris dans l'arrondissement de Condom et dans le canton du Grand-Bas-Armagnac. Son territoire intègre la communauté de commune du Bas-Armagnac et le pays d'Armagnac².

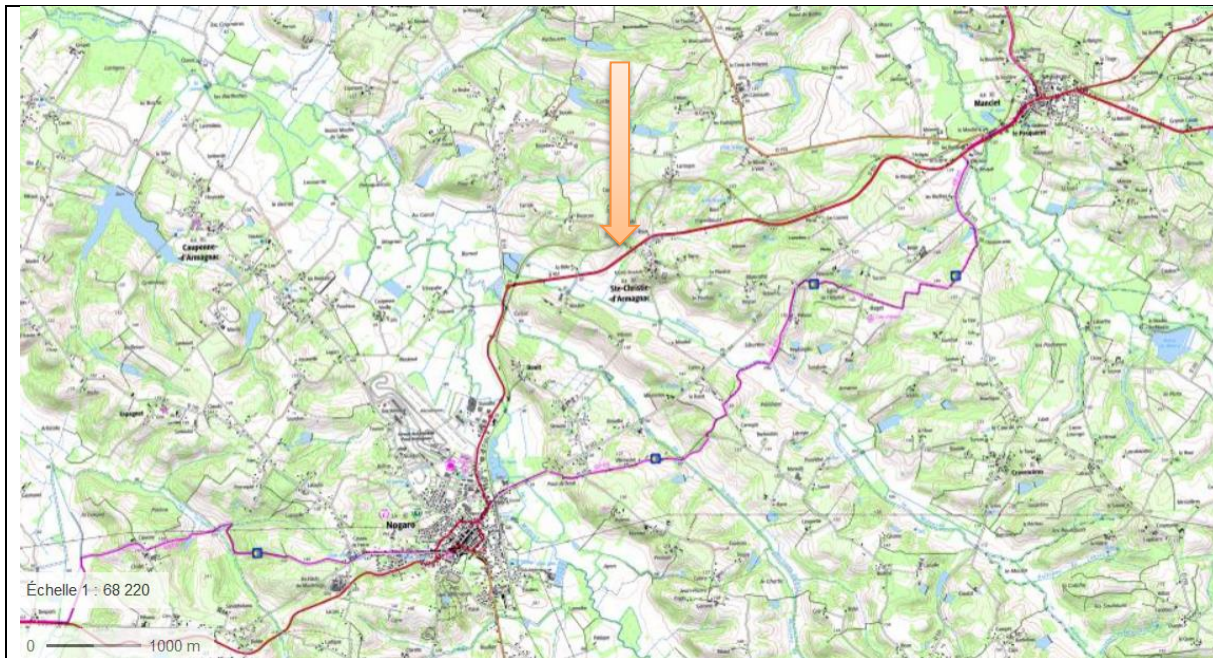


Fig. 1. – Extrait de la carte IGN au 1/25 000°

Le village de Sainte-Christie-d'Armagnac est localisé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Mont-de-Marsan et à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest d'Auch. Il est desservi par la route départementale 931 qui relie Condom au nord-est à Aire-sur-Adour au sud-ouest. Auch est accessible depuis Manciet par la route nationale 124, alors que la route départementale 30 mène à Mont-de-Marsan (**fig. 1**). La route nationale 124, qui constitue un axe majeur de circulation, succéda au XIX^e siècle à l'ancienne route aménagée à la fin du XVIII^e siècle par Antoine Mégret d'Etigny, intendant d'Auch de 1751 à 1767. Cette ancienne voirie reprenait le tracé d'un tronçon d'une ancienne route de pèlerinage, la *Via Podensis* qui

¹ Nicolas Guinaudeau, Alain Champagne.

² Le pays regroupe aujourd'hui 103 communes, 4 communautés de communes (Bas Armagnac, Artagnan, Fezensac et Ténarèze). Il est déjà très impliqué dans le projet de valorisation du castet. Son territoire comporte des sites aussi célèbres que la villa de Séviac, Eauze pour la période antique, et Laressingle, l'abbaye de Flaran pour la période médiévale, sans être bien évidemment exhaustif.

menait du Puy-en-Velay à Saint-Jacques de Compostelle (Suau 2001 : 194 ; Samaran 1973 : 63 ; Rousset 2006 : 3).



Fig. 2. - Photographie aérienne du village de Sainte-Christie-d'Armagnac en juin 2018, prise depuis le sud (cliché par drone : S. Durand).

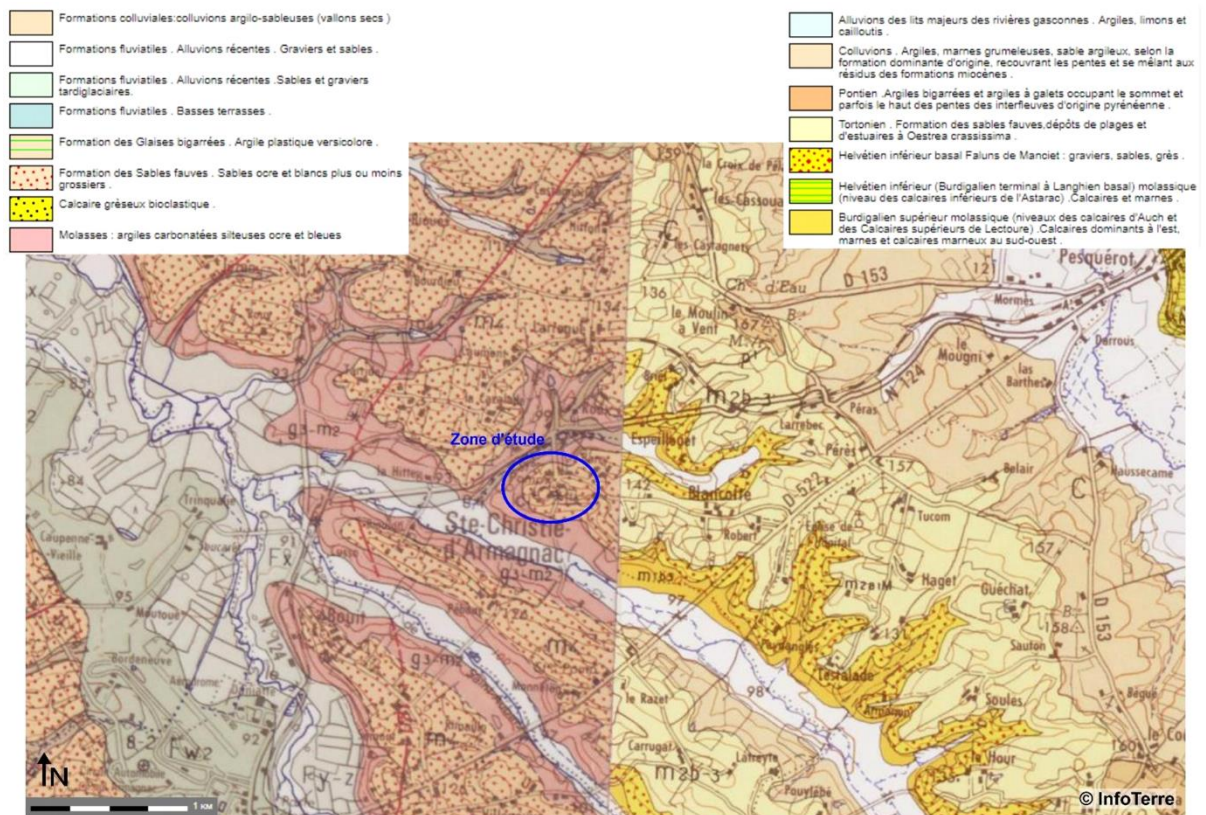


Fig. 3. - Contexte géologique des environs de Sainte-Christie-d'Armagnac. Cartes géologiques de Nogaro (Capdeville 1991) à l'ouest et d'Eauze (Crouzel *et al.* 1989) à l'est (DAO : A. Camus, V. Mathé ; tiré de Champagne *et al.* 2007, p. 32).

En 2015, 393 habitants vivaient à Sainte-Christie-d'Armagnac, alors qu'on recensait 840 habitants en 1793 et 953 habitants en 1891 (Klein 2013, vol. 1 : 4 ; Champagne *et al.* 2017 : 11).

Le paysage montre une succession de collines et de vallons typique du Bas-Armagnac, également appelé "Armagnac Noir" (**fig. 2**). Le relief varie de 85 m à 175 m NGF sur le territoire communal. L'habitat y est majoritairement dispersé. Le village occupe une colline culminant à 132 m NGF située à l'interfluve du Midouzon (au sud) et de la Douze (au nord), tous deux affluents de l'Adour. À cet endroit, les niveaux anthropisés reposent sur une succession de niveaux Miocène. Le site est en effet installé sur une formation de sables fauves ocre et blancs plus ou moins grossiers datés du Tortonien. Les bas de pente sont marqués par la présence de molasses du Burdigalien supérieur, formées d'argiles carbonatées silteuses ocre et bleues. Des graviers, des sables et des grès de l'Helvétien inférieur s'intercalent entre ces deux niveaux (**fig. 3**).

Le secteur constitue une entité paysagère qui marque la transition avec le département des Landes. Elle propose un terroir viticole historique, terre de prédilection pour l'élaboration des « eaux de vie d'Armagnac », produit emblématique du terroir. Elle présente de faibles altitudes, avec un relief atténué aux molles ondulations, et des horizons confinés. Enfin, des masses boisées ferment l'horizon et couvrent une large partie du territoire (17%) ; une végétation abondante et vigoureuse, robuste bénéficie d'un climat océanique. Il bénéficie de la présence de nombreux étangs (ils couvrent plus de 90000 ha, sur 74 communes³), comme au bas du village de Sainte-Christie.

2.1.2. La carte archéologique du territoire communal

Sainte-Christie-d'Armagnac souffre actuellement d'un déficit documentaire concernant l'occupation du sol sur son territoire. La base Patriarche ne répertorie en effet que deux sites (Las Barthes et Village)⁴. La Carte Archéologique de la Gaule ne répertorie aucun site dans la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac (Lapart, Petit 1993 : 289) alors que les Bilans Scientifiques de Midi-Pyrénées consultés dans le cadre de ce rapport n'apportent aucune information sur l'occupation du sol du territoire communal.

Plusieurs sites archéologiques et découvertes ponctuelles sont toutefois à signaler. En 1975, Jean Clottes mentionne ainsi la découverte d'un disque plat perforé et de deux haches polies au lieu-dit « Lasbarthes » (Clottes 1975 : 622-623). Ce mobilier, retrouvé par M. Durban, remonterait au Néolithique d'après la base Patriarche. Une autre hache polie a récemment été découverte par Mme Quemener au lieu-dit "Pélanne" au nord du territoire communal. Cet objet présente une fragmentation du fil par percussions, ce qui pourrait expliquer son abandon. Cet artefact pourrait remonter au Néolithique final au regard de ses dimensions (11,5 cm de long pour 6 cm de large au niveau du tranchant), mais seule la découverte de nouveaux éléments datant sur la parcelle concernée permettrait de confirmer cette chronologie. Une prospection des terrains situés dans ce lieu-dit est donc souhaitable.

³ Etude préalable à l'élaboration d'un SCoT, pays d'Armagnac, 2012 (http://paysdarmagnac.org/documents/projet/armagnac_09348.pdf).

⁴ Nous tenons ici à remercier Valérie Salle (SRA) pour la communication de ces informations.

Dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac, ce sont des fragments de tuiles à rebord⁵ qui ont été repérés dans le rempart occidental en terre massive (Klein 2013, vol. 2 : document 41) ainsi que dans le talus sud-ouest de la motte (observations réalisées en 2017 lors du levé topographique du site). Un bloc conglomératique de chaux et d'éclats de terre cuite (mortier de tuileau) est également utilisé en remploi dans le parement nord du logis à pans de bois appelé « la Salle » (Rousset 2006 : 47, fig. 19 ; Klein 2013, vol. 3 : document 45). Il n'est donc pas impossible qu'un établissement antique ou tardo-antique soit à rechercher dans les environs du village de Sainte-Christie-d'Armagnac. La proximité de la ville d'Eauze (12 km), où a été établie la cité des Elusates au début de notre ère, est à signaler. Les découvertes antiques y sont particulièrement nombreuses et Eauze a fait l'objet d'une quinzaine d'opérations archéologiques, la dernière ayant eu lieu dans l'îlot Raphaël (Calmès *et al.* 2015).

Il convient également de signaler la présence de sarcophages monolithes provenant de l'ancien cimetière de Sainte-Christie-d'Armagnac situés au sud de l'église paroissiale (parcelle C422 du cadastre actuel). Nous en reparlerons.

La bibliographie consultée nous informe également de la disparition probable d'une motte sur le territoire communal de Sainte-Christie-d'Armagnac. Celle-ci se trouvait au lieu-dit "Pouy" situé à 2100 m au nord-ouest du village (Viré 1909 : 419⁶ ; Viré 1914 : 275 ; Fabre 1951 : 88 cités dans Lassure 1976 : 115).

Enfin, la commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie, fondée par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem suite à une donation consentie en 1223 par Guillaume Raymond de Moncade vicomte de Béarn, est localisée à 1900 m à l'est du village. Amate d'Armagnac, sœur du comte Bernard d'Armagnac mentionnée à la fin du XIII^e siècle, serait bienfaitrice de cet Hôpital qui constituait une paroisse limitrophe mais distincte de Sainte-Christie-d'Armagnac (Samaran 1973 ; Suau 2001 ; Rousset 2006 : 3). L'église de l'Hôpital est actuellement située sur les marges du territoire de Cravencères (**fig. 4**).

La présence de l'équipe sur le terrain a aussi permis de multiplier les contacts avec la population. Certains habitants soutiennent activement l'action de l'association des amis du castet pour rassembler de l'argent afin de sauver le bâtiment à pan de bois et le rempart. C'est ainsi que plusieurs habitants sont venus nous signaler qu'ils trouvaient chez eux des terres cuites dans tel ou tel champ ou vigne. Si pour le moment aucune prospection d'envergure n'est envisagée, nous avons pu soit répondre ponctuellement à une ou deux de ces demandes, soit mettre en lien les signalements avec des données documentaires.

⁵ La découverte de fragments de tuiles à rebord est également signalée par Christian et Jean-Michel Lassure dans le fossé de la motte de Panassac I (Lassure, Lassure 1980 : 207). Ces terres cuites architecturales sont fréquemment retrouvées dans les centres seigneuriaux médiévaux gersois et soulève la question d'une production au Moyen Âge. L'utilisation de la tuile à rebord est en effet attestée aux XIV^e et XV^e siècles en Limousin, dans l'Hérault et en Provence. Dans les Pyrénées-Orientales, ce type de terre cuite architecturale sert de couverture pour les édifices religieux médiévaux (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 440-441).

⁶ "Des souvenirs de mottes ou tourrasses disparues subsistent (...) au Pouy de Sainte-Christie d'Armagnac ; mais plus rien à l'appui du souvenir".

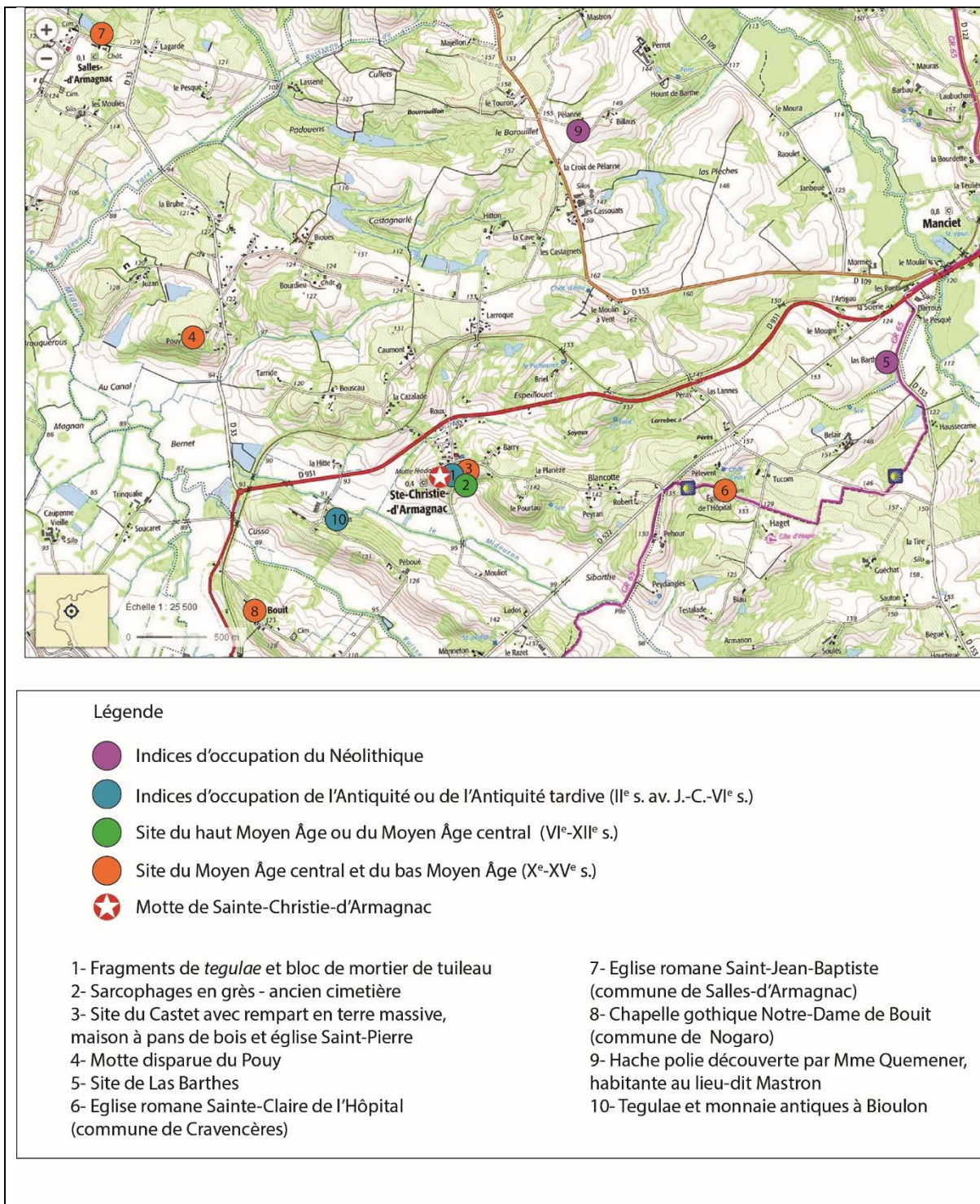


Fig. 4 : Carte de répartition des sites archéologiques et des découvertes ponctuelles attestés sur le territoire de Sainte-Christie-d'Armagnac et ses environs (fond de carte IGN tiré de <https://www.geoportail.gouv.fr/> ; DAO : N. Guinaudeau)

M. Régis Dupuy est donc venu nous signaler la découverte de nombreuses tuiles dans sa vigne jouxtant sa maison au lieu-dit Bioulon⁷. Le lieu-dit est comme le village de Sainte-Christie à l'extrémité d'un promontoire, surplombant la confluence du Midouzon et du canal de Saint-

⁷ Il s'agit de la parcelle 231, section D. Il est aussi possible que le site se poursuive dans le bois voisin qui était en champ dans les années 1950 (parcelle 226).

Aubin. Ce lieu-dit n'est pas présent sur la carte de Cassini. Nous y sommes passé à deux personnes, dans une vigne qui avait été travaillé (disqué) un rang sur deux. Les conditions n'étaient donc pas optimales, mais le propriétaire avait déjà mis sur le côté (au pied des ceps de vignes) les éléments qu'il voyait remonter. Nous y avons trouvé de nombreuses tégulae et tuiles canal, 2 culots de forges et deux monnaies (antique et moderne) en prospectant avec Cyrille Dherbillie.

Il nous avait aussi été signalé une forte présence de tuiles à proximité du village, à 300 m à l'est de ce dernier, près d'un lieu-dit Barry. Nous étions alors en dépouillement d'archives et notamment des données du cadastre dit napoléonien, dont les pièces sont dispersées entre les archives départementales et la mairie.

En effet, les matrices du cadastre napoléonien ont permis de repérer l'existence fugace d'une tuilerie. Pierre Ducouso de Manciet semble demande l'autorisation de construire une tuilerie sur la parcelle C324 (section 1 du village). Le taux d'imposition est augmenté en 1843 pour la parcelle (Archives de la mairie, tableau des mutations). Elle est reconstruite en 1877. La matrice des propriétés bâties témoigne de la destruction de la tuilerie en 1884, alors aux mains de Jean Ducouso de Manciet (AD32, P 1586, case 68). Cette tuilerie dont la durée de vie a été très courte semble correspondre aux indications des habitants de la commune. La vérification sur le terrain n'a pas encore été faite.

FICHE DESCRIPTIVE DE SITE ARCHEOLOGIQUE

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| Responsable Alain Champagne | Organisme ITEM EA 3002 / UPPA | |
| Année 2019 | Nature de l'opération .PCR Sainte-Christie d'Amargnac | |
| Première mention <input type="checkbox"/> | Données complémentaires <input type="checkbox"/> | Année première mention _ _ _ _ |

Localisation

Département Gers Commune : Sainte-Christie d'Amargnac

Lieu-dit du Cadastre : Bioulon

Lieu-dit de l'I.G.N. : Bioulon

Nom du site : Bioulon

Cadastre (année en cours) 2019 Section(s) et parcelle(s) D 231

Observations

Cadastre ancien (date) 1836 Section(s) et parcelle(s)

Coordonnées Lambert93

| | |
|------------------|---|
| x : 457006,68 | Emprise du site (m ² , ha), environ 200 m ² dans la vigne, Le site semble se poursuivre dans la parcelle de bois voisine D226 |
| y : _ 6302613,44 | |

Rayon du site (mètres) _ _ _ _

Z : 99,93

Circonstances de la découverte

Sur le terrain : information du propriétaire et visite sur le terrain en vignes, hersée à 50 %

labours anomalies phytographiques ou sur sol nu travaux autre

Enquête documentaire : aucune

Toponyme carte bibliographie autre

Information orale ou écrite informateur : Le propriétaire Régis Dupuy.....

Technique de repérage

Prospection pédestre, 2 personnes et détecteur de métaux ponctuelle thématique ..

Prospection aérienne prospection géophysique autre.....

Description des vestiges

Structure(s) Aucune structure visible

Mobilier **Oui** ■ Non ■ lieu de conservation : avec le reste du mobilier des opérations programmées dirigées par N. Guinaudeau

2 culots de forge, nombreuses tegulae et tuiles canal, 1 tesson médiéval, 1 tesson moderne, 2 fragments d'objets en alliage cuivreux (un circulaire, type bord de clochette ou pot, un rivet) et un en étain. Deux monnaies un double tournois du XVIIe s. ? et une monnaie de la dynastie constantinienne (début IVe s. ?)

Des tuiles plates type tegulae aurait été produites dans le sud-ouest jusqu'au XXe s. d'après le beau-père du propriétaire un ancien couvreur.

Le mobilier est concentré dans la partie orientale de la parcelle, au contact des parcelles de bois qui la jouxte. La zone proche de l'actuelle habitation est a priori vide d'artefacts

Contexte géomorphologique

Etat de conservation.....

Eléments de datation.....

Chronologie proposée : La monnaie antique semble soutenir la présence d'un site antique, en dépit des doutes sur les terres cuites architecturales

Documentation

Bibliographie

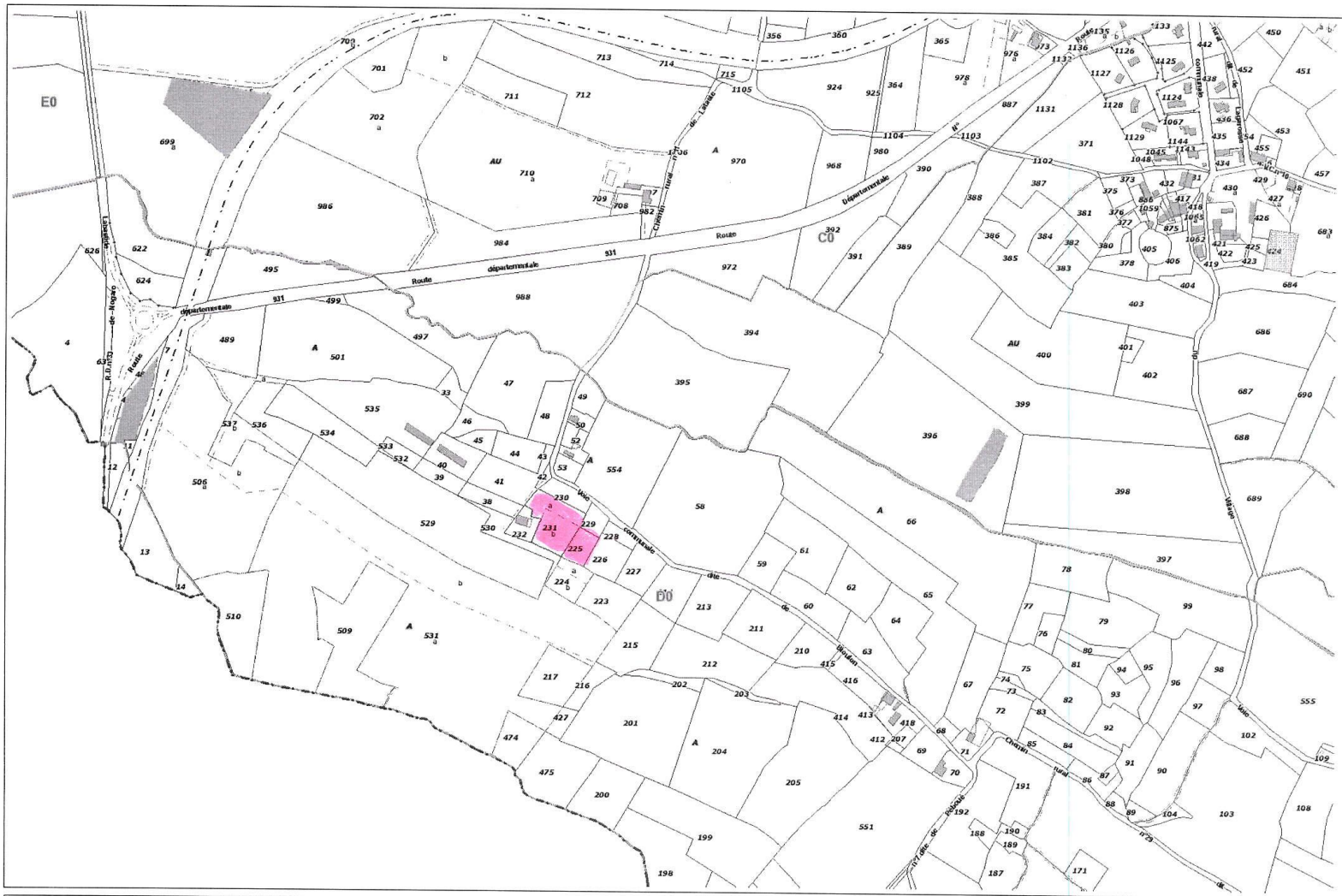
Interprétation

MONNAIES du site de Bioulon

| N° identité Patriarche combiné | Objet | Règne | Dénomination | Datation | Origine | Avers / Revers | Axe | Poids (g) | Diamètre (mm) | Référence | Provenance Zone de découverte | Observations |
|--------------------------------|---------|--------------------------|-----------------|--------------|-------------|---|-----|-----------|---------------|-----------|-------------------------------|---------------------|
| 1 | Monnaie | Indéterminé | Double tournois | XVIIe s. | Indéterminé | [...] : Fruste ; [...] : Fruste | ? | « 2,12 » | 19,5 | | | Usée |
| 2 | Monnaie | Dynastie constantinienne | Follis | Début IVe S. | Indéterminé | [...]N[...] : B. l. et drap. ? à d. ; [...]E[...] : Fruste | ? | "3,99" | 24 | | | Abîmée et encrassée |

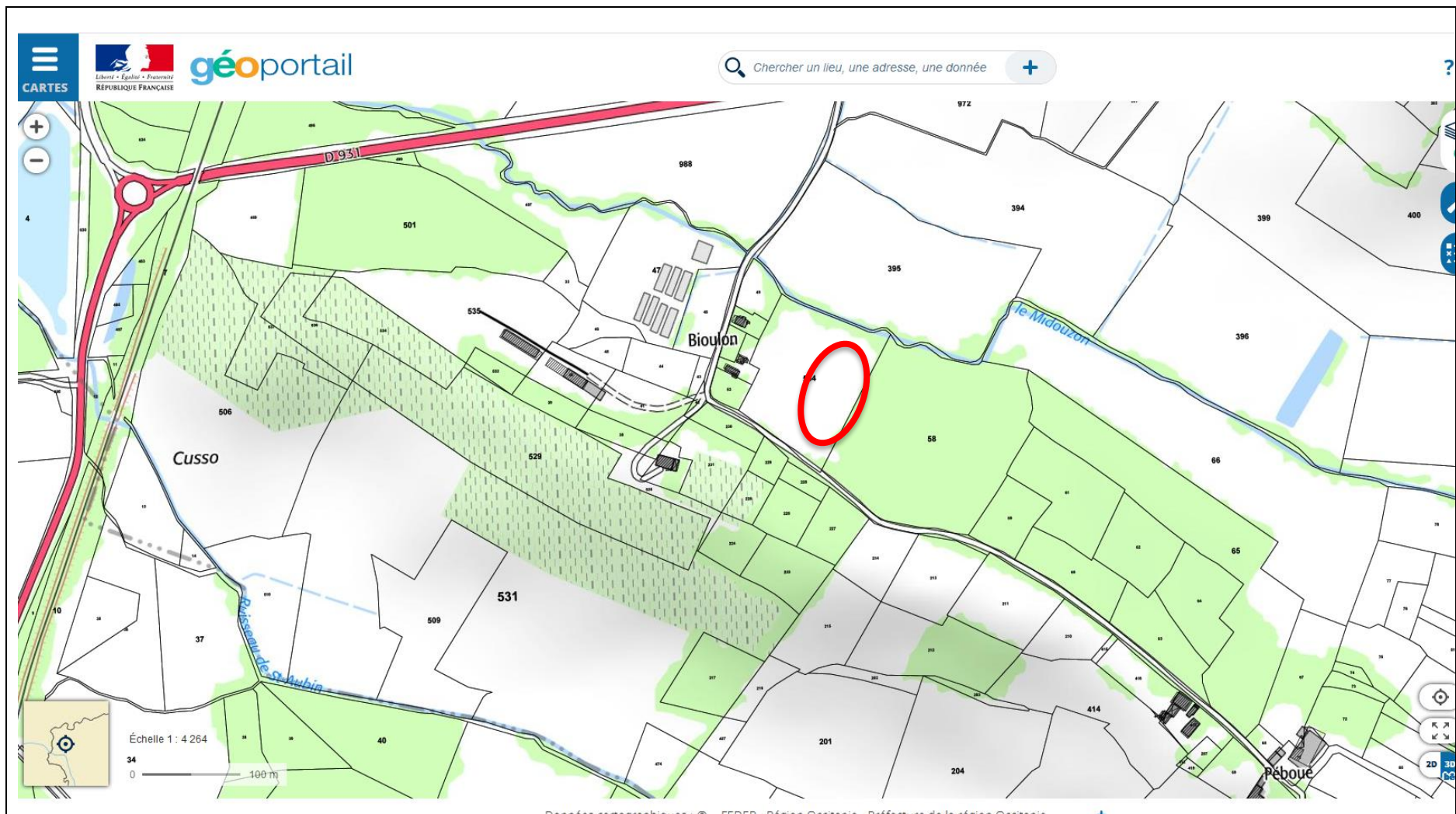
ARTEFACTS non ferreux du site de Bioulon

| N° identité Patriarche combiné | Objet | Règne | Dénomination | Datation | Origine | Avers / Revers | Axe | Poids (g) | Diamètre (mm) | Référence | Provenance Zone de découverte | Observations |
|--------------------------------|-------|-------|---------------------|----------------|---------|--|-----|-----------|--------------------|-----------|-------------------------------|--------------|
| 3 | Objet | | Rivet | Indéterminé | | Rivet en bronze | | 7,13 | D : 19 ; l : 16 | | | |
| 4 | Objet | | Fragment circulaire | Indéterminé | | Fragment circulaire en bronze, bord de type clochette ou pot comportant 3 rainures à l'extérieur | | "4,34" | L : 28 ; l : 14 | | | |
| 5 | Objet | | Fragment | Indéterminé | | Fragment d'alliage en étain représentant un bord comportant un tenon accidentel ? | | « 2,72 » | L : 23 ; l : 20 | | | |
| 6 | Objet | | Rivet | Indéterminé | | Rivet en bronze | | 6,49 | L : 19 ; D : 18 | | | |
| 7 | Objet | | Boucle | XVI – XVIIe S. | | Boucle en bronze à double fenêtre | | 4,1 | L : 27 ; l : 22 | | | |



Echelle : 1/5 000

Date d'impression : 03/10/2019



Extrait de la carte IGN localisant la zone de découvertes des artefacts (cercle rouge)

2.1.3. Le patrimoine du centre bourg du patrimoine

La planche C2 du cadastre dit « napoléonien » permet d'appréhender dans son ensemble ce site tout à fait exceptionnel (**fig. 5 et 6⁸**). Il paraît très structuré, et trois pôles s'en dégagent :

- On y distingue clairement d'un côté l'église en bleu comme légendée d'accoutumé sur ce type de document, le cimetière et le château, clairement nommé. Les deux monuments s'inscrivent dans un ovale grossier, lui-même inscrit dans un grand rectangle. La parcelle très étroite (n° 810) qui cerne cet ovale au sud correspond à des pentes raides et délimitent donc une terrasse haute. On distingue nettement sur ce plan l'ensemble quadrangulaire que constituent église et château.
- A l'ouest, la parcelle 822 marque par sa forme arrondie la limite de la motte. Cette dernière s'élève à plus de 10 m de hauteur.
- Entre les deux, de part et d'autre d'un chemin qui mène en direction de Nogaro par le hameau de Monneton, est installé le village moderne.

Arrêtons-nous un moment sur les différents éléments patrimoniaux qui compose le cœur du bourg.



Fig. 5 : Extrait du plan cadastral de 1834 (AD Gers, 3 P Sainte-Christie-d'Armagnac/10).

2.1.3.1. La motte

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac est mentionnée par l'abbé Cazauran au début du XX^e siècle. Implantée sur un promontoire, elle est alors décrite comme "une remarquable motte gauloise dont le sommet, écrêté, aplati, détermine une plate-forme circulaire à laquelle on aboutit par un sentier en hélice tracé sur les flancs du tumulus, couvert de gazon verdoyant.

⁸ Nicolas Guinaudeau, Alain Champagne.

Le sommet de cette pyramide tronquée est bordé d'une haie de charmille, qui lui donne le plus gracieux couronnement. Le tumulus de Sainte-Christie est, sans contredit, un des plus remarquables du Gers. Il domine un plateau d'une parfaite régularité et permet au regard de se porter sur un vaste horizon" (Polge 1956 : 70).



Fig. 6: Vue par drone du castet en direction du sud (de gauche à droite, cimetière actuel, église, logis à pan de bois, fossé et pont (chemin communal), presbytère) (Sylvain Durand).

Le site est ensuite répertorié par Jean-Michel Lassure en 1976 dans son ouvrage intitulé *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers* (Lassure 1976). Il est également mentionné dans la thèse de Benoît Cursente en 1978. Le tertre est alors décrit comme « une belle motte tronconique, haute d'environ 10 mètres » (Cursente 1980 : 156). De plan circulaire (diamètre : 47,50 m), le tertre est actuellement conservé sur 10,45 m de haut. Sa plate-forme sommitale, qui mesure 474 m², est actuellement dépourvue de toute construction (**fig. 33**).

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac (parcelle C 405) fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 12 février 2015. Cet ouvrage de terre fortifié est daté du XI^e siècle dans la base Mérimée des Monuments Historiques malgré l'absence de données historiques et archéologiques. Seule la chronologie généralement admise pour ce type d'ouvrage de terre fortifié (fin X^e-XIII^e siècles) permettait d'envisager une occupation du site durant le Moyen Âge central avant l'intervention archéologique menée en 2018.

Une première approche du site a été réalisée en 2017 dans le cadre d'une prospection inventaire menée sous la direction d'A. Champagne (Champagne *et al.* 2017). Un levé topographique (étude S. Durand et N. Guinaudeau) couplée à une prospection géophysique (étude A. Camus) ont ainsi été effectués sur le site de la motte ainsi que sur le Castet. Ces travaux ont permis de mieux cerner la morphologie du site et ont révélé l'existence d'une basse-cour ainsi qu'un fossé entourant le tertre à sa base.

En juin 2018, la réalisation d'un sondage à l'est de la motte a permis l'étude en coupe de ce fossé dont nous complétons la datation cette année avec la datation d'un charbon de bois (Guinaudeau 2018)⁹.

2.1.3.2. L'église Saint-Pierre

L'église paroissiale fait cette année l'objet d'une attention particulière, aussi nous n'en parlerons pas ici de manière trop précise. Elle marque la limite sud de l'ensemble monumental conservé et du castet. La parcelle au sud de l'église devait accueillir le cimetière primitif qui a fourni les sarcophages monolithiques (**fig. 5 et 7**). C'est à cet emplacement que le cimetière était positionné en 1836 avant son transfert à l'est de l'église. Cette parcelle est la plus haute du site, plus haute que la cour intérieure du château. A ce titre, on peut raisonnablement se demander si ces deux parcelles (n° 421 et 422), comprenant 15 ares, et placés au-dessus du *castet*, mais en bordure d'une forte rupture de pente au sud et à l'ouest n'ont pas été intégrées à un moment ou à un autre au *castet*.

L'église présente une vaste nef contre laquelle est accolé côté nord un collatéral en appentis. A l'est, une tour-clocher de 7,18 m sur 7,24 m, aux murs épais de 1,44 m, est desservie par un escalier en vis. La tour-clocher de 9 m de haut s'appuie contre le chevet plat de l'édifice religieux. L'église Saint-Pierre a subi de nombreuses modifications architecturales réalisées notamment au XIII^e siècle, au XVII^e siècle et à la fin du XIX^e siècle (Rousset 2006 : 4). Le bâti le plus ancien de l'édifice correspond à la partie orientale de la nef et du chevet.

2.1.3.3. Le Castet

La première mention connue du *castet Sca Cistia* remonte à l'année 1291 (ADG, E 626). Cette mention renvoie alors probablement à la plate-forme visible à l'est de la motte. Dans sa thèse, Benoît Cursente désigne la plate-forme du *Castet* comme un castelnau du fait de l'existence d'une enceinte en terre. L'auteur précise que "le bourg subordonné, compris entre la motte et la plate-forme, semble avoir lui-même été fortifié" (Cursente 1980 : 156).

La plate-forme du Castet se présente actuellement sous la forme d'un quadrilatère irrégulier de 83,50 m de long sur 49,50 m de large (**fig. 7**). Cette plate-forme est surélevé par rapport aux environs ; seul le relief sur lequel est installé l'actuel cimetière paroissial lui est légèrement dominant. La moitié sud de la plate-forme du Castet correspond à l'emplacement de l'ancien cimetière désaffecté à la fin du XIX^e siècle¹⁰. Il était limité au nord par l'église paroissiale Saint-Pierre.

Une première étude archéologique du site du Castet a été réalisée en 2006 par V. Rousset à la demande de M. Barrail, ancien maire de Sainte-Christie-d'Armagnac (Rousset 2006). Ce travail s'inscrivait alors dans le cadre d'une étude préalable aux restaurations envisagées. L'étude de V. Rousset concerne essentiellement le bâtiment à pans de bois et torchis appelé "la Salle" localisé dans la partie ouest de la plate-forme (**fig. 8**). Cet édifice de plan

⁹ Cf infra 2.5.2.

¹⁰ Le 22 juillet 1876, la pièce de terre (jardin) qui accueillera l'actuel cimetière est acheté pour la cure. Le 30 décembre 1879, le nouveau cimetière est évoqué dans le registre des délibérations du conseil municipal de Sainte-Christie-d'Armagnac (archives communales) (Champagne *et al.* 2017 : 17-18).

quadrangulaire se développe sur trois niveaux. Ce corps de logis possède une superficie au sol de 110 m², mais présente une extension de 85,50 m² bâtie au-dessus du porche aménagé entre le rempart occidental et la nef de l'église Saint-Pierre. Il convient de mentionner la présence de décors peints sur les parements intérieurs et le plafond à la française de la cuisine. Le décor peint à la détrempe visible sur le manteau de la cheminée de l'ancienne cuisine est attribuée à la seconde moitié du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle (Rousset 2006 : 23).



Fig. 7 : Photographie aérienne de la plate-forme du Castet en juin 2018 avec la motte et le sondage réalisé à l'arrière-plan, prise depuis l'est (cliché par drone : S. Durand)

En parallèle de cette étude, plusieurs datations dendrochronologiques ont été réalisées par Béatrice Szepertyski. Les chronologies obtenues grâce aux 81 prélèvements réalisés s'étalent du milieu du XII^e siècle à la fin du XVII^e siècle, la construction de « la Salle » étant située entre les années 1498 et 1510 (Szepertyski 2006). Enfin, une mission d'acquisition 3D par photogrammétrie a été réalisée le 22 novembre 2018 par François Baleux, Carine Calastrenc et Antoine Laurent (TRACES UMR 5608) dans le cadre du Programme Collectif de Recherche. Cette intervention a permis de couvrir les façades extérieures ainsi que la toiture du logis (**fig. 9**).

Du fait de l'intérêt scientifique du site et des menaces d'effondrement, plusieurs travaux ont récemment été réalisés sur la plate-forme du Castet sous la direction d'A. Klein. Le rempart en terre crue a fait l'objet d'une attention particulière afin de stabiliser la construction (**fig. 10**). En 2013, une étude est demandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Midi-Pyrénées en vue d'une protection du site au titre des Monuments Historiques (Klein 2013). Le site du Castet est ainsi inscrit au titre des Monuments Historiques le 31 décembre 2014, puis classé au même titre le 16 juin 2016. Les études menées par A. Klein se poursuivent en 2017-2019 dans le cadre des travaux de restauration de "la Salle" et de consolidation du rempart en terre crue.



Fig. 8 : Photographie de "la Salle", maison à pans de bois du Castet en septembre 2019, prise depuis le nord-est (cliché : N. Guinaudeau)



Fig. 9 : Maillage texturé de la Salle de Sainte-Christie-d'Armagnac (F. Baleux, C. Calastrenc, A. Laurent ; extrait de Champagne 2018 : 112, fig. 47)



Fig. 10 : Photographie du rempart en terre massive préservé en limite occidentale de la plate-forme du Castet, prise depuis l'ouest (cliché par drone : S. Durand)

Le rempart ouest est conservé sur 18,70 m de long et 6,90 m de haut. Son épaisseur varie de 1,43 m à la base à 0,57 m en partie haute. Edifié en terre massive, il présente des lits continus de 0,08 à 0,15 m de hauteur en partie basse, et de 0,29 et 0,33 m de hauteur en partie haute. Ces lits ont été réalisés par couches filantes, sans interruption. Ils sont séparés par des tapis de branchettes ou brindilles de bruyères (Klein 2003, vol. 1 : 20). La technique de construction n'est pas déterminée avec certitude, et trois procédés sont envisageables : bauge façonnée, pisé coffré et bauge coffrée. Il est toutefois probable que la terre ait été mise en œuvre par empilement de couches continues sans coffrages (bauge façonnée) (Klein 2013, vol. 1 : 22). La partie inférieure du parement extérieur montre des signes importants de dégradation qui expliquent les travaux de consolidation actuellement en cours.

Le rempart est actuellement percé d'une porte en plein cintre construite à l'aide de blocs de grès ornés d'un chanfrein reçu à la base des piédroits par des congés sculptés. Cette ouverture de la fin du XV^e - début du XVI^e siècle est accessible depuis un pont de pierre bâti au XVII^e siècle (Rousset 2006).

V. Rousset plaçait l'édification de ce rempart entre la fin du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle (Rousset 2006 : 26). Le mobilier recueilli dans les terres du rempart par A. Klein a été daté entre le XIII^e et le XVII^e siècle, et une construction aux XV^e-XVI^e siècles a été envisagée (Klein 2003, vol. 1 : 9). Une récente datation radiocarbone a été réalisée sur des brindilles visibles entre les couches de terre massive. Les résultats obtenus placent l'édification de la portion occidental du rempart en terre de Sainte-Christie-d'Armagnac entre le dernier quart du XIII^e siècle et la fin du XIV^e siècle¹¹.

¹¹ Cette analyse a été réalisée dans le cadre du PCR par le Centre de Datation par le Radiocarbone de l'Université de Lyon 1 (UMR 5138). Le prélèvement effectué en juin 2018 est daté de 660 ± 30 BP (SacA-55893) qui correspond après calibration à une datation comprise entre 1277 et 1393 (probabilité à 92,4 %). Deux écarts peuvent être retenus au regard des résultats obtenus : 1277-1323 (probabilité à 47,6 %) et 1347-1393 (probabilité à 47,8 %).

Si les travaux menés concernent essentiellement la partie occidentale de la plate-forme du Castet, il convient de mentionner la conservation d'un autre mur en terre massive visible à l'extrémité nord du site (**fig. 11**). Ce bâti, qui mesure 11,50 m de long et 3 m de haut, constitue le mur nord d'une bâtisse actuellement appelée « la maison des chasseurs ». Ce mur en terre présente des lits épais de 0,20 à 0,25 m. Une porte, attribuée au XVII^e siècle, s'appuie contre celui-ci. Un pigeonnier occupe la partie haute de cette porte.



Fig. 11 : Photographie du mur en terre massive et de la porte visibles à l'extrémité nord de plate-forme du Castet, prise depuis le nord (cliché : N. Guinaudeau)

La Salle (par Alain Klein)

Le côté ouest de l'ensemble castral se compose essentiellement d'une demeure bâtie en pan de bois hourdé de torchis adossé au revers d'un rempart en terre massive de forte épaisseur, érigé en bordure d'un talus abrupt, au bas duquel passe un chemin communal. L'édifice est parfaitement orienté selon les points cardinaux, la façade principale en pan de bois donnant sur la cour étant plein est.

La paroi nord du logis (**fig. 8 et 9**), qui apparaît comme une façade mais constituait anciennement un mur de refends, est partiellement bâtie en maçonnerie de briques de forte épaisseur (entre 1 et 1,87 m). Au sud, le logis est limité par un porche ou passage couvert menant au pont dormant, lequel passage fait aussi office de perron pour l'église Saint-Pierre. Le logis est abrité sous une couverture à deux versants, terminés par deux pignons au sud et au nord, et reliée à la toiture de l'église par une noue. Les pignons culminent à 10,30 m de

hauteur environ (par rapport au niveau de référence 0, correspondant au sol intérieur). Les tuiles canal sont posées sur des lattefeuilles en chêne.



Fig. 12 : Vue de la cour et de la façade est du logis (cliché : A. Klein)

L'ancienne résidence seigneuriale est implantée sur une plateforme très légèrement en pente descendante, vers le nord (**fig. 12**). L'inclinaison constatée sur la longueur de la façade orientale mesurant 9,96 m est de 0,66 m, ce qui donne un ratio de 7 %.

La demeure en pan de bois a une emprise au sol de 12,30 x 9,96 m environ. Elle comprend trois niveaux reproduisant la même organisation autour d'une cage d'escalier en bois et d'une vaste salle de 40 m² environ, dotée d'une cheminée monumentale bâtie en pierre et en briques. Il est à noter que le noyau de l'escalier à vis se compose d'une seule pièce de chêne mesurant 18 cm de diamètre pour 7,98 m de hauteur (base renforcée par un renflement). Cet escalier garantit une complète autonomie à chaque niveau : cuisine, chambres, etc. Le troisième niveau se prolonge, au sud, en couverture du passage-perron.

Les deux grandes salles (aulas) du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage ont été recloisonnées, vraisemblablement au XIX^e siècle, pour former des petites chambres obscures (alcôves) (**fig. 13 et 14**¹²). Ces cloisons jouent désormais un rôle porteur et structurel dans l'ensemble de l'ossature.

L'ossature est en chêne et comprend des assemblages variés, dont certains sont assez élaborés (doubles enfourchements visibles dans les poteaux corniers, coupes d'onglet pour les encadrements d'ouverture). Elle porte des planchers lourds composés de planches de

¹² Les plans seront repris aux normes archéologiques lors du programme 2020.

chêne refendu et de chapes de terre (sable fauve) supportant des carrelages en terre cuite. Ces planchers reposent sur des solives (avec encluseaux obliques) et des poutres principales, orientées nord-sud, qui encadrent les cheminées monumentales et traversent de part en part le logis seigneurial, sauf au niveau de la cage d'escalier qui interrompt une ligne de ces poutres. Ces poutres sont de forte section (par exemple : 27 x 40 cm / 23 x 34 cm), mais sont constituées de plusieurs pièces aboutées. Les abouts des poutres sont clairement visibles en façade sud sous porche et en façade nord.

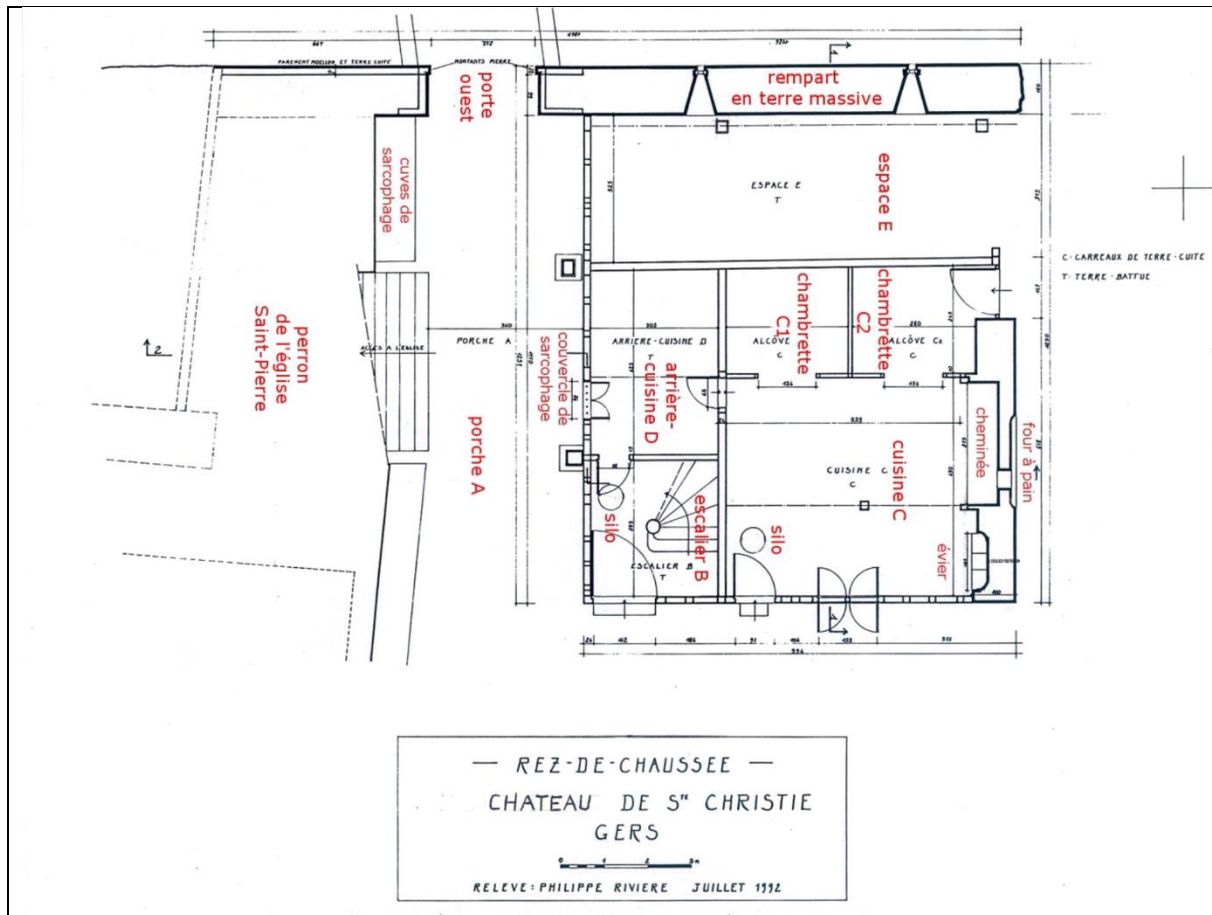


Fig. 13 : Plan du rez-de-chaussée du logis à pan de bois (relevé : Ph. Rivière, A. Klein)

L'élévation orientale donnant sur la cour (26 x 29 m environ) constitue la façade de prestige destinée à impressionner les visiteurs et développe tout le savoir faire des charpentiers qui l'ont érigé (**fig. 8**). La sablière monoxyle du 1^{er} étage présente des proportions remarquables : 9,91 m de longueur pour 29 à 31 x 14 à 17 cm de section. Le rez-de-chaussée et le premier étage montrent tous les attributs techniques et ornementaux d'une construction de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle :

- croix de Saint-André,
- arcs en accolade taillés sur les linteaux des deux portes du rez-de-chaussée et sur la sablière de chambrée. Malheureusement, les congés des piédroits des deux portes ne sont plus visibles.
- vestiges de consoles avec sculptures prismatiques,
- croisée et demi-croisée, avec consoles sculptées sur les poteaux d'huissierie,
- étage en encorbellement,
- abouts de solives ouvragés,

- les trois cheminées monumentales présentent des éléments décoratifs remarquables : arc segmentaire chanfreiné, piédroits arrondis sur bases prismatiques, corniche au profil mouluré. Celle du deuxième étage est la mieux observable.

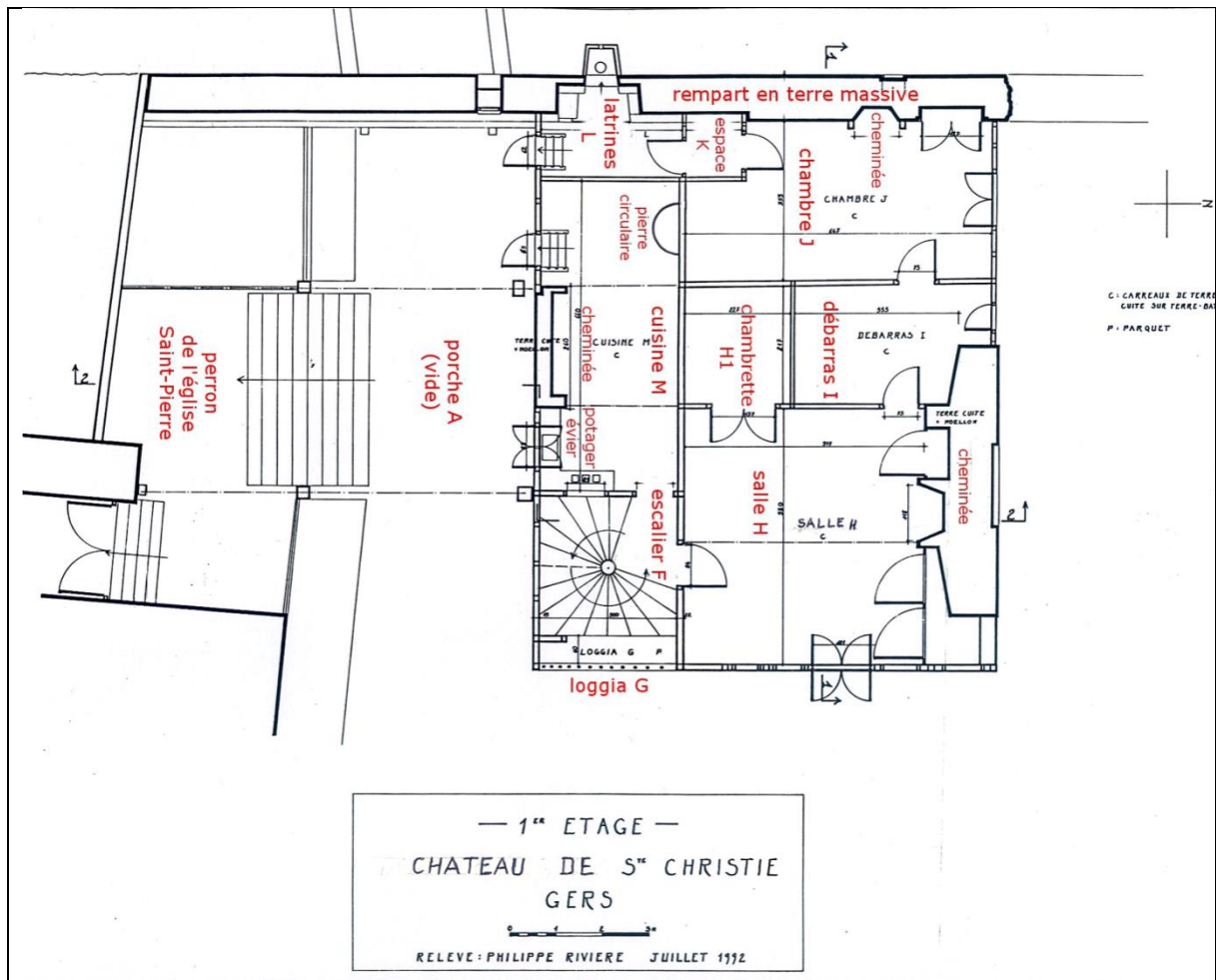


Fig. 14 : Plan du 1^{er} étage du logis à pan de bois (relevé : Ph. Rivière, A. Klein)

Cette datation est confirmée par la campagne de datation des bois réalisée par dendrochronologie par Mme Béatrice Szepertyski du Laboratoire LAE de Bordeaux (abattage de la majorité des bois entre 1489 et 1510) (Szepertyski 2006). Même si le pan de bois de ces deux premiers niveaux a subi des remaniements importants (rez-de-chaussée / installation d'une loggia au premier étage après 1830), il n'en demeure pas moins que les vestiges subsistants restent tout à fait remarquables pour un édifice de ce type, en milieu rural.

Le porche sud (fig. 12):

Ce porche est situé au sud de la demeure seigneuriale. Depuis la cour, il assure la communication vers le pont ouest et vers le perron de l'église. L'ossature de ce porche est à dissocier de celle du logis, car son unique plancher, situé au deuxième étage, repose en partie sur cinq poteaux indépendants vis à vis de la structure du logis seigneurial. Ce plancher haut (grenier) est constitué de lames de bois recouvertes d'une simple chape de terre crue, sans revêtement de carreaux de terre cuite.

Les datations de cette structure sont en cours de détermination. Suite au dépouillement des archives de la mairie, nous avons trouvé dans les délibérations du conseil municipal, la mention de la construction d'un porche à l'entrée de l'église en 1853. L'étude dendrochronologique menée par le laboratoire LAE de Bordeaux indique une date d'abattage des bois des poteaux porteurs du début du XVII^e siècle (1618-1638).

- *Données historiques et aménagements intérieurs de la « salle »*

Certains murs et plafonds du rez-de-chaussée et de l'étage sont ornés des vestiges de peintures qui sont datés entre la fin du XV^e et le XVII^e siècle : grands motifs de rinceaux, motifs d'entrelacs, etc. (**fig. 15**). Ces peintures murales ont été ultérieurement recouvertes par des enduits ou des badigeons. Les quelques sondages effectués sur le manteau de la cheminée monumentale du rez-de-chaussée révèlent notamment la présence d'un panneau historié d'une grande valeur artistique : représentation de l'arrière-train d'un lion aux pattes griffues, d'un astre, etc. (**fig. 16**).



Fig. 15 : Photographie du plafond peint visible au rez-de-chaussée dans la cuisine
(Cliché : N. Portet)

Le carrelage de terre cuite de la grande salle du deuxième étage développe un remarquable motif géométrique à partir de petits carreaux carrés. Ce carrelage est contemporain de la construction du logis.

L'observation de toute l'ossature en bois du deuxième étage révèle que ce niveau a subi de profonds remaniements, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, correspondant à la disparition d'un troisième plancher de combles et l'abaissement global de la toiture de 1,50 m au minimum. La présence de nombreux bois de remploi et l'empiètement de la charpente sur

le manteau de la cheminée attestent de ces changements. D'autre part, la disposition des bois en décharges inclinées parallèles de la façade orientale et l'utilisation des assemblages par enfourchement (bloqué par deux chevilles) sont typiques du Bas-Armagnac du XIX^e siècle. Quant à la structure en bois surmontant le porche du pont, elle repose partiellement sur des poteaux indépendants (abattage des bois entre 1618 et 1638).



Fig. 16 : Décor mural peint (seconde moitié XV^e - début XVI^e siècle) représentant un lion.
Sondage manteau de la cheminée de l'ancienne cuisine (1A)
(Extrait de Rousset 2006 : 67, fig. 57)

2.2. Contexte historique

Dans le cadre de la prospection inventaire menée en 2017 et de l'autorisation obtenue en 2018, un dépouillement des sources écrites conservées à la mairie ainsi qu'aux archives départementales du Gers, des Landes et des Hautes-Pyrénées a été réalisé par A. Comet et A. Champagne. Ces recherches ont été poursuivies en 2019, permettant de dresser un premier bilan des sources disponibles qui concernent le village de Sainte-Christie-d'Armagnac¹³.

2.2.1. La seigneurie de Sainte-Christie-d'Armagnac au Moyen Âge et à l'époque moderne

Les premières mentions de la famille de Sainte-Christie apparaissent dans le cartulaire de Saint-Mont au XI^e siècle. Un certain Guillaume-Garcia de Sainte-Christie est ainsi mentionné comme donateur dans la charte de fondation du monastère, en 1055¹⁴. Il apparaît ensuite comme témoin dans plusieurs chartes de la fin du XI^e siècle. D'autres membres de la famille figurent dans ces documents, tel Arnaud-Garcia¹⁵, son frère, Auger¹⁶, son fils, ou encore Bernard-Perdigo¹⁷. La documentation écrite fait défaut pour connaître la lignée de cette famille seigneuriale au cours du XII^e siècle. Les mentions de membres d'une famille de Sainte-Christie au XIII^e siècle se trouvent dans les cartulaires blanc et noir de Sainte-Marie-d'Auch¹⁸. Si certaines mentions renvoient bien à la famille de Sainte-Christie-d'Armagnac¹⁹, d'autres relèvent peut-être plutôt de Sainte-Christie près d'Auch²⁰.

Lorsque les sources écrites éclairent à nouveau le site, il n'est plus question de la famille de Sainte-Christie mais de la famille comtale d'Armagnac. En 1291, le comte Bernard VI d'Armagnac donne à sa sœur Mathe la seigneurie et le *castet* de Sainte-Christie, ainsi que le château d'Arblade-le-Comtal²¹. Cette dot intervient à l'occasion du mariage de Mathe avec Bernard Trencaléon de Lomagne, seigneur de Fimarcon. A la fin du XIII^e siècle, la seigneurie relève donc directement du comté d'Armagnac.

En 1393, la seigneurie de Sainte-Christie est donnée par Bernard VII, comte d'Armagnac, à Bertrand d'Armagnac et à ses héritiers, en reconnaissance de services rendus²². Bertrand était un fils naturel de Jean II, père de Bernard VII. D'après Paul Parfouru et Jean Carsalade du Pont, Bernard VII avait donné la terre de Sainte-Christie à Bertrand, sous la condition qu'il

¹³ Anais Comet.

¹⁴ Jaugain 1904, charte I, 1055 : 7.

¹⁵ *Ibidem*, charte VII, 1062 : 19.

¹⁶ *Ibidem*, charte LI, 1070 : 76. Note : Auger a probablement été prieur de Saint-Mont vers 1115.

¹⁷ *Ibidem*, charte IX, 1065 : 23.

¹⁸ Lacave La Plagne Barris 1899a, n°XV, 1070 ; n°XXII, 1097 et n°CLIV, 1244. Lacave La Plagne Barris 1899b, n°XLIII, 1232

¹⁹ Lacave La Plagne Barris 1899a, n°XV, 1070 : « Guilhem-Garcias de Sancta Christina ».

²⁰ *Ibidem*, n°XXII, 1097 et n°CLIV, 1244 : « Aner de Sancta Christina » et « Guilhem Macip de Sancta Christina ».

²¹ Cursente 1980 : 156 (cote du document cité : AD Gers, E 626).

²² Cazauran 1887. Information confirmée par un état des pièces d'un procès daté de 1743 (AD Gers, E suppl. 1030).

la rendrait à la volonté du comte²³. Ces auteurs mentionnent aussi une clause des coutumes de Sainte-Christie qui stipulerait l'inaliénabilité de la seigneurie du domaine des comtes. Il est toutefois possible qu'au cours de la première moitié du XV^e siècle, les seigneurs de Sainte-Christie aient été des descendants de Bertrand d'Armagnac.

En 1461, le comte d'Armagnac, Jean V, donne la seigneurie de Sainte-Christie à un certain Jean d'Armagnac, écuyer, en remerciement de « ses bons et agréables services²⁴ ». Nous ne savons pas exactement quels sont les liens de parenté entre les deux hommes. Jean V n'a pas de descendance. Il est assez peu probable que ce Jean d'Armagnac soit le comte de Pardiac et duc de Nemours, né en 1470 et mort en 1500, descendant de Bernard VIII d'Armagnac. Il pourrait s'agir d'un descendant de Bertrand d'Armagnac qui avait reçu la seigneurie en 1393, mais rien ne permet de l'attester en l'état actuel des recherches.

Au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, les comptes consulaires de Riscle mentionnent à plusieurs reprises le seigneur de Sainte-Christie comme étant gouverneur d'Armagnac. Il réunit notamment le conseil à Sainte-Christie en 1474²⁵ tandis qu'en 1499 il participe à la libération de la ville de Riscle du logement des gens de guerre²⁶. Dans le livre de reconnaissances de Sainte-Christie, dressé en 1500, il est simplement mentionné : « Jean d'Armagnac, seigneur dudit lieu (de Sainte-Christie)²⁷ », sans plus de précision.

La seigneurie passe ensuite par succession entre les mains de Jeanne d'Armagnac qui en fait donation à Jean-Jacques de Bourouillan et à M. Duffort, seigneur de Saint-Etienne²⁸. En 1579, une partie de la seigneurie de Sainte-Christie, dont le château, est vendue à Jean Garros, habitant de Lectoure. Elle reste dans cette famille jusqu'au mariage de Magdeleine de Garros avec Charles de Luppé en 1674. La famille de Bourouillan paraît conserver des droits sur certaines terres dépendant de la seigneurie tout au long du XVII^e siècle²⁹. En 1739, la seigneurie est vendue par Blaise de Luppé à Pierre Louis Courtade de Salis. Un état des lieux précis de la seigneurie est dressé à cette occasion³⁰. Les bâtiments seigneuriaux sont vendus comme Bien national en 1794.

2.2.2. Le village de Sainte-Christie d'Armagnac au Moyen Âge d'après les sources textuelles

Les mentions des seigneurs de Sainte-Christie relevées dans la documentation des XI^e et XII^e siècles n'apportent aucune information sur la nature des possessions de la famille, ni sur la présence d'une motte ou d'un village au sein de leur seigneurie. Il faut attendre la fin du XIII^e siècle pour voir apparaître explicitement le *castet* de Sainte-Christie dans un document, sans

²³Parfouru, Carsalade du Pont 1886-1892 : 216-217.

²⁴ Bibliothèque municipale de Tarbes, Fonds Larcher, *Glanages*, t. 2, n°169, p. 160, Donation de Sainte-Christie par le comte d'Armagnac à Jean d'Armagnac, 1461 (<http://www.collectionsremarquables.grandtarbes.fr/>).

²⁵Parfouru, Carsalade du Pont 1886-1892 : 186.

²⁶*Ibidem* : 530

²⁷ AD Gers, E suppl. 1030, Livre de reconnaissances de Sainte-Christie en 1500, copie de 1643 : 1.

²⁸AD Gers, E suppl. 1030, Etat des pièces d'un procès faisant mention des différents seigneurs, 1743.

²⁹Cazauban 1887 : 161.

³⁰AD Gers, E suppl. 1030, Etat des droits seigneuriaux et des réparations faites ; Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie ; 1739.

que l'on sache précisément à quelle réalité ce terme renvoie³¹. Il pourrait s'agir d'un simple château ou d'un village fortifié. La paroisse de Sainte-Christie est par ailleurs mentionnée dans les pouillés du diocèse d'Auch à partir du XIV^e siècle³². Il est probable que l'habitat soit déjà regroupé au village dès la fin du XIII^e siècle, comme on peut l'observer dans la plupart des sites gersois³³.

Il semble que la seigneurie de Sainte-Christie ait été touchée par les crises de la fin du Moyen Âge, épisodes de violences liés à la guerre de Cent Ans, famines et épidémies de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle. Comme de nombreux autres lieux, les consuls demandent une révision du nombre de feux. En 1425, le comte d'Armagnac envoie une lettre aux receveurs d'Armagnac afin qu'ils ne perçoivent plus l'impôt de Sainte-Christie d'Armagnac que sur une base de 45 feux au lieu de 65 en raison de « *las mortalidad et guerras*³⁴ ».

Le livre de reconnaissances dressé en 1500 est le premier document qui permet de déterminer la topographie du site de Sainte-Christie-d'Armagnac³⁵. Il comprend les reconnaissances de 148 tenanciers, déclarées entre le 20 janvier 1500 (1499 a. s.) et le 12 septembre 1500. Plusieurs zones distinctes sont identifiables dans et aux abords du village. Trois termes désignent le village : le « *loc* », le « *castet* » et le « *loc et castet* ». On y trouve une trentaine de maisons (« *houstau* »), deux places et deux « *cazaux* » qui peuvent être identifiés comme des jardins. De l'autre côté du fossé se trouve le faubourg (« *barri* ») qui comprend quinze places, quatorze maisons et deux jardins. Entre les deux prend place une barbacane dans laquelle on trouve trois « *demi houstau* » et un « *cazau* ».

Plusieurs livres terriers sont par ailleurs conservés pour la période moderne³⁶. Ils n'ont pas encore fait l'objet d'un dépouillement complet, mais leur étude devrait permettre de comprendre comment les nombreuses maisons du village ont progressivement été récupérées par le seigneur afin d'étendre sa propre demeure. En effet, le livre de reconnaissances de 1500 ne laisse aucun doute sur le fait que ce qui est aujourd'hui appelé « *le castet* » n'était alors pas un château seigneurial mais bien un village abritant des maisons et un habitat permanent. En revanche, le verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie dressé en 1739 montre bien qu'à cette date l'espace initial du village, au nord de l'église, n'est plus occupé que par les bâtiments seigneuriaux³⁷.

2.2.3. Les mentions de la motte de Sainte-Christie d'Armagnac

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac n'apparaît pas dans la documentation écrite médiévale avant le livre de reconnaissances de 1500³⁸. Elle est alors entourée d'un fossé qui

³¹ Cursente 1980 : 156 (cote du document cité : AD Gers, E 626).

³² Breuils 1901 : 190.

³³ Comet 2017.

³⁴ AD Tarn-et-Garonne, A 44, Sainte-Christie-d'Armagnac, Lettre du comte d'Armagnac prescrivant aux receveurs d'Armagnac de ne percevoir l'impôt d'un écu par feu que sur une base de 45 feux. Il avait été, en effet, établi par une sommaire enquête faite à la requête des consuls dudit lieu, qu'à la suite des ruines causées par la guerre, le nombre des feux qui s'élevait autrefois à 65 n'était plus que de 45, 4 octobre 1425.

³⁵ AD Gers, E suppl. 1030, Livre de reconnaissances de Sainte-Christie en 1500, copie de 1643. Ce document fera l'objet d'une analyse complète et précise dans le rapport 2018 du PCR sur Sainte-Christie-d'Armagnac.

³⁶ AD Gers, E 1694, Livre terrier, 1670 ; E suppl. 582, Livre terrier, XVIII^e siècle ; E suppl. 585, Livre terrier, 1652.

³⁷ AD Gers, E suppl. 1030, Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie ; 1739.

³⁸ AD Gers, E suppl. 1030, Livre de reconnaissances de Sainte-Christie en 1500, copie de 1643.

est désigné comme « *barat de la mota* » ou « *fossat de la mota* ». Ce fossé apparaît en confront de quatre maisons du faubourg³⁹ et de quatre pièces de terre ou vignes situées aux abords de la motte⁴⁰. Un jardin se trouve dans le fossé : « *Item un cazau situat en lo barat de la mota*⁴¹ ».

Deux biens sont appelés la « *mota* ». Le premier est une vigne appartenant à Jouan Darrey : « *Item la mota apperada la mota de Sancta Cristina oun y a una petita bigna*⁴² ». Il déclare aussi tenir une autre vigne et une pièce de terre qui confrontent la motte ou son fossé. Le deuxième bien est une vigne et jardin qui appartient à trois frères, Lansalot, Jouan et Pey deu Faur : « *Item una pessa de bigna et cazau apperada la mota*⁴³ ». Deux autres biens pourraient aussi se trouver sur la motte : une vigne (« *una bigna au loc apperat a la mota*⁴⁴ ») et la vigne du seigneur ou vigne de la motte qui apparaît régulièrement en confront.

Aucun bien bâti n'est mentionné sur la motte ou à ses abords immédiats en 1500. Cet espace paraît totalement occupé par des vignes, des pièces de terre ou des jardins. Il semble que la motte elle-même soit occupée par quatre vignes et un jardin. Une dizaine de biens se trouvent aux abords de la motte sans être implantés directement dessus, ce sont à nouveau des vignes, des jardins et des pièces de terre, à parts égales. La motte n'apparaît alors qu'en confronts.

Une première lecture rapide du livre terrier de 1670 a permis de repérer la mention de la motte parmi les biens seigneuriaux⁴⁵. Elle est alors occupée en totalité par un jardin appartenant au seigneur. La motte n'est plus mentionnée en tant que telle dans les documents décrivant la seigneurie en 1739. Elle ne semble plus appartenir au seigneur.

³⁹*Ibidem* : 6, 19, 59 et 62.

⁴⁰*Ibidem* : 62.

⁴¹*Ibidem* : 62.

⁴²*Ibidem* : 63.

⁴³*Ibidem* : 99.

⁴⁴*Ibidem* : 59.

⁴⁵ « Plus un jardin et motte avec les fousces et passaié pour aller au jardin appellé a la motte confronte du levant audit ayrial et jardin du sieur Lalanne, midy terre du sieur tenantier et de Pierre Païse, couchant jardin ausy dudit Païse et vize parcq ayrial des heritiers de Pierre du Faur (AD Gers, E 1694, Livre terrier, 1670, fol. 5 v°).

2.3. L'église paroissiale

La campagne 2019 a pour la première fois intégrée une approche archéologique de l'église paroissiale Sain-Pierre associée à un relevé en plan. Cette partie du dossier est à l'heure actuelle en cours de traitement, nous ne présenterons donc ici que des résultats partiels.

2.3.1. Première approche archéologique

2.3.1.1. Topographie et levé des plans

Le levé topographique a été réalisé par Sylvain Durand de l'entreprise Géoptère Archéologie au moyen d'une station totale laser à visée directe afin de produire un plan précis des vestiges et de leur organisation⁴⁶. La précision du levé a été centimétrique dans les trois dimensions (X, Y et Z). Les points ont été recalés en coordonnées RGF93 (CC44), et sur le repère du Nivellement Général Français (NGF) grâce aux stations de référence implantées en 2018.

Les interventions topographiques de cette année (19 et 20 septembre) se sont focalisées sur les zones suivantes :

- Le rez-de-chaussée du logis seigneurial, où seules les coupes et les plans et surface des deux silos fouillés cette année ont été relevés. Ils ont ensuite été recalés sur le plan papier du Castet réalisé par M. Rousset lors de l'étude de 2003-2006 (Szepertyski 2006, 5) préalablement géoréférencé. Le plan précis du logis devrait en effet être réalisé lors d'une campagne à venir, soit par le biais d'une photogrammétrie 3d ou bien via des relevés traditionnels (scanner 3d ou bien station totale).
- La maison des chasseurs, dont le plan précis du rez-de-chaussée a été relevé. Ne disposant jusqu'à présent que du plan cadastral pour situer cet édifice, toute étude précise aurait été quasi impossible. Un projet d'aménagement de ce secteur du Castet devrait, en effet, voir le jour d'ici quelques mois, incluant la partie au nord du logis et la maison des chasseurs. Nicolas Portet (Landarc), en charge de l'élaboration de ce projet a ainsi fait la demande d'un plan détaillé de cet espace peu avant le début de la campagne 2019.
- La plus grande partie des travaux s'est, enfin, concentrée sur l'église et ses abords. Le plan complet de l'édifice et du porche entre l'église et le logis a été relevé en visée directe à l'aide d'une station totale. Une coupe longitudinale et deux coupes transversales viennent en complément de ce plan. Les espaces « annexes » ont aussi été relevés (sacristie nord : plan et une coupe est/ouest ; premier étage du clocher, 2 coupes). Un relevé des façades sud, est et nord du clocher mais aussi de la partie supérieure du mur nord de la nef a, par ailleurs, été effectué par photogrammétrie à l'aide d'un drone quadrirotor. La modélisation 3d a été générée à l'aide du programme Agisoft Photoscan 3d 1.4. Des orthophotographies de ces différentes façades ont, enfin, été créées par ce même programme. Tous ces documents, en plus de fournir une documentation planimétrique à jour, ont pour objet de fournir un support graphique à l'étude du bâti de l'église réalisée en septembre par Yoan Mattalia. Ils ont ainsi permis de souligner des anomalies déjà

⁴⁶ Sylvain Durand

repérées ainsi que d'autres, nouvelles. Les différences d'orientation, et/ou d'épaisseur entre les murs sont bien souvent révélatrices. On notera ainsi côté est du mur nord de la nef que la partie réutilisée d'un édifice en petit appareil a des murs moins épais que la partie ouest de ce mur. De la même façon, l'extrémité ouest de ce même mur est beaucoup plus épaisse que le reste de son développement. On peut supposer, là aussi, la présence d'une structure antérieure, masquée par les enduits du bâtiment (ancienne courtine sud du Castet ? édifice pour le moment inédit ?).

2.3.1.2. Étude du chevet de l'église et de la tour-clocher : bilan provisoire des premières observations de terrain

Le chevet de l'église et son mur gouttereau nord⁴⁷

L'étude archéologique du bâti encore en cours des parties orientales de l'église paroissiale Saint-Pierre de Sainte-Christie-d'Armagnac permet de dégager plusieurs phases de construction son mur de chevet et du mur gouttereau nord (**fig. 17**).

Seule une portion du plus ancien état de construction du mur de chevet observé est conservée en élévation (MUR 213). Sans doute édifié entre le X^e et le XII^e siècle, il présente un parement extérieur visible sur une longueur d'environ 2,80 m et une hauteur d'environ 8,60 m. Il se caractérise par la mise en œuvre d'un petit appareil de moellons équarris liés par un mortier de chaux extrêmement dur, aux nombreuses inclusions de cailloux. Le mortier dégueule largement des joints gras et recouvre souvent les moellons. Ce parement qui présente des trous de boulins caractéristiques était probablement enduit dès l'origine. Un enduit ancien, dont on ne sait s'il s'agit de l'enduit originel qui recouvrait le parement extérieur, est ainsi conservé sur la partie inférieure du mur de chevet (END 236). D'autres couches d'enduits s'y superposent et rendent la lecture de la partie inférieure du mur de chevet difficile. Ce dernier était initialement ajouré d'une baie couverte par un arc en plein cintre (FEN 214) d'une hauteur d'environ 1,75 m. Elle est aujourd'hui bouchée. Au nord, la chaîne d'angle aux moellons disposés en carreaux et boutisses conservée dans la partie supérieure du mur assure la liaison du mur de chevet avec le mur gouttereau nord de l'édifice ecclésial (MUR 228). Le premier état de construction de ce mur semble être partiellement conservé, malgré les nombreux remaniements dont il a fait l'objet avec, en particulier, le percement de grandes arcades lors de la construction du collatéral nord de l'édifice ecclésial. Cependant, son parement extérieur est visible depuis une salle aménagée durant l'Époque moderne à l'étage d'un bâtiment de plan carré édifié à l'angle nord-est de l'église, dont la fonction est encore indéterminée et qui a largement perturbé le mur de chevet de l'église (MUR 215 et MUR 231). Il est actuellement impossible d'accéder à cette salle mais une observation rapide du parement extérieur du mur gouttereau nord de l'église a été possible depuis l'embrasure du jour qui éclaire cet espace. Le mur gouttereau nord présente ainsi une construction en petit appareil similaire à celle du mur de chevet. Ce mur qui participe ainsi de la même phase de construction que le mur de chevet de l'église possédait une fenêtre similaire à ce dernier. Cette fenêtre est aujourd'hui bouchée et enduite mais l'observation des maçonneries de l'église à l'aide d'une caméra thermique a permis d'en déceler la trace.

⁴⁷ Yoan Mattalia.

Le mur de chevet de l'église a été surélevé, sans doute au XIII^e ou au XIV^e siècle, par un mur en brique (MUR 216) dans lequel une porte couverte par un arc brisé a été aménagée (POR 217). La construction de cette ouverture est singulière car les briques de l'arc sont disposées en tas de charge. L'intrados de l'arc et l'embrasure de la porte, largement recouvert par un épais enduit, conservent des fragments de peintures murales. La présence de cette porte laisse supposer l'existence d'une circulation entre deux espaces aujourd'hui disparus. Elle desservait, d'une part, un probable niveau érigé sur la nef de l'église peut-être lors d'une mise en défense de l'édifice et, d'autre part, l'espace d'un bâtiment édifié en maçonnerie de brique à l'est du chevet de l'église, antérieur à la construction de l'actuelle tour en pierre conservée en élévation. La présence d'une portion de mur en brique (MUR 244) harpée avec le mur de surélévation du chevet permet de le supposer.



Fig. 16 : vue de la partie nord du chevet (MUR 213) et sa fenêtre (FEN 205) bouchée

La tour-clocher

Plusieurs constructions successives sont mises en œuvre à l'est du chevet à la fin du Moyen Âge. Il ne subsiste de l'une d'entre elles qu'un pan de mur arraché et visible sur une

hauteur de 1,60 m, chemisé par le premier niveau de la tour-clocher (MUR 207). Sa fondation, également arrachée, est partiellement visible sur une hauteur de 0,33 m et une largeur de 0,76 m. En l'état actuel de l'étude, la fonction de ce mur parallèle au mur de chevet de l'église et distant de celui-ci d'environ 2,50 m est impossible à déterminer.

Une tour de plan carré est ensuite édifiée à l'est du chevet à la fin du Moyen Âge, peut-être au XV^e siècle. Les murs nord et sud de l'édifice (MUR 206 et MUR 211) prennent appui contre le mur de chevet de l'église (MUR 213), contre sa surélévation en brique (MUR 216) et son retour arraché (MUR 244). Le premier niveau de la tour est bâti en maçonnerie de pierre. La construction a très certainement débuté par le mur nord (MUR 206) dont la mise en œuvre a nécessité de chemiser les vestiges du mur parallèle au chevet de l'église (MUR 207). La contrainte imposée par la présence de cette maçonnerie préexistante explique sans doute la largeur plus importante du mur nord de la tour, environ 2,50 m, par rapport aux autres murs de l'édifice. La topographie ancienne du site a également contraint la fondation de la tour et nécessité la mise en œuvre de ressauts successifs sur les murs nord et est (MUR 206 et MUR 204). Le premier niveau de la tour est éclairé par une baie à linteau droit chanfreiné (FEN 205) aménagée dans le mur oriental de l'édifice (MUR 204). Elle mesure 0,25 m de large pour une hauteur estimée d'environ 1 m. Ce niveau est couvert par une voûte en berceau légèrement brisé (VUT 240) qui culmine à une hauteur d'environ 6,40 m depuis l'actuel niveau de circulation. On y accédait depuis le chevet de l'église par une ouverture haute d'environ 3,65 m et large d'environ 2,50 m couverte par un arc en plein cintre aux angles chanfreinés (ARC 242), très probablement percée dans le mur oriental du lieu de culte lors de la construction de la tour. Ce niveau, avec sa fenêtre d'axe et desservi depuis l'église par un véritable arc triomphal, a certainement dû former un nouveau chœur architectural et liturgique lors d'un remaniement du lieu de culte à la fin du Moyen Âge.

La tour est surélevée d'un ou de deux niveaux au début de l'Époque moderne. Les trois murs conservés qui forment cette surélévation sont édifiés en maçonnerie de brique (MUR 209, MUR 210 et MUR 211) et deux d'entre eux s'appuient contre la surélévation du mur de chevet de l'église (MUR 216) ou contre le retour de ce mur (MUR 244). Les murs du niveau de la tour en pierre semblent avoir été partiellement arasés pour assurer l'ancrage des maçonneries de cette surélévation. Ce nouveau niveau de la tour est desservi par une porte aménagée dans l'épaisseur du mur sud (POR 219). Sa construction, comme celle des trois murs de brique, est contemporaine de l'édification d'un escalier en vis en maçonnerie de brique permettant d'y accéder (ESC 220). L'escalier qui a été partiellement détruit conserve encore le négatif des marches qui desservaient un niveau supérieur de la tour aujourd'hui disparu. On accédait probablement à l'escalier par un passage percé dans le mur méridional du premier niveau de la tour en pierre (POR 227). La partie inférieure de l'escalier a ensuite été remaniée, peut-être à la fin de l'Époque moderne. En effet, toute la partie inférieure de la structure a été reprise en sous-œuvre et édifiée de manière peu soignée contre le mur sud de la tour (MUR 201) pour venir se raccorder difficilement à l'ancien état de construction de l'escalier en maçonnerie de brique conservé dans la partie supérieure de l'édifice. Cinq petites baies y ont été aménagées (FEN 221, FEN 222, FEN 223, FEN 224 et FEN 225). Cette reprise de construction en sous-œuvre doit être associée à une nouvelle circulation depuis l'extérieur de l'édifice : l'accès à l'escalier depuis l'intérieur de la tour fut ainsi bouché et une porte fut aménagée dans l'escalier, à l'extérieur du bâtiment (POR 226).

Il faut également situer durant l'Époque moderne, sans pouvoir être plus précis, le percement d'une série de trous sur le mur oriental du premier niveau de la tour édifié en maçonnerie de pierre. Il se superposent sur plusieurs niveaux et doivent être liés à la construction d'un bâtiment à l'est de la tour qui a aujourd'hui entièrement disparu.

La tour-clocher est encore largement remaniée au XIX^e siècle. Dans sa partie supérieure, un niveau en pan-de-bois décrit dans le projet de restauration du clocher est ainsi détruit. La partie supérieure de l'escalier en vis a sans doute été arasée à cette occasion et recouverte par la petite voûte qui le couvre actuellement (USC 2061). Il convient, par ailleurs, d'associer à ces importants travaux le remaniement du premier niveau de la tour. Un mur est ainsi édifié pour boucher l'ancienne ouverture qui assurait le passage entre la nef de l'église et le chœur architectural présent dans la tour (USC 2086, ARC 242) et une porte plus étroite d'environ 0,72 m de largeur pour ébrasement de 1,10 m de largeur est percée dans l'ancien mur de chevet de l'église afin de créer un nouvel accès au premier niveau de la tour (POR 239). Une fenêtre est également percée dans le mur sud de la tour (FEN 202) afin d'éclairer plus abondamment ce niveau. Elle présente une construction mixte qui associe l'emploi de briques et de pierres de taille en calcaire gréseux réemployées. Les briques mises en œuvre pour l'édification de la fenêtre s'appuient contre la reprise de construction de la partie inférieure de l'escalier en vis. À l'intérieur de la tour, une cheminée (CHE 243) est construite contre le mur oriental. L'aménagement de son conduit d'évacuation a eu pour conséquence une reprise de la partie inférieure de la baie édifiée à la fin du Moyen Âge (FEN 205) et la destruction de son appui (USC 2009). Parallèlement, un placard feuilluré mesurant 0,66 m de hauteur, 0,42 m de largeur pour une profondeur de 0,42 m est aménagé dans le mur nord de la tour (PLA 241). L'ancien chœur architectural aménagé au premier niveau de la tour est donc dissocié du reste de l'église. Il change de fonction et devient une sacristie.

Il est enfin actuellement impossible de situer précisément dans le temps le remaniement de la partie inférieure de l'angle sud-est de la tour. L'angle a été arraché (USC 2031) puis reconstruit pour former une maçonnerie saillante (USC 2005).

2.3.2. L'apport de la documentation écrite

Nous avons eu l'occasion cette année de faire un point sur le dossier de travaux de l'église paroissiale Saint Pierre de Sainte-Christie au XIX^e siècle⁴⁸. Les documents sont assez nombreux, dispersés entre les archives départementales du Gers (liasse V401) et les archives conservées à la mairie, non classées et non rangées. Pour ces dernières il est difficile de dire actuellement si nous sommes parvenus à tout voir, tant ces archives sont mélangées avec diverses publications et dans un local peu propice aux recherches documentaires. Ce point vient compléter les premiers éléments exposés les dernières années passées.

Nous proposons ici de reprendre donc dans une présentation chronologique toutes les données écrites actuellement à notre disposition sur le bâtiment de culte et son environnement. Nous n'aborderons pas ici la question du presbytère qui maille aussi les délibérations de la municipalité durant tout le XIX^e siècle.

Nous avons trace de quelques dépenses d'entretien courant via l'achat de tuiles pour l'église en 1803 (Archives de la mairie). Les délibérations de la communauté de Sainte-Christie de la période révolutionnaire comprennent les budgets (an 11-an 13), diverses procédures pour des litiges, l'entretien des chemins communaux... (Archives de la mairie). Nous notons la présence d'un inventaire du mobilier de l'église paroissiale et de la sacristie de 1803. Nous y trouvons entre autres une chaire, un confessionnal, un banc pour le desservant, un pour les

⁴⁸ Alain Champagne.

officiers communaux (ce qui signifie que les paroissiens devaient être debout), des tableaux, chandeliers de bois, et dans la sacristie une commode et un « bastard » avec le mobilier liturgique. Les livres et tissus complètent l'inventaire. Les problèmes financiers de la communauté semblent récurrents au fil de ces archives mêmes si la figure de style, classique face à l'État, est de paraître pauvre afin d'obtenir un maximum d'aides. Dès 1804, outre le logement du vicaire et la mise en état de la maison presbytérale, l'achat des objets liés au culte et la réparation « du temple » nécessitent des levées extraordinaires demandées par l'assemblée lors d'une de ses réunions dans la maison commune mais sans plus de détails.

Les documents deviennent plus nombreux à partir du milieu du XIX^e siècle. Un premier extrait de délibération du conseil municipal signale des faiblesses dans le clocher qui empêchent de faire sonner les deux cloches à la volée. Un devis mentionne alors le désir d'acheter deux jougs pour les cloches, des coussinets pour le pivot des cloches, des ferrures... (AD32, V401). Mais à la fin du même mois de février 1842 subvient un ouragan. Dès le 1^{er} mars, le conseil municipal signale de terribles dégâts aux toitures du clocher et de l'église (AD32, V401). Il faut réparer la toiture et consolider le clocher. Des interventions sont réalisées en 1843 pour des dégâts au toit et clocher de l'église (AD32, E sup 4704).

Ces années correspondent aussi aux premières visites conservées dans le livre de la fabrique (Archives de la mairie). Il couvre la période 1842-1950 et comporte trois visites paroissiales en 1842, 1846 et 1849. Le 25 mai 1842, le clocher qui est assis sur la sacristie est dit bien construit, seul le sommet de la tour nécessite de quelques réparations. Celles-ci, comme les réparations à la toiture de l'église sont déclarées faites en 1846. En effet, dans les dossiers conservés à Auch, nous trouvons un devis estimatif pour restaurer la maison commune qui mentionne aussi le souhait de refaire le clocher en maçonnerie et non à pan de bois (colombage) comme elle est actuellement (01/10/1845, AD32, V401). Ce projet restera pour le moment lettre morte, mais des documents plus tardifs confirmeront que la partie haute du clocher était bien à pan de bois et non totalement maçonnée comme nous aurions pu le penser.

Les visites paroissiales mentionnent un cimetière contigu à l'église alors décrit comme bien tenu et clos. Cet aspect clos du cimetière est déjà mentionné par une ancienne visite du 27 février 1547 (n. s.) (Breuls 1890 ; 280-83). Il est dit que le cimetière n'a toujours pas été fermé, mais les travaux ont débuté, puisque 14 pipes de chaux ont été utilisées. Une visite de 1546 mentionnait qu'il était inutile de clore le cimetière tant il était haut et que l'on ne pouvait y accéder que par la porte de l'église. La visite de l'abbé Cazauban à Sainte-Christie semble confirmer que le cimetière était clos à l'est par les fossés du château qui remontaient donc jusqu'au sommet du promontoire, alors qu'ils sont aujourd'hui limités à la mare qui jouxte le cœur du castet.

Cette mention est importante pour la topographie des lieux car cela confirme que la plateforme du cimetière était bordée à l'est par une pente abrupte telle qu'elle existe encore au sud-est et que l'accès, aujourd'hui goudronné, qui contourne le chevet est récent. L'unique accès se faisait par une porte donnant sur la nef de l'église, peut-être celle donnant encore accès à la plateforme sommitale.

C'est pour le clocher que l'édifice paroissial refait son apparition dans les dossiers écrits de la commune. À partir de 1869 un premier rapport fait état du délabrement du clocher (AD32, V401). Le « vieux » clocher est construit en vieux pan de bois couvert en tuile et il est dit reposer sur une tour rectangulaire de 7,10 de large sur 6,40 m de long. Les murs de 1 m d'épaisseur sont revêtus en dehors par des carreaux en pierre de taille rustiquement façonnée. La tour est flanquée d'une petite tour ronde qui renferme un escalier en pierre pour

communiquer au beffroi (escalier toujours existant mais aujourd'hui doté d'un escalier en bois). On y apprend que les sablières sur lesquelles reposent les pans de bois sont pourries et « qu'une reconstruction est devenue indispensable ». Les travaux auront lieu en 1869, la partie à pan de bois sera détruite et remplacée par un rehaussement maçonné couvert par une toiture en ardoise, les élus ayant refusé un premier projet couvert de tuile plate. C'est là un signe intéressant de la symbolique accordée aux matériaux de couvertures, l'ardoise dans ces régions et clairement associée aux lieux de pouvoir. Cela est le cas dans beaucoup de pays où dominant les couvertures en tuiles, en Poitou par exemple (Champagne 1999 ; 298-299). Les plans et coupes confirment que c'est la mise en place du clocher tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Aussitôt ce chantier achevé, c'est sur l'église elle-même que se porte l'attention des élus. Dans les années 1879, les visites conservées dans le livre de fabrique précisent que l'état de l'église est jugé alarmant et tout un projet de restauration est pensé. Des prêtres de particulier sont signalés pour aider à la réfection de l'édifice de culte. Les projets de restauration réalisés par M. Gentil architecte du département du Gers et M. Bacqué en 1879 sont suivis au niveau du département jusqu'à l'élaboration de devis durant l'année 1879 accompagnés de plans et de coupes, documents en fort mauvais état aujourd'hui (Archives de la mairie). La description de l'église nous apprend qu'elle est vieille, mal construite, les lambris et plafonds tombent, les badigeons sont à refaire comme le carrelage. Une grosse lézarde sur le mur du midi (et le retour vers le nord) inquiète tout particulièrement l'architecte qui demande de refaire le mur. On envisage de baisser le sol de la nef, de reprendre et contreforter le mur sud et de créer devant le mur ouest un escalier monumental liant le chemin en contrebas (8 m plus bas). On envisage de reprendre tout le mur sud et le mur ouest jusqu'à une lézarde importante. Le bâtiment nommé « le dépôt des chaises » (actuel enclos où est conservé le vieux corbillard) sera détruit ainsi que le porche pour créer une porte sur le mur pignon et une place au-devant. Ce projet très lourd prévoit donc de baisser le niveau de sol de la nef de 60 cm pour se rapprocher de celui des niveaux de circulation au nord. Les devis de ce projet sont tels que la commune refuse le projet, le jugeant hors de prix. L'architecte refusant de le modifier, un autre architecte est choisi.

Pour ce nouveau projet, on refuse le décaissement de l'église, mais on cherche à remonter le plafond pour donner plus de volume à la nef⁴⁹. C'est M. Dumas de Nogaro qui semble en mai 1886 désigné pour travailler sur le dossier. Les devis estimatifs témoignent de la volonté de démolir la toiture actuelle en tuile creuse (mais aussi la charpente et le lambris) pour construire une nouvelle charpente et une couverture en tuile plate à crochet et un nouveau lambris pour le plafond. Pour gagner de la place, les fermes sont remontées grâce à des entrails retroussés. Les lambris sont posés sur des arcs de 4,55 m de rayon, placés à une hauteur de 6,70 m du sol. Cette pente et cette hauteur obligent à reprendre le mur pignon ouest pour le rehausser. L'intérieur sera alors recouvert de deux couches de badigeon dont une simulant le faux appareil. Cette structuration semble celle conservée aujourd'hui.

Les derniers travaux mentionnés concernent la pose d'un paratonnerre en 1890 sur le clocher et quelques travaux à la flèche.

Si toute la toiture de la nef et toute la partie haute du clocher sont récentes, il semble donc que le mur sud de la nef n'ait pas été détruit au XIX^e siècle. Les traces de travaux pour cette période sur les maçonneries de l'église sont donc à priori discrètes, tout comme celles concernant le sol et ce en dépit des enquêtes qui montrent que le carrelage comprend des

⁴⁹ Pour tout ce qui suit AD32, V401.

dépressions à cause des nombreuses sépultures. La voûte du XIX^e siècle remplace une plus ancienne. Les visites du XVI^e siècle mentionnent uniquement une voûte de pierre sur le chœur. Les quatre cloches mentionnées dans les visites de 1546 ont disparu pour laisser place à deux cloches (Breuils 1890 : 282-83). Lors de ses visites l'abbé Cazauran signale la présence d'une litre funéraire aujourd'hui probablement sous les badigeons de faux appareil.

Cette église est certes très remaniée mais le XIX^e siècle n'est peut-être pas si présent que nous le pensions au début des travaux. Les interventions archéologiques de l'abbé Bordes, curé de Sainte-Christie signalées par l'abbé Cazauran complètent la vision issue des travaux. Ils ouvrent des sarcophages dans la partie ouest du cimetière, c'est-à-dire devant le mur pignon de l'église. Ils qualifient cet espace (un carré spacieux !) de caveau mortuaire des seigneurs de Sainte-Christie. Il devrait s'agir de l'espace très remblayé et doublé d'un surépaississement le long du mur pignon occidental de l'église et du mur du porche au nord.

2.3.2. Les sarcophages monolithiques

L'abbé Bordes, curé de Sainte-Christie, mentionne dès 1884 des sarcophages en grès dans lesquels « des squelettes muets, correctement étendus au fond de luxueux cercueils » furent observés (Cazauran 1887 : 196-198). Ces sarcophages semblent provenir de la partie occidentale du cimetière, de nouveaux éléments étant récemment apparus dans le talus ouest de la plate-forme.

Des cuves trapézoïdales et des couvercles à quatre pans avec moulure à la base sont actuellement visibles autour de l'édifice de culte (**fig. 18**), parfois utilisés en remploi sous le porche de l'église ou dans un mur de soutènement à l'ouest. Une cuve sert de première marche dans l'escalier d'un bâtiment à pans de bois appelé « la Salle » située au nord de l'église. Des sarcophages sont également localisés dans le jardin de la maison Lagarosse, et plusieurs éléments auraient été apportés lors de travaux au sud de l'actuelle mairie. Dépourvus de décor, ces sarcophages évoquent ceux découverts à proximité de l'église romane de Tasque en 1981 (Caïrou, Lassure 1984). Les sarcophages de Sainte-Christie-d'Armagnac ont été attribués aux XI^e-XII^e siècles (Rousset 2006 : 4), mais l'hypothèse d'une chronologie antérieure ne peut être écartée en comparaison avec les travaux de Marie-Geneviève Colin portant sur la christianisation et le peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées entre le IV^e et le X^e siècle (Colin 2008). L'étude de ces sarcophages est donc souhaitable afin de préciser leur datation. Un inventaire exhaustif de tous les éléments connus, a été entamé en 2019 par Meryl Ferrer. Nous avons sollicité l'aide d'un spécialiste pour mieux caler l'inventaire, faute de réponse, nous avons décidé de chercher une autre aide. Mais du coup, l'inventaire a pris du retard. Nous envisageons l'an prochain de travailler avec Emmanuelle Boube (Laboratoire TRACES UMR 5608) avec laquelle un contact a été pris afin d'encadrer ce travail.

Un premier inventaire papier a été réalisé des sarcophages bien conservés (4 cuves et deux couvercles) et d'une première série de fragments éparpillés. Il n'a pas été possible pour la remise du rapport de tous les mettre au propre. Nous ne proposons donc ici qu'une seule de ces fiches qui seront intégralement présentées l'an prochain.



Fig. 18 : Photographies de deux cuves et d'un couvercle de sarcophage visible contre le mur méridional de l'église paroissiale de Sainte-Christie-d'Armagnac et sous le porche au nord de l'église
(Cliché : N. Guinaudeau, A. Klein)

Commune de Sainte Christie d'Armagnac – Gers (32) – Région Occitanie

Inventaire Sarcophages - Fiche n°1

CUVE

Localisation :

N° de parcelle

419

Propriétaire de la parcelle

Commune de Sainte Christie
d'Armagnac

Conditions de découverte

Retient le talus Ouest (rempart), au sud du pont.

Description :

Type de pierre

A définir

Aménagements (logette céphalique, ..), décors ...

La cuve est remplie de terre, on ne peut pas voir l'intérieur. La terre recouvre aussi une partie ce qui nous empêche de mesurer le contour complètement.

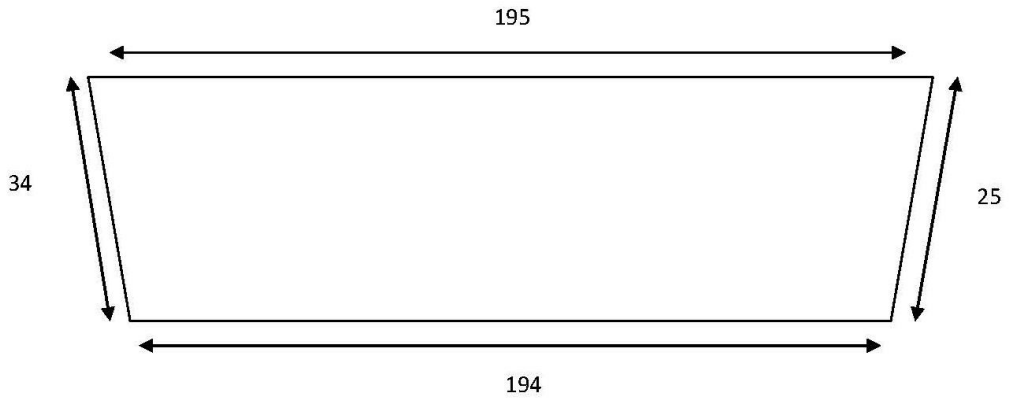
Il y a un trou sur la largeur (cf : photo de droite)

Traces d'outils

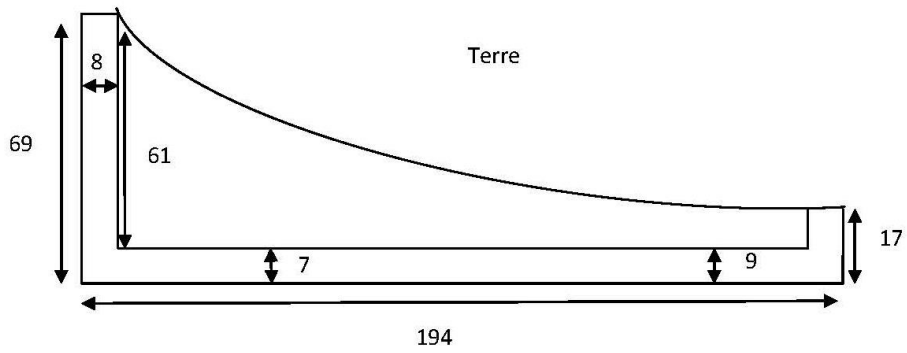


Schéma et mesures : (en cm)

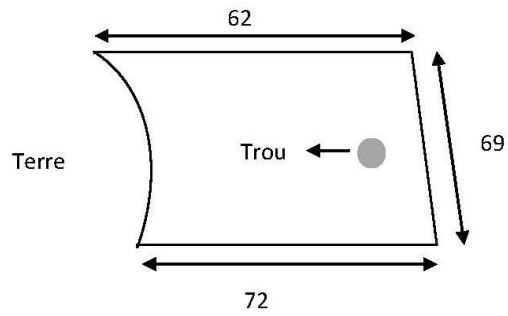
Vue de profil



Vue de dessus



Vue de profil



Date de découverte :

Meryl FERRER

2.4. L'ensemble logis à pan de bois et rempart de terre crue

Le logis à pan de bois ou salle et le rempart de terre crue qui lui est accolé ont connu cette année une intervention de sauvegarde. Après avoir été éayé et haubané, car le rempart avait tendance à entraîner le logis vers le fossé, une première intervention a eu lieu sur le rempart par une entreprise spécialisée dans la construction en terre crue (entreprise Baur). Elle visait à combler les lacunes de la base du rempart qui se trouvait être beaucoup plus mince que les parties hautes. Cette sape faisait craindre pour la stabilité de l'ensemble. Des échafaudages ont été posés ce qui a permis à l'équipe terre crue de pouvoir intervenir et d'accéder à toute la partie nord du rempart, celle rendue accessible par l'échafaudage. Nous en avons aussi profité pour repérer et photographier les nombreux tessons de céramiques qui étaient pris dans les différentes phases de chantier de ce rempart. Les tessons clochers ont ensuite été montrés à Jean Catalo pour une première expertise, avant qu'il ne puisse se déplacer sur site.

2.4.1. Le terre crue⁵⁰

2.4.1.1. Pré-identification des Unités Stratigraphiques Construites (USC) du rempart ouest

Pendant le second semestre 2019, une pré-identification des unités stratigraphiques construites (USC) de l'enceinte a été menée par Laura Soulard. Au moins 8 USC ont pu être distinguées au cours d'une première analyse de l'élévation à l'œil nu. Les unités ont été discriminées en fonction de la composition et de la couleur de la terre, des hauteurs d'assises et des reprises observées dans l'appareillage. L'emprise des USC a ensuite été reportée sur un relevé colorisé de l'enceinte. Ce dernier constitue un support de travail présentant des hypothèses qui pourront être remises en question au cours de l'étude archéologique du bâti à mener en 2020. La numérotation des USC indiquée sur le relevé est ainsi temporaire et sera incorporée dans un système d'enregistrement global du logis et de l'enceinte qui est projeté en 2020.

Ce dessin de façade a permis de localiser de manière pertinente les différents prélèvements effectués pour datation C¹⁴ et pour étude micromorphologique.

2.4.1.2. La datation des brindilles du rempart par C¹⁴

Une première datation C¹⁴ déterminant la coupe des brindilles de bois (certainement de la bruyère) incluses dans le rempart ouest a été menée en avril 2019. La localisation est portée sur le dessin de façade avec la nomenclature « D0 », pour la différencier de la campagne de prélèvement plus conséquente menée les 30 et 31 octobre 2019 (**Fig. 20**).

Rappelons que ces brindilles, mesurant quelques millimètres de diamètre, ont été disposées intentionnellement par les anciens bâtisseurs sous forme de rameaux, en lits intercalaires, entre les couches de terre. Leur fonction n'est pas certaine, mais elles ont pu

⁵⁰ Alain Klein, Cécilia Cammas, Laura Soulard

jouer un rôle d'armature (pour limiter la propagation des fissures d'une couche à l'autre) et de drainage, pendant la période de mise en œuvre et de séchage du mur. Selon les observations in situ, ces brindilles sont généralement agencées dans le sens transversal du mur, sans que cette disposition soit systématique. Elles sont déposées sur la couche de terre en place, déjà plus ou moins sèche, puis recouverte dans la foulée par la couche de terre supérieure : l'empreinte des brindilles nettement visible en sous-face de la couche de terre de recouvrement atteste bien de ce mode opératoire (**Fig. 19**).

Ces brindilles font donc partie d'un système constructif global, associant végétaux et matériau terre. Cependant, si elles sont bien attestées dans la partie basse et médiane du rempart, il semble qu'elles ne soient pas employées dans les couches supérieures du rempart, approximativement au-dessus de la ligne de poutres saillantes, appartenant à d'anciens hours. Cette ligne pourrait correspondre à une phase de chantier ou à un remaniement de maçonnerie.



Fig. 19 : Sainte-Christie-d'Armagnac (32). Sous-face d'un fragment de couches de terre, avec impression-incorporation des brindilles.

Il est très vraisemblable que la coupe de ces brindilles soit intervenue quelques mois, quelques semaines ou quelques jours avant l'édification du rempart. Il n'y a pas d'intérêt particulier à stocker ce type de végétaux pendant plusieurs années ou dizaines d'années à l'avance. On peut donc penser que la datation à partir de ces brindilles soit d'un grand intérêt et plus pertinente que la datation sur des charbons de bois.

La datation de ces brindilles concerne donc bien la datation de la base du rempart.

La datation calibrée a été prise en charge par le Centre de Datation par le Radiocarbone de Villeurbanne (69). Les échantillons ont été préparés à Lyon et envoyés sous forme de gaz au Laboratoire de Mesure du Carbone 14 (LMC14) de Saclay (SacA), où ils ont été transformés en graphite et mesurés sur ARTEMIS.

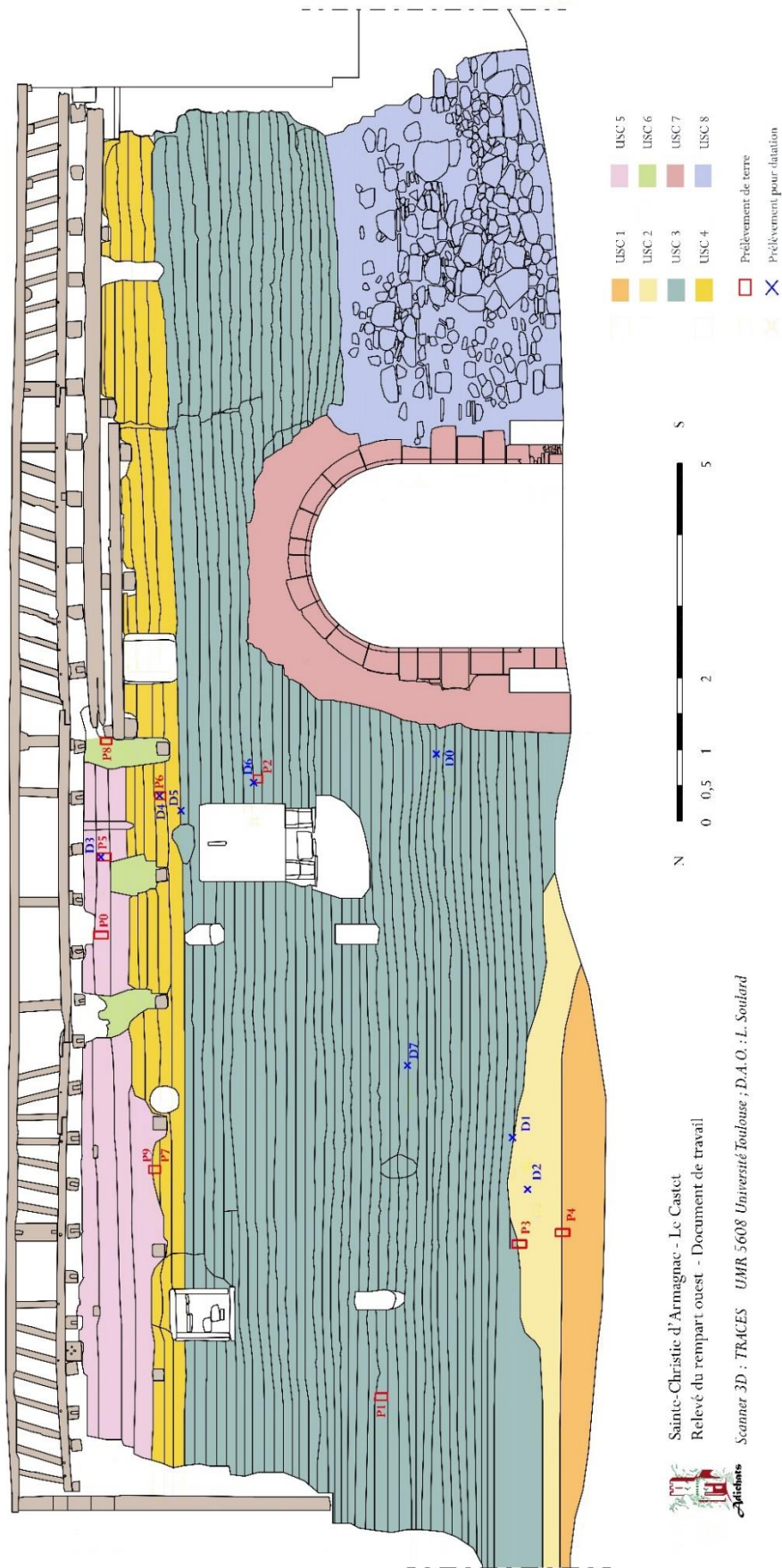


Fig. 20 : Rempart ouest, phases de construction matérialisées par des couleurs différentes et position des échantillons pour la micromorphologie (© L Soulard)

Les datations déterminant le plus probablement la coupe des brindilles de bois oscillent entre 1277 et 1323 après J.-C. et entre 1347 et 1393 après J.-C. La fiabilité de ces deux sous-intervalles de datation s'élève à 95,4 %. Quant à la fiabilité de l'un ou l'autre de ces deux sous-intervalles, leur fiabilité est quasiment équivalente : 47,6 % pour le premier sous-intervalle et 47,8 % pour le second sous-intervalle. En effet, ces deux périodes présentent des niveaux de probabilité équivalents, la courbe de datation montrant une même hauteur pour les deux pics. La présence de ces deux pics s'explique par une variation de la teneur en C¹⁴ dans l'atmosphère (variation de l'activité solaire et du champ magnétique terrestre).

Il sera intéressant de confronter cette première datation C¹⁴ avec les datations effectuées à partir des céramiques piégées dans le rempart, de manière non intentionnelle.

La pose de l'échafaudage a aussi permis d'observer de plus près la partie septentrionale du rempart dans ses parties hautes. Nous avons ainsi eu la possibilité d'effectuer des clichés des tessons relativement nombreux (une trentaine de tessons dont 4 lèvres) qui sont visibles sur la façade, accompagnés de brindilles, dents, petits cailloux. Ils pourraient témoigner de l'origine de la terre utilisée pour le rempart, c'est-à-dire, celle d'un dépotoir, voire des rues. Ces clichés ont été montrés à Jean Catalo, qui n'avait pas pu se déplacer sur site. Il n'est pas possible de dater de simples tessons sur clichés, surtout quand ils ne sont pas entièrement visibles. Toutefois, il apparaît à la vue des clichés, qu'aucun élément ne fait penser au XIII^e siècle, ou à la période moderne (XVI^e siècle inclus). La fourchette indiquée par les tessons serait donc entre ces deux terminus, quelque part entre le XIV^e et le XV^e siècle.

Cette première datation C¹⁴ sera suivie par d'autres campagnes de datation prévues en 2020 (voir après) et touchant d'autres USC, correspondant à des étapes de construction ou à des remaniements.

2.4.1.3. Séquences de prélèvement sur le rempart ouest

Deux journées, les 30 et 31 octobre 2019, ont été consacrées aux différents prélèvements sur le rempart ouest. Cette opération a bénéficié de la présence d'un échafaudage utilisé pour les travaux de confortation-restauration du rempart en cours à cette période.

Les 17 prélèvements relatifs à l'étude micromorphologique ont été effectués conjointement par C Cammas et L. Soulard. 12 prélèvements concernent le rempart en terre massive, 3 prélèvements les niveaux de sol du premier ou du deuxième étage et 1 prélèvement l'enduit du placard de la chambre J (1^{er} étage). Ces prélèvements ont été conditionnés avant d'être remis à C. Cammas à Paris par L. Soulard (**fig. 21, 22**).

Les prélèvements relatifs à la datation par C¹⁴ ont été assurés par L. Soulard : 7 prélèvements de brindilles de bois et/ou de charbons ont été effectués. L'architecte A. Klein, présent pendant les deux jours, en soutien, a réalisé un relevé de façade par carroyage de 1 x 1 m, dans la partie sommitale du rempart (USC 5), en complément d'un relevé précédemment effectué en partie basse du rempart (**Fig. 23**).



Centre de
Datation par le
Radiocarbone

<http://carbon14.univ-lyon1.fr>

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

UNIVERSITE - LABO. ITEM - EA 3002
M. CHAMPAGNE Alain
AV. DU DOYEN POPLAWSKI
64000 PAU

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

45799

Nom du site : LE BOURG

Commune / Pays : STE CHRISTIE D'ARMAGNAC /

Niveau / Couche : SCV18 REMPART OUEST

Nature de l'échantillon : BOIS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-16014(SacA-55893)

Activité ¹⁴C par rapport
au standard international : 92,14 % ± 0,24

Rapport isotopique
¹³C / ¹²C (‰) : valeur non disponible

Age ¹⁴C BP : 660 ± 30

Age calibré : de 1277 à 1393 ap. J.-C.

Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités :
de 1277 à 1323 après J.-C. et de 1347 à 1393 après J.-C.

Sous la co-tutelle



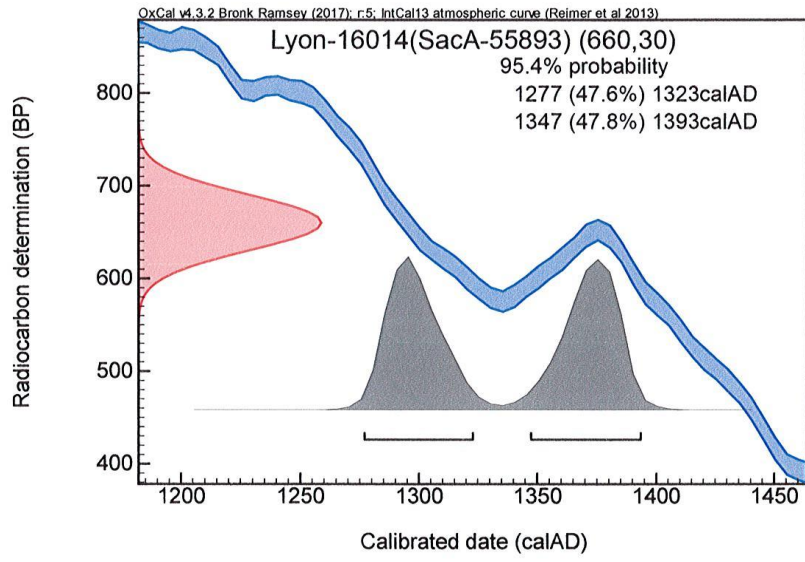




Fig. 21 : Vue de l'échafaudage, contre le rempart ; Prélèvement à la disceuse



Fig. 22 : vue du rempart après prélèvement P1 (au-dessus de l'échelle)

Micromorphologie des élévations en terre crue⁵¹

1. Présentation du projet

Ce projet porte différentes structures en terre crue localisées sur la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac. Il concerne principalement deux élévations de type rempart apparaissant sur le terrain composées d'un empilement de lits de terre correspondant à une mise en oeuvre de type bauge. Le rempart ouest est préservé sur environ 7 m de haut et 20 m de long, le rempart Nord sur environ 3 m de haut et 5 m de long. Le rempart ouest présente des lits de terre moins épais que le rempart Nord (entre 11-13 cm de hauteur jusqu'au niveau des hourds et entre 14-26 cm au dessus du niveau des hourds). Une maison accolée au rempart ouest, présentant des sols et des murs en terre a également été incluse dans le projet.

Sur les sites archéologiques, l'analyse micromorphologique a pour but de restituer les processus de formation des couches composant les sites, qu'il s'agisse de sols d'occupation ou d'éléments architecturés (Courty *et al.* 1989, Cammas et Wattez 1999). Pour ce faire les constituants et leur organisation sont étudiés depuis le terrain jusqu'au microscope, en lame mince. Afin d'étudier l'organisation originelle des couches archéologiques, des prélèvements non perturbés, en motte sont effectués, puis ils sont indurés avec un mélange de résine polyester et de styrène (2/3:1/3) et amincis sur une lame de verre à une épaisseur standard de 25 micromètres (Courty *et al.* 1989, Cammas et Wattez 1999). Dans notre cas, les lames sont confectionnées au Laboratoire de Micromorphologie d'AgroParisTech. Les lames minces confectionnées sont analysées au microscope polarisant aux grossissements x10 et x20 à grand champ, et 40, x100 et x200.



Fig. 23 : relevé de façade au carroyage de 1 x 1 m

⁵¹ Par Cécilia Cammas, Inrap, UMR 5140, DMOS-AgroParisTech, 78850 Thiverval-Grignon.

Les travaux micromorphologiques ont permis de déterminer que, dans le cas d'élévations en terre crue, les caractères morphologiques microscopiques (traits) des couches permettent de caractériser la terre (propriétés et origine), ainsi que certaines étapes de sa préparation et de son application pour confectionner l'élévation (mélange de terre (s), ajouts végétaux ou minéraux, degré de malaxage, degré d'humidité au moment de la préparation et l'application, tassement) (Cammass 2003, 2015, 2018) et elle a été appliquée à des élévations médiévales et modernes afin de restituer des savoir-faires récents, mais aussi d'en envisager la conservation ou la restauration (Hamard *et al.* 2016, 2019). L'étude des portions de remparts et de la maison de Sainte-Christie-d'Armagnac s'inscrit dans cet axe de recherche, et l'objectif de l'étude est de préciser la technologie employée, ainsi que de distinguer une éventuelle variation / évolution des techniques au cours du temps pour les portions de rempart et / ou entre les élévations domestiques et de défense. En 2019 et sur le terrain, il a été privilégié l'échantillonnage du rempart ouest et de la maison en terre.

2. Stratégie d'étude et d'échantillonnage

La stratégie d'étude et d'échantillonnage micromorphologique des élévations en terre crue (**Fig. 23 bis**) a été adaptée aux élévations de Sainte-Christie-d'Armagnac. Elle repose sur l'étude architecturale (A. Klein) et archéologique (L. Soulard). Dans un premier temps et pour le rempart ouest, des ensembles de lits de bauge ont été formés principalement sur la base de leur épaisseur et de leurs caractères de terrain (**Fig. 20**). Quelques lits représentatifs ont été alors échantillonnés en englobant dans les prélèvements les limites supérieures et inférieures de chaque lit (où peuvent être localisés des traces de tassement visibles sous le microscope) lorsque cela était possible. Les prélèvements ont été orientés de manière à pouvoir observer les effets de tassement perpendiculaires à la paroi extérieure du rempart (éventualité de l'utilisation d'un coffrage) ainsi que la finition ou l'altération des parois.

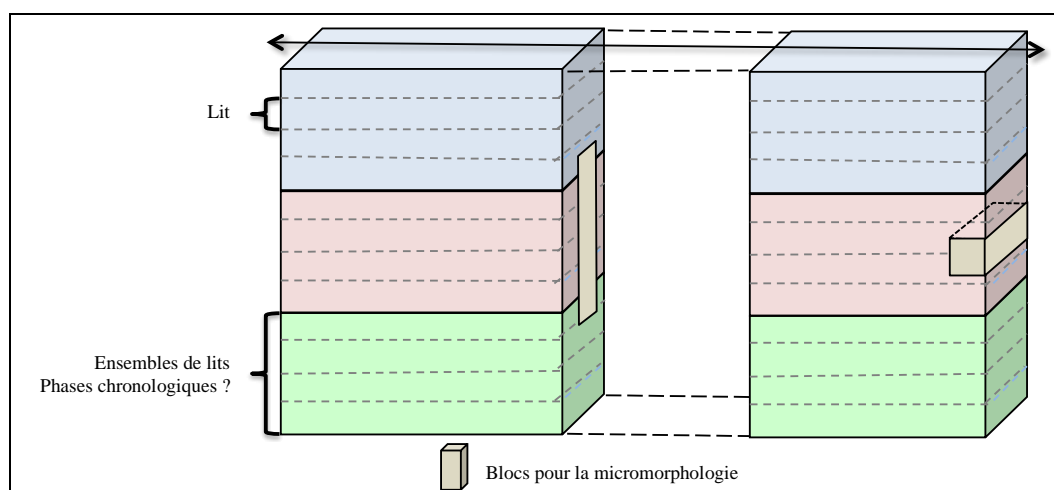


Figure 23 bis : Stratégie d'échantillonnage dans les murs en terre massive présentant des lits ou des levées.

Les prélèvements P1 à P9 visent à documenter les différentes phases de construction perçues sur la face extérieure du rempart. Le prélèvement P11 documente la face interne du rempart (dans la maison) peut-être moins altérée ou présentant une altération différente de la face extérieure du mur, celle-ci présente Les prélèvements P1 à P9 visent à documenter les

différentes phases de construction perçues sur la face extérieure du rempart. Le prélèvement P11 documente la face interne du rempart (dans la maison) peut-être moins altérée ou présentant une altération différente de la face extérieure du mur, celle-ci présente des traces de ruissellement à l'emplacement de l'échantillon. Les prélèvements P12 et P13 documentent le cœur du rempart (phase 1) à l'emplacement de chicots (également exposés actuellement aux ruissellements. Les prélèvements P10, P15, P16 et P17 documentent l'origine de la terre et son mode de préparation pour les sols, et, enfin, le prélèvement P14 a été réalisé à des fins de référentiels dans des enduits avec ce qui semblait être des poils d'animaux.

4. Conclusion et perspectives

En conclusion, cette étude repose sur une étroite collaboration entre spécialiste et archéologues, en particulier en ce qui concerne la stratégie de terrain et sa mise en œuvre. La poursuite de l'étude comprend la fabrication des lames minces et leur analyse en 2021 et 2022, ainsi que la poursuite de l'échantillonnage et de l'analyse sur le rempart ouest. Au delà de l'intérêt des résultats attendus pour le rempart et la maison en terre dans le cadre du PCR de Sainte-Christie-d'Armagnac, cette étude des portions de rempart apparaît d'autant plus importante qu'il existe un déficit d'analyses et de connaissance micromorphologiques des élévations en terre crue de la fin du Moyen-âge et la période moderne.

Tableau 1 : Liste des échantillons pour la micromorphologie

| Inventaire des prélèvements de terre - Sainte-Christie-d'Armagnac | | | | |
|--|------------|----------------------------------|---|------------------------------------|
| Logis et rempart ouest | | | | |
| | N° | Localisation | USC | Type |
| Extérieur Rempart ouest | P0 | Rempart ouest extérieur | Phase 1, 1 assise, USC 5 | Assise de terre |
| | P1 | Rempart ouest extérieur | Phase 1, 1 assise, USC 3 | Assise de terre |
| | P2 | Rempart ouest extérieur | Premier lit / Couche massive, USC 3 | Assise de terre |
| | P3 | Rempart ouest extérieur | Couche massive / Sol naturel, limite entre USC 2 et USC 3 | Limite entre deux assises de terre |
| | P4 | Rempart ouest extérieur | Limite entre USC 1 et USC 2 | Limite entre deux assises de terre |
| | P5 | Rempart ouest extérieur | Phase 3, 1 ^{ère} assise, USC 5 | Assise de terre |
| | P6 | Rempart ouest extérieur | Phase 2, USC 4 | Assise de terre |
| | P7 | Rempart ouest extérieur | Limite phase 2 et 3, USC 4 | Assise de terre |
| | P8 | Rempart ouest extérieur | Bourrage dans le hourds, USC 6 | Assise de terre |
| | P9 | Rempart ouest extérieur | Phase 3, limite entre USC 4 et USC 5 | Limite entre deux assises de terre |
| Intérieur maison rempart ouest | P10 | Logis, premier étage, salle nord | 1 ^{er} étage - chape en terre du sol | Niveau de sol |
| | P11 | Rempart ouest intérieur, placard | 1 ^{er} étage - phase 1 du rempart ouest, face interne près placard USC 3 | Assise de terre |
| | P12 | Rempart ouest intérieur | 1 ^{er} étage - phase 1 du rempart ouest, cœur de l'élévation, USC 3 | Assise de terre |
| | P13 | Rempart ouest intérieur, placard | 1 ^{er} étage - phase 1 du rempart ouest, cœur de l'élévation, USC 3 | Assise de terre |

| | | | |
|------------|-----------------------------------|--|---------------|
| P14 | Rempart ouest intérieur, placard | 1 ^{er} étage - enduit intérieur moderne en 2 couches superposées avec poils animaux | Enduit |
| P15 | Logis, deuxième étage, salle nord | 2 ^{ème} étage - chape en terre du sol (pièce est) | Niveau de sol |
| P16 | Logis, deuxième étage, salle nord | 2 ^{ème} étage - chape en terre du sol (pièce est) | Niveau de sol |
| P17 | Logis, deuxième étage, salle sud | 2 ^{ème} étage - chape en terre du sol (pièce ouest) | Niveau de sol |

| Inventaire des prélèvements pour datation - Sainte-Christie-d'Armagnac - Rempart ouest | | | |
|---|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Nom | Localisation | USC | Type |
| D0 | Rempart ouest extérieur | USC 3 | Brindilles |
| D1 | Rempart ouest extérieur | Limite entre USC 2 et USC 3 | Charbons |
| D2 | Rempart ouest extérieur | USC 2 | Charbons |
| D3 | Rempart ouest extérieur | USC 5 | Charbons + brindilles |
| D4 | Rempart ouest extérieur | USC 4 | Charbons |
| D5 | Rempart ouest extérieur | Limite entre USC 3 et USC 4 | Brindilles |
| D6 | Rempart ouest extérieur | USC 3 | Brindilles |
| D7 | Rempart ouest extérieur | USC 3 | Brindilles |

Tableau 1 : Liste des échantillons pour la micromorphologie

2.4.2. La fouille des silos

L'opération archéologique menée en 2019 dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers) s'est déroulée entre le 16 et 20 septembre dans le cadre du Programme Collectif de Recherche « Sainte-Christie-d'Armagnac »⁵². Cette opération visait d'une part à effectuer la fouille de deux silos (SI 1005 et SI 1016) repérés dans une ancienne demeure seigneuriale à pans de bois dénommé « la Salle » (**fig. 24**), et d'autre part à réaliser l'analyse des élévations visibles dans la partie orientale de l'église paroissiale Saint-Pierre (étude du bâti réalisée par Y. Mattalia). Les résultats obtenus, en cours d'exploitation au moment de la rédaction de cette notice, intègrent les problématiques entourant l'installation et le développement du village de Sainte-Christie-d'Armagnac. Le site, complexe, comporte notamment une motte avec basse-cour qui a fait l'objet d'un sondage en 2018 et une plate-forme appelée "le Castet" où sont conservés les vestiges d'un rempart en terre massive et un bâtiment à pans de bois élevé au tournant du XVI^e siècle.

⁵² Nicolas Guinaudeau.

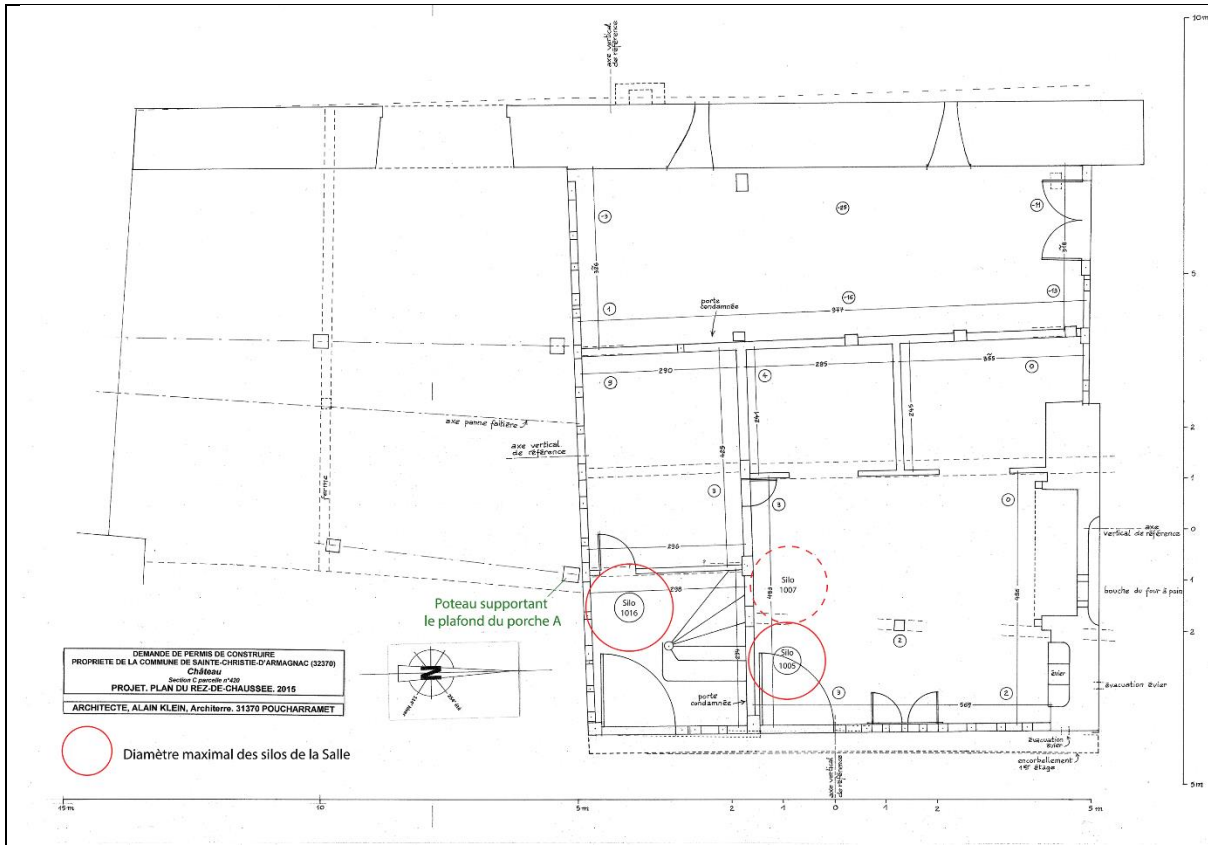


Fig. 24 : Plan du rez-de-chaussée de la Salle avec localisation des silos et report de leur diamètre maximal (relevé : A. Klein complété par N. Guinaudeau)

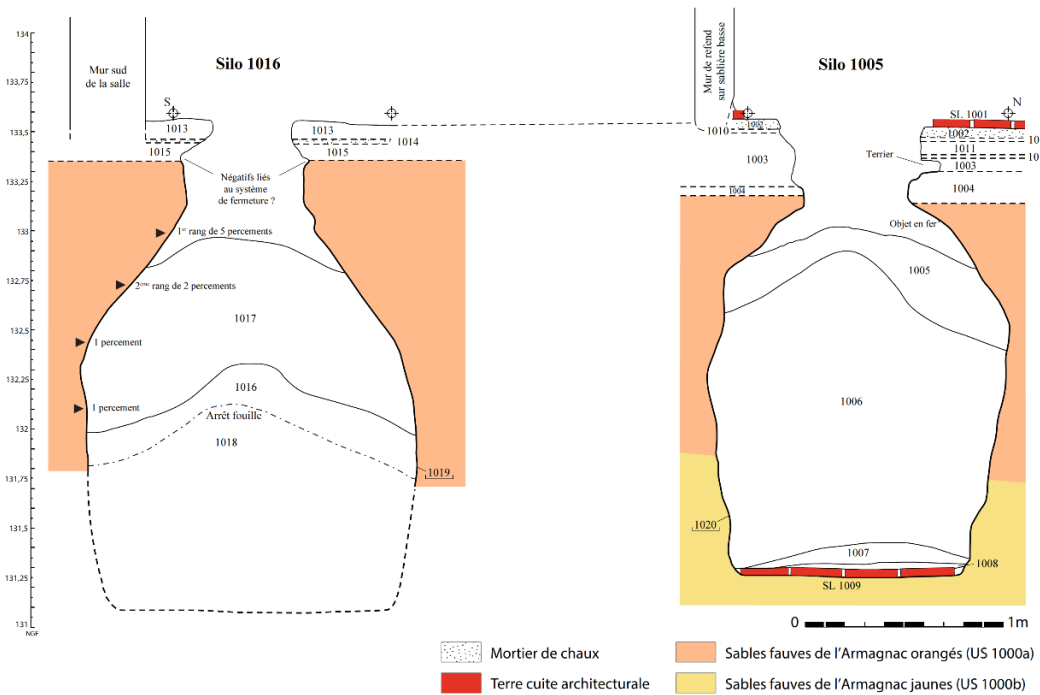


Fig. 25 : Coupe Sud/Nord des silos 1005 et 1016 (DAO : N. Guinaudeau)

La fouille des deux silos localisés dans la maison seigneuriale à pans de bois dite « la Salle » a été réalisée manuellement du fait des contraintes liées à l'environnement du site. Le premier silo (SI 1005), qui mesure 0,52 m de diamètre à l'ouverture, a été entièrement vidé permettant l'étude intégrale de son comblement. Creusé dans le niveau naturel constitué de sables fauves de l'Armagnac mis en place durant le Tortonien, il atteint près de 2 m de profondeur (fig. 25). Sa capacité de stockage est estimée à 2600 L. Un sol en tomettes (SL 1009) couvre le fond de cette structure, l'encaissant étant constitué de sables fins à ce niveau (US 1000b). Les comblements observés correspondent à des apports volontaires (US 1005, 1006 et 1007) et à un effondrement naturel des parois (US 1008). L'observation des parois du silo 1005 a révélé la présence d'aménagements à l'intérieur de la chambre de stockage. Un élément métallique ancré dans la paroi nord-est a ainsi été repéré au niveau de l'épaule de la fosse. Cet objet en fer de 4,5 cm de long présente une tête informe et une tige de section carrée. Sa présence doit être associée à plusieurs négatifs de même section mesurant 0,3 cm de côté situés sur les parois du silo à une altitude identique. L'existence de cet objet métallique et de ces négatifs suggère l'existence d'un dispositif particulier au sein du silo 1005. L'hypothèse la plus probable consiste à associer ces aménagements à un dispositif d'isolation des parois (contenant souple pouvant s'adapter au profil du silo ?).



Fig. 26 : Photographie du silo 1005 après nettoyage (cliché : N. Guinaudeau)

Le mobilier prélevé, essentiellement céramique, place l'abandon de cette structure de stockage à la fin du XVI^e siècle ou durant la première moitié du XVII^e siècle. Il convient de noter la présence d'une succession de sols en terre battue à l'ouverture de ce silo (US 1003, 1004 et 1011), lesquels sont recouverts par le sol actuel en tomettes (SL 1001) et son niveau de préparation (USC 1002) installés après le comblement terminal de la fosse de stockage

(fig. 26 et 27). De plus, la présence d'un autre silo non détecté avant l'opération a été révélée du fait du percement de la paroi nord de la structure fouillée. Le niveau 1007 participe au comblement de cette autre structure de stockage (SI 1007).

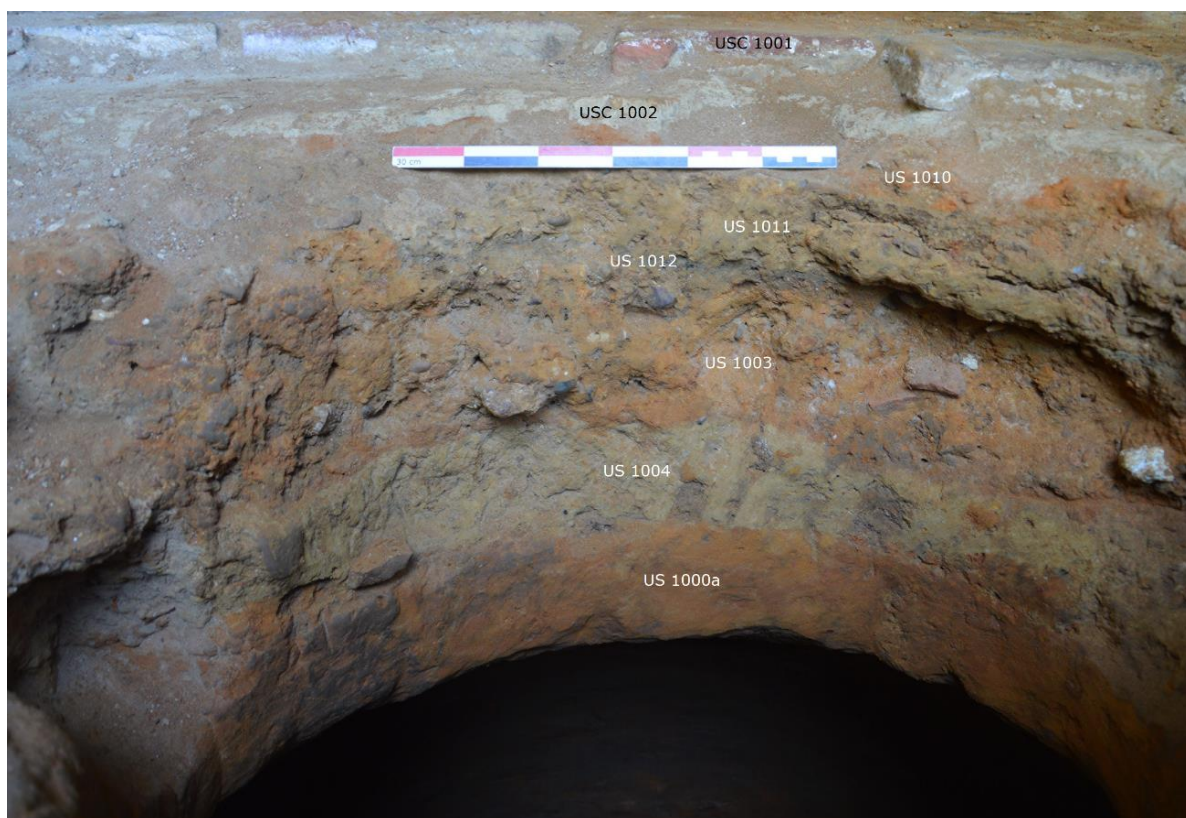


Fig. 27 : Photographie de la stratigraphie repérée au niveau de l'ouverture du silo 1005, prise depuis l'est (cliché : N. Guinaudeau)

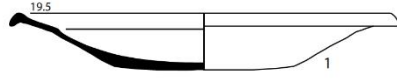
Le second silo (SI 1016), fouillé jusqu'à une profondeur de 1,60 m par mesure de sécurité, mesure 0,61 m de diamètre à l'ouverture. A l'instar de la première fosse, plusieurs niveaux de sols ont été repérés à son ouverture (US 1014 et 1015), le niveau de circulation actuel étant un sol en terre battue (US 1013) (fig. 28). Les trois comblements observés durant la fouille, riches en mobilier, correspondent à des apports volontaires (US 1016, 1017 et 1018). Le mobilier céramique recueilli est daté des XVI^e-XVII^e siècles, des éléments plus tardifs (fin XIX^e-XX^e siècle) ayant été rejetés après la réouverture du silo. Le mobilier céramique en cours d'étude offre un répertoire de formes diversifiées, d'autant plus exceptionnel qu'il reste encore largement méconnu pour ce secteur géographique (productions locales de Betous, influences landaises et toulousaines...) : pots, dournes, bouteille, assiettes, jattes, écuelles et vases de stockage (fig. 29). Les parois de cette structure creusée de l'encaissant naturel comporte 9 percements circulaires de 5-6 cm de diamètre. Leur présence paraît révéler l'utilisation du paillage des parois attesté dans les sources anciennes et mis en évidence par l'archéologie.



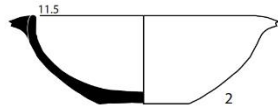
Fig. 28 : Photographie de la stratigraphie repérée au niveau de l'ouverture du silo 1016, prise depuis l'est (cliché : J. Moron)

Les données chronologiques recueillies durant l'opération et l'absence de traces révélant l'existence de curages réguliers des deux structures fouillées permettent d'associer ces silos à l'occupation de la maison seigneuriale de la Salle bâtie au tournant du XVI^e siècle. Leur présence témoigne ainsi de l'utilisation tardive du silo dans ce secteur géographique.

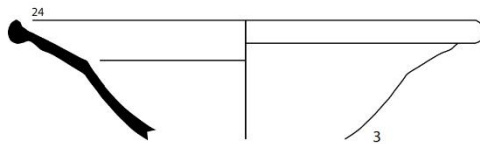
SI 1016 - US 1016



Pâte fine tournée, âme blanche et glaçure intérieure jaune



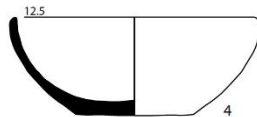
Pâte fine tournée, âme blanche et glaçure intérieure jaune avec décors verts



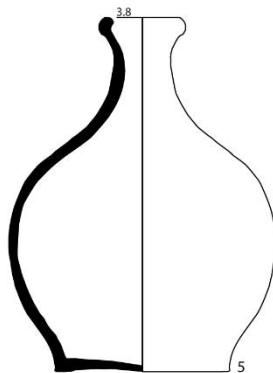
Pâte fine tournée, âme blanche et glaçure intérieure jaune



SI 1016 - US 1017



Pâte fine tournée, âme blanche, glaçure intérieure jaune et glaçure extérieure jaune avec décors verts



Pâte fine tournée, âme orange et engobe brun extérieur



Fig. 29 : Mobilier céramique retrouvé au sein des comblements 1016 et 1017 du silo 1016.

2.4.3. Etude de deux documents de 1739

CHATEAU DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32)

ETUDE DE DEUX DOCUMENTS : ***1) ETAT DES LIEUX DE 1739*** ***2) ETAT DES REPARATIONS DE 1739***

**Recherche en archives et transcription des deux textes : Anaïs Comet.
Etude des deux textes : Alain Klein.**

Le 08 décembre 2019.

SOMMAIRE

- INTRODUCTION - RESUME
 - ANALYSE SPATIALE COMPARATIVE DES DEUX DOCUMENTS, PAR EDIFICES ET PAR ESPACES
 - SYNTHESE DES TECHNIQUES, DES ELEMENTS D'OUVRAGES ET DES MATERIAUX, MENTIONNES DANS LES DEUX DOCUMENTS DE 1739
 - SYNTHESE DES DESORDRES ET DES TRAVAUX EFFECTUES, RELATES DANS LES DEUX DOCUMENTS DE 1739
 - CONFRONTATION DES DEUX TEXTES DE 1739 AVEC UN PLAN DU XVII^e OU DU XVIII^e SIECLE
 - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES
-

INTRODUCTION - RESUME

• **La vente en 1739 de la « maison seigneuriale » ou « château noble » de Sainte-Christie a fait l'objet de deux documents très instructifs :**

- **un état des lieux (« Procès verbal de l'état de la terre ») daté des 11 et 12 septembre 1739** (AD Gers, E suppl. 1030 – État des droits seigneuriaux et des réparations faites, 1739),

- **et un « état des réparations » daté du 7 aout 1739** (AD Gers, E suppl. 1030 – Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739).

Ces documents ont fait suite au « contrat de vente », passé le 10 juillet 1739, entre Blaise Louis de Lupé, vendeur, et Pierre Louis Courtade de Salis, acquéreur. Ces deux textes sont très instructifs, en ce qu'ils nous permettent de connaître assez précisément l'état des édifices encore en élévation en 1739, ceux déjà en cours de ruine et les fonctions domestiques et agricoles regroupées au sein de l'ensemble castral. Les traces laissées par les édifices disparus depuis 1739 sont souvent décelables sur le bâti encore en place : « façade » nord du logis (correspondant à un ancien mur de refends), façade est du pigeonnier, chevet de l'église.

L'acte de vente du 10 juillet 1739 est en cours de recherche dans les archives.

L'état des réparations fait également office de « bail à réparer », car il contient le détail de la ventilation des postes des dépenses (fourniture et pose). Cette partie relative aux différents postes de dépenses n'a pas été transcrite dans le cadre de cette première étude, mais le sera dans une étude ultérieure. Elle permet de se faire une idée sur la répartition entre fourniture et mise en œuvre, les quantités mise en œuvre, les modes opératoires et les modalités financières de l'exécution des travaux.

On notera que cette transaction comporte deux singularités.

Tout d'abord, les actes notariaux ne se succèdent pas dans une temporalité logique : l'état des réparations est dressé postérieurement à l'état des lieux, qui, lui-même suit l'acte de vente.

Ensuite, à la page 2 de l'état des lieux, il est stipulé que le notaire royal est dispensé « de prêter notre serement, en tel cas requis ». Pour quelle raison ?

La lecture de l'acte de vente du 10 juillet 1739 permettrait peut-être d'éclaircir ces points particuliers.

La remise de ces documents et des différents protagonistes dans leur **perspective historique** fera l'objet d'un complément d'étude ultérieure, après dépouillement complet des archives, et notamment celles du XVIIIe siècle.

• Les deux documents ont certainement été rédigés par le même notaire royal Lacapere, même si cela n'est pas précisé pour l'état des réparations. Cela facilite leur **lecture en parallèle**, même si on peut noter quelques différences entre les deux textes, par exemple au niveau de la dénomination de plusieurs espaces et dans la chronologie de visite ou de présentation notamment pour les édifices situés au nord et au sud de la cour. Cela nous a incité à présenter une synthèse de ces deux documents, sous forme de **tableaux à deux colonnes principales (voir ci-dessous)**, en mettant en correspondance l'état sanitaire et les travaux effectués pour chaque édifice ou chaque pièce.

- L'ensemble castral abrite une relative diversité de fonctions d'habitations (même si aucun habitant n'est signalé en 1739) et agricoles, réparties autour de la « **cour** » appelée aussi « basse-cour », qui présente un sol en pente, pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement. L'accès principal à la cour se fait par l' « **entrée** » nord. L'entrée ouest est réservée au porche nord de l'église, via le pont ouest : un « **clairvoir** », c'est-à-dire une clôture à claire-voie empêche tout accès à la cour de ce côté. Les vestiges de gonds encore visibles sur les poteaux du porche A font-ils écho à cette ancienne clôture ? Ni l'entrée ouest, ni le pont dormant attenant à cette entrée ouest ne sont mentionnés dans les deux documents, mais ils existaient bien en 1739.

- L'**enceinte** suit un plan quadrangulaire et est entièrement bâtie en terre crue, hormis une portion occupée par l'église : murs nord, ouest, sud et est. Si les termes de « murs de terre » sont plutôt vagues sur la technique employée, celui de « **tapie** » (**Baudreu 2007**) est plus explicite en ce qu'elle désigne, normalement, une terre compactée dans un coffrage, correspondant au procédé du pisé. Dans les deux textes, il semble qu'il faille néanmoins comprendre « tapie » comme un terme générique indiquant une technique de terre massive, car la technique observée in situ relèverait plutôt de la bauge empilée sans coffrage que du pisé. Ce dernier point sera confirmé par l'étude micromorphologique en cours dans le cadre de ce PCR, par Cécilia Cammas de l'Inrap. Il est possible que la maîtrise technique du notaire ne soit pas suffisamment assurée, comme l'atteste la redondance dans l'expression « tapie de terre » pour la description du grenier O.

Les « tapies » ne font pas l'objet d'un enduisage particulier en 1739, hormis pour les « murs ou tapies » de la cuisine, située au nord du logis actuel, « ayant besoin d'être crépis pour leur conservation », mais sans qu'il soit précisé les matériaux employés pour l'enduit (terre, sable-chaux ou autre mélange). Cependant, le document sur l'état des réparations ne stipule pas si ces enduits ont été réellement appliqués.

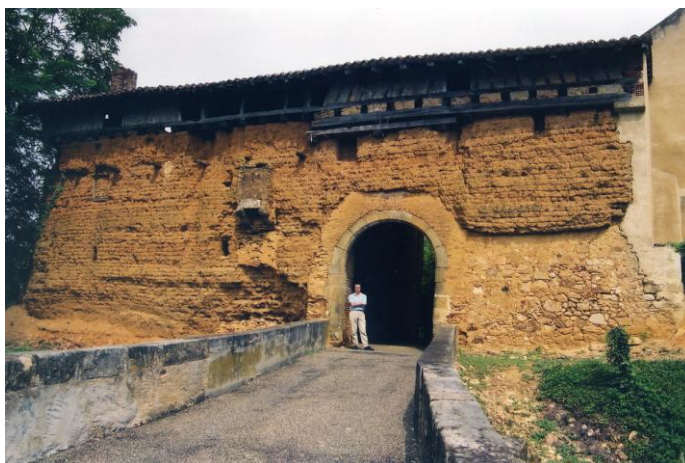
- Les bâtiments ou espaces ne font que très rarement l'objet de **mesures**, hormis la volière située à l'est du pigeonnier ainsi que la petite chambre à tenir le foin localisée à l'ouest du pigeonnier (mesurées en « **cannes** ») et un terrain situé à l'ouest de ce petit fenil (mesuré en « **pans** »). La mesure en « **pied** » (peu courante dans le sud-ouest) est quand à elle employée pour la nouvelle avancée de toiture de la façade ouest de la maison seigneuriale. Les conversions dans le système métrique ont été effectuées à partir des tables de conversion du Gers de l'An X, publiés par Vodolouque (**Vodolouque 1801-1802**).

La localisation des espaces a été relativement aisée, mis à part pour quelques-uns d'entre eux. La situation des édifices et espaces répartis autour de la cour est figurée (n°1 à 22) sur le cadastre de 1836 tandis que la localisation des pièces du logis seigneurial, proprement dit, est indiquée (A à Q) sur les plans des trois niveaux du logis relevés par Alain Klein, architecte. Les fonctions indiquées pour la résidence seigneuriale renvoient au dernier usage du XIXe ou du début du XXe siècle ([voir plans ci-dessous](#)).

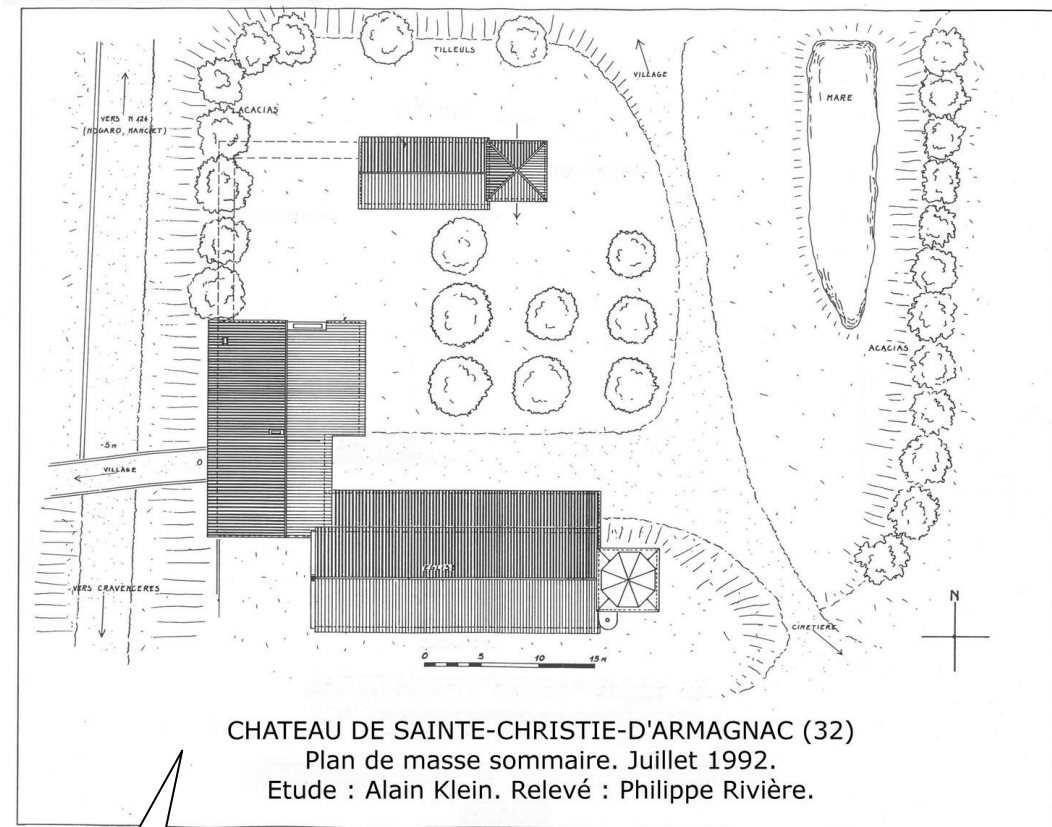
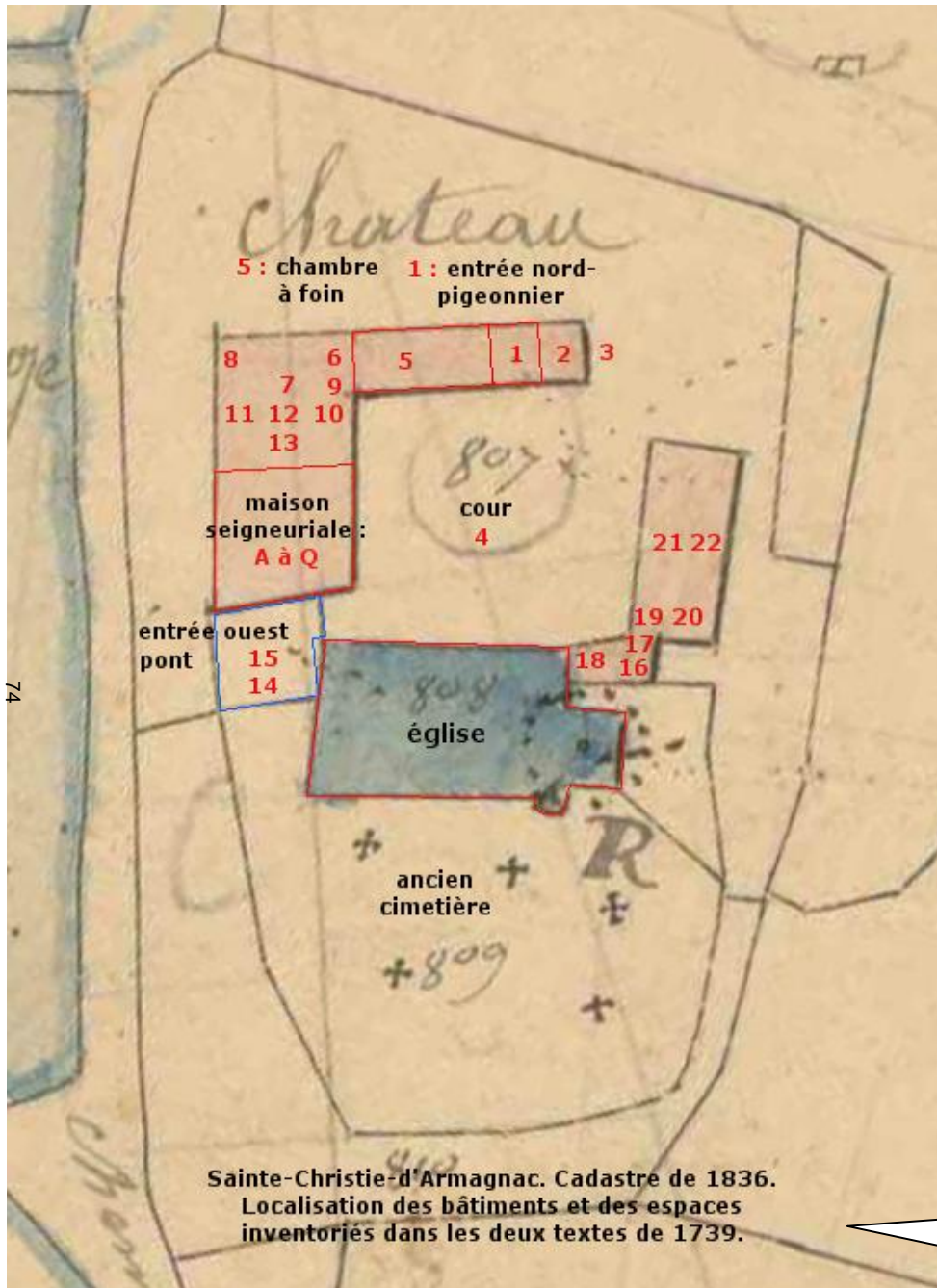
- **Au nord de la cour** (4), de part et d'autre de « l'entrée » surmontée de son « pigeonnier » (n°1 : voir localisation des numéros sur le plan ci-dessous), on recense une « volière » (poulailler, abri pour la basse-cour) (2), des « mazes » (3 ?), une « chambre à foin » (actuel local associatif) (5) et un « appentis » sans fonction précise (6 ?).

- **Sur le côté ouest de la cour** (4), et au nord du logis actuel, il est fait mention d'un « appartement » (à l'étage) (7), d'un « four » à pain (9), d'une « cuisine » (10), d'une « chambre » sans fonction précise (12), de vestiges d' « appartements » écroulés (à l'étage) et de « murs » divers (correspondant au mur d'enceinte) (8, 11). A l'angle nord-ouest de la cour, plusieurs parties d'édifices se sont déjà effondrées, au moins au niveau des premier et/ou second étages (car le cadastre de 1836 figure encore des constructions à cet endroit). Des précautions sont prises, en 1739, pour protéger le sommet découvert du rempart en terre qui subsiste (8).

- **A l'angle sud-ouest de la cour** (4), la « porte de l'église » (n°14) et un « auditoire » (15) sont évoqués. L'auditoire est certainement un lieu de rencontre pour les habitants (?). Dans le sud-ouest, cet espace situé près du porche de l'église est aussi dénommé « emban », c'est-à-dire un auvent sous lequel les paroissiens et la communauté se réunissaient pour délibérer des affaires du village, en l'absence de maison commune (remerciements à Anaïs Comet, pour nous avoir signalé ce lien entre auditoire et emban) (**Polge 1958**).
- **A l'angle sud-est de la cour** (4), il est décrit une « écurie » (n°16) surmontée d'un « grenier à foin » (17), une « grange à foin » (18), un emplacement non défini (19) et un « petit grenier » au-dessus d'un « pressoir » (20).
- **Le côté est de la cour** (4) est partiellement occupé par la « métairie du château » (21), qui est en fait un abri à bestiaux assez exigü, sans métayer.
- Un « **jardin** » est signalé près du rempart de terre (22), probablement du côté est de la cour.
- **Le logis seigneurial** subit une visite plus précautionneuse et rigoureuse, niveau par niveau et pièce par pièce.
Au rez-de-chaussée, on a une « salle » (C, C1, C2 : voir localisation des lettres sur le plan ci-dessous), un « chai » ou « cave » (E), et un « trepoir » (départ de l'escalier) (B).
Au premier étage, on recense un « second trepoir » (palier de l'escalier) (F), cinq « chambres » (pièces) (M) dont une (H, I, H1) surmontant la « salle » du rez-de-chaussée et une autre petite et obscure (J), des « lieux communs » ou « chambre des lieux » (latrines) (L), un « galetas » disposé au-dessus du passage (A) reliant le pont à la cour du château (cet espace a disparu mais était encore visible sur une carte postale du début du XXe siècle, **reproduite ci-dessous**) et un « grenier ». La loggia G a été mise en place dans la deuxième moitié du XIXe siècle et n'existait donc pas en 1739 : à la place, on avait une façade percée d'une demi-croisée, si l'on se fie à une reconstitution réalisée à partir des vestiges de mortaises.
Au deuxième étage, il est fait mention d'un palier terminal de l'escalier (N), des « chambres » dont une (Q) à l'aplomb de la salle du rez-de-chaussée, un « vestibule » ou « corridor » (O ?) et un « galetas » (P). Les façades est et ouest étaient vraisemblablement de toute hauteur : leur état actuel correspond à un abaissement global de la toiture, effectué au XIXe siècle.



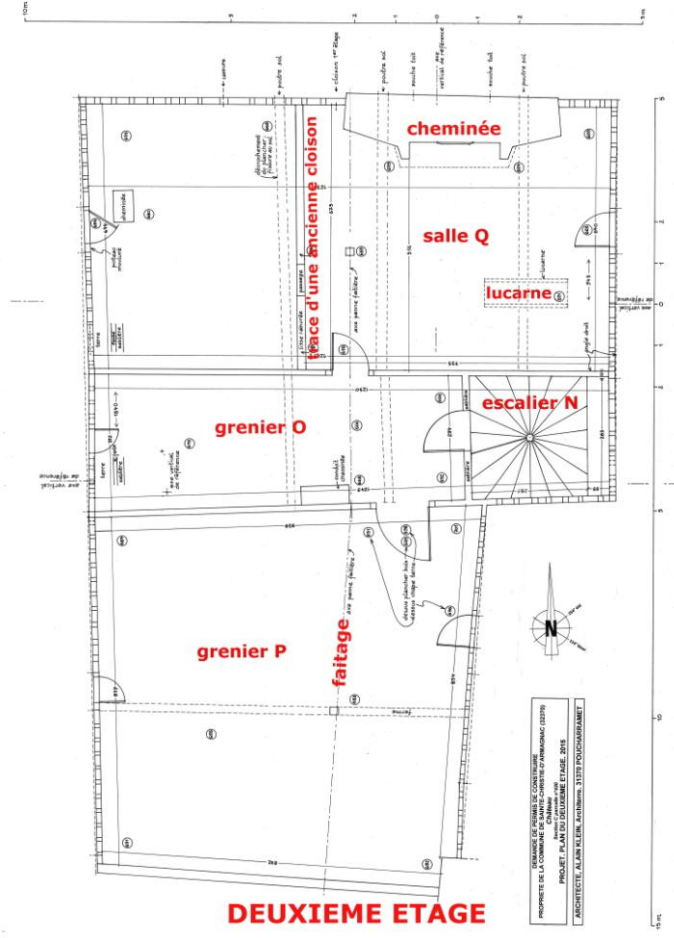
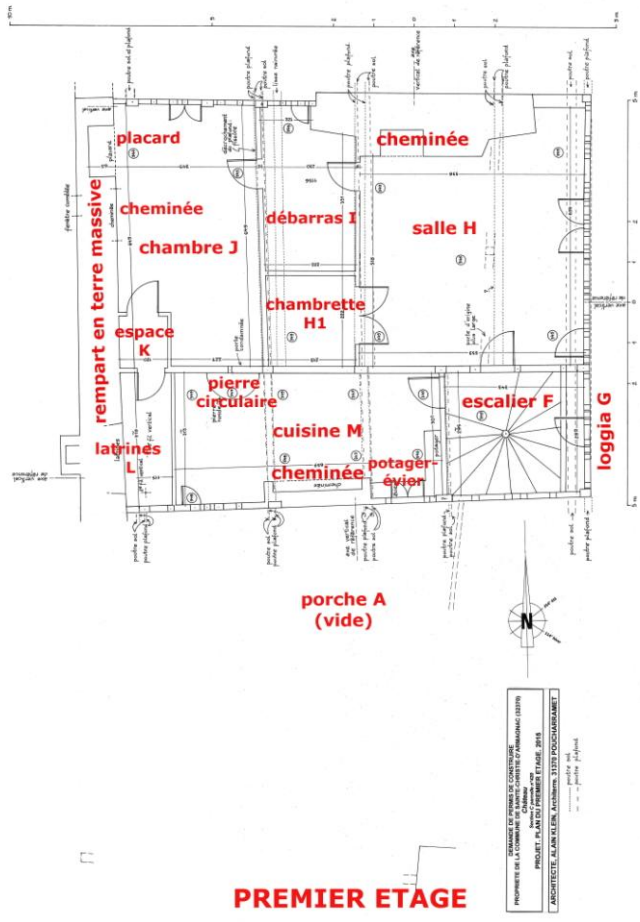
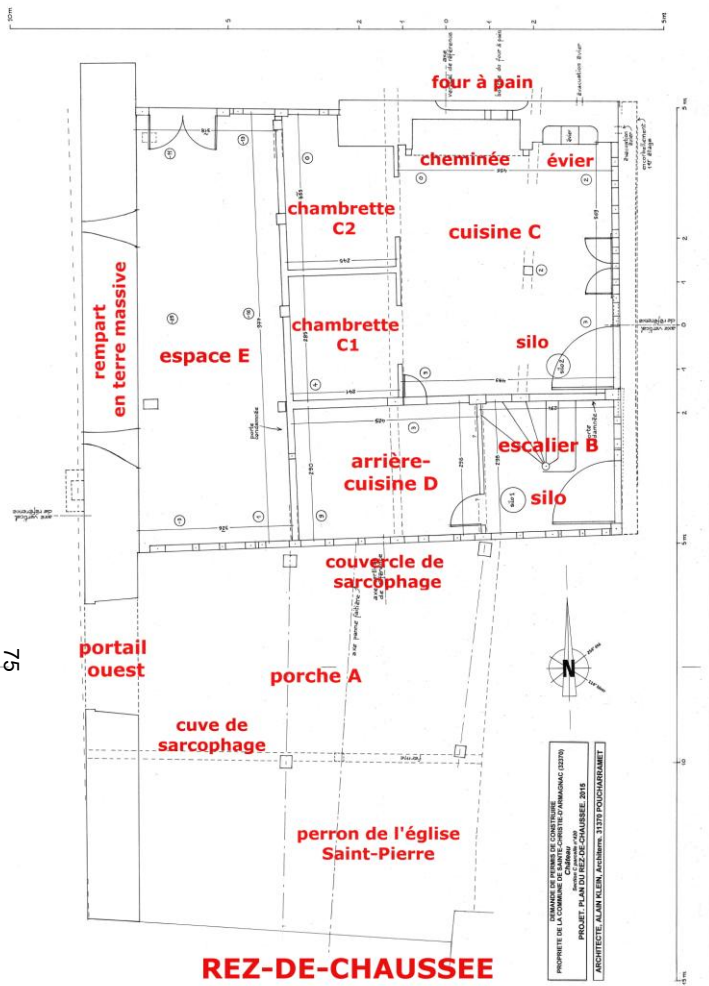
Façade ouest
du rempart ouest.
Etat en 1991.



CHATEAU DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32)
 Plan de masse sommaire. Juillet 1992.
 Etude : Alain Klein. Relevé : Philippe Rivière.

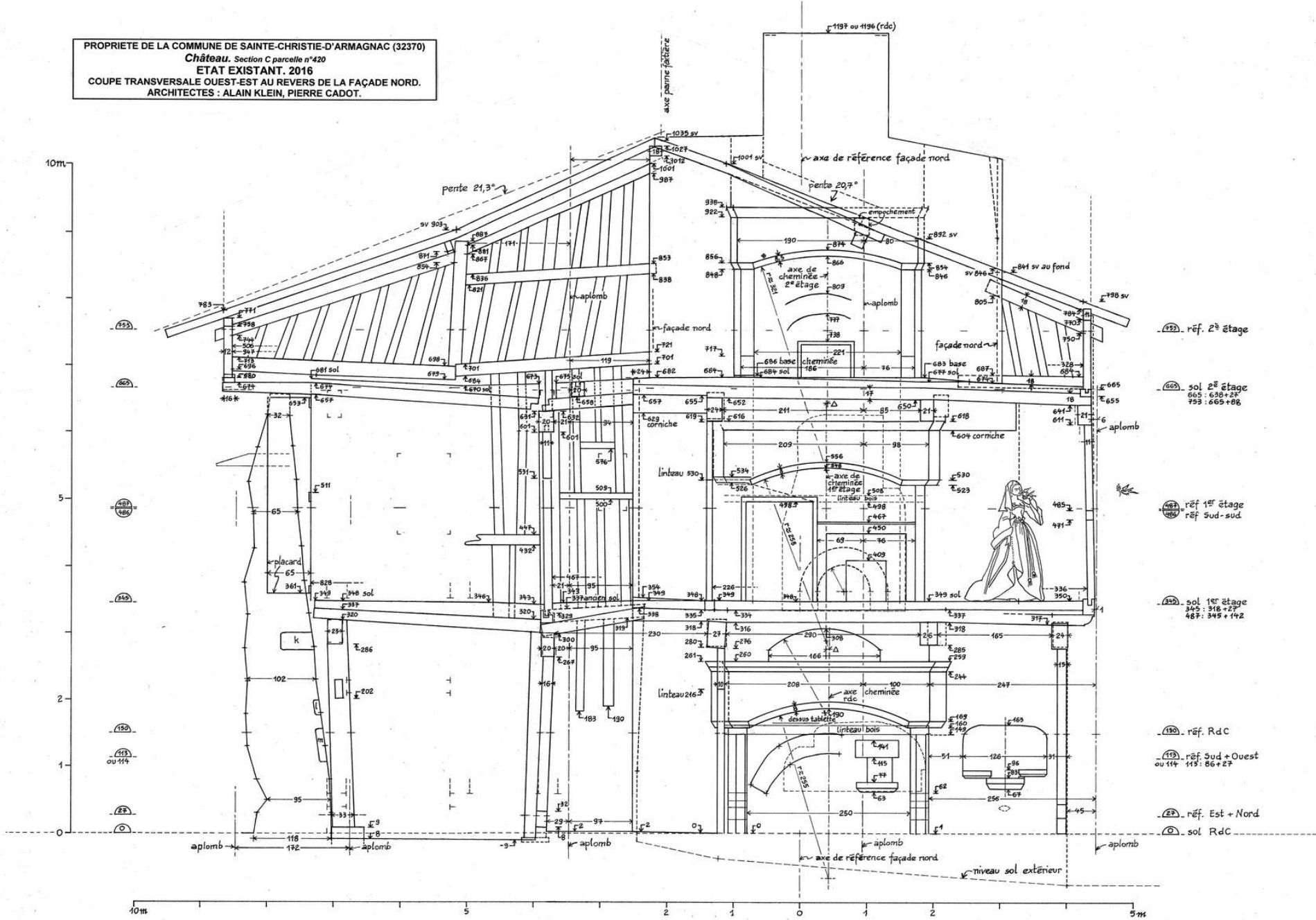
Etat des édifices en 1992 (= 2019)

Etat des édifices, selon le cadastre de 1836.
 Numérotation des édifices et des espaces : n°1 à 22 (en rouge).
 - Bordures rouges : les édifices ou parties d'édifices encore en place en 2019.
 - Bordures bleues : les édifices non portés sur le cadastre de 1836.
 - Sans bordures rouges ou bleues : les édifices disparus en 2019.



Désignation des pièces du logis attribuée par Alain Klein, architecte, d'après leur dernier usage des XIX-XXe siècles. (en rouge : A à Q).

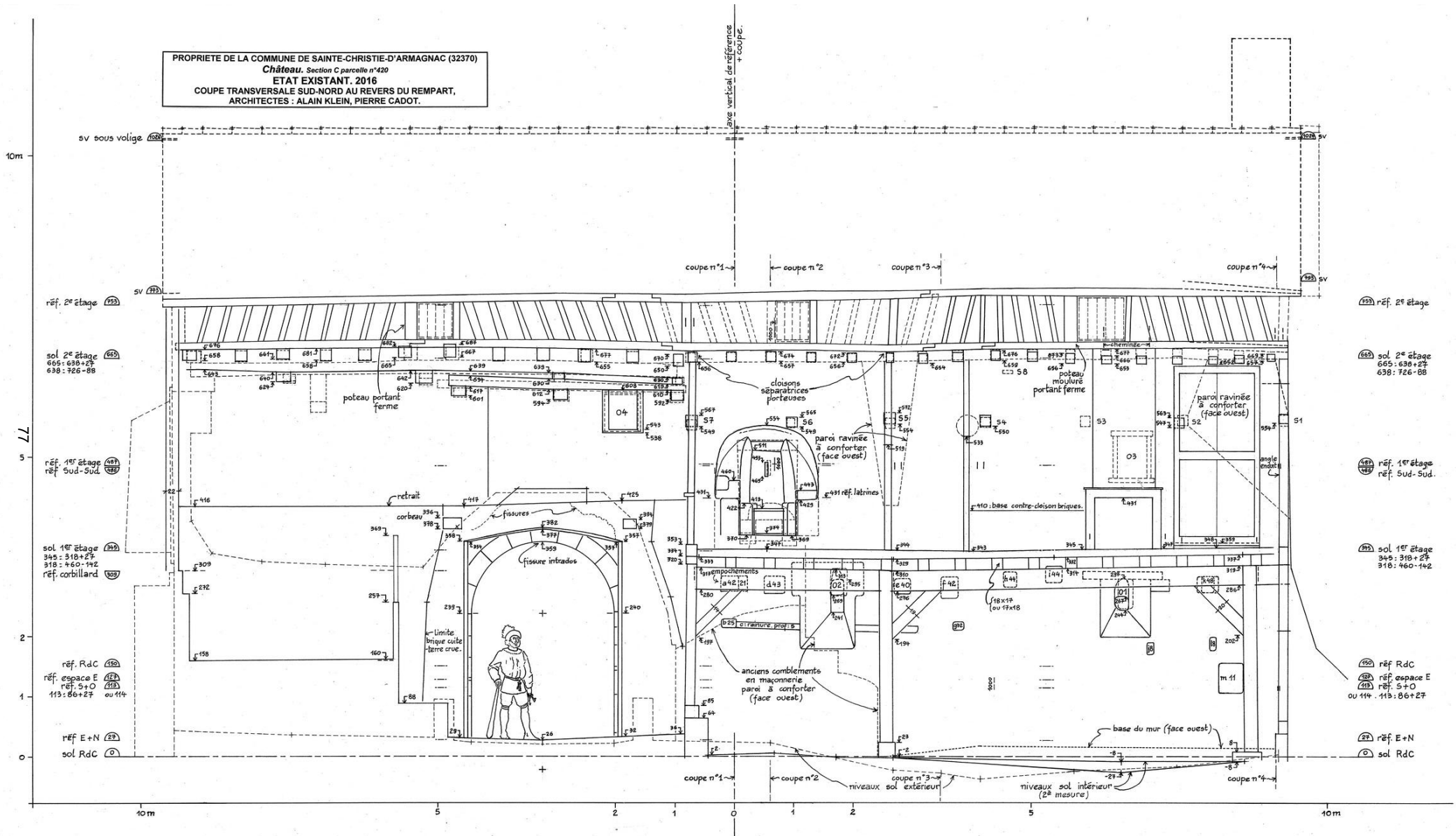
PROPRIETE DE LA COMMUNE DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32370)
Château. Section C parcelle n°420
ETAT EXISTANT. 2016
 COUPE TRANSVERSALE OUEST-EST AU REVERS DE LA FAÇADE NORD.
 ARCHITECTES : ALAIN KLEIN, PIERRE CADOT.



76

Château de Ste-Christie-d'Armagnac (32). Etude de deux textes de 1739 (état des lieux / état des réparations). Anaïs Comet - Alain Klein. PCR 2019

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32370)
Château. Section C parcelle n°420
 ETAT EXISTANT. 2016
 COUPE TRANSVERSALE SUD-NORD AU REVERS DU REMPART,
 ARCHITECTES : ALAIN KLEIN, PIERRE CADOT.



Château de Ste-Christie-d'Armagnac (32). Etude de deux textes de 1739 (état des lieux / état des réparations). Anaïs Comet - Alain Klein. PCR 2019



photographies
par Sylvain Durand,
topographe, Acter, 2018



Château de Ste-Christie-d'Armagnac (32). Etude de deux textes de 1739 (état des lieux / état des réparations). Anaïs Comet - Alain Klein. PCR 2019



5, 1 et 2



cour 4



« façade » nord de la maison : 6 à 13



angle nord-est de la maison



rdc : cuisine C

silo



rdc : espace E



rdc : escalier



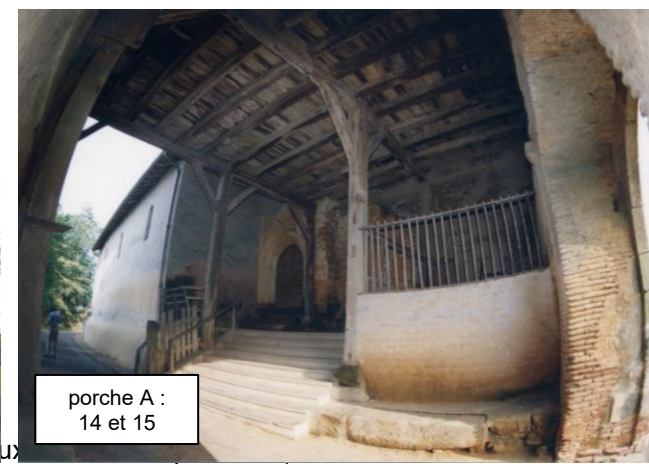
1er étage : salle H



2è étage : salle Q

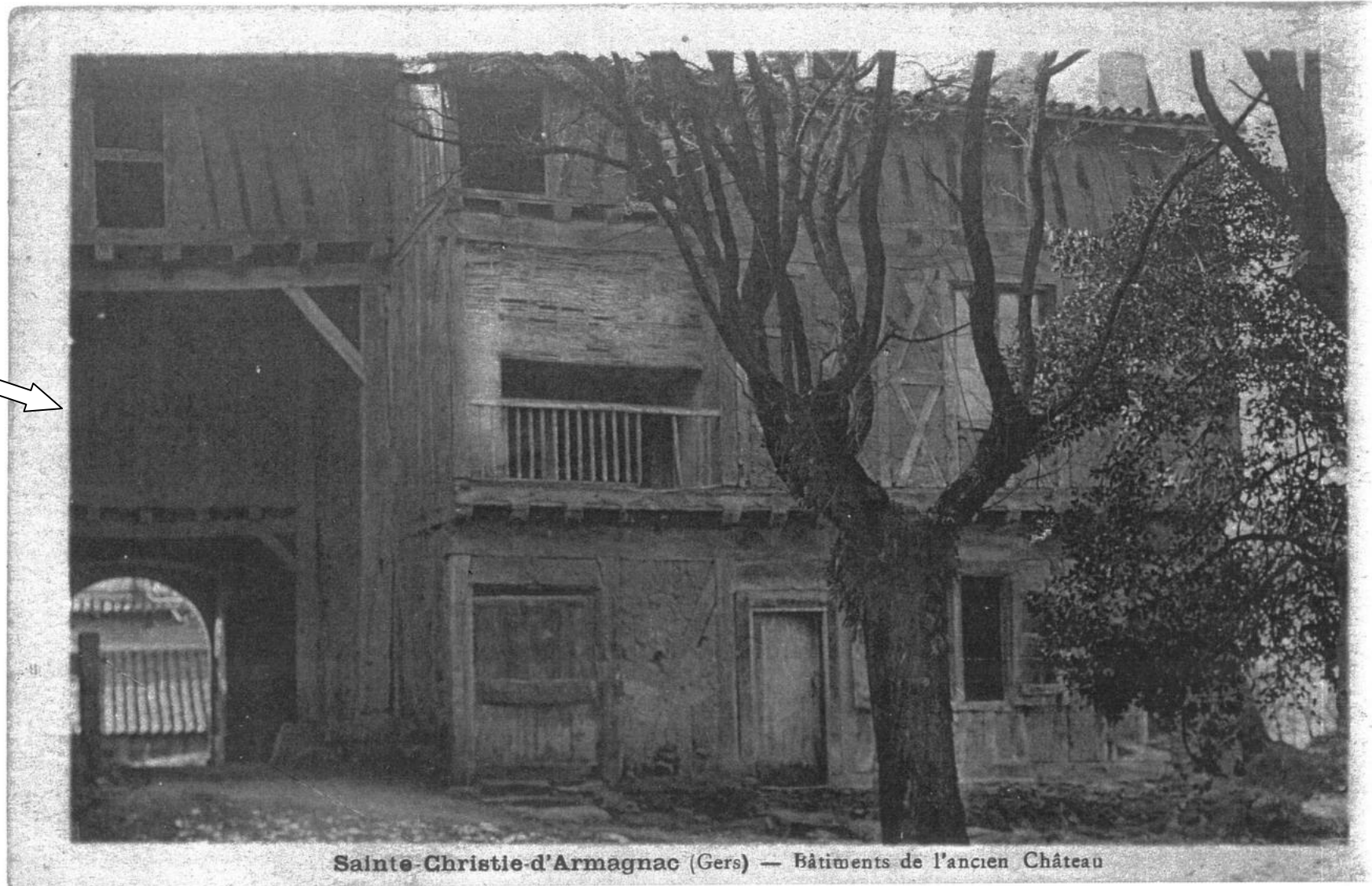


porche A : 14 et 15

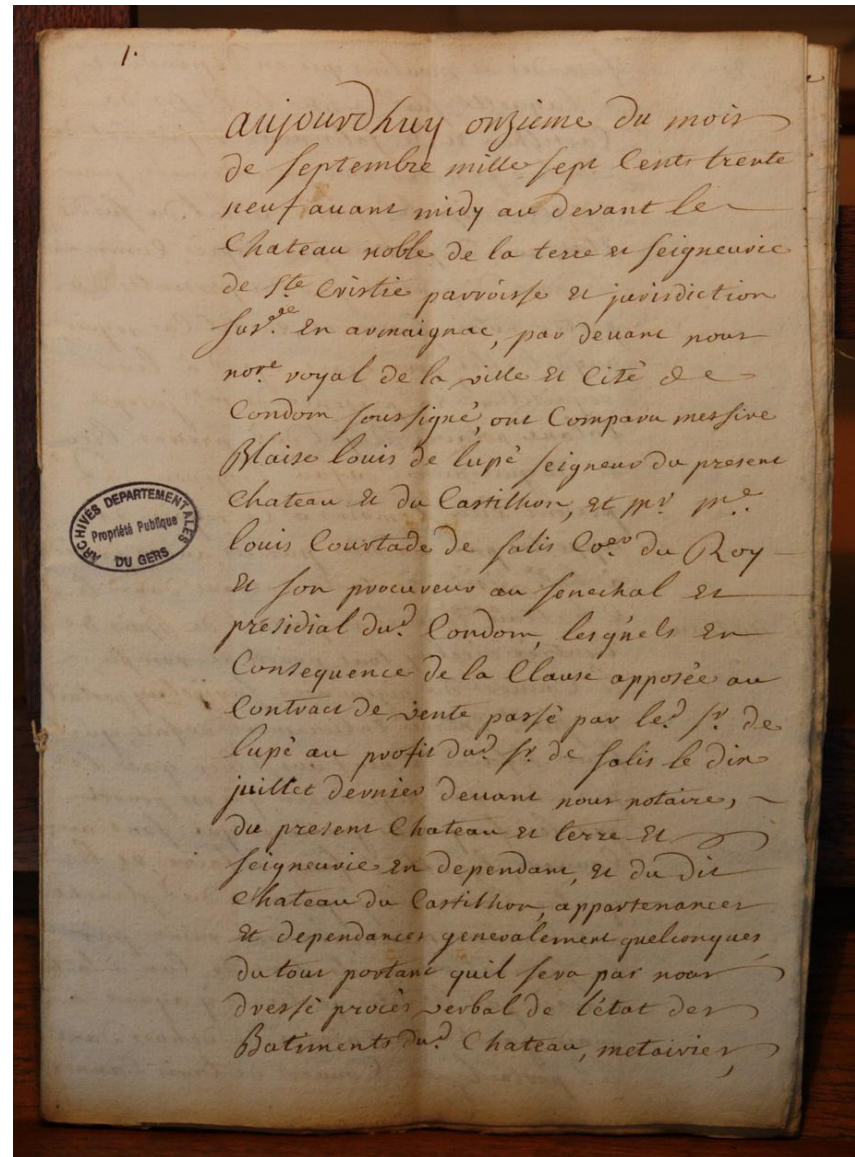
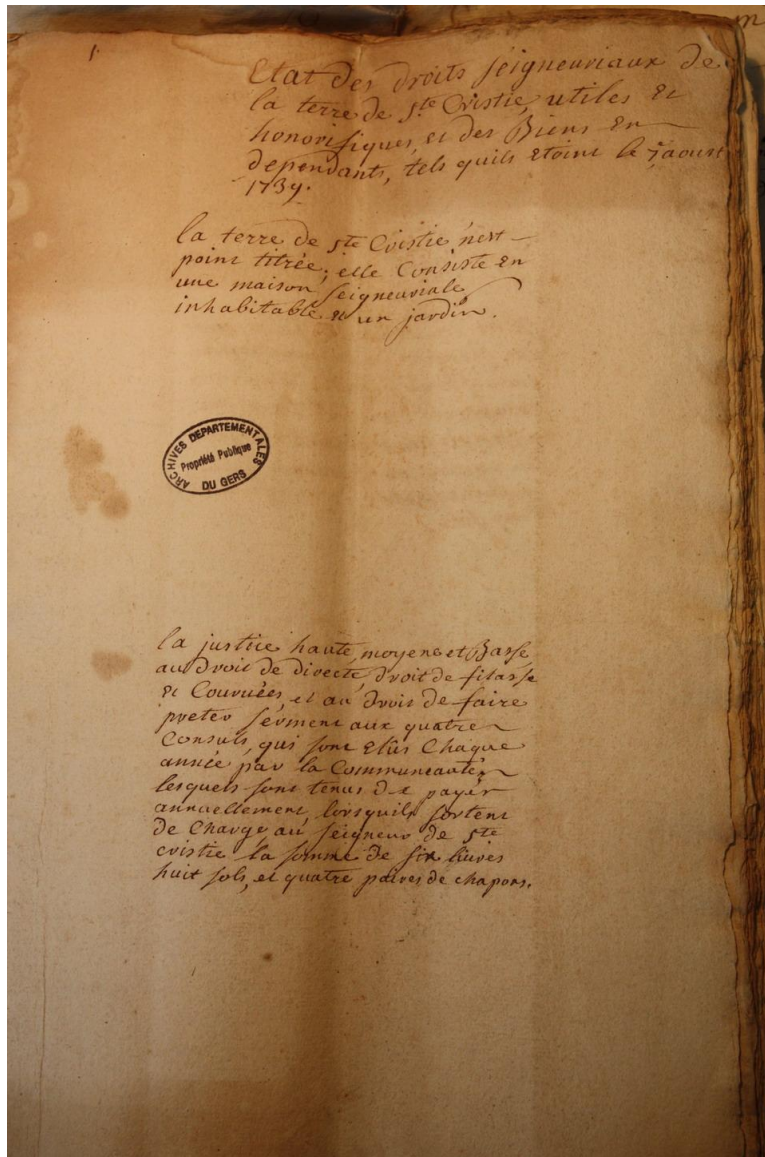


porche A : 14 et 15

photographies prises en 1991 des principaux édifices et espaces décrits dans les deux textes de 1739. Photographies présentées dans le sens chronologique des visites (terminologies et photographies par Alain Klein)



Carte postale du début du XXe siècle, montrant un espace bâti en pan de bois (appelé « galetas » dans l'état des lieux), et localisé au premier étage, en surplomb du porche A (voir flèche).



Premières pages des deux documents de 1739 (photographies par Anaïs Comet). AD Gers. A gauche : état des lieux des 11 et 12 septembre 1739. A droite : état des réparations du 7 aout 1739.

CHATEAU DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32)

ANALYSE COMPARATIVE DES DEUX DOCUMENTS DE 1739, PAR EDIFICES & PAR ESPACES *Etat des lieux de 1739 --- Etat des réparations de 1739*

En normal : extrait des deux textes

Entre [] : quelques commentaires et explications

En rouge : quelques mots particuliers, analysés dans la suite de l'étude

| | | ETAT DES LIEUX DE 1739 | | | ETAT DES REPARATIONS DE 1739 | | | | | | | |
|--|---|---|---|-----------------------------------|--|---|--|-----------------------|--|--|--|--|
| 82 dénomination de l'espace ou du bâtiment, attribuée par Alain Klein, d'après leur dernier usage aux XIX-XXe siècles, pour faciliter leur localisation sur plan. | Procès verbal de l'état de la terre des 11 et 12 septembre 1739 [= état des lieux, diagnostic] faisant suite au contrat de vente passé [le 10 juillet 1739] par Messire Blaise Louis de Lupé, seigneur du château de Sainte-Christie et du Castilhon [Castillon-Debats ?] au profit Monsieur Pierre Louis Courtade de Salis conseiller du Roy et son procureur au sénéchal et présidial de Condom du présent château, terre et seigneurie en dépendant, et du château de Castilhon, appartenances et dépendances généralement quelconques. Procès verbal de l'état des bâtiments dudit château, métairies, fesandet et moulins. Notaire royal : Lacapere. | | | | | | Etat des réparations qui ont été faites aux bâtiments et moulins de Sainte-Christie depuis le 7 août 1739 [problème de dates]. La terre de Sainte-Christie n'est point titrée. Elle consiste en une maison seigneuriale inhabitable et un jardin. La justice haute, moyenne et basse au droit de directe, droit de filasse et corvées, et au droit de faire prêter serment aux quatre consuls, qui sont élus chaque année par la communauté [...]. Plus le droit d'avoir un banc dans l'église. Notaire : ? | | | | | |
| | | page | appellation de l'espace ou du bâtiment | désordres constatés, commentaires | | page | appellation de l'espace ou du bâtiment | travaux, commentaires | | | | |
| château | 1 | château noble, terre et seigneurie de Sainte-Christie, paroisse et juridiction en Armagnac | <ul style="list-style-type: none"> • château noble [et non pas castet] | 1 | maison seigneuriale inhabitable, jardin | <ul style="list-style-type: none"> • [la maison seigneuriale est considérée comme inhabitable et pas seulement inhabitée / on peut en conclure qu'elle est donc inhabitée] • [le qualificatif de maison est repris aux pages 31, 32, 36 et 37 / il semble désigner à la fois le logis seigneurial actuel, proprement dit, et l'ensemble des bâtiments civils délimité par l'enceinte quadrangulaire] • [le qualificatif de jardin est repris à la page 39] | | | | | | |

Edifices adossés aux remparts nord et ouest (hormis la maison seigneuriale)

| | | | | | | |
|--|---------|--|---|----|--|---|
| emplacement n° 1. Porche-pigeonnier nord. Edifice du XVIIe s. | 2 | entrée du château pigeonnier | <ul style="list-style-type: none"> portail de bois de l'entrée, tout pourri, rompu couvert [couverture] entièrement défectueux, à refaire à neuf plancher du pigeonnier pourri par les fréquentes gouttières [= fuites] du couvert, qu'il faut refaire les quatre coins [des murs] entre plancher et couverture [s'écartent les uns des autres et] menacent ruine, à cause des gouttières | 28 | entrée du château pigeonnier | <ul style="list-style-type: none"> avoir fait réparer le portail de bois de l'entrée du château du côté nord avoir fait réparer le couvert du pigeonnier sur le portail qui était totalement défectueux et pourri, où il ne restait que très peu de crochet [= tuiles à crochets = tuiles plates posées sur une pente forte] avoir refait une partie du plancher du pigeonnier |
| emplacement n° 2. Edifice situé à l'est du porche-pigeonnier. Des traces d'enduits, d'arrachement et de solins de cette volière disparue, sont visibles sur la façade est du pigeonnier. Edifice visible sur le cadastre de 1836. | 2 et 3 | volière | <ul style="list-style-type: none"> volière [= abri pour la basse-cour ?] couvert de trois cannes [3 x 1.841 = 5.523 m] de longueur, en très mauvais état majeure partie des chevrons pourrie manque quantité de tuiles et de lattefeuilles [= voliges en bois fendu] mur côté cour tout renversé, menaçant une prompte chute | 28 | couvert qui donne dans la cour en entrant à main gauche à côté du pigeonnier [le terme de volière n'est pas mentionné] | <ul style="list-style-type: none"> [les travaux concernent la volière, mais peut-être aussi les mazes] avoir réparé presque à neuf le couvert qui donne dans la cour [...] à côté du pigeonnier, la majeure partie des chevrons et des lattefeuilles étant pourris et y manquant quantité de tuiles |
| emplacement n°3 ? | 3 | mazures de tapie au dehors | <ul style="list-style-type: none"> [édifices localisés à l'est de la volière, près de l'angle nord-est de la cour] mazures [= constructions de pierre intéressantes] tapie [= terre massive] [forme occitane francisée] mazures de tapie au dehors qui forment la clôture de la cour [= côté extérieur des édifices = rempart] mazures prêtes à s'écrouler [d'autres mazures semblent avoir été bâties aussi côté cour, mais elles ont disparu] quelques pièces de bois pourri | | | |
| emplacement n°4 cour | 3 et 10 | cour | <ul style="list-style-type: none"> cour du château [page 10] | 38 | basse-cour | <ul style="list-style-type: none"> avoir aplani et tiré quantité de terre de la basse-cour, pour donner du coulant aux eaux [= avoir profiler le sol en pente, pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement] |
| emplacement n°5. Local associatif (ancienne maison des chasseurs de 11,50 m de long environ, hors tout) | 3 | petite chambre servant à tenir du foin | <ul style="list-style-type: none"> chambre [= pièce] petite chambre de 5 cannes de longueur [5 x 1.841 = 9,205 m] le couvert a extrêmement besoin d'être retouché : [présence de] gouttières, manque de tuiles et de lattefeuilles chevrons (pourris) | 29 | chambre contenant du foin | <ul style="list-style-type: none"> chambre [= pièce] avoir réparé le couvert où il manquait beaucoup de chevrons, de lattefeuilles et de tuiles à canal [pour les différencier des tuiles à crochets du pigeonnier] |
| emplacement n°6 ? | 3 | terrain de douze pans de long | <ul style="list-style-type: none"> [terrain situé à l'ouest du local associatif] terrain de 12 pans de long [12 x 0,2301 = 2,761 m] couvert tombé | 29 | appentis | <ul style="list-style-type: none"> avoir couvert en entier l'appentis [toit à une pente ?], qui avait totalement croulé et où il n'y avait ni bois, ni lattefeuilles appentis environ de douze pans de longueur [12 x |

| | | | | | | |
|---|--------|-----------------|--|----------|---|--|
| emplacement n°7. Etages disparus, situés au nord du logis seigneurial actuel | 3 | appartements | <ul style="list-style-type: none"> • appartements tombés • il reste un vestige de cheminée en l'air appuyée sur le mur ou tapie, qui menace une prompte chute [cheminée réemployée dans la cuisine M ?] | 36 | appartement appartements maison en dehors | 0,2301 = 2,761 m] <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait faire le torchis [torchis = mot français] et le coulandage [forme occitane francisée = colombage ou pan de bois] de la maison en dehors, qui est à l'appartement le plus élevé et qui soutient le couvert vers le nord • [...] qui donne vers le nord, où il y avait autrefois des appartements, qui ont croulé depuis longtemps • [un appartement subsiste, certainement adossé à la façade nord du logis actuel, tandis que les appartements situés plus au nord, près de l'angle nord-ouest de l'enceinte se sont écroulés déjà depuis longtemps, en 1739] |
| emplacement n°8. Section de rempart (nord ou ouest) située près de l'angle nord-ouest de l'enceinte | 3 | mur | <ul style="list-style-type: none"> • mur ouvert en plusieurs endroits et miné au fondement | 36 | mur de terre | <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait couvrir à neuf [par des tuiles ? voir page 39 : « couvrir de tuile à canal le mur de terre du jardin »] la partie du mur de terre, qui va depuis la cave [= chay ou espace E] jusqu'au coin de la maison, qui donne vers le nord |
| emplacement n°9. Four bâti au nord du logis seigneurial. Ce four ne correspond pas à l'actuel arrachement du four visible au rdc de la façade nord du logis (car la bouche s'ouvre dans la « salle » = cuisine C] | 3 et 4 | four ou terrain | <ul style="list-style-type: none"> • four qui est dans un terrain • l'ambouchure [= bouche du four, selon l'autre document] du four est dans la cuisine [cette cuisine est différente de la cuisine C indiquée sur le plan du rdc] • four menaçant ruine | 29 et 30 | four | <ul style="list-style-type: none"> • four qui menaçait une prochaine ruine • [les travaux ci-dessous concernent essentiellement la restauration du bâti autour du four] • avoir fait crépir à chaux et à sable le four et y avoir fait faire un couvert tout neuf • avoir fait terrer en dedans [= avoir fait réaliser un sol intérieur en terre battue ?] • avoir refait à neuf la bouche du four [voir ci-dessous] |
| emplacement n°10. Cuisine adossée à la façade nord du logis seigneurial existant. Bâti encore visible au début du XXe siècle, d'après des témoignages oraux. Cette cuisine devait jouer un rôle vital, compte tenu de l'importance de ses mentions dans le texte | 4 | cuisine | <ul style="list-style-type: none"> • cuisine découverte • cuisine étagée au milieu et en trois autres endroits par des pilotins de bois [= poteaux d'étalement] • foyer défectueux • porte en très mauvais état, qu'il faut faire réparer | 30 | cuisine | <ul style="list-style-type: none"> • avoir refait le coulandage du mur de la cuisine, qui donne vers le couchant [vers le rempart ouest] et avoir fait faire une petite muraille [= solin de maçonnerie] au-dessous, pour garantir le dit coulandage de la déposition [= du risque de déstabilisation] • avoir refait à neuf la bouche du four, mis un contrecœur à la cheminée de la cuisine, refait les fourneaux [potagers ?] et laiguier [= évier] • avoir fait une porte en dehors et un volet • avoir crépi à chaux et à sable tout le dedans de la cuisine et en dehors tout ce qui donne du côté du levant [vers la cour] [la cuisine a donc deux façades, donnant au couchant et au levant. Cette double orientation atteste de la localisation de la cuisine sur le côté est de la cour] |

| | | | | | | |
|--|--------|---|---|----|--|--|
| emplacement n°11. Section ouest du rempart en terre | 4 | murs ou tapies | <ul style="list-style-type: none"> murs ou tapies sont du côté du dehors de la cour [= rempart] et au dedans des côtés de l'entrée [de la cuisine] à la cour murs ou tapies ayant besoin d'être crépis pour leur conservation | 31 | mur de terre [= rempart ? voir ci-dessous à « cave »] | |
| emplacement n°12. Espace difficile à localiser | 4 | chambre bâtie sur le bas de la cuisine [chambre située en contrebas de la cuisine en prenant en compte la pente naturelle du terrain vers le nord ?] | <ul style="list-style-type: none"> chambre tombée | | | |
| emplacement n°13. Arrachements de la cheminée visible au 1er étage de la façade nord du logis | 4 | cheminée | <ul style="list-style-type: none"> vestige d'une cheminée encore au-dessus du toit de la chambre [précédente] [cheminée employée dans la cuisine M ?] | | | |
| Rez-de-chaussée de la maison seigneuriale | | | | | | |
| cuisine C. La porte est et le silo enterré ne sont pas signalés. Les peintures datables entre la fin du XVIe s. et la première moitié du XVIIe s. ne sont pas mentionnées. | 4 | salle | <ul style="list-style-type: none"> salle en partie décarrelée et en partie avec des carreaux morcelés, qu'il faut changer porte d'entrée entre la salle [cuisine C] et la cuisine [voir ci-dessus], fort usée et rompue, qu'il faut changer [porte actuellement disparue, anciennement située au nord de la chambrette C2 du rdc] placard de la croisée [actuelle fenêtre est], volets et vitres des volets du bas rompus [la partie supérieure de l'ouvrant nord a gardé des vestiges de panneaux de vitraux, sur réseaux de plomb / la face intérieure du mur d'allège de cette croisée comprend un panneau de bois encore visible] | 31 | salle | <ul style="list-style-type: none"> avoir refait une partie du carrelément de la salle avoir mis un contrecœur neuf à la cheminée avoir refait les vitres du placard d'en bas [de la fenêtre est] qui étaient toutes brisées avoir fait crépir et blanchir [= badigeonner à la chaux] la cuisine. [Par conséquent, les peintures anciennes datables entre la fin du XVIe s. et la première moitié du XVIIe s. ont été recouvertes par l'enduit et le badigeon] |
| les deux chambrettes C1 et C2 ne sont pas évoqués : les cloisonnements sont-ils postérieurs ? | | | | | | |
| l'arrière-cuisine D n'est pas évoquée | | | | | | |
| espace E. | 4 et 5 | chay | <ul style="list-style-type: none"> chay [= chai] fort obscur [éclairage actuel par deux petits | 31 | cave | <ul style="list-style-type: none"> avoir refait à neuf la cloison nord en coulantage [avant |

| | | | | | | |
|--|--------|-------------------------------|--|----|--|--|
| | | | fenestrous] ● porte fort usée et rompue [porte actuellement comblée, reliant l'espace E et l'arrière-cuisine D et amenant au palier de l'escalier B] [cette porte semble être l'unique accès à ce chay, la paroi nord de l'espace E ne devant pas comprendre de porte] | | | la restauration de 2017, cette cloison nord en pan de bois avait pratiquement totalement disparu ● avoir fait transporter hors de la maison [seigneuriale] un mur de terre [= rempart ?] qui avait croulé, à la place duquel la cloison a été mise ● [apparemment, cette cloison nord ne comprend pas de porte] |
| escalier B [et son palier]. Le silo enterré n'est pas évoqué | 5 et 6 | premier trepoir de l'escalier | ● trepoir [= palier] ● porte principale du château, sans aucune serrure , seulement un petit méchant verrou non attaché et fort vieux, usé et rompu [= porte est de l'escalier B, qui correspond certainement à la porte existante] ● marches si usées et rompues, presque hors d'usage, sans péril imminent | 32 | | ● avoir réparé l'escalier ● avoir refait à neuf le coin de la maison [seigneuriale] qui soutient l'escalier [= réfection de la façade sud de l'escalier ? comme l'attestent des traces actuellement visibles de remaniement de pan de bois ?] ● [...] l'escalier joignant le clairvoir [= clôture à claire-voie / grille en bois ajouré / voir traces de gonds sur les poteaux du porche A ?], que le dit sieur de Salis a fait faire pour fermer l'entrée de la cour du côté de l'église [c'est-à-dire que les habitants pouvaient certainement accéder à l'église depuis le pont, mais sans accéder à la cour] ● avoir fait faire le perron qui est devant la porte d'entrée de la maison [= porte de l'escalier B, en façade est] |

Premier étage de la maison seigneuriale

| | | | | | | |
|--|--|--|--|----|--|---|
| escalier F [et son palier] | 6 (description des marches : à cheval sur 7 et 8) | second trepoir | ● second trepoir [= palier du second niveau = du 1er étage] ● petite croisée [= demi-croisée disparue et remplacée au XIXe s. par la loggia G. Ce texte de 1739 vient confirmer l'étude des profondeurs des mortaises des sablières basse et haute de la loggia G, qui avait déjà permis de restituer cette demi-croisée dans la future façade est] ● petite croisée, sans placard ni volets [= fenêtre très négligée] ● escalier au même état que sur le bas [= marches si usées et rompues, presque hors d'usage, sans péril imminent] | | | |
| salle H. La chambrette H1 et le débarras I ne sont pas évoqués : les cloisonnements sont-ils postérieurs ? Les peintures de la première moitié du XVIIe s. du mur sud ne sont pas mentionnées. | 6 | chambre au-dessus de la salle [du rdc] | ● porte d'entrée tellement usée et rompue de vers, qu'elle ne peut supporter aucune ferrure , étant absolument nécessaire de la changer, ayant qu'une mauvaise petite fiche et un mauvais loquet sans poignée [= loquet sans pousier ?] [porte reliant l'escalier F et la salle H, remplacée depuis par une autre porte datable du XIXe s.] ● en partie décairelée, l'autre partie des carreaux rompus, qu'il faut absolument changer ● foyer enfoncé [= grande cheminée nord] ● placards des croisées rompus et sans vitres [= croisée et demi-croisée en façade est, ouvrant sur la cour] | 32 | chambre au-dessus de la salle [du rdc] | ● avoir fait crépir et blanchir ● avoir refait le carrelement ● avoir refait les vitres ● avoir mis une serrure et un verrou à la porte d'entrée [porte reliant l'escalier F et la salle H, remplacée depuis par une autre porte datable du XIXe s.] ● [Par conséquent, les peintures de la première moitié du XVIIe s. du mur sud ont été recouvertes par le crépi et le badigeon] |
| chambre J et latrines L [voir | 6 et 7 | deux chambres | ● deux chambres étayées de tous côtés et au milieu pour empêcher la chute, étant toutes ouvertes, les cloisons ou murs | 33 | deux chambres | ● les deux chambres sont sur la cave [= espace E] ● avoir réparé le couvert des deux chambres qui sont à |

| | | | | | | |
|--|---|----------------|---|----|-------------------|--|
| détails ci-dessous] | | | du septentrion et du couchant étant tombés [= état de la chambre J avant restauration, avec nombreux poteaux d'étalement et pan de bois nord quasiment disparue] [il y a un problème de recollement avec la paroi du couchant, qui correspond au rempart actuel en terre massive] <ul style="list-style-type: none"> • majeure partie de la charpente étant tombés [s'agit-il de la charpente du toit car il y a un 2ème étage au-dessus ou de la charpente du pan de bois ?], l'autre partie est étagée pour en conserver le peu de toit qui reste et qu'il faut démolir pour le réparer [ici la charpente du toit est clairement évoquée, cela signifie que le 2ème étage devait être très mal en point] | | | côté vers le nord [plutôt vers l'ouest : ces deux chambres sont bien localisées dans l'autre document], duquel couvert la majeure partie avait croulé [= restauration paradoxale de la couverture, car il y a bien un étage au-dessus, ce qui incite à penser que le 2ème étage devait être très mal en point] <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait carreler les deux chambres • avoir fait crépir et blanchir les deux chambres |
| chambre J | 7 | petite chambre | <ul style="list-style-type: none"> • petite chambre [pas si petite que cela, s'il s'agit de la chambre J / ou alors] • carrelée, étagée avec deux pilotins de bois • placard du jour [= petite ouverture], qui est au mur du couchant, rompu [= fenêtre ouverte dans le rempart et actuellement comblée par la cheminée : le cadre en bois de cette fenêtre est encore visible sur la façade ouest du rempart] • porte rompue [= porte reliant la salle H et la chambre J] | 33 | chambre rouge | <ul style="list-style-type: none"> • [indication d'une couleur à retrouver in situ] |
| latrines L | 7 | lieux communs | <ul style="list-style-type: none"> • lieux communs [= latrines ou lieux d'aisances] • planchés [plancher] de terre et paumis [voir explication de « paumis » à la fin de l'article] [forme occitane gasconne] très mauvais et rompus [indication aussi dans la description du galetas] | 33 | chambre des lieux | |
| ? Espace disparu, situé au-dessus du porche A | 7 | galetas | <ul style="list-style-type: none"> • galetas [= étage d'une maison sous le comble, habituellement destiné à garder des provisions, à tendre le linge / dans notre cas, ce terme est peu approprié, car il y a encore un étage au-dessus dudit galetas. L'emploi de ce terme s'explique certainement par la situation de cet espace, au-dessus du porche A / au XIXe s., cette pièce a eu une fonction de chambre à coucher, si l'on se fie au décor peint encore visible] • [espace actuellement disparu, situé au sud des latrines et au-dessus du porche A. Ce « galetas » est encore visible sur une carte postale des années 1920-1930 et est décelable par les traces d'enduits de décors peints] • trois marches [ces trois marches (en bois plein) d'accès au galetas, depuis les latrines L, sont toujours existantes] • planchés [plancher] de terre et paumis très mauvais et rompus • sans aucune porte | | | |
| cuisine M. La cheminée, l'évier, le potager et la pierre demi-circulaire ne sont pas mentionnés. Ces | 7 | petite chambre | <ul style="list-style-type: none"> • petite chambre obscure et décarrelée, en très mauvais état | 33 | chambre grenier | <ul style="list-style-type: none"> • [s'agit-il de la petite chambre (cuisine M), car il est évoqué des murs en pierre / ou bien du galetas, car il est évoqué le terme de grenier ?] • avoir fait raccommoder le paumis • avoir mis deux volets avec des ferrures • avoir crépi la chambre, qui joint celle des lieux et qui sert de grenier, de laquelle partie est en pierre de carreau [= |

| | | | | | | | |
|---|--|--------|-----------|--|----------|---|--|
| aménagements sont certainement postérieurs, avec le remontage d'une ancienne cheminée (origine possible (voir en bleu) : « appartements » anciennement situés au nord du logis ou 1er étage de la façade nord du logis seigneurial) | | | | | | | Pierre de taille ?], qu'on a garni [mortier d'hourdage ou d'enduisage ?] de chaux et de sable , et petites écailles de pierre [= petits moellons de la façade sud de la cuisine M ?] |
| Deuxième étage de la maison seigneuriale | | | | | | | |
| escalier N | | 8 | escalier | <ul style="list-style-type: none"> la croisée qui est au milieu, pour y donner jour du côté du levant, s'est trouvée sans placard ni volets | | | |
| salle Q | | 8 | chambre | <ul style="list-style-type: none"> chambre partie décarrelée, l'autre partie les carreaux rompus les croisées sans placard ni vitres. le foyer tellement enfoncé, qu'il ne peut y être fait un feu, sans crainte d'incendie [= grande cheminée actuelle, au nord] la porte très vieille, usée et rompue [= porte entre le grenier O et la salle Q] | 34 et 35 | chambre qui est au-dessus de celle du second étage, prenant jour vers la cour | <ul style="list-style-type: none"> avoir fait carreler avoir fait crépir et blanchir [la chambre prend jour vers la cour. Cela signifie qu'on avait un véritable étage, avec des façades de toute hauteur. Cette description correspond à un état avant abaissement du toit au XIXe siècle. Tous les bois de cet ancien étage ont été réemployés dans le 2è étage actuel et correspondent à d'anciennes solives de planchers (voir les nombreuses traces d'entailles caractéristiques). De plus, les dispositions des pans de bois des façades actuelles est et ouest, sous forme de décharges inclinées parallèles, sont typiques du XIXe ou du début du XXe s., ce qui confirme l'hypothèse d'un abaissement complet du toit] avoir fait réparer le plancher qui était pourri en différents endroits avoir fait refaire le couvert qui était aussi croulé en différents endroits et étayer [= étayé] en d'autres [endroits] |
| grenier O | | 8 et 9 | vestibule | <ul style="list-style-type: none"> vestibule tout ouvert de tous côtés, les cloisons étant à terre couvert menace une prompte chute plancher entièrement décarrelé, n'y ayant qu'un peu de terre sur des mauvaises planches rompues cheminée tombée jusqu'au-dessus du toit, le tout menaçant une prompte chute [cette cheminée n'existe plus] la pièce de bois appelée sole du côté du village, étant entièrement pourrie [= sablière de chambrée de la façade ouest] les pièces de bois appelées coulanes qui sont sans briques | 34 | corridor | <ul style="list-style-type: none"> avoir fait carreler le corridor avoir fait faire des coulandages et du torchis dans une partie du corridor à droite et à gauche, c'est-à-dire vers le nord et le midi [= cloisons séparatrices avec la salle Q au nord et le grenier P au sud] avoir fait faire deux portes avec les ferrures nécessaires [= deux portes nord et sud du grenier O, mais qui ne correspondent pas aux portes actuelles, datant du XIXe siècle] |

| | | | | | | |
|---|---------|--|---|----------|--|--|
| | | | ni torchis [= sans remplissage], sortant de leur place par la pourriture des mortaises [de la sole] et des tenons des dites coulanes , qui sont la majeure partie pourries, étant le tout en l'air [= en suspension, en encorbellement sur le rempart], sur un mur, autrement tapie de terre [= rempart] qui n'est pas solide depuis son fondement [il y avait déjà une forte érosion à la base du rempart ouest], étant miné en plusieurs endroits [= attaques d'humidité à la base et ravinements au sommet du rempart ouest], ce qui démontre une ruine imminente | | | |
| grenier P ? | 8 et 9 | galetas | <ul style="list-style-type: none"> • tout ouvert de tous côtés, les cloisons étant à terre [= description du vestibule] • couvert du galetas, qui était une grande chambre, en très mauvais état, partie tombée et l'autre étayé, pour en éviter, s'il le peut, la chute [cet état très dégradé est certainement la cause de la reconstruction complète de ce 2ème étage au XIXe siècle]. [Le galetas évoqué ici concerne-t-il le troisième étage sous toiture ?] | 34 | chambre | <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait terrer [terrer le plancher = mettre en place une chape de terre] et raccommoder le plancher qui était pourri à différents endroits • avoir refait à neuf le couvert qui était croulé en différents endroits et étayé en d'autres [endroits] [le couvert évoqué ici incite à penser que cette chambre correspond au galetas] |
| ces deux chambres, ainsi que la cheminée, sont difficiles à localiser, car l'ensemble du 2ème étage a subi de profonds remaniements au XIXe siècle. | 9 | deux chambres à suite l'une de l'autre | <ul style="list-style-type: none"> • deux chambres ouvertes du même côté que le vestibule [= grenier O ?] • deux chambres n'y ayant aucune coulane ni autre bois [= sans pans de bois] • le peu de couvert qui reste étant étayé et percé en plusieurs endroits ; la cheminée auprès de laquelle le dit étalement est fait sur cinq pilotins [= poteaux d'étalement] étant tombée jusqu'au plancher, le tout menaçant une prompte chute [cet état très dégradé est certainement la cause de la reconstruction complète de ce 2ème étage au XIXe siècle] | 35 | deux chambres | <ul style="list-style-type: none"> • |
| couverture du château | 9 et 10 | couvert du château | <ul style="list-style-type: none"> • couvert du château en très mauvais état, y ayant une grande quantité de gouttières, de chevrons pourris, y manquant quantité de tuiles et de lattefeuilles, qu'il faut incessamment faire réparer, pour en éviter la perte totale, et faire descendre la tuile dudit galetas [grenier P ?] et susdites deux chambres [deux chambres difficilement localisables], pour conserver le peu qui reste, et les démolir, ne pouvant être remises dans leur premier état, ni en aucun autre, s'il est jugé à propos. • tous les matériaux étant pourris et hors de service, la tuile au devant du château dégarnie d'un bout à l'autre [il s'agit certainement de la couverture du versant ouest sur toute la longueur du château, si l'on se fie à la description de la sole et du rempart] • [l'état sanitaire de cette partie est très inquiétant : multiples étalements de la toiture déjà partiellement effondrée ou menaçant de tomber, couverture en manque de lattefeuilles et de tuiles, chevrons pourris, fuites de couverture, cheminées effondrées, sablière et assemblages des colombages de la façade ouest pourris, chevrons pourris, planchers dégradés sans chape de terre ni carreaux (lattefeuilles rompues), cloisons à terre ou sans remplissage de briques ou de torchis, | 35 et 36 | deux chambres et corridor [façade ouest et couverture] | <ul style="list-style-type: none"> • [il s'agit des greniers O et P et de la salle Q, c'est-à-dire du deuxième étage en totalité] • avoir refait à neuf tout le coulantage des deux chambres et du corridor, du côté qui donne vers le village • la sole étant toute pourrie, ni ayant que quatre ou cinq pièces de coulantage d'un bout à l'autre, qui soutenaient ce qui pourrait rester de couvert [il ne subsiste que quelques poteaux sur la façade ouest, pour soutenir ce qui reste de débord de toiture] • avoir fait faire un avancement de tuile à crochet d'environ trois ou quatre pieds, tout le long des dites chambres et du corridor, pour éloigner les eaux qui tombaient au pied du mur de terre, qui soutient les dites chambres, du côté du village, lesquelles eaux minaient le dit mur en terre, qui aurait insensiblement croulé [= rajout d'une avancée en tuiles plates à crochet, pour protéger le pied du rempart en terre crue / l'utilisation de tuiles plates induit normalement une toiture plus pentue que pour une toiture en tuiles canal] • avoir fait réparer le reste du couvert de la maison, où il manquait beaucoup de pièces de bois [= pièces de |

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>pans de bois sans bois, rempart en tapie miné à plusieurs endroits (ruine imminente). La restauration est urgente, en essayant de récupérer un maximum de tuiles. Concernant le galetas (grenier P ?) et les deux chambres difficilement localisables, la dégradation est trop avancée : il est préconisé une démolition puis une reconstruction. Pendant la visite sanitaire, on remarquera qu'une attention spéciale est portée à la toiture du château.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • [en 1739, il est probable que ces désordres étaient trop importants et n'ont pas pu éviter un abaissement complet du toit du deuxième étage au siècle suivant (XIXe s.), le recul de la façade ouest avec la coupe des abouts des solives ouest (cf mortaises encore en partie visibles)] | | | charpente], de lattefeuilles et de tuiles canal |
|--|--|--|---|--|--|--|

Edifices près de l'angle sud-ouest du château

| | | | | | | | |
|----|-------------------------------|--|--|--|----|--|--|
| 06 | emplacement n°14. Porche A | | | | 37 | mur de terre, près du cimetière | <ul style="list-style-type: none"> • mur de terre [= rempart] • [portion de mur de terre située près de l'angle sud-ouest de l'enceinte : entre le portail ouest et l'église ? rempart sud, correspondant à un fort dénivelé entre sols intérieur et extérieur ?] • avoir fait réparer avec pierre, chaux et sable le fondement du coin de la maison, près du cimetière [en 1739, le cimetière se situe au sud de l'église : voir cadastre de 1836], qui est un mur de terre entièrement miné et qui croulait [cette réparation renvoie-t-elle à la reprise en moellons, visible sur l'extrémité sud du rempart ouest ?] |
| | emplacement n°15. Porche A | | | | 37 | maison et emplacement proche de la porte de l'église. Auditoire | <ul style="list-style-type: none"> • auditoire [= lieu de rencontre pour les habitants ou pour les fidèles ?] • avoir fait crépir en dehors [= façades extérieures] tous les couladages de la dite maison et torchis et l'emplacement qui est proche de la porte [nord] de l'église qui servait autrefois d'auditoire [= lieu actuellement fermé par une clôture en bois ajouré et occupé par le corbillard ? Partie du porche A] [il est difficile de localiser cette « maison »] • faire mettre des contrevents et volets à toutes les fenêtres et demi-jours de la dite maison [il est difficile de localiser ces ouvertures] |

Edifices près de l'angle sud-est du château

| | | | | | | |
|------------------|----------|--------|--|----|--------|--|
| emplacement n°16 | 10 et 11 | écurie | <ul style="list-style-type: none"> • [cette écurie est localisable à l'angle sud-est de la cour du château et correspond certainement à une partie de l'édifice en équerre visible sur le cadastre de 1836] | 38 | écurie | <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait mettre une serrure |
|------------------|----------|--------|--|----|--------|--|

| | | | | | | |
|--|----------|--|---|----|-------------------------------------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • où il y a des vestiges de pièces de bois étayées et quelque peu de couvert étayé menaçant une prompte chute, étant sur le bas ouverte de tous côtés, sans qu'il y ait aucune pièce de bois, torchis, ni mur, qu'il faut mettre à bas, ne pouvant être autrement réparée [vestiges irréparables, tout juste bon pour la démolition] • la tuile de la dite écurie étant toute dégarnie [...] et en danger de se renverser par sa situation, étant de trois pieds de terre ensus [confirmation pour ensus], les chevaux ne pouvant qu'avec peine, entrer dans l'écurie, s'il n'y ait fait au moins trois marches • porte rompue | | | |
| emplacement n°17 | 10 | grenier à foin [au-dessus de l'écurie] | <ul style="list-style-type: none"> • grenier à foin que nous avons trouvé rempli, et n'y avons pu entrer • le couvert n'est pas en bon état, qu'il faut le retoucher et qu'il y a manque de tuile, y ayant des gouttières et quelques chevons et lattefeuilles pourris | | | |
| emplacement n°18 | 10 et 11 | suite de grange ou grange à foin | <ul style="list-style-type: none"> • [grange à foin = rdc / grenier à foin = étage ?] • grange tombée, y ayant une mauvaise pièce de bois appuyée à la grange qui reste, sur un ancien pilotin, qui démontre que la dite place [le dit emplacement vide] était bâtie, il n'y a pas si longtemps • [cette grange se situerait entre l'écurie-grenier et l'église ? La visite constate la disparition récente de cette grange. Nb : le chevet de l'église porte encore la trace de solins et d'arrachements ? révélant la présence d'anciens bâtiments] • la tuile [...] étant toute dégarnie | 37 | grange à foin | <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait recouvrir la grange à foin et avoir fourni quantité de tuiles, de lattefeuilles et de chevrons |
| emplacement n°19 | 11 | place | <ul style="list-style-type: none"> • place [= un autre édifice situé à l'est de l'écurie-grenier est tombé] | | | |
| emplacement n°20 | | | | 38 | petit grenier au-dessus du pressoir | <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait une porte neuve avec une serrure • avoir réparé le couvert |
| Edifices adossés au rempart est et à l'angle nord-est | | | | | | |
| emplacement n°21 | 13 | métairie du château | <ul style="list-style-type: none"> • [cette métairie est localisable sur le côté est de la cour, longeant le fossé en eau. Ce bâtiment, orienté nord-sud, est visible sur le cadastre de 1836 et devait certainement s'appuyer contre le rempart en terre massive. En 1739, on peut supposer que cet édifice se prolongeait plus au nord, avec peut-être (?) un retour vers le porche-pigeonnier nord existant, de manière à fermer l'angle nord-est de la cour] • métairie du château dans laquelle on enferme les bestiaux qui travaillent les biens, et autres bestiaux • les biens de la prétendue métairie étant travaillés par un particulier qui réside en sa propre maison, ne pouvant résider audit bâtiment, lequel par la petitesse, quand il sera en bon | | | <ul style="list-style-type: none"> • non évoqué |

| | | | | | | |
|------------------|--|--|--|----|------------------------|---|
| | | | <p>état, ne pourra loger que les bestiaux et encore avec peine, s'il y en avait d'autres espèces [cette métairie de taille réduite, est en fait une simple étable, le métayer logeant ailleurs / bâtiment en pan de bois garni de torchis]</p> <ul style="list-style-type: none"> • bâtiment en très mauvais état • toutes les cloisons menaçant une prompte chute • la majeure partie des torchis défaits • la porte de l'entrée toute rompue et tellement rapiécée qu'elle ne peut plus supporter de réparation par son mauvais état • le couvert ayant besoin d'être retouché, y manquant quantité de tuiles et de lattefeuilles • les chevrons du côté du septentrion étant tous découverts, d'un bout à l'autre, depuis l'ertilicide jusques et compris l'épaisseur du mur ou tapie [il s'agit donc d'un édifice adossé au rempart de terre], ce qui fait qu'ils seront pourris par le bout, qu'il faudra changer • chevrons pourris à cause des gouttières fréquentes | | | |
| emplacement n°22 | | | | 39 | mur de terre du jardin | <ul style="list-style-type: none"> • mur de terre [= désigne certainement le rempart] • avoir fait couvrir de tuiles à canal le mur de terre du jardin, pour en éviter la « deperition » [= perte, dépérissement], une partie du mur vers le midi ayant croulé • [il s'agit certainement du rempart est (près de l'angle nord-est), avec l'extrémité sud (= midi) déjà écroulée : voir cadastre de 1836] |
| | | | | | | |

CHATEAU DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32)

SYNTHESE DES TECHNIQUES, DES ELEMENTS D'OUVRAGES ET DES MATERIAUX, MENTIONNES DANS LES DEUX DOCUMENTS DE 1739 *Etat des lieux de 1739 --- Etat des réparations de 1739*

- **Les techniques, les éléments d'ouvrages et les matériaux répertoriés sont fidèles à ceux encore visibles actuellement.**

Les mots extraits des deux textes sont placés « entre guillemets ».

| TECHNIQUES, ELEMENTS D'OUVRAGES ET MATERIAUX REPERTORIES | |
|---|---|
| ● Rempart | <ul style="list-style-type: none">- le « mur », le « mur de terre » [= rempart] ou les « mazures » sont en « tapie » [= normalement ce terme désigne le pisé, mais ici, après observation des vestiges in situ, il s'agirait plutôt de la bauge]- le « mur de terre » [= rempart] est couvert de « tuiles à canal »- les « tapies » de la cuisine sont « crépis » pour leur « conservation »- l'ensemble du site est entouré par des murs en « tapie » : murs nord, ouest, sud et est.- « gazon de terre » [= bauge, procédant par empilage de mottes de terre ou « gazons de terre »] [mot évoqué pour le moulin de Bas, pour colmater le grand canal, à la page 17 de l'état des lieux] |
| ● Charpentes et couvertures | <ul style="list-style-type: none">- la charpente se compose de « chevrons »- le « couvert » [= couverture] en « lattefeuilles » [= voliges fendues] et en « tuiles à canal »- la couverture en tuiles à « crochets » [= tuiles plates à ergot posées sur une forte pente] [voir aussi la « tuile à crochet » mentionnée à la page 19 de l'état des lieux, pour la métairie de Bouscau]- couvert en très mauvais état, y ayant une grande quantité de « gouttières » [= fuites] |
| ● Pans de bois, torchis et autres remplissages | <ul style="list-style-type: none">- le « torchis » et le « coulandage » [= colombage]- la « cloison en coulandage »- la « sole » [= sablière]- « mortaises » et « tenons » |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Murs et autres maçonneries | <ul style="list-style-type: none"> - « une petite muraille » [= solin] sous le « coulandage » - « pierre de carreau [pierre de taille ?], qu'on a garni de chaux et de sable [= mortier d'hourdage ou d'enduisage ?], et petites écailles de pierre » [petits moellons ?] |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Enduits et badigeons | <ul style="list-style-type: none"> - le « crépis » « à chaux et à sable » - avoir fait « crépir en dehors » [= façades extérieures] tous les coulandages [...] et torchis [= l'enduit recouvre indistinctement colombage et remplissage (coulandage et torchis)] - « crépir et blanchir » |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Cheminées et four | <ul style="list-style-type: none"> - la « bouche du four » - le « contrecœur à la cheminée », les « fourneaux » [= potagers ?] |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Evier | <ul style="list-style-type: none"> - le « contrecœur à la cheminée », les « fourneaux » [= potagers ?] et « laiguiier » [= l'évier] |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Sols de rez-de-chaussée et planchers d'étage | <ul style="list-style-type: none"> - « avoir fait terrer en dedans » [= avoir fait réaliser un sol intérieur en terre battue] - le « carrement » - le « plancher de terre et paumis » [voir explication de « paumis » à la fin de l'article] - avoir fait raccommoder le paumis |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Menuiseries extérieures et intérieures, ferrures et vitrerie | <ul style="list-style-type: none"> - le « portail en bois » [entrée nord] - les « placards » [?] et les « volets » [?] de « croisée » [il y a confusion entre ces deux termes dans les textes] - les « contrevents » [?] et « volets » [?] de fenêtres et demi-jours - la « croisée », la « petite croisée » [= demi-croisée] - le « demi-jour » - les « vitres » - les accessoires métalliques des portes : « verrou », « ferrure », « fiche », « loquet », « serrure ». - les accessoires métalliques des volets : « ferrure ». - absence de toute mention d'accessoires métalliques pour les placards et les contrevents [et les croisées ?] |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Etaiements | <ul style="list-style-type: none"> - le « pilotin » ou « pilotin de bois » [= poteau d'étalement en bois] - « étayer » |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Autres | <ul style="list-style-type: none"> - le « perron qui est devant la porte d'entrée » |

● Dans les deux textes, le diagnostic sanitaire et les travaux exécutés font appel à un vocabulaire technique limité et généraliste (voir tableaux ci-dessus et ci-dessous). Voici une sélection des termes employés d'usage courant dans les deux descriptifs :

- « prompte chute, tombé, renversé, croulé,
- pourri, morcelé, mauvais, rompu, usé, brisé, rapiécé, miné au fondement, étayé, défait, enfoncé, dégarni, décarrelé,
- deperition [= perte, dépérissement], déposition [= déstabilisation],
- réparer, conserver, retoucher, refaire à neuf, faire refaire, raccomoder, changer, mettre à bas,
- hors de service, hors d'usage ».

Les **termes d'origine occitane** sont rarement employés (remerciements à Dominique Baudreu pour ses explications) :

- le « **coulandage** » ou la « **coulane** » : formes occitanes francisées
- « **tapie** » ou « **tapies** » : formes occitanes francisées
- « **paumis** » : forme occitane gasconne
- « **taye** », « **tuya** » [= ajonc]. Tuya : forme occitane gasconne. Tuya est cité dans le dictionnaire gascon de Simin Palay, avec une graphie francisée. Tuya est renvoyé à toujà, comme synonyme, avec pour définition : « terrain de lande sur lequel pousse des plantes utilisées en litière pour le bétail : ajoncs, bruyères, genêts, graminées diverses ».
- « **jonq** » [= jonc] : forme à la fois française et occitane
- « **laiguièr** » [= évier] : forme occitane [= aiguièr]

Le « **trépoir** » [= palier d'escalier] est du français et équivaut à son équivalent occitan « trepador ».

On peut noter quelques termes peu usités [parfois d'origine savante ?] ou complètement abandonnés de nos jours :

- les « **fesandet** » [type de bâtiment ?] : « château, métairies, fesandet et moulins ».
- les « **placards** » et les « **volets** de la croisée » [= ouvrant et volet intérieur ? : il y a doute selon les parties des textes auxquels on se réfère]. Selon le dictionnaire de l'Académie française de 1694 (1ère édition), le « placard » désigne un « assemblage de menuiserie qui se met au-dessus d'une porte et qui va jusqu'au plancher ». Pour l'édition de 1762, le « placard » est un « assemblage de menuiserie, qui fait les principales parties et les ornemens d'une porte et qui va ordinairement jusqu'au plancher ». Selon le dictionnaire de l'Académie française de 1694 (1ère édition), le « volet » désigne un « ouvrage de menuiserie qui sert à couvrir un des panneaux de vitre d'une croisée et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin qu'on en a ». Pour l'édition de 1835 (6ème édition), le « placard » est un « panneau de menuiserie qui sert à garantir en dedans de la chambre les châssis d'une fenêtre, et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin ».

- les « **contrevents** » et les « **volets** de la fenêtre » [idem : il y a doute selon les parties des textes auxquels on se réfère].

Selon le dictionnaire de l'Académie française de 1762 (4ème édition), le « contrevent » désigne une « sorte de grand volet de bois, qui s'ouvre et se ferme par le dehors des fenêtres, servant à garantir du vent et de la pluie ».

- le « **paumis** » : « petite chambre planchés de terre et paumis très mauvais et rompus ».

Le terme et la technique du « paumis » sont expliqués par Charles Samaran, pour former des « planchers économiques », dans une note complémentaire concernant « les prétendues courses de taureaux de Montréal-du-Gers », parue dans la *Revue de Gascogne* en 1911 (**Samaran 1911, p 98**) : « Pour cela, on cloue sur les poutrelles des planchettes [...] et on les recouvre d'une couche de terre ou paumis », confectionnée à partir de boules de terre (« gâteaux ou cocs »), pétries, placées côte à côte sur les planchettes, puis battues afin d'« obtenir la cohésion parfaite et l'égalité de surface des gâteaux ». Selon cet auteur, « ce mot paumis paraît dériver de palma, la paume de la main jouant un rôle important dans le pétrissage des gâteaux de terre ».

L'observation des sols encore en place dans la maison seigneuriale montre que la terre n'est pas amendée de végétaux, contrairement à la description de Samaran, qui évoque « du mauvais foin ou de la paille ou même du jonc ».

Dans les deux textes de 1739, les planchettes sont dénommées « lattefeilles ».

Le fait que l'état des lieux de 1739, à la page 7, dissocie à deux reprises « planchés de terre » et « paumis » pose la question d'une distinction technique, difficile à cerner. S'agit-il de deux étapes distinctes dans la réalisation du plancher de terre ? ou bien d'une simple redondance descriptive ?

99

Samaran indique aussi que ce procédé pouvait s'employer pour faire des murs ou des cloisons (bauge ou bien torchis associé à du colombage ?). Remerciements à Dominique Baudreu, pour nous avoir signalé cette référence de Samaran.

- le « **trepoir** » [= palier d'escalier] [source non trouvée]

- « **l'ertillicide** » [= partie de toiture ?] : « les chevrons du côté du septentrion étant tous découverts, d'un bout à l'autre, depuis l'ertillicide jusques et compris l'épaisseur du mur ou tapie ».

Selon le dictionnaire de la langue française d'Emile Littré (1872-1877), le « stillicide » correspond à « l'eau qui tombe goutte à goutte », qu'on peut interpréter comme étant l'égout de la toiture.

- « **laigui**er » [= évier] : « dans ladite cuisine avoir refait à neuf la bouche du four, mis un contrecœur à la cheminée de la cuisine, refait les fourneaux et laigui ».

- le « **clairvoir** » [= clôture en bois, à claire-voie]

- le « **coulantage** » ou la « **coulane** » [= le colombage].

● **Voici d'autres termes particuliers, utilisés dans l'état des lieux d'autres édifices, situés hors de l'enceinte du château :**

- le « **gazon de terre** » [= technique de la bauge, procédant par empilage de mottes de terre ou « gazons de terre »] [mot évoqué pour le moulin de Bas, pour colmater le grand canal, page 17 de l'état des lieux] (**Loppe 2010, p 241**).
- « **parc, parc pour les bestiaux** » [= *parc à fumier* typique des fermes de l'Armagnac, pages 13, 14 et 19 de l'état des lieux] (**Drulhe 1973, p 90**)
- « **chaufoir** » [= cuisine, page 18 de l'état des lieux] / « four qui est au dehors du **chaufoir** » [page 22 de l'état des lieux]
- « **caufoir et naissance** » : « au bout de la chambre duquel caufoir et naissance dudit côté dudit parc il y a une pièce maitresse supportant le toit... » [page 19 de l'état des lieux] [« caufoir » et non pas « chafoir »] [termes à expliciter]
- « **tuile à crochet** » [= tuile plate à ergot, page 19 de l'état des lieux] [type de tuile évoquée également pour le château]
- « **callaton** » : « couvert de la susdite grange, lequel continu jusques à l'entrée dudit parc, est mansarde étant en très mauvais état ayant besoin d'être incessamment retouché, y manquant beaucoup de tuile et callaton qui est pourri à cause des fréquentes gouttières ». [élément de toiture, en bois, car soumis au pourrissement ? page 20 de l'état des lieux] [ou alors tuileau pour *caler* les tuiles à canal de dessous ?]
- « **torchis décharné** » [page 20 de l'état des lieux]
- « **taye** », « **tuya** » [= ajonc en occitan, page 3 de l'état des réparations]
- « **jonq** » [= jonc, page 10 de l'état des réparations]
- « **aubières** » : « plus avoir fait fossoyer à neuf le pré de l'Engourgat, élargir le canal du ruisseau et planté des aubières et gazonné le long dudit ruisseau, pour le mettre à couvert des inondations » [pages 11 et 12 de l'état des réparations] [plante de zone humide ? ou poteau débarrassé de son écorce ?].
« L'aubier » (français régional) pourrait désigner le saule blanc (selon www.gasconha.com) ou un des termes usuels vieillis du saule (selon www.le-dictionnaire.com/definition/aubier).

● **Les deux documents révèlent un état très dégradé de l'ensemble des bâtiments civils composant le château de Sainte-Christie** : logis, entrée surmontée du pigeonnier, dépendances diverses, enceinte en tapie.

Ce sont essentiellement les couvertures qui présentent les désordres les plus sévères.

Parfois, il est stipulé que l'état de vétusté ne permet plus de « supporter » une « réparation » ou une « remise dans le premier état » : une « mise à bas », une destruction ou un changement complet est alors préférable.

L'état sanitaire de la maison seigneuriale est tel que celle-ci est considérée comme « inhabitable ».

Pour remédier à cet état sanitaire déplorable, les travaux sont conséquents et ont du prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

● **Les principaux désordres constatés ou travaux effectués qui reviennent le plus souvent sont listés dans le tableau ci-dessous.**

A plusieurs reprises, la situation est alarmante : il est stipulé l'imminence des dangers, des menaces d'écroulement et le caractère impérieux et urgent des réparations :

- « ruine imminente,
- couvert menace une prompte chute,
- porte d'entrée [...] étant absolument nécessaire de la changer,
- les quatre coins [des murs] menacent ruine,
- mazes prêtes à s'écrouler,
- un vestige de cheminée en l'air [...] qui menace une prompte chute,
- four qui menaçait une prochaine ruine,
- foyer tellement enfoncé, qu'il ne peut y être fait un feu, sans crainte d'incendie,
- cheminée tombé jusqu'au-dessus du toit, le tout menaçant une prompte chute,
- couvert [...] qu'il faut incessamment faire réparer, pour en éviter la perte totale,
- le dit mur en terre, qui aurait insensiblement croulé ».

La non urgence des travaux n'est notifiée qu'une seule fois, pour les marches du « premier trepoir de l'escalier », « si usées et rompues, presque hors d'usage, sans péril imminent » (non urgence qui concerne aussi le second trepoir).

CHATEAU DE SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC (32)

SYNTHESE DES DESORDRES ET DES TRAVAUX EFFECTUES, RELATES DANS LES DEUX DOCUMENTS DE 1739 *Etat des lieux de 1739 --- Etat des réparations de 1739*

| DESORDRES CONSTATES, MENTIONNES DANS LES DEUX TEXTES <i>(parfois avec les travaux à effectuer, en bleu)</i> | TRAVAUX EFFECTUES, MENTIONNES <u>DANS LES DEUX TEXTES</u> |
|--|---|
| Rempart : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - mur ouvert en plusieurs endroits et miné au fondement - avoir fait transporter hors de la maison un mur de terre qui avait croulé, à la place duquel la cloison a été mise - [...] sur un mur, autrement tapie de terre [= rempart] qui n'est pas solide depuis son fondement [il y avait déjà une forte érosion à la base du rempart ouest], étant miné en plusieurs endroits [= attaques d'humidité à la base et ravinements au sommet du rempart ouest], ce qui démontre une ruine imminente - avoir fait couvrir de tuiles à canal le mur de terre du jardin, pour en éviter la deperition [= perte, dépérissement], une partie du mur vers le midi ayant croulé | <ul style="list-style-type: none"> - murs ou tapies ayant besoin d'être crépis pour leur conservation - avoir fait couvrir à neuf (par des tuiles) la partie du mur en terre |
| Charpentes et couvertures : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - couvert entièrement défait, à refaire à neuf - couvert totalement défait et pourri, où il ne restait que très peu de crochet - couvert en très mauvais état - majeure partie des chevrons et des lattefeuilles étant pourris - couvert tombé - couvert où il manquait beaucoup de chevrons, de lattefeuilles et de tuiles à canal - appentis qui avait totalement croulé - majeure partie de la charpente étant tombés - duquel la majeure partie avait croulé | <ul style="list-style-type: none"> - avoir fait réparer le couvert - le couvert a extrêmement besoin d'être retouché - avoir réparé presque à neuf le couvert - avoir couvert en entier l'appentis - avoir fait recouvrir la grange à foin et avoir fourni quantité de tuiles, de lattefeuilles et de chevrons |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - avoir fait refaire le couvert qui était croulé en différents endroits et étayer [= étayé] en d'autres [endroits] - couvert menace une prompte chute - le peu de couvert qui reste étant étayé et percé en plusieurs endroits - couvert du château en très mauvais état, y ayant une grande quantité de gouttières, de chevrons pourris, y manquant quantité de tuiles et de lattefeuilles, qu'il faut incessamment faire réparer, pour en éviter la perte totale, et faire descendre la tuile [...], pour conserver le peu qui reste, et les démolir, ne pouvant être remises dans leur premier état, ni en aucun autre, s'il est jugé à propos. - tous les matériaux étant pourris et hors de service, la tuile au devant du château dégarnie d'un bout à l'autre - avoir fait faire un avancement de tuile à crochet d'environ trois ou quatre pieds [...] pour éloigner les eaux qui tombaient au pied du mur de terre, qui soutient les dites chambres [...] lesquelles eaux minaient le dit mur en terre, qui aurait insensiblement croulé [= rajout d'une avancée en tuiles plates à crochet, pour protéger le pied du rempart en terre crue] - avoir fait réparer le reste du couvert de la maison, où il manquait beaucoup de pièces de bois [= pièces de charpente], de lattefeuilles et de tuiles canal - quelque peu de couvert étayé menaçant une prompte chute - la tuile de la dite écurie étant toute dégarnie [...] et en danger de se renverser par sa situation, étant de trois pièces [?] de terre ensus [?] - le couvert n'est pas en bon état, qu'il faut retoucher et qu'il y a manque de tuile, y ayant des gouttières et quelques chevrons et lattefeuilles pourris - les chevrons étant tous découverts, d'un bout à l'autre, depuis l'ertillicide [?] - jusques et compris l'épaisseur du mur ou tapie - chevrons pourris à cause des gouttières fréquentes | |
| Pans de bois, torchis et autres remplissages : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - la pièce de bois appelée la sole du côté du village, étant entièrement pourrie - les pièces de bois appelées coulanes, qui sont sans briques ni torchis, portant [sortant ?] de leur place par la pourriture des mortaises [de la sole] et des tenons des dites coulanes, qui sont la majeure partie pourries, étant le tout en l'air [= en suspension, en encorbellement sur le rempart], sur un mur, autrement tapie de terre [...] - deux chambres n'y ayant aucune coulaine ni autre bois - la sole étant toute pourrie, ni ayant que quatre ou cinq pièces de coulandage d'un bout à l'autre, qui soutenaient ce qui pourrait rester de | <ul style="list-style-type: none"> - avoir fait faire le torchis et le coulandage - avoir refait le coulandage du mur de la cuisine [...] et avoir fait faire une petite muraille au-dessous, pour garantir le coulandage de la déposition [= du risque de déstabilisation] - avoir refait à neuf la cloison nord en coulandage - avoir fait faire des coulandages et du torchis - avoir refait à neuf tout le coulandage |

| | |
|--|--|
| <p>couvert</p> <ul style="list-style-type: none"> - où il y a des vestiges de pièces de bois étayées [...] étant sur le bas ouverte de tous côtés, sans qu'il y ait aucune pièce de bois, torchis, ni mur, qu'il faut mettre à bas, ne pouvant être autrement réparée - toutes les cloisons menaçant une prompte chute - la majeure partie des torchis défaits | |
| Murs et autres maçonneries : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - les quatre coins [des murs] menacent ruine, à cause des gouttières - mur côté cour tout renversé, menaçant une prompte chute - mazes prêtes à s'écrouler - appartements tombés - appartements qui ont croulé depuis longtemps - chambre tombée - vestibule tout ouvert de tous côtés, les cloisons étant à terre - avoir fait réparer avec pierre, chaux et sable le fondement du coin de la maison, qui est un mur de terre entièrement miné et qui croulait - grange tombée, y ayant une mauvaise pièce de bois appuyée à la grange qui reste, sur un ancien pilotin - bâtiment en mauvais état | <ul style="list-style-type: none"> - avoir refait à neuf le coin de la maison qui soutient l'escalier - [...] en pierre de carreau qu'on a garni de chaux et de sable [mortier d'hourdage ou d'enduisage ?] |
| • Enduits et badigeons : | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - avoir crépi à chaux et à sable, tout le dedans de la cuisine et en dehors [...] - avoir fait crépir et blanchir la cuisine - avoir fait crépir en dehors [= façades extérieures] tous les coulandages [...] et torchis |
| Cheminées et four : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - un vestige de cheminée en l'air appuyée sur le mur ou tapie, qui menace une prompte chute - four menaçant ruine - four qui menaçait une prochaine ruine - foyer défectueux - foyer enfoncé - foyer tellement enfoncé, qu'il ne peut y être fait un feu, sans crainte d'incendie - cheminée tombée jusqu'au-dessus du toit, le tout menaçant une prompte chute | <ul style="list-style-type: none"> - avoir crépi à chaux et à sable le four et y avoir fait faire un couvert à neuf - avoir refait à neuf la bouche du four, mis un contrecœur à la cheminée de la cuisine, refait les fourneaux [potagers ?] et laiguiers - avoir mis un contrecœur neuf à la cheminée |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - la cheminée auprès de laquelle le dit étaieement est fait sur cinq pilotins [= poteaux d'étaieement] étant tombée jusqu'au plancher, le tout menaçant une prompte chute | |
| Sols de rez-de-chaussée et planchers d'étage : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - plancher pourri par les fréquentes gouttières du couvert - salle en partie décarrelée et en partie avec des carreaux morcelés, qu'il faut changer - [chambre] en partie décarrelée, l'autre partie des carreaux rompus, qu'il faut absolument changer - plancher de terre et paumis, très mauvais et rompus - petite chambre décarrelée - avoir fait réparer le plancher qui est pourri en différents endroits - plancher entièrement décarrelé, n'y ayant qu'un peu de terre sur des mauvaises planches rompues - avoir fait terrer et raccommoder le plancher qui était pourri à différents endroits - avoir fait réparer le plancher qui était pourri en différents endroits | <ul style="list-style-type: none"> - avoir aplani et tiré quantité de terre de la basse-cour, pour donner du coulant aux eaux [sol de la cour] - avoir fait raccommoder le paumis - avoir fait terrer en dedans [avoir fait réaliser un sol intérieur en terre battue] - avoir fait une partie du carrellement de la salle - avoir refait le carrellement - avoir fait carreler les deux chambres |
| Menuiseries, ferrures et vitrerie : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - portail de bois pourri, rompu - porte en très mauvais état, qu'il faut faire réparer - porte d'entrée fort usée et rompue, qu'il faut changer - placard de la croisée, volets et vitres des volets rompus - porte principale du château, sans aucune serrure, seulement un méchant verrou, non attaché et fort vieux, usé et rompu - avoir refait les vitres du placard [?] qui étaient toutes brisées - petite croisée, sans placard ni volets [?] - porte d'entrée tellement usée et rompue de vers, qu'elle ne peut supporter aucune ferrure, étant absolument nécessaire de la changer, ayant qu'une mauvaise petite fiche et un mauvais loquet sans poignée [loquet sans poucier ?] - placard des croisées rompus et sans vitres [?] - placard du jour, rompu - porte rompue - porte très vieille, usée et rompue - sans aucune porte - la croisée [...] s'est trouvée sans placard ni volets - les croisées sans placard ni vitres | <ul style="list-style-type: none"> - avoir fait réparer le portail de bois - avoir fait une porte en dehors et un volet - avoir refait les vitres - avoir mis une serrure et un verrou à la porte d'entrée - avoir mis deux volets avec des ferrures - avoir fait faire deux portes avec les ferrures nécessaires - faire mettre des contrevents et volets à toutes les fenêtres et demi-jours - avoir fait une porte neuve avec une serrure |

| | |
|---|--|
| - la porte de l'entrée toute rompue et tellement rapiécée, qu'elle ne peut plus supporter de réparation par son mauvais état | |
| • Escalier : | |
| - marches si usées et rompues, presque hors d'usage | - avoir réparé l'escalier |
| Etaiements : | |
| - cuisine étagée au milieu et en trois autres endroits par des pilotins de bois [poteaux d'étalement en bois] - deux chambres étagées de tous côtés et au milieu pour en empêcher la chute, étant toutes ouvertes, les cloisons ou murs du septentrion et du couchant étant tombés - petite chambre étagée avec deux pilotins de bois | |
| • Autres : | |
| | - avoir fait faire le perron qui est devant la porte d'entrée de la maison |

CONFRONTATION DES DEUX TEXTES DE 1739 AVEC UN PLAN DU XVII^e OU DU XVIII^e SIECLE

entre crochets [...] : nos remarques

Le château de Sainte-Christie-d'Armagnac est dessiné en couleur (voir page suivante), sur un plan des possessions de l'ancienne commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Garonne (AD Haute-Garonne : PA 12). Le château est représenté non parce qu'il fait partie des biens de la commanderie, mais parce qu'il constitue un repère visuel sur des propriétés limitrophes à celles de la commanderie. La légende accompagnant le dessin stipule : « château de Sainte-Christie ».

La datation de ce document fait débat. Bernadette Suau, dans un article publié en 2001, dans le bulletin archéologique du Gers, l'attribue au début du XVII^e siècle, vers 1624 (Suau 2001), tandis que les Archives Départementales de Haute-Garonne le considère plutôt du XVIII^e siècle, si l'on se fie à la notice accompagnant le plan (AD Haute-Garonne : PA 12).

Dans l'attente d'une réponse de la part des AD 31 sur cette question d'attribution de datation, l'examen de la graphie et du type de représentation graphique (dessin du territoire et des édifices, choix des couleurs, etc.) nous encourage à opter pour une datation du début du XVI^e siècle.

« Le château de Sainte-Christie offre une silhouette rapidement dessinée, composée d'un corps central [percé d'une porte] entouré de deux [ou quatre ?] tours rondes ou carrées [?] et plus ou moins fortifiées » (Suau 2001, p 79).

Il est difficile d'établir des affinités entre ce dessin et la réalité décrite dans les deux textes de 1739.

De plus, quel crédit pouvons-nous accorder à ce dessin : reproduction fidèle de la réalité ou représentation schématique, maladroite voire stéréotypée d'un château grossièrement décrit ou imaginé ?

• Quels sont les points de similitude entre ce dessin et la façade occidentale actuelle du château et les deux textes de 1739 ?

- sur le dessin, on retrouve bien la porte actuelle, datable de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle (datation à confirmer, à partir des congés en pointe surmontés d'une pointe, sculptés à la base des piédroits).

- le couronnement en pan de bois surmonté d'une toiture, dessinée sur le plan, est plausible : il correspond à une façade en pan de bois.

- de plus, la présence, sur la représentation dessinée, de toitures à forte pente, immanquablement couverte en tuiles plates (et pas en tuiles canal), renvoie aux deux textes de 1739, évoquant très précisément ce type de matériaux appelés « tuiles à crochet », habituellement rencontrés pour la couverture de demeures nobles. Voir aussi le détail ornemental singulier du faitage « à ourlet » représenté sur le dessin.

• Quels sont les points de divergence de ce dessin avec la façade occidentale actuelle et/ou avec le cadastre de 1836 et/ou les deux textes de 1739 ?

- le pont-levis ou le pont dormant qui l'a remplacé (le pont dormant actuel est datable du XVIIIe siècle : datation à confirmer) n'est pas dessiné. Le fait que la porte ouest et le pont attenant ne soient pas mentionnés dans les deux textes de 1739 relève de la négligence.

- la courtine avec créneaux et merlons représentée sur le dessin ne se retrouve pas ou plus dans l'édifice actuel.

- Sur site, nous ne trouvons aucune trace au sol des deux (ou quatre ?) tours rondes (ou quadrangulaires) crénelées surmontées de toitures coniques ou en pavillon, figurées sur le dessin. Au contraire, le rempart ouest semble filer tout droit vers l'angle nord-ouest, si l'on se fie au talus encore visible. Le cadastre de 1836 atteste également l'absence de toute tour d'angle saillante.

Techniquement, rien n'empêcherait de réaliser des murs ronds en terre massive, comme l'attestent les absides rondes de l'église Saint-Vincent de Cravencères (32) et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Daunian à Magnan (32), édifices distants de quelques kilomètres seulement de Sainte-Christie-d'Armagnac, mais aucune trace n'est visible in situ. Sans doute un sondage archéologique permettrait d'en savoir plus.

- l'absence de l'église et de la tour-clocher sur le dessin se justifie-t-elle par le fait que les travaux d'agrandissement de l'église et de rehaussement du clocher soient postérieurs ?



AD Haute-Garonne :
PA 12

Château de Ste-Christie-d'Armagnac (32). Etude de deux textes de 1739 (état des lieux / état des réparations). Anaïs Comet - Alain Klein. PCR 2019



Château de Ste-Christie-d'Armagnac (32). Etude de deux textes de 1739 (état des lieux / état des réparations). Anaïs Comet - Alain Klein. PCR 2019

2.5. Divers

Nous proposons dans un premier temps un point sur la documentation manuscrite dépouillée en 2019 avant d'intégrer les résultats de la datation C14 des charbons sortis de la fouille du fossé de la motte en 2018 et qui nous sont parvenus trop tard pour être intégrés dans le rapport 2018.

2.5.1. La recherche en archives

Cette année, nous avons continué principalement à investir les documents des archives départementales du Gers. Cependant, nous avons aussi pu faire quelques vérifications au niveau des inventaires des archives départementales du Lot-et-Garonne. Nous avons du coup dépouillé des liasses et transcrit et analysé des documents, mais découvert moins de données que l'an dernier.

Effectivement, dans le cadre de la recherche des fonds des familles ayant été seigneurs de Sainte-Christie, il nous a semblé intéressant de pister la famille de Luppé qui détient la seigneurie entre 1660 et 1739. En effet, nous nous sommes penchés sur les liasses de cette famille conservées à Auch (notamment une liasse généalogique AD32, I sup. 361) mais aussi sur un gros fonds conservé à Agen dont nous connaissons l'existence⁵³. Ce fonds, coté 25J, contient les fonds de la famille de Luppé, branche Luppé Garanné. Les biens de cette branche sont principalement localisés autour de la seigneurie de Lacassaigne à Saint-Avit du Fandat (Gers). Les seigneuries de Sion (Bas-Armagnac), une maison à Nogaro, les seigneuries de Garane et Lasseran (Astarac) y sont aussi mentionnées.

Dans l'ensemble, il apparaît au vu des inventaires, qu'il est peu probable de trouver des informations sur Sainte-Christie, ou de manière très périphérique. Ainsi peut-être les liasses D.2.4 et sa liste des seigneurs du comté d'Arblade (mais sans date), ou les liasses généalogiques (A.2.5, A.3.6 et 7) pourraient compléter les données généalogiques explorées cette année à Auch. Il nous a semblé qu'il s'agissait là de peu de choses et nous avons préféré mettre plus d'énergie dans d'autres fonds ou d'autres aspects du projet.

Sur Auch, en dehors des pièces de la famille de Luppé, nous avons achevé le dépouillement de la liasse V401 sur les édifices de culte à Sainte-Christie au XIX^e siècle. Des éléments de synthèse sont proposés dans la partie du rapport portant sur l'église paroissiale.

Nous nous sommes aussi penchés plus sérieusement sur les archives judiciaires de l'époque moderne (série B). Cette série comprend plus de 200 registres datées entre 1544 (cote B1) et 1790 (B267). Une partie non négligeable concerne la sénéchaussée et siège présidial d'Armagnac à Lectoure.

Des registres d'audience, des informations (enquêtes), sentences des justices secondaires d'Armagnac sont conservées comme celles tenus à Sainte-Christie entre 1751 et 1790 (B 848 à B 854). Des sondages pourraient y être pratiqués. Il en est de même pour les volumes concernant des audiences tenues et sentences rendues à Nogaro qui sont

⁵³ Nous tenons à remercier ici Pierre Couroux, qui dans le cadre d'un projet sur le château de Buzet a bien voulu photographier l'inventaire du fonds.

beaucoup plus nombreux entre 1701 et 1790 (B648 à B817) et qui concernent aussi des habitants de Sainte-Christie (par exemple B763 en 1778).

L'inventaire est un inventaire sommaire, comme souvent pour ces séries anciennes. Sur un registre de 902 feuillets ou folios, comme le B42 que nous avons consulté, 28 affaires dont deux concernant Sainte-Christie sont mentionnées dans l'inventaire. Heureusement pour nous, le registre comprend une table, avec entrée géographique. Ce sont en fait 21 affaires qui concernent Sainte-Christie et beaucoup plus qui sont en cours dans ce registre.

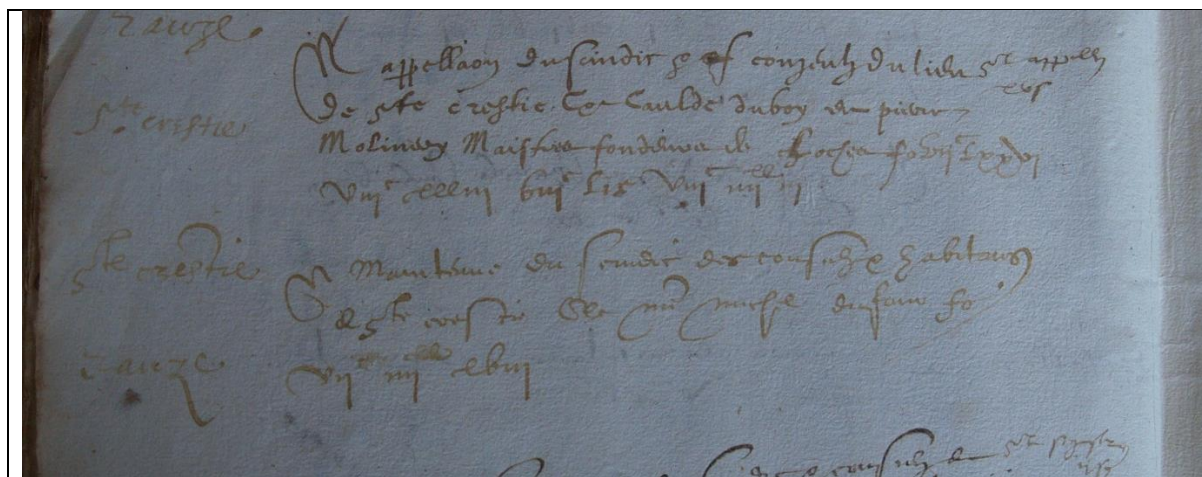


Fig. 30 : table du registre AD32, B42, mentionnant l'affaire des syndics de Sainte-Christie contre deux maîtres fondeurs de cloches (1601)

Ce volume est un registre d'audience, dans lequel la majorité des articles sont très courts. En effet, très souvent, une des parties étant défaillante, c'est-à-dire non présente, l'audience est alors généralement reportée à une autre date. L'affaire mentionnée dans l'inventaire qui avait attiré notre attention opposait les consuls de Sainte-Christie à Claude Dubois et Pierre Moulinery, maîtres fondeurs de cloche pour une peine de 100 écus (**fig. 30**)⁵⁴. Nous savions par d'autres sources que les anciennes cloches de l'église dataient du XVI^e siècle et la possibilité d'obtenir des informations sur ces travaux est primordiale. Il ne s'agit malheureusement que d'un nouveau renvoi. Certaines affaires, comme celle opposant le seigneur de Sainte-Christie, Jean-Paul Garros à un certain Jean Tourneur sont présentes au travers de trois renvois dans le même registre (fol. 24, 70 et 108).

Nous trouvons différents types de registres soit des registres d'audiences, soit des rapports et conclusions, soit des volumes de sentences, ordonnances et jugements.

Nous avons donc dépouillé le long inventaire, qui mentionne régulièrement des affaires sur Sainte-Christie et consulté un registre B42 de 1601. Ces documents sont d'un accès paléographique pour le moins complexe. Cette période est connue pour une écriture déjà très cursive, mais en plus elle est ici jointe à des abréviations très nombreuses liées aux procédures juridiques.

⁵⁴ AD32, B42 fol. 76 r°-v°

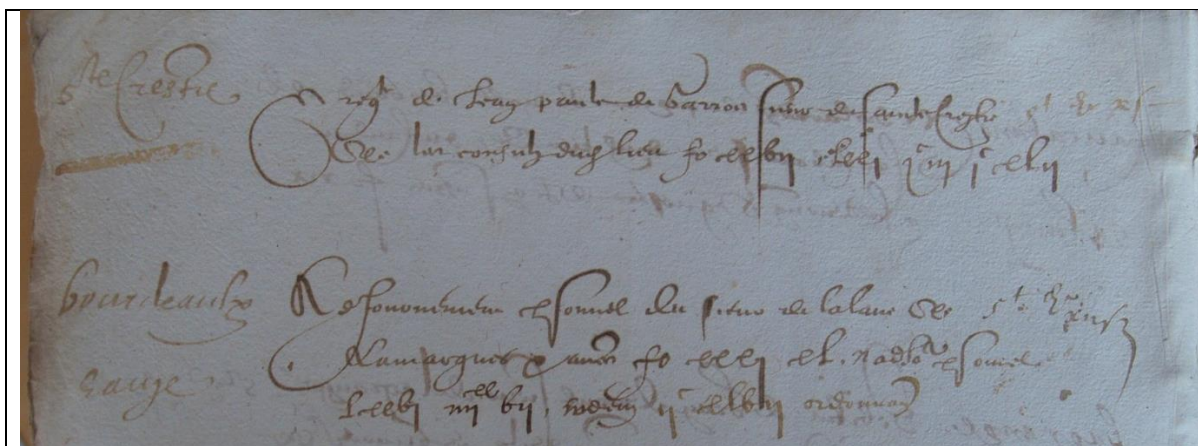


Fig. 31 : table du registre AD32, B42, mentionnant l'affaire de Jean Paul Garros contre les syndics de Sainte-Christie (1601)

2.5.1.1. Les seigneurs de Sainte-Christie

Année après année, nous poursuivons l'enquête sur les différents seigneurs de Sainte-Christie-d'Armagnac. Le point réalisé l'an dernier (à partir principalement d'un état des pièces d'un procès concernant la seigneurie en 1743, AD Gers, E suppl. 1030) est donc affiné par les nouveaux dépouillements. Les inventaires, notamment de la série B, offrent des mentions qui, sans avoir toutes été consultées, permettent de mieux cerner la succession des familles sur la seigneurie. Le tableau qui suit fait le point sur les côtes explorées par dépôt et l'état de leur dépouillement (**Fig. 32**).

C'est en 1291 qu'est mentionné pour la première fois le castet de Sainte-Christie-d'Armagnac. Il s'agit de la copie de 1331 d'un acte de don, par le comte Bernard d'Armagnac à sa sœur Amate d'Armagnac, pour son mariage avec Bernard Trencaleon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, du castet *Sca* [Sancta] *Cistia* et du château Arblade le Comtal, dans le comté d'Armagnac, avec justices haute et basse, rentes et droits (Cursente 1980, p. 156 ; AD du Gers, E 626). Le bien est donc aux mains de la famille d'Armagnac lorsque le silence des sources écrites est rompu.

Les Armagnac :

- 1393 : donation par Bernard, comte d'Armagnac, à Bertrand d'Armagnac et ses héritiers.
- 1499 : Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie.
- passe à Jeanne d'Armagnac par succession.

Les Barrouillan :

- donation de Jeanne d'Armagnac à Jean-Jacques de Bourrouillan et Mr Duffort seigneur de Saint-Etienne.
- 1580-81 Jacques de Bourrouillan (décédé avant 1595), époux Madeleine de Pardheilhan, seigneur de Sainte-Christie (AD32, B18, f. 97 et B24, fol. 77 v°)

Fig. 32 : tableau des archives dépouillées ou repérées en 2019

Auch, archives départementales du Gers

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|-------------|--|----------|---------|---------------|--|
| AD32, B 26 | Rapport et conclusions sur procès de la sénéchaussée | N | N | N | Manaud de Batz, sieur de Sainte-Christie, et damoiselle Olympe de Lamothe (f. 5), 1601 |
| AD32, B 27 | Rapport et conclusions sur procès de la sénéchaussée | N | N | N | Manaud de Batz, sr de Batz et de Sainte-Christie et autre places, et Hector de Batz, père et fils, appelant, de juge de Fesenzac ou son lieutenant au siège de Vic et Arnaud Babalane (fol. 218 v°) 1605-06 Arnaud de Monbeton et dame Isabeau de Bourrouillan, sieur et dame dudit lieu, et Jean-Paul Garros, sieur de Sainte-Christie (f. 329) |
| AD32, B 42 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | O | O | En cour | Appel des consuls de Sainte-Christie contre Claude Dubois et Pierre Moulinery, maîtres fondeurs de cloches, fol. 776, 1601. |
| AD32, B 67 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Appel de l'élection consulaire du lieu, de Pierre Dufort et autres, contre le seigneur dudit lieu, fol. 314 v., 1628. |
| AD32, B 73 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Décret de noble Pons de Moncaup contre noble Jean-Pierre de Garros, sieur de Sainte-Christie, et autres, fol. 359, 1630-1631. |
| AD32, B 101 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Demande de noble Charles de Luppé, sieur de Castillon et de Sainte-Christie, contre la demoiselle Madeleine de Pardeilhan, veuve de noble Raynaud de Luppé, fol. 105 v., 1664-1665. de noble Pierre du Busca, sieur de Saint-Jean, comme père et tuteur d'Antoine du Busca, son fils, et de feu damoiselle Isabeau de Rambure, au sujet de l'administration faite par ladite Isabeau de la seigneurie de Sainte-Christie, appartenant à Madeleine de Garros, sa fille, contre noble Charles de Luppé, sieur du Castillon et ladite Madeleine de Garros, mariés (f. 227) |

| | | | | | |
|-----------------|--|---|---|---------|---|
| AD32, I sup 361 | Famille de Luppé, XVIII ^e s. | O | O | O | Enquête généalogique sur la famille de Luppé (XVIII ^e s.) |
| AD32, P 1584-86 | Matrice des propriétés bâties et non bâties de Sainte-Christie (cadastre Napoléonien) | O | O | O | |
| AD32, V401 | Dossier édifices religieux, Sainte Christie (XIX ^e siècle) | O | O | partiel | Achat du presbytère, réparations diverses à l'église et à l'école/maison commune, construction du clocher |

Les Du Faur :

- 1575 Jean Du Faur, dit le jeune reçoit par testament de son père Michel du Faur, seigneur de Saint-Jory, la terre de Sainte-Christie-lès-Nogaro dans le comté d'Armagnac et 10000 livres de sa mère le 15 juillet 1575 (Chenaye-Desbois, Badier t. 7, 1865, p. 789). Il est possible que ces Du Faur soit de la famille que les Duffort mentionnés dans la donation de Jean d'Armagnac.

Les de Batz⁵⁵

- De 1599 à 1606-1618 : Manaud de batz, seigneur du lieu et de Sainte-Christie-d'Armagnac, en 1606 et 1618 et son fils Hector (AD32, B25, fol. 182 v° ; B26, fol. 5, 383 v° ; B27, fol. 218 v°, et B51, fol ; 115).
- 1605-06, Hector de Batz (fils du précédent) (AD32, B27, fol. 218 v°)
- 1633-35, Hercule de Batz, seigneur de Sainte-Christie (B82, fol. 216)
- Le dictionnaire de la noblesse de Chesnaye-Desbois et Badier, donne le nom d'un Alexandre de Batz, baron de Mirepoix et seigneur de Sainte-Christie en Armagnac, marié en 1759 à Marie de la Claverie de Soupets (Chenaye-Desbois, Badier t. 2, 1775, p. 485).

Les Garros :

- 1579 : vente à Jean Garros, habitant de Lectoure.
- de 1601 à 1634 : Jean-Paul de Garros, seigneur de Sainte-Christie (AD32, B27, fol. 239 ; B29, fol. 234 v° ; B42, fol. 70 et 108, B73, fol. 359)
- 1630, Pierre de Garros, seigneur de Sainte-Christie (AD32, B73, fol. 359)
- Jean de Garros, seigneur de Sainte-Christie assassiné (AD32, B 149, fol. 87 v° et 330 v°)
- Isabeau de Garros mère de Madeleine de Garros (AD32, B101, fol. 227)

Les de Luppé (par alliance) :

- 23 septembre 1660, demoiselle Magdeleine de Garros, dame de Sainte-Christie, épouse de Charles de Luppé, seigneur de Castillon et de Sainte-Christie (fils de Reynaud de Luppé et de Madeleine de Pardaillan) (AD32, I sup 361 ; B39, fol. 566 v° ; B101, fol. 105 v°). Charles de Luppé mentionné en 1688 (AD32, B163).
- 1700, Reynaud de Luppé, seigneur de Castillon et de Sainte-Christie, fils du précédent (AD32, I sup 361), épouse Marie de Lasseran, morte sans descendance. Les terres de Castillon passent à Blaise Louis de la maison de Praissac et celles de Sainte-Christie à la maison de Taibosc⁵⁶.
- les de Luppé sont dit seigneurs de Taybosc, Tillac⁵⁷, Castillon et Sainte-Christie (Chenaye-Desbois, Badier t. 2, 1775, p. 211-212).

⁵⁵ Il s'agit probablement de Bats, ancienne paroisse aujourd'hui associé à Castillon-Debats à 20 km à l'est de Sainte-Christie.

⁵⁶ Peut-être la commune de Taybosc au sud de Fleurance.

⁵⁷ Peut-être la commune de Tillac entre Marciac et Mirande (40 km au sud-est de Sainte-Christie).

Les de Salis :

- 17/01/1739 : vente par Blaise Louis de Luppé au sieur Louis de Salis-Courtade. Vente contesté par Phinée de Luppé, héritier de Blaise-Louis (AD32, B110, fol. 125 v°).

Famille Lanusse

- L'ensemble du castet et différents biens sont saisi comme biens d'émigrés à la Révolution. Le castet sera vendu à la famille Lanusse le 20 pluviôse, an 2 (AD32, Q181).

La présence conjointe de plusieurs familles qualifiées de seigneurs de Sainte-Christie semble indiquer qu'il y a un double lignage de seigneurs à Sainte-Christie au moins à partir de la donation des Armagnac, donc dès la première moitié du XVI^e siècle. Cela est clair au XVI^e siècle entre les de Bourrouillan et Duffort, puis à partir du XVII^e siècle entre les Garros (puis les de Luppé) et les de Batz. Nous avons pris l'an dernier quelques précautions, mais cela semble bien être une réalité. Cela pourrait signifier que nous aurions sur Sainte-Christie une coseigneurie, ce qui soit dit en passant, n'aurait rien d'exceptionnel pour le Sud-Ouest (Debax 2012). Ceci-dit, et pour le moment, cela n'est attesté qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce que l'on sait des coseigneuries est bien plus issu du monde médiéval que moderne. Il y a fort à parier que notre vision tronquée est un effet de sources.

Cette possibilité ouvre de nouvelles questions sur la spatialisation de ces deux seigneuries sur le site. Pour le moment, nous avons deux espaces qui s'apparentent à des lieux de pouvoir. D'une part la motte, mais dès le XV^e siècle, au travers du livre de reconnaissance étudié l'an dernier, elle a clairement perdu cette fonction et son rôle ne semble qu'agricole tout au plus avec la présence de vignes. Rien n'est bâti sur la motte. D'autre part, le logis à pan de bois qui est lui tardif, fin du XV^e siècle ou début du XVI^e siècle, apparaît comme lieu de pouvoir en 1739, mais pas dans les livres de reconnaissance de 1500 (peut-être parce qu'il n'est pas encore édifié ?). Physiquement, rien à Sainte-Christie ne laisse présager une coseigneurie, à la différence d'autres sites dans le Sud-Ouest, tel que Merle en Corrèze, Comarques en Dordogne, Mouret en Aveyron (Debax 2012). Il n'y a ici qu'une motte et qu'un seul logis seigneurial, celui à pan de bois (la salle). La motte et le logis pourraient bien ne jamais avoir été occupé en même temps, si l'on en juge par les données du livre de reconnaissance de 1500. Pour le moment, aucun rapport de pouvoir n'a été mis en évidence, aucune hiérarchie entre les lignages.

2.5.1.2. Dépouillements complémentaires

Nous avons eu l'occasion cette année de faire un point sur le dossier de travaux de l'église paroissiale Saint-Pierre de Sainte-Christie au XIX^e siècle. Les documents sont assez nombreux, dispersés entre les archives départementales du Gers (liasse V401) et les archives conservées à la mairie, non classées et non rangées. Pour ces dernières, il est difficile de dire actuellement si nous sommes parvenus à tout voir, tant ces archives sont mélangées avec diverses publications et dans un local peu propice aux recherches documentaires. Ce point vient compléter les premiers éléments exposés les dernières années.

Les données des archives judiciaires déposées à Auch, jusqu'alors peu explorée ont commencé à fournir des informations précieuses. Parmi les nombreuses affaires non mentionnées dans l'inventaire sommaire de la série B, une a retenu notre attention, puisque pour une fois, elle n'est pas renvoyée à une nouvelle audience, mais sur trois pages, le fond de l'affaire nous est bien présenté. L'affaire oppose le seigneur de Sainte-Christie, Jean-Paul Garros, aux syndics du lieu (AD32, B42, fol. 103, 142 mais surtout 27 r°-28). Les quatre consuls Pierre Lane, Arnaud Dulaur, Peyronton Ducland et Jean Foutay ont à répondre de leur procédure d'élection, élection annuelle rappelons le, effectuée entre décembre et janvier. Deux versions s'opposent. La première, défendu par les représentants du seigneur de Sainte-Christie, comprend une première désignation par les membres de la communauté de huit habitants comme candidats consuls, huit parmi lesquels le sergent du seigneur de Sainte-Christie en choisi quatre qui vont prêter serment. Depuis, deux ou trois ans nous dit-on, les habitants ne désignent entre eux que quatre candidats, considéré par le seigneur comme incapables (c'est-à-dire ne lui convenant pas) ce qui est jugé comme très insuffisant. Nous pouvons supposer que de cette manière, les habitants choisissent dont eux-mêmes les quatre consuls, sans que le seigneur de Sainte-Christie ou son sergent ne puisse modifier ce premier choix. Cette version est considérée comme différente de ce qui se fait depuis des années et refusée par Jean-Paul Garros. Nous supposons ici que cela cache une vraie opposition entre quelques habitants, les plus riches et influents, et le seigneur du lieu. Cette opposition aurait débouché sur un refus du seigneur de valider les quatre candidats consuls et surtout une remise en cause de son autorité.

Les détails fournis ici laissent espérer des informations importantes entre autre pour l'affaire qui oppose les syndics à deux maîtres fondeurs de cloche qui pourrait directement concerner l'histoire de l'église.

2.5.2. Note sur la datation du fossé de la motte

En juin 2018, la réalisation d'un sondage à l'est de la motte a permis l'étude en coupe de ce fossé (Guinaudeau 2018)⁵⁸. La tranchée mécanique réalisée, longue de 19 m, a permis l'étude d'un fossé de 10,25 m de large conservé sur 3,20 m de profondeur (**fig. 33, 34, 35**). La structure fossoyée, au profil en V, cernait la motte à sa base. L'étude de la dynamique de comblement du fossé a révélé une séquence stratigraphique qui s'étale entre le Moyen Âge central (XI^e-XII^e siècles) et la période moderne (XVII^e siècle).

Les premiers comblements (phase I) résultent de l'érosion des parois, phénomène qui s'explique par la nature de l'encaissant (sables fauves de l'Armagnac). Il convient de noter l'absence de strates engendrées par une mise en eau du fossé ; le dispositif fossoyé est resté sec en raison de l'encaissant sableux. Le comblement de la structure s'est poursuivi au cours du bas Moyen Âge et de la période moderne avec l'apport de niveaux limono-sableux anthropisés (phase II). Leur installation est intervenue après une phase de curage. Le mobilier céramique issu de ces niveaux est essentiellement daté entre le XIV^e et le début du XVI^e siècle, le comblement du fossé s'achevant au cours du XVII^e siècle. Un trou de poteau de 0,44 m de diamètre, placé au niveau de la contrescarpe, est installé entre ces deux grandes phases de comblement. Cette structure pourrait marquer l'emplacement d'un dispositif de

⁵⁸ Nicolas Guinaudeau.

franchissement du fossé en raison de ses dimensions et de son positionnement. Cette interprétation demeure toutefois hypothétique, aucun autre fait de ce type n'ayant été repéré à l'emplacement du sondage.

Au cours de cette opération, une concentration de charbons millimétriques et centimétriques avait été repérée au sein du niveau 1003 correspond au premier comblement de la phase II (**fig. 35**). Le mobilier prélevé avait permis de situer l'installation de cette couche au XV^e siècle voire au début du XVI^e siècle. Des tessons ainsi que du mobilier métallique antérieur à cette période y avait également été retrouvés : fragment de branche de fer d'équidé (XI^e-XIII^e siècle), pointe de flèche (XI^e-XIII^e siècle), clou de maréchalerie (2^e moitié XII^e-XIV^e siècle). Dans l'attente des résultats des études du mobilier prélevé au sein du niveau 1003, une datation radiocarbone avait été réalisée sur les charbons prélevés afin d'obtenir une information supplémentaire sur la chronologie de cette couche. Cette analyse a été réalisée dans le cadre du PCR par le Centre de Datation par le Radiocarbone de l'Université de Lyon 1 (UMR 5138). Le prélèvement effectué en juin 2018 est daté de 825 ± 30 BP (SacA-55892) qui correspond après calibration à une datation comprise entre 1163 et 1264 (probabilité à $90,25 \% \pm 0,22$), les deux plus grands pics se situant entre les années 1210 et 1264.



Fig. 33 : Photographie de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac en 2017, prise depuis le nord (cliché : N. Guinaudeau).



Fig. 34 : Photographie aérienne de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac devant laquelle est visible le sondage réalisé, prise depuis l'est (cliché par drone : S. Durand).

Le résultat obtenu coïncide avec la chronologie d'une partie du mobilier recueilli dans le niveau 1003. Au regard des informations recueillies, il est probable qu'un ou plusieurs niveaux archéologiques datés entre le milieu du XII^e siècle et le deuxième tiers du XIII^e siècle aient versé dans le fossé au cours au XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. A titre d'hypothèse, ces niveaux - qui proviennent vraisemblablement de la plate-forme sommitale de la motte - ont pu se retrouver dans le fossé suite à l'abandon du sommet du tertre ou à la destruction volontaire des aménagements qui s'y trouvaient. Cet événement marquant la fin de l'occupation de la motte pourrait par ailleurs être en lien avec la construction de la bâtisse seigneuriale à pans de bois appelée "la Salle" établie sur la plate-forme du Castet au tournant du XVI^e siècle. Toutefois, seule la fouille de la plate-forme de la motte permettrait de connaître le phasage de l'occupation au sommet de la motte et de valider ces hypothèses.

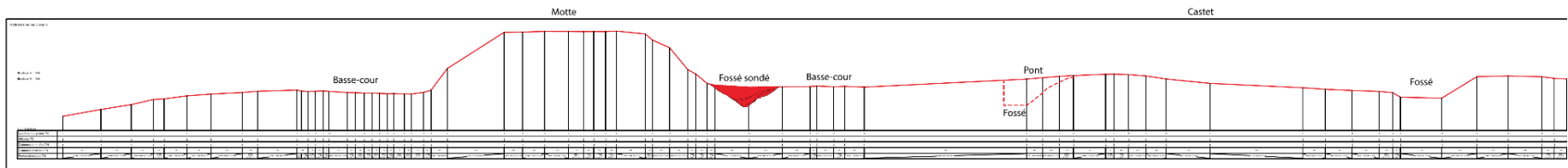
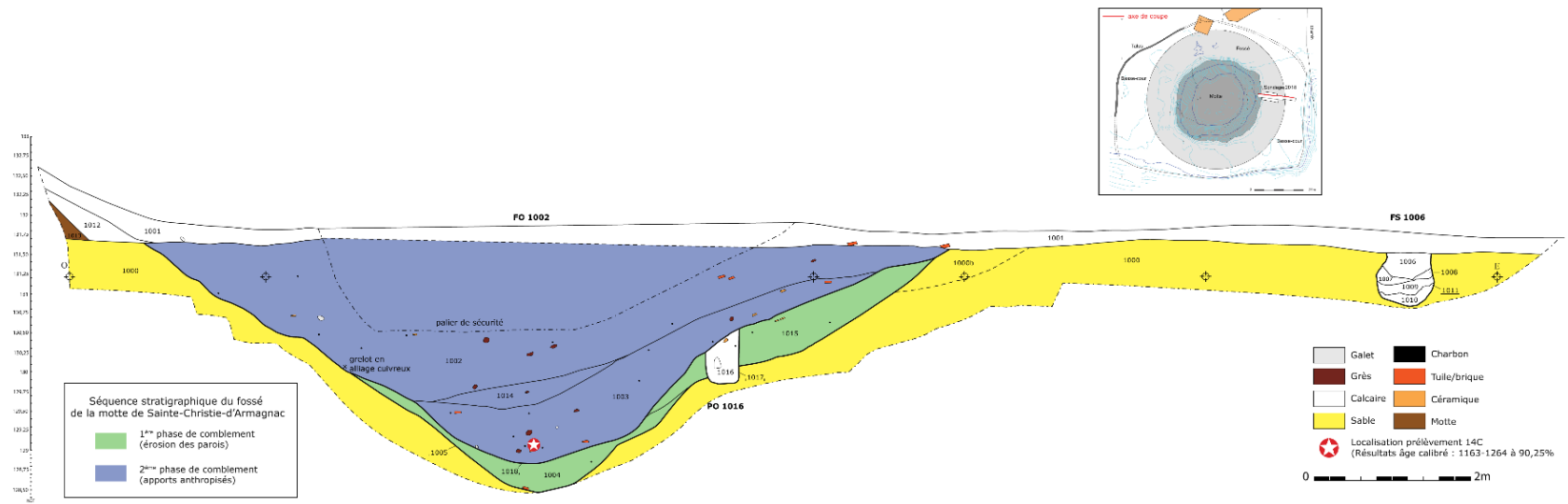


Fig. 35 : Coupe ouest/est du fossé de la motte sondée en juin 2018.



Centre de
Datation par le
Radiocarbone

<http://carbon14.univ-lyon1.fr>

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

UNIVERSITE - LABO. ITEM - EA 3002
M. CHAMPAGNE Alain
AV. DU DOYEN POPLAWSKI
64000 PAU

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

45798

Nom du site : LE BOURG

Commune / Pays : STE CHRISTIE D'ARMAGNAC /

Niveau / Couche : SCV18 US 1003

Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-16013(SacA-55892)

Activité ^{14}C par rapport
au standard international : $90,25\% \pm 0,22$

Rapport isotopique
 $^{13}\text{C} / ^{12}\text{C}$ (‰) : valeur non disponible

Age ^{14}C BP : 825 ± 30

Age calibré : de 1163 à 1264 ap. J.-C.

Sous la co-tutelle



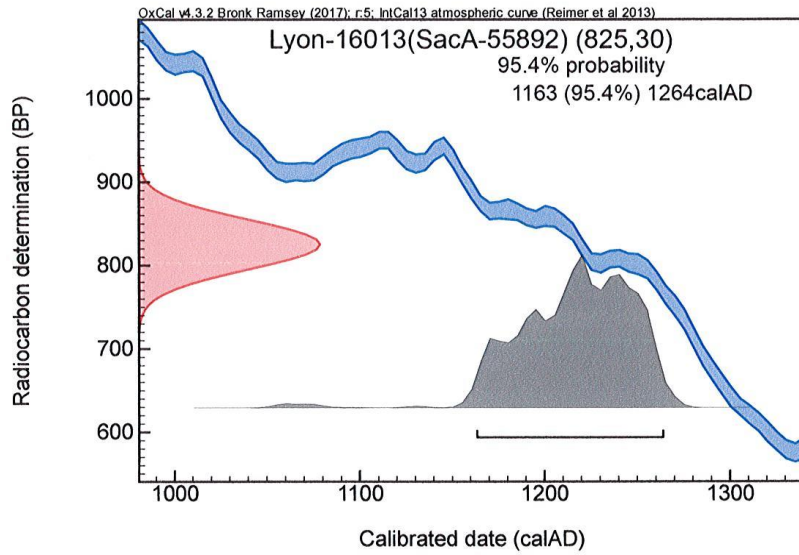


Fig. 2 : Résultats des datations radiocarbones réalisées à partir des prélèvements effectués dans le comblement 1003 du fossé de la motte et dans le rempart ouest en terre crue de la plate-forme du Castet.

6. Conclusion et projet de triennale 2020-2022

Ce PCR pluridisciplinaire associe à la fois des archéologues couvrant plusieurs spécialités (bâti, fortification en terre, terre crue...), des historiens et un architecte. Il a pour objectif d'appréhender les différents aspects de l'histoire du site et de la communauté de Sainte-Christie tant à travers son patrimoine qu'au prisme de sa documentation écrite.

Le site de Sainte-Christie est surtout actuellement connu pour son rempart de terre crue. C'est un des rares, pour ne pas dire l'unique exemple de fortification en terre massive d'une telle ampleur conservée dans le Sud-Ouest et dans le Gers. L'opportunité fournie par les travaux de restauration est d'étudier et de documenter les techniques de construction en terre crue en Armagnac à partir des analyses micromorphologiques. L'existence de sites voisins (Cravencères, Juilles...) dans tout type d'architecture, couvrant plusieurs périodes pourraient permettre d'établir un référentiel des techniques de construction en terre crue entre Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques. Cela pourrait aider à mettre en évidence des régionalismes potentiels, basés non plus sur des observations visuelles mais aussi sur des analyses de lames minces, permettant une autre vision des techniques de construction.

Le logis à pan de bois offre une rare opportunité de travailler sur des décors de petits habitats aristocratiques de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Si les plafonds peints connaissent une forte dynamique de recherche dans le Midi de la France, au travers des travaux du RCPM⁵⁹, il est en revanche assez rare de pouvoir les associer à des enduits peints, qui, a priori, pourraient être contemporains. Pour ce que nous en connaissons aujourd'hui, le programme décoratif sculpté sur la façade est plus dans un registre gothique que renaissance, mais dans le Gers, ce style perdure bien au-delà de 1500 (Comet 2017 ; 324).

La fouille des silos du logis permet d'envisager de caler ces structures en creux dans la chronologie du logis à pan de bois. Elle invite aussi à réfléchir sur les capacités de stockage et de thésaurisation des élites dans le cadre de la seigneurie rurale tardo-médiévale. Le mobilier fourni, notamment dans le silo 1016, comprenant des formes complètes, permet de commencer à illustrer le vaisselier du début de l'époque moderne en bas Armagnac, zone de confins en matière de céramique. On y trouve des influences toulousaine, aquitaine mais aussi bigourdane. C'est tout l'intérêt de ces zones en marge des grandes aires de culture céramique, où les métissages sont importants. Les premières impressions permettent aussi de documenter localement les productions des ateliers voisins de Betous. Ce pan de la recherche est en chantier (intégration de J. Catalo).

L'analyse morphologique du site et le couplage avec les archives conservées permettent de poser les étapes de la constitution du cœur du village de Sainte-Christie. La thèse d'A. Comet permet par ailleurs de proposer tout un cadre comparatif gersois (Comet 2017). La méthodologie mise en place par la combinaison de plusieurs approches issues de l'histoire urbaine et rurale récente, est ici appliquée. L'analyse des sources écrites et planimétriques se superpose à l'inventaire des vestiges médiévaux visibles et invisibles mais mis en lumière par les fouilles archéologiques et les études de bâti. Les modèles fournis par les sites les

⁵⁹ <http://rcppm.org/blog/>

mieux documentés du corpus d'A. Comet servent de point de comparaison à notre réflexion. Par ailleurs, les données du projet collectif de recherche « les forts villageois du Bas Moyen-Âge en Midi-Pyrénées et régions limitrophes » ont aussi permis d'exclure Sainte-Christie de ce type de site (Comet, Lacroix 2017 : 61-67). Dans le cas de Sainte-Christie, le défi est de réaliser une monographie de site à partir de la documentation existante et des données archéologiques obtenues année après année.

Dans le système gersois, il semble que la double propriété soit fréquente, comme en témoigne le nombre important de bordes et d'écarts connus à Sainte-Christie. Le rôle du bourg, assemblé ici au pied de l'habitat ou des habitats élitaires (si nous sommes bien en face d'une coseigneurie) a pu être celui de refuge. Les documents écrits signifient bien en 1500 l'existence de fossés autour du castet d'une barbacane à son entrée et aussi d'une défense autour du barri. La chronologie même des défenses, tant du castet (fossés et rempart de terre crue) que la construction de la motte sont soit inconnues, soit encore mal calées.

S'il ne nous est pas possible pour le moment de percevoir les respirations de Sainte-Christie, expansions, rétractations, certaines mutations ont été mises en évidence par les premières années de recherche. Le barri, dont l'apparition n'est pas datée, et qui existe toujours aujourd'hui, pourrait témoigner d'une seconde phase d'expansion de cet habitat groupé. La densification de l'habitat peut être appréhendée au travers des quelques 40 feux installés dans le cœur du castet en 1500.

Des mutations sont perceptibles comme la transformation du cœur du castet qui de cœur de village, comprenant 40 feux en 1500 n'est plus en 1739 qu'un espace seigneurial, que les autres habitants ont quitté de grès ou de force. Les modalités en sont pour le moment inconnues. Ce cas n'est pas unique dans le Gers. Nous ignorons si cette dédensification est liée à la construction d'édifices de grande ampleur, comme le logis à pan de bois, ou à des mouvements de population vers les bordes, laissant dans le castet des espaces vides et des ruines.

Paradoxalement, c'est peut-être la gouvernance de ce site qui est le moins bien compris pour le moment. L'origine de l'église elle-même est encore sujette à caution. L'ouverture de l'étude de son architecture témoigne d'une histoire très mouvementée et ce dès la période médiévale. La présence de la motte, peut-être d'origine comtale, marque clairement un pôle aristocratique. L'existence d'un double lignage seigneurial au moins dès l'extrême fin du XVI^e siècle est plus difficile à percevoir dans ce que nous savons du paysage monumental du bourg. L'abandon de la motte peut aussi marquer un glissement du pôle aristocratique de la motte vers le castet. Ces phénomènes sont aussi connus ailleurs comme dans le cas du site de Rougiers (Var) (Démians d'Archimbaud 1970).

La tâche est donc très importante et les domaines à explorer bien vastes. La structuration du PCR et la mise en place d'une triennale doit permettre de poser des jalons avec des objectifs précis et réalisables année après année. Si l'an dernier, nous présentions tous les axes envisageables, nous souhaitons maintenant nous limiter, en fonction des forces en présence, de leur disponibilité, sur quelques axes ciblés qui doivent de toute manière prendre en compte le calendrier des travaux et des restaurations. Pour le moment, le projet et sa faisabilité sont soumis au changement de maître d'ouvrage (de la mairie vers la communauté de commune) pour des raisons budgétaires et des décisions politiques.

Il apparaît clairement au terme de cette année que le site, ses bâtiments sont plus complexes que nous le supposions, beaucoup plus et qu'il conviendra d'être très prudent sur nos interprétations.

6.1. L'architecture en terre crue

L'architecture en terre crue présente sur le site de Sainte-Christie constitue une originalité dans le paysage des fortifications du sud-Ouest de la France. Outre le logis seigneurial en pan de bois, la commune conserve également un rempart en terre crue massive préservé sur une longueur de 18,7 m et 7 m de hauteur en moyenne à l'ouest du logis et une seconde portion de 11,50 m de longueur et 3 m de hauteur au nord. L'état de conservation exceptionnel de ces vestiges en font des supports d'étude privilégiés pour l'architecture médiévale en terre. Le logis en pan de bois, dont les trois niveaux s'appuient contre le rempart, présente également un grand intérêt architectural et abrite de plus des enduits peints médiévaux et modernes encore jamais étudiés.

Le rempart et le logis ont malgré tout subi les affres du temps et présentent des pathologies variées liées à des désordres structurels ou à l'action mécanique de l'eau sur les élévations. Ces deux éléments ont ainsi fait l'objet d'une première campagne de mise en sécurité (pose de tirants, reprise en sous-œuvre du rempart...) menée par A. Klein, architecte DPLG spécialiste de l'architecture en terre, et doivent à présent être intégrés dans un programme de restauration et de valorisation global du site.

Etudes des lames minces du repart en terre crue.

L'étude micromorphologique des premières lames minces, issues du rempart en terre massive commencera en 2020. Cette étude sera réalisée par C. Cammas, ingénieure de recherche (INRAP). Le protocole a été exposé ci-dessus (p. 60-62). Les premières lames minces seront financées en 2020 et leur étude sera conditionnée à l'obtention de jours PAS par l'INRAP à C. Cammas.

Datations par C¹⁴

Quelques datations par C¹⁴ porteront essentiellement sur les lits intercalaires de brindilles de bois, situés entre les couches de terre, et des fragments de charbon de bois, prélevés à différents endroits judicieux du rempart. L'objectif est de pouvoir mieux cerner la construction originelle de cette enceinte et ses différentes étapes de construction et remaniements potentiels (**fig. 20**). Plusieurs prélèvements ont déjà été effectués dans différentes phases de construction identifiées dans le rempart ouest.

6.2. Etude du bâti et des décors peints du logis seigneurial

L'opération prévue en 2020

Les travaux de restauration envisagés sur le logis et le rempart ont soulevé la nécessité de réaliser une étude archéologique de ces élévations. Le projet prévoit en effet une modification des niveaux de circulation, de la partition des niveaux et des façades du logis

(ouvertures, hourdis, pan de bois...). L'analyse du bâti est donc essentielle à la compréhension du phasage du site et constituera une aide à la décision quant à la mise en œuvre des choix de restauration. Elle permettra d'identifier les éléments appartenant à la construction originelle du logis et du rempart et de caractériser les modifications architecturales qui ont eu lieu tout au long des périodes moderne et contemporaine. S'inscrivant en cohérence dans le cadre du projet collectif de recherches (PCR) de Sainte-Christie-d'Armagnac, l'opération programmée en 2020 devra traiter les élévations intérieures et extérieures de ces constructions, avec une attention particulière portée aux enduits peints présents dans le logis.

L'étude implique une approche pluridisciplinaire comprenant l'analyse des enduits peints, l'étude architecturale, le relevé complet des élévations, l'étude micromorphologique des matériaux en terre crue et la réalisation de datations par C¹⁴ sur des brindilles et des charbons en partie prélevés en 2019. L'équipe, constituée de spécialistes du bâti et de l'architecture en terre crue, devra produire un rapport et des supports visuels rendant compte de la chronologie des élévations et des techniques de construction mises en œuvre.

Relevé par scanner terrestre

L'étude du bâti et le projet de restauration nécessitent avant tout de réaliser un relevé par scanner terrestre 3D (lasergrammétrie) de l'intérieur du logis qui viendra compléter le relevé déjà effectué en 2018 pour les extérieurs. Le modèle 3D intérieur sera associé au modèle 3D extérieur (avec compatibilité des qualités), et prendra en compte la relative complexité des plans intérieurs (nombreuses cloisons, escalier, loggia ouverte sur l'extérieur, etc.). Les espaces intérieurs devront être libérés de tous les objets et mobiliers. Les orthographies produites sur la base de ce relevé permettront de documenter le logis avant restauration et serviront de support à l'enregistrement des unités stratigraphiques construites et à l'analyse des enduits peints.

Nous souhaitons que la même équipe se charge de l'opération pour la cohérence du programme. Cette équipe chargée du scanner terrestre sera dirigée par Carine Calastrenc (UMR 5608 Traces, Plateau TIG3D).

Etude des décors peints

L'équipe chargée de l'étude des décors peints sera composée de Aude Aussilloux-Corréa, restauratrice de peintures murales et de Sylvie Decottignies, historienne de l'art spécialiste des peintures murales (Service Régional de l'Inventaire et du Patrimoine), pour l'étude stylistique. Mme Decottignies agira dans le cadre de ses fonctions (absence de compensation financière pour le travail effectué).

L'étude des décors nécessitera préalablement une campagne de sondages en recherche des différentes strates de décors, menée sur l'ensemble des parements et des plafonds des pièces du logis du rez-de-chaussée et du premier étage. Le second étage n'est pas concerné par cette opération, car exempt de tout décor. L'ouverture des « fenêtres » de sondage sera effectuée au scalpel ou au petit burin. Le nombre de sondages reste à déterminer selon les besoins de l'analyse stratigraphique ou iconographique.

L'analyse technique se fera à l'œil nu et sous loupe binoculaire des décors rencontrés : identification de la nature des supports, des couches picturales, des mises en œuvre.

Un constat d'état diagnostic sera réalisé sur les éléments visibles des décors en corrélation avec l'état sanitaire du bâti. A partir des données recueillies, un projet sera formulé pour ces décors en fonction des futures destinations de l'édifice et de ses priorités,

accompagné par une estimation du coût des travaux de leur restauration. Il intégrera la valorisation des enduits peints par une étude de faisabilité, la rédaction d'un ou plusieurs cahiers des charges, le phasage, la présentation, l'échange et la mise en commun avec l'équipe en charge de l'étude globale (voir après),

Etude archéologique du bâti

L'équipe chargée de l'étude archéologique du bâti se compose de L. Soulard (archéologue du bâti, Adischats) et A. Klein, architecte DPLG et co-maître d'œuvre du projet, spécialiste du patrimoine régional.

L'étude archéologique du bâti s'attachera à enregistrer et à caractériser les éléments architecturaux intérieurs et extérieurs du logis (sols, parois, plafonds, décors peints, rempart, mobiliers intégrés, etc.) sous forme d'unités stratigraphiques construites (USC). L'enregistrement systématique s'appuiera sur les orthophotographies produites à partir du scan du logis et du rempart, qui reste encore à effectuer pour les parties intérieures du logis.

L'analyse du bâti prendra en compte les techniques de construction (terre crue, terre cuite, bois, moellons, mortier de chaux, couverture, etc.), les types d'assemblage des bois, les modules de briques cuites et leur mortier, les dispositifs militaires défensifs et les modifications apportées au cours des récentes campagnes de conservation/restauration.

Les unités stratigraphiques inventoriées seront incorporées dans un diagramme qui permettra de phaser la construction du bâtiment. Ce phasage sera également restitué sur des supports graphiques (relevés, orthophotographies).

L'équipe procédera par ailleurs à un tri et à un classement des vestiges archéologiques (bois, terre, etc.) stockés à l'intérieur du logis.

L'ensemble des données sera mis en perspective par une étude comparative avec des sites similaires. La rédaction d'une synthèse et d'une mise en perspective des données issues de l'étude des peintures et enduits peints, de l'étude de bâti du logis et du rempart et de l'étude comparative sera assurée par A. Klein et L. Soulard.

6.3. L'intervention archéologique

Rappel des opérations 2018 et 2019⁶⁰

La première opération archéologique effectuée dans le cadre de ce Programme Collectif de Recherche a été menée en 2018. Cette intervention consistait à la réalisation d'un sondage mécanique au niveau du fossé de la motte (**Fig. 37**). Elle visait d'une part à confirmer l'existence d'un dispositif fossoyé au pied du tertre, une perturbation étant apparue à son emplacement en 2017 lors de la prospection géophysique. Il avait également pour but de dresser le profil de ce fossé et de caler chronologiquement son comblement par la lecture stratigraphique et l'analyse des artefacts recueillis. Les données stratigraphiques recueillies à cette occasion permettent d'entrevoir une occupation de l'ouvrage de terre fortifié durant le Moyen Age central et le bas Moyen Age, l'abandon de la fortification étant probablement intervenu au cours du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle.

⁶⁰ Nicolas Guinaudeau

Une nouvelle intervention a eu lieu en 2019 sur la plate-forme du Castet située à l'est de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. L'objectif principal de cette opération était de recueillir de nouvelles données permettant de mieux cerner l'occupation du Castet qui accueille actuellement l'église paroissiale ainsi qu'un bâtiment à pans de bois (« la Salle »), l'ensemble étant partiellement entouré d'un rempart en terre massive. Deux opérations ont été réalisées conjointement cette année.

La première opération a consisté à réaliser l'étude du chevet et du mur gouttereau nord de l'église Saint-Pierre, parties considérées comme les plus anciennes de l'édifice religieux. Un phasage complexe a été mis en évidence lors de cette étude réalisée par Y. Mattalia. Plusieurs murs médiévaux ont été repérés, l'une des phases étant caractérisée par l'emploi d'un petit appareil fait de moellons calcaires disposés en assises régulières (période romane). L'élévation de la tour-clocher accolée au mur oriental de l'église a également analysée afin de mieux appréhender, d'une part, les relations architecturales et topographiques entretenues entre ces deux édifices et, d'autre part, la fonction que la tour a pu revêtir au sein de cet espace ecclésial. Un relevé photogrammétrique des élévations étudiées a été effectué par S. Durand lors de l'opération.

La seconde opération a vu la fouille manuelle de deux silos situés dans le bâtiment à pans de bois appelé « la Salle ». Ces deux silos, creusés dans l'encaissant naturel fait de sables fauves de l'Armagnac et entièrement comblés, sont situés sous les niveaux de sol de la cuisine et de la cage d'escalier. Au regard du mobilier recueilli au sein des comblements appréhendés, l'abandon de ces structures a dû intervenir à la fin du XVI^e siècle ou dans le courant du XVII^e siècle (étude céramologique et étude du mobilier métallique en cours). Ces silos sont donc associés à l'occupation de l'ancienne bâtisse seigneuriale. Il convient de mentionner la mise en évidence de plusieurs aménagements atypiques : sol carrelé au fond de l'un des silos, négatifs sur les parois associées à la technique du paillage et utilisation d'éléments de fixation métalliques.

Les sondages prévus en 2020

L'opération réalisée en 2019 (étude du bâti de l'église paroissiale et fouille des silos de la Salle) a permis d'obtenir de nouvelles données inédites sur l'occupation de la plate-forme du Castet entre le Moyen Âge central et la période contemporaine. Deux sondages sont prévus pour l'année 2020 afin de mieux appréhender le phasage de l'occupation de cet espace. Ces deux sondages, d'une quinzaine de mètres de long, seront réalisés mécaniquement sous surveillance archéologique. Cette opération sera menée par Nicolas Guinaudeau (SARL ACTER) qui encadrera des étudiants en archéologie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Les coupes créées à cette occasion seront relevées. Les vestiges et niveaux mis au jour seront étudiés, décrits et enregistrés.

Le choix de l'emplacement de ces sondages, dans l'angle sud-ouest de la plate-forme du Castet (localisation sondages), a été choisi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les sources planimétriques y attestent la présence d'un bâtiment jusqu'à la fin du XIX^e siècle (**Fig. 38-39**), l'étude du parement extérieur du mur nord de la Salle confirmant la présence d'un bâtiment au nord de l'ancienne demeure seigneuriale (présence d'une cheminée). Les niveaux d'occupation et les aménagements intérieurs pouvant être conservés seront recherchés. Une succession de sols en terre battue pourrait être mise au jour au regard des observations réalisées en 2019 dans la maison de la Salle. La mise en œuvre des fondations de ce bâtiment sera étudiée si ces éléments bâtis sont découverts, de même que les vestiges de répartition intérieure (soubassements, négatifs de sablières basses par exemple). Les vestiges arasés

des remparts ouest et nord en terre crue pourront être étudiés à cette occasion. Le prolongement nord du sondage axé nord/sud permettra également de connaître la stratigraphie conservée aux abords du rempart nord. Enfin, un projet de construction est envisagé dans l'angle nord-ouest du Castet dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine historique de Sainte-Christie-d'Armagnac (étude de faisabilité : N. Portet, LandArc). Il apparaît donc important de connaître le potentiel stratigraphique de cet espace avant ce possible aménagement.

L'objectif principal de ces sondages sera donc de repérer et d'étudier les vestiges conservés (sols, murs, silos...) afin de restituer le plan du premier niveau de la bâtisse disparue. L'étude de la stratigraphie préservée permettra, nous l'espérons, de proposer un phasage de son occupation. Des vestiges antérieurs à cette bâtisse pourraient également être mis au jour à cette occasion, ce qui permettrait d'obtenir des données inédites sur le début de l'occupation de l'ancien castrum attesté dans les textes en 1291 (castet).

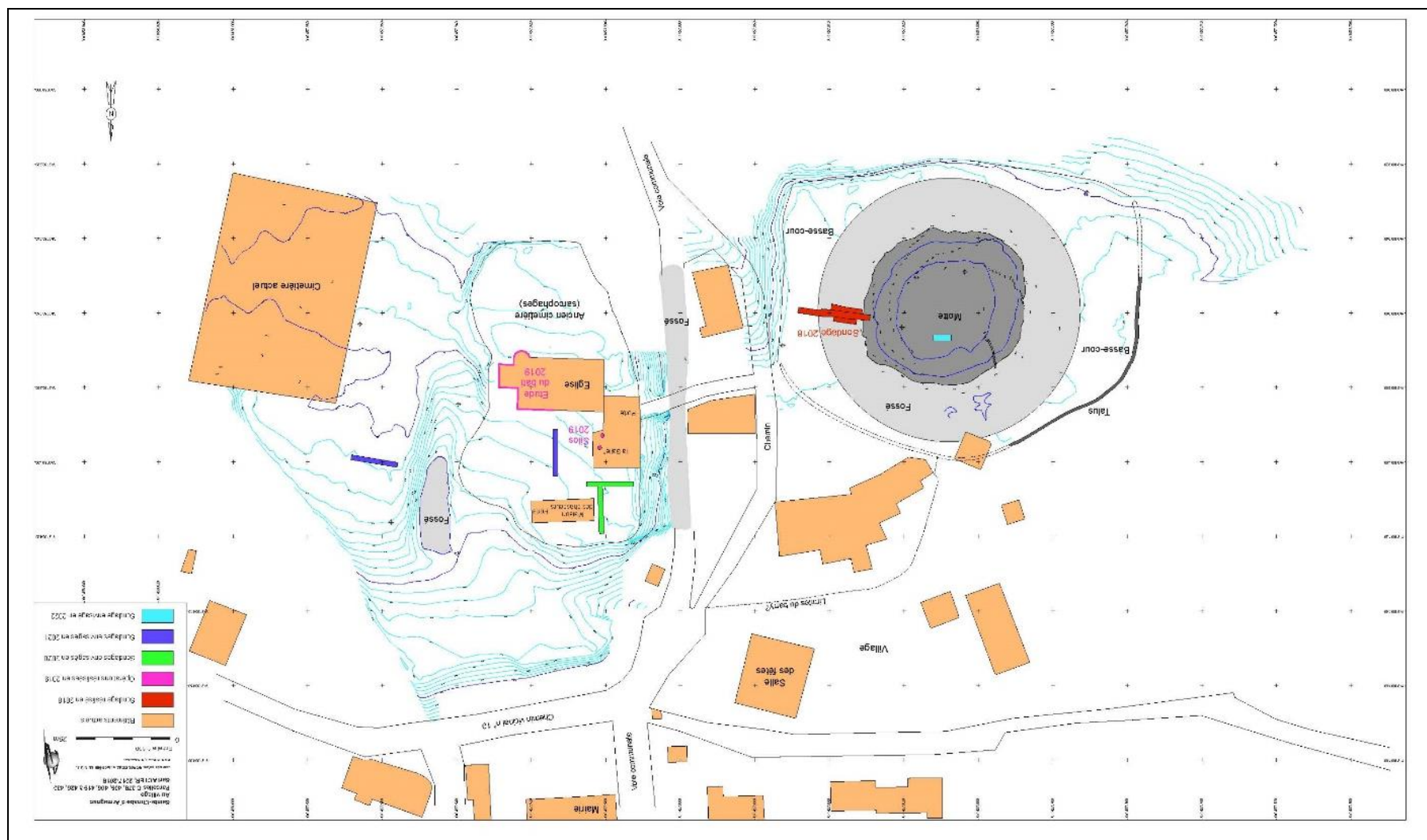


Fig. 37 : localisation des sondages réalisés (2018-2019) et envisagés (2020-2022) dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac.

Les opérations envisagées en 2021 et 2022

Deux campagnes de sondages sont également envisagées en 2021 et 2022 dans le cadre de ce Programme Collectif de Recherche. Ces deux opérations auront des objectifs distincts qu'il convient de détailler.

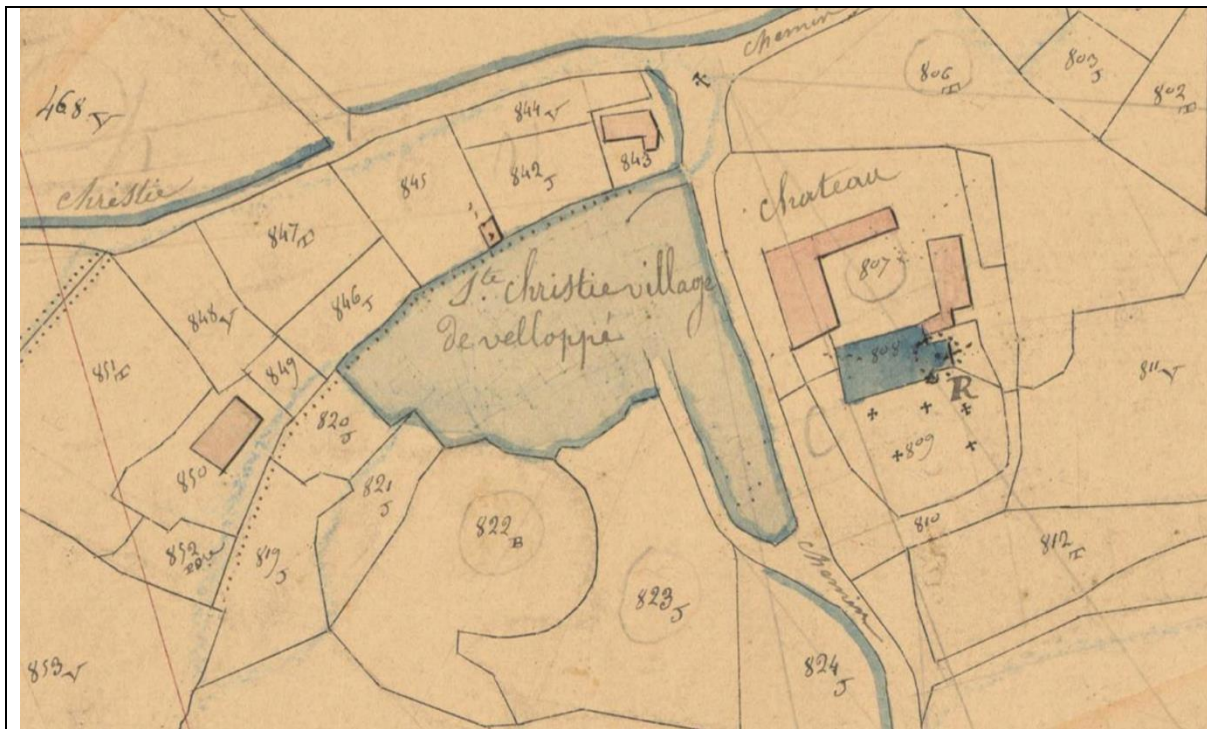


Fig. 38 : Extrait du plan cadastral de 1834 (AD Gers, 3 P Sainte-Christie-d'Armagnac/10)

Sondages de 2021

L'intervention de 2021 pourrait permettre de compléter nos connaissances sur l'occupation de la plate-forme du Castet, mais également sur ses abords orientaux. Un premier sondage mécanique est envisagé dans la place centrale de l'ancien castrum afin d'appréhender la stratigraphie de cet espace. En effet, si aucun bâti n'apparaît à cet emplacement sur les sources planimétriques du XIX^e siècle, la présence d'aménagements au centre de la plate-forme est envisageable (niveaux de sol, puits, fosses...). De plus, d'anciens bâtiments ont pu occuper cet espace au regard des sources écrites dépouillées par Anaïs Comet qui souligne la densité importante d'habitats dans le village et le faubourg de Sainte-Christie-d'Armagnac d'après le livre de reconnaissance de 1500. Une quarantaine de maisons était alors localisée dans le village alors qu'une quinzaine d'habitats occupait le faubourg (rapport PCR 2018). Des fondations d'anciens habitats pourraient ainsi être repérées dans cet espace.

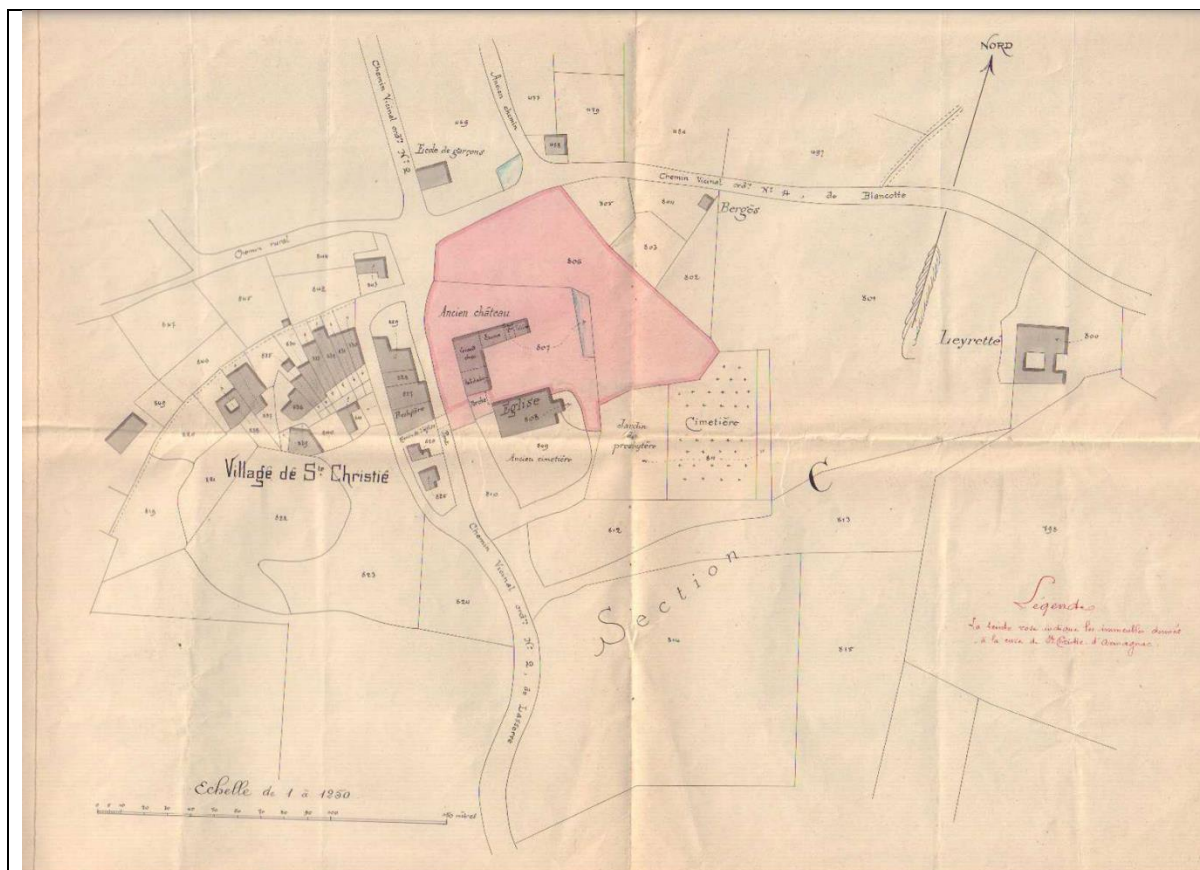


Fig. 39 : Plan des biens cédés à la cure de Sainte-Christie en 1897, archives conservées à la mairie de Sainte-Christie

La grande densité d'habitats cités en 1500 pose également la question de l'extension du village de Sainte-Christie-d'Armagnac. Il est en effet difficile d'imaginer la présence d'une quarantaine de maisons dans l'emprise délimitée par le rempart en terre crue (au nord et à l'ouest), par l'église paroissiale (au sud) et par l'ancien fossé (à l'est). L'existence d'une plate-forme au nord du cimetière paroissial et à l'est de l'ancien castrum pose question. Faut-il l'associer à l'emprise du village de Sainte-Christie-d'Armagnac au début de l'époque moderne ? Afin de répondre à cette question, un deuxième sondage mécanique sera réalisé sur cette plate-forme (localisation sondages). La stratigraphie de cet espace sera ainsi étudiée en espérant y mettre au jour des vestiges démontrant l'occupation de cette plate-forme durant le bas Moyen Âge et/ou l'époque moderne.

Sondage de 2022

Un sondage est envisagé sur la plate-forme sommitale de la motte en 2022 afin de reconnaître le phasage de l'occupation de cet ouvrage de terre fortifié. Le sondage de 2018 a en effet permis d'obtenir de premières données chronologiques, mais les informations recueillies nous renseignent surtout sur la période d'abandon du site. Si le mobilier ancien prélevé dans le fossé suggère une occupation du sommet du tertre à la fin XI^e-XII^e siècle, seule la réalisation d'un sondage pourrait permettre de confirmer cette donnée. De plus, il conviendrait de connaître le type d'aménagement(s) qui couronnait le tertre. S'agissait-il d'une simple tour en bois ou faut-il restituer un bâtiment plus complexe à l'instar des vestiges repérés

sur la plate-forme sommitale chemisée de la motte d'Hagedet dans les Hautes-Pyrénées (fouille programmée de Fabrice Chambon) ?

Compte tenu de la nature des vestiges pouvant être retrouvés (murs en terre ou en pierre, soubassements, trous de poteau...) et de l'emplacement de ce sondage, ce dernier devra être réalisé manuellement ce qui implique une surface d'intervention limitée. Ce sondage pourrait être implanté dans la partie nord de la plate-forme sommitale au regard des informations recueillies lors des prospections géophysiques menées sur le site par Adrien Camus en 2017 (**Fig. 40**). La prospection électromagnétique a en effet permis le repérage de valeurs résistantes en zones périphériques qui pourraient résulter d'un effet de drainant lié à proximité des pentes ou d'un aménagement sur les contours de la motte (chemise ou talus). La prospection électrique a révélé une zone centrale conductrice et une zone périphérique résistante (aménagements supposés à l'est et au sud). Une autre anomalie a également été mise en évidence dans la partie nord-ouest du tertre « qui pourrait indiquer la présence d'aménagements anthropiques en bordure du sommet de la motte, sans que la nature de ces possibles aménagements puisse être déterminée. (...) Même si la présence d'arbres peut avoir une faible influence sur les valeurs mesurées, il est plus probable que ces anomalies soient liées à des structures résistantes (empierrées ?) témoignant d'un aménagement du sommet de la motte » (relevé prospection électrique). La réalisation du sondage permettrait de tester cette résistance et de connaître les raisons de cette résistance particulière. La stratigraphie associée à cet aménagement serait également étudiée à cette occasion.

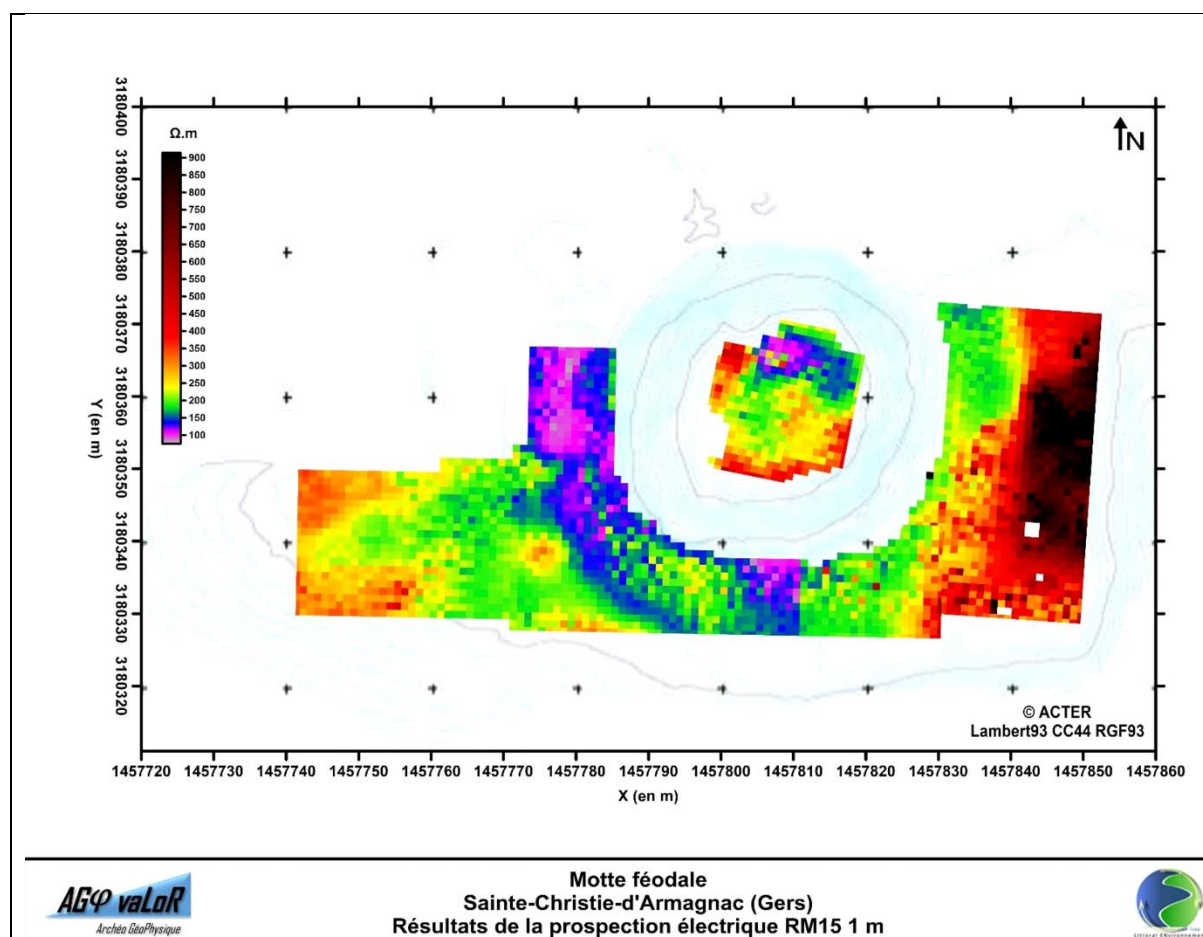


Fig. 40: Résultats de la prospection électrique RM15 sur le secteur de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. Carte de la résistivité électrique apparente σ_a (en $\Omega \cdot m$) pour un écartement

inter-électrodes de 1m (Travaux d'A. Camus et V. Mathé ; MNT : ACTER. Coordonnées Lambert93 CC44 RGF93).

Les opérations envisagées pour les trois années à venir bénéficieront de l'expertise de Jean Catalo (Inrap) pour le mobilier céramique et de Nicolas Portet (LandArc) pour la mobilier métallique, ce dernier ayant déjà apporté sa contribution au cours des opérations archéologiques menées en 2018 et 2019. Enfin, le levé topographique du site réalisé en 2017 pourrait être complété par Sylvain Durand entre 2020 et 2022.

6.4. L'église paroissiale

Le travail sur l'église paroissiale Sainte-Pierre a donc débuté cette année 2019. La prise des données, la refonte du plan et l'analyse des données étant prévue sur deux années, seuls quelques premiers résultats ont été intégrés à ce rapport. L'analyse accompagnée des relevés sera présentée dans le rapport 2020. Aucun financement n'est donc demandé pour l'année 2020.

En revanche, la complexité de l'édifice nécessitera à n'en pas douter une seconde intervention afin d'essayer de comprendre plus en détail son évolution. Il faudra donc essayer d'explorer la salle inaccessible située du bas coté nord, mais aussi de prélever des charbons dans certains mortiers afin de poser des datations absolues aux phases de construction les plus importantes (MUR 213). Des sondages archéologiques pourraient aussi être envisagés au pied du mur (MUR 207) parallèle au mur du chevet et araché et certains dépiquetages dans des zones où l'enduit est déjà très dégradé.

Le programme des années 2021-2022 sera affiné lors du rendu de cette première année d'opération.

6.5. La recherche documentaire

Projets pour 2020⁶¹

Au cours de l'année 2020, il est prévu de réaliser l'étude qui n'a pas pu être menée en 2019 sur le livre terrier de 1670 (AD 32, E 1694). Le document a été entièrement numérisé. L'intégralité des items concernant le village et ses abords seront transcrits de la même manière que ce qui a été fait en 2018 pour le livre de reconnaissances de 1500 (AD 32, E suppl. 1030), afin de pouvoir réaliser une comparaison fine des deux documents. L'objectif est d'essayer de saisir le moment et les modalités du basculement du site du castet d'un village à un ensemble strictement seigneurial. Nous disposons en effet pour le moment des données de 1500, qui prouvent qu'il y avait là un véritable village avec plusieurs dizaines de maisons, et de 1739, qui montrent qu'il ne s'agit plus alors que de bâtiments seigneuriaux. Le livre terrier de 1670 devrait livrer des informations précieuses sur le moment du basculement, ou au moins indiquer s'il s'est opéré avant ou après cette date. La transcription du livre terrier de 1670 permettra aussi un repérage des lieux-dits disséminés dans le terroir et des

⁶¹ Anaïs Comet, Alain Champagne.

principaux édifices qui s'y trouvent, comme cela avait été fait pour le livre de reconnaissances de 1500.

Nous souhaiterions dans le même cadre poursuivre l'exploration des archives judiciaires en ciblant les affaires qui concernent directement la seigneurie ou les familles de seigneurs de Sainte-Christie. Cela concerne en particulier l'affaire des consuls de Sainte-Christie contre Claude Dubois et Pierre Moulinery, maîtres fondeurs de cloches au tout début du XVII^e siècle, mais aussi l'affaire Pierre du Busca, sieur de Saint-Jean et de feu damoiselle Isabeau de Rambure, au sujet de l'administration faite par ladite Isabeau de la seigneurie de Sainte-Christie, appartenant à Madeleine de Garros, sa fille, contre noble Charles de Luppé, sieur du Castillon et ladite Madeleine de Garros, mariés (AD32 B101). Nous pensons aussi chercher l'acte de vente du 10 juillet 1739 de la maison seigneuriale de Sainte-Christie. Ces actes entrent dans l'histoire du site au XVIII^e siècle. Il est probable que l'exploration de ces fonds s'étale sur les 3 années de la triennale.

Les prévisions pour 2021-2022

Au cours des deux années suivantes, il est prévu de spatialiser les données du livre de reconnaissances de 1500 et du livre terrier de 1670 à l'échelle du terroir. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les sites pour lesquels on dispose d'informations textuelles sur la présence de fermes ou d'autres édifices ruraux. Il s'agira ensuite de procéder à un inventaire du patrimoine bâti sur ces sites afin de déterminer si des éléments médiévaux ou modernes y sont encore visibles.

L'analyse de ces deux documents sera en outre approfondie pour ce qui concerne le village et le faubourg. Grâce à la méthode régressive, nous tenterons de restituer le parcellaire interne de l'agglomération. Il pourrait être intéressant, ensuite, de procéder à un inventaire de l'ensemble des maisons du village et du faubourg afin d'identifier de possibles vestiges bâtis des époques médiévale et moderne dans ces maisons.

Cette étude sera mise en perspective avec un bilan complet des connaissances sur la seigneurie de Sainte-Christie-d'Armagnac, sur son fonctionnement, les familles seigneuriales et l'évolution morphologique du site.

Bibliographie :

Alibert 2002 : Alibert L., *Dictionnaire Occitan-Français selon les parlers languedociens*, Institut d'Estudis Occitans, Toulouse, 1966, réédition 2002.

Alix 2013 : Alix C., Epaud F. (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

Araguas 1981 : Araguas Ph., Mottes et abbayes laïques en Vic-Bilh, *Etudes sur la Gascogne, Actes du 104^e Congrès National des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1979*, tome 2, Paris, p ; 5-14.

Bagnéris 1989 : Bagnéris F., « La route des abbayes », *Des solitudes habitées : anciennes abbayes en Midi-Pyrénées*, Privat, Toulouse, p. 258-168.

Balagna 2000 : Balagna Chr., *L'architecture gothique religieuse en Gascogne centrale*, thèse, université de Toulouse 2, M. Schlumberger-Pradalier dir., 2 vol.

Barrière 1990 : Barrière B., Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 93-102.

Baudreu 2007 : Baudreau D., « Essai d'approche lexicographique des constructions de terre massive en domaines occitan et francoprovençal », in Guillaud (H.), Chazelles (C.-A. de), Klein (A.). *Les constructions en terre massive, pisé et bauge*. Editions de l'Espérou. p. 39-52.

Berdoy 2014 : Berdoy A., « Castelnaux du bassin de l'Adour (Landes et béarn) : morphologie et évolutions », Bourgeois L., Rémy Chr. dir., *Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny 14-16 juin 2012*, Chauvigny, Mémoire XLVII, p. 315-330.

Boüard (de) 1981 : Boüard M. de [dir.], *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècle, Actes du Colloque de Caen du 2-5 octobre 1980, Archéologie Médiévale*, tome 11, Caen, p. 5-125.

Boudartchouk J.-L. 1995 : Boudartchouk J.-L., *A-64, Landorthe, « Le Castéra » (Haute-Garonne)*, DFS de sauvetage programmé, 2 volumes.

Brand'Honneur 2001 : Brand'Honneur, M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Brégail 1932 : Brégail M., « Le Gers pendant la Révolution », *BSAG*, p. 187-192.

Breuils 1890 : Breuil Abbé, « Églises et paroisses d'Armagnac, Eauzan, Gabardan et Albret d'après une enquête de 1546 », *Revue de Gascogne*, p. 280-288.

Breuils 1917 : Breuil Abbé, « Notre-Dame-de-Bouit », *BSAG*, p. 34-60.

Broecker 1985 : Broecker R., « Aperçu sur le pot et la cruche dans le Sud-Ouest Toulousain », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome III, p. 73-92.

Brumont 2004 : Brumont Fr., « Sainte-Christie-d'Armagnac », in COURTÈS, Georges (dir.), *Communes du département du Gers, tome 2 : l'arrondissement de Condom, SAHG*, Auch, p. 368-369.

Bur 1982 : Bur M., Recherches sur les plus anciennes mottes castrales de Champagne, *Actes des colloques internationaux tenus à Basel (1978) et à Durham (1980)*, *Château Gaillard*, tome 9-10, Caen, p. 55-69.

Caïrou, Lassure 1984 : Caïrou R., Lassure J.-M., « Tasque. Découverte de deux sarcophages médiévaux », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 2, p. 211-214.

Cammas 2003 : Cammas C., « L'architecture en terre crue à l'âge du fer et à l'époque romaine : apport de la micromorphologie des modes de mise en œuvre », dans *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : terre modelée, découpée ou coffrée, matériaux et modes de mise en œuvre. Actes de table ronde 2001*. Sous la direction de Claire-Anne de Chazelles et Alain Klein, p.33-53.

Cammas 2015a : Cammas C., « La construction en terre crue de l'âge du fer à nos jours : l'apport de la micromorphologie à la compréhension des techniques », *Archéopages*, n° 42, avril-juillet 2015, p. 58-67.

Cammas 2015b : Cammas C., *L'anthropisation des systèmes pédo-sédimentaires aux périodes protohistoriques et historiques : une recherche sur les sols urbains (géoarchéologie et micromorphologie)*, thèse de doctorat en Sciences Agronomiques et Ecologiques, AgroParisTech, 2 volumes.

Cammas 2018 : Cammas C., « Micromorphology of earth building materials : Toward the reconstruction of former technological processes (Protohistoric and Historic Periods) ». *Quaternary International*, 483 (2018), p.160-179.

Cammas, Wattez 2009 : Cammas C., Wattez J., « L'approche micromorphologique : méthode et application aux stratigraphies archéologiques ». In *La géologie, les sciences de la terre appliquées à l'archéologie* (Dir. A. Ferdière), Collection « Archéologiques », Editions Errance, Paris, p. 181-216.

Camoreyt 1931 : Camoreyt J., « Notes architecturales sur l'hôpital de Sainte-Christie », *Revue de Gascogne*, p. 89-90.

Carlos 2002 : Carlos C., *Inventaire des chartes de coutumes et franchises de la Gascogne gersoise, XIe-XVIIIe siècle*, UTM, Toulouse.

Carme, Henry 2010 : Carme R., Henry Y., « L'ensilage groupé et les campagnes du premier Moyen Âge dans le Toulousain : quelques réflexions à l'aune de deux fouilles récentes (*l'Oustalou* à Préserville et *Clos-Montplaisir* à Vieille-Toulouse) », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome XXVIII, 33-101.

Catalo 2015 : Catalo J., *La question des céramiques à polissage du XIII^e siècle, l'exemple de Moissac*, résumé des communications des journées d'études du réseau d'information sur la céramique médiévale et moderne (ICERAMM-2015), Bordeaux, 19-21 novembre 2015.

Cazauran 1865-1899 : Abbé Jean-Marie Cazauran. *Le diocèse d'Auch ou Monographies de toutes les églises paroissiales du diocèse d'Auch. 1865-1899*. Tome VI, p 440. Manuscrit des archives historiques de Gascogne. Non édité. (cité par Vallenari 1993).

Cazauran 1887 : Abbé Jean-Marie Cazauran. *Baronnie de Bourrouillan. Histoire seigneuriale et paroissiale*. Ed. Maisonneuve et Leclers, 603 p.

Chambon, Carcy 2006 : Chambon F., Carcy P., « La motte de Hagedet (Hautes-Pyrénées) », *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées. X^e-XV^e siècles*, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n° 4, Villefranche-de-Rouergue, 441-444.

Champagne 1999 : Champagne A., « Une reconstruction au XV^e s. en Poitou : financement et approvisionnement en matériaux du chantier de Vasles ». *Aquitania*, 15, p.287-307.

De Chazelles, Klein, Pousthomis 2011 : De Chazelles Claire-Anne, Klein Alain et Pousthomis Nelly (direction) ; *Les cultures constructives de la brique crue, Troisièmes échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue*. Actes de la table-ronde de Toulouse, 16-17 mai 2008. Editions de l'Espérou, Montpellier.

Chédeville, Tonnerre 1987 : Chédeville A., Tonnerre A.-Y., *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, Ouest-France, Evreux.

Chenaye-Desbois, Badier 1757-1765 : de La Chenaye-Desbois(Fr.-A.-A.), Badier (J.), *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe ; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés*, 1^{er} édition, 12 volumes.

Chenaye-Desbois, Badier 1863-1876 : de La Chenaye-Desbois(Fr.-A.-A.), Badier (J.), *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe ; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés*, 3^e édition, 19 volumes.

Clottes 1975 : Clottes J., *Midi-Pyrénées, Gallia préhistoire*, tome 18, fascicule 2, p. 622-623.

Colardelle, Verdel, Piponnier, Michel 2005 : Colardelle M., Verdel E., Piponnier F., Michel A., *La vie dans le donjon au Moyen Âge*, colloque de Vendôme, 12-13 mai 2011, Vendôme.

Colin 2008 : Colin G., *Christianisation et peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées IV^e-X^e siècles*, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n° 5, 312 p.

Comet 2017 : Comet A., *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise à la fin du Moyen Âge (1250-1550), Transformations morphologiques et architecturales*, thèse sous la direction de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle, UT2J, Toulouse. Quatre volumes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01923512>

Construire en terre crue 2015 : *Construire en terre crue, Archéopages*, n°42, avril-juillet 2015, numéro spécial, 144 p.

Courty, Golberg, Macphail 1989 : Courty M.-A., Goldberg P., Macphail R. I., « Soils and micromorphology in *Archaeology, Cambridge Manual in Archaeology*, Cambridge University Press, Cambridge, 344 p.

Cursente 1980 : Cursente B., *Les castelnaux de la Gascogne médiévale. Gascogne gersoise*. Bordeaux.

Cursente 1998 : Cursente B., *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

Cursente 2005 : Cursente B., « Essai sur la borde médiévale dans la France du Sud-Ouest », dans Antoine A. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, PUR, Rennes, p. 271-275.

Debax 2012 : Debax H., *La seigneurie collective : pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle*, PUR.

Démians D'Archimbaud 1970 : Démians D'Archimbaud G. : *Les fouilles de Rougiers (Var) : Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Publication de l'URA n°6 "Archéologie méditerranéenne", mémoires n° 2, CNRS, Valbonne.

Dieulafait, Dieulafait, Guillot 2009 : Dieulafait Ch., Dieulafait F., Guillot F., « La "bosse" de Labatut (Ariège) », *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve, Cahors, 273-292.

Drulhe 1973 : Drulhe M., « Maison et culture paysannes dans le Gers », *Ethnologie française*, n°2. III. 1-2., p. 83-118.

Fabre 1951 : Fabre G., *Inventaire des découvertes protohistoriques faites dans les départements des Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne*, A. et J. Picard, Paris.

Faravel 1997 : Faravel S., *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés médiévaux dans le Gers et les Hautes-Pyrénées*, rapport de prospection thématique, 1994, SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.

Flambard Héricher 2002 : Flambard-Héricher A.-M., « Quelques réflexions sur le mode de construction des mottes en Normandie et sur ses marges », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 32, 123-132.

Font-Réaulx et al. 1972 : Font-Réaulx J. de, François M., Perrin C.-E., *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 2 volumes, Paris.

Fournier 1978 : Fournier G., *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Aubier Montaigne, Paris.

Fritz 1996 : Fritz J.-M., « Fortifications de terre médiévales en vicomté de Marsan, mottes et enceintes », *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, p. 59-90.

Géraud 2017 : Géraud M., *La Commingeaise de Castel-Minier (Aulus-les-Bains, Ariège) : étude typologique, technologique et archéométrique*, mémoire de Master 2 (Hautefeuille F., Hunt A. M. W., Téreygeol F. dir.), Université Toulouse Jean Jaurès, 2 volumes.

Guédon, Sabathié 1996 : Guédon F., Sabathié J., « La motte castrale de Bazillac (Hautes-Pyrénées) », *Revue de Comminges*, tome CXI, 527-560.

Guinaudeau 2007 : Guinaudeau N., « Les ouvrages de terre fortifiés dans l'ancien comté d'Astarac (Gers) et ses marges entre le Xe et le XVIe siècle ». *Archéologie du Midi Médiéval*. Tome 25, p. 59-72.

Guinaudeau 2012 : Guinaudeau N., *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le Xe et XVIe siècle*. Thèse d'histoire médiévale sous la direction de Philippe Araguas. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Trois volumes. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00739992>

Hamard, Cammas, Fabbri, Razakamanantsao, Cazacliu, Morel 2016 : Hamard E., Cammas C., Fabbri A., Razakamanantsao A., Cazacliu B., Morel J.-C., « Historical rammed earth process description thanks to micromorphological analysis ». *Int. J. Architect. Herit.* 3058 (2016), p. 1-10.

Hamard, Cammas, Lemercier, Cazacliu, Morel 2019 : Hamard E., Cammas C., Lemercier B., Cazacliu B., Morel J.-C., *Micromorphological description of vernacular cob process and comparison with rammed earth*, *Frontiers of Architectural Research*, July 2019.

Inventaire Tarn-et-Garonne 1910 : *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. Tarn-et-Garonne, Archives civiles, Série A, Fonds d'Armagnac Montauban, A 44 (registre)

Klein 2003 : Klein A., « La- construction en terre crue par couches continues, en Midi-Pyrénées. XVI-XXe siècles. Contribution à l'identification des techniques ». dans *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : terre modelée, découpée ou coffrée, matériaux et modes de mise en oeuvre. Actes de table ronde 2001*. Sous la direction de Claire-Anne de Chazelles et Alain Klein, p. 417-437.

Klein 2016 : Klein A., *Château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers, 32), Etude en vue d'une protection au titre des Monuments Historiques 2013*, Rapport DRAC Midi-Pyrénées, 3 volumes.

Lapart, Petit 1993 : Lapart J., Petit C., *Carte archéologique de la Gaule 32 : Le Gers*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 354 p.

Lassure, Lassure 1975 : Lassure Ch., Lassure J.-M., « La Motte Féodale n° 2 de Panassac (Gers) », *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, Auch, 37-51.

Lassure 1976a : Lassure J.-M., *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers*, Annales Régionales du C.D.D.P., Auch.

Lassure 1976b : Lassure J.-M., "Mont d'Astarac (Gers), Notes d'Archéologie et d'Histoire", *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4e trimestre 1976, Auch, p. 357-382.

Lassure 1981 : Lassure J.-M., « Les mottes féodales et le peuplement de la haute vallée du Gers », *Revue de Comminges*, tome 94, Saint-Gaudens, p. 533-543 et 679-691.

Lassure, Lassure 1980 : Lassure Ch., Lassure J.-M., « La motte n° 1 de Panassac (Gers) », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, tome 93, Saint-Gaudens, p. 191-211.

Lassure dir. 1998 : Lassure J.-M. [dir.], Barbé L., Villeval G. : *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles. Le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, 590 p.

Lassure, Villeval 1990 : Lassure J.-M., Villeval G. : « Quelques productions céramiques dans la région toulousaine », *Archéologie et vie quotidienne au XIII^e et XIV^e siècle en Midi-Pyrénées*, catalogue d'exposition au Musée des Augustins, 7 mars - 31 mai 1990, Toulouse, 285-288.

Le Maho 1984 : Le Maho J., *La motte seigneuriale de Mirville (XI^e-XII^e siècles)*, *Recherches historiques et archéologiques*, publications du Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie, Rouen.

Loppe 2010 : Loppe Frédéric, *Construire en terre pendant la Guerre de cent ans – Les fortifications de Castelnaudary (Aude) vers 1355 – vers 1450*, *Archéologie du midi médiéval*, Sup. n° 7, Paris, 2010.

Loubès 1972 : Loubès, G., « Un étrange de nom de lieu : le loc, le lieu au sens de village », *BSAG*, 1972, p. 263-269.

Marandet 2006 : Marandet M.-C., *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen Âge (1380-début du XVI^e siècle)*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan.

Mercadier 1985 : Mercadier G., *Les mottes castrales de l'Albigeois*, mémoire de maîtrise (Bonnassie, P. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.

Mesplé 1971 : Mesplé P., « Les plans des églises romanes du Gers », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nouvelle série, 7, Paris, 75-130.

Meulemeester 1994 : Meulemeester J. de, Le début du château : « La motte castrale dans les Pays-Bas méridionaux », *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992, Château Gaillard*, tome 16, Caen, p. 121-130.

Meulemeester 1998 : Meulemeester J. de, « Le château à motte comme chantier : quelques données et réflexions des anciens Pays-Bas méridionaux », *Actes du colloque international tenu à Gilleleje (Danemark), 24-30 août 1996, Château Gaillard*, tome 18, Caen, p. 37-45.

Mouillebouche 2002 : Mouillebouche H., *Les maisons-fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, EUD, Dijon.

Mousnier 1997 : Mousnier, M., *La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles, une dynamique sociale et spatiale*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

Mouton 1994 : Mouton D., « L'Édification des Mottes castrales de Provence, un Phénomène durable : X^e-XIII^e siècles », *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992, Château Gaillard*, tome 16, Caen, p. 309-320.

Mousnier, Viader 2007 : Mousnier M. et Viader R., « Le rempart de la coutume », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 25, p. 123-133.

Mouton 2006 : Mouton D., *Allemagne-en-Provence, La Moutte. Bilan Scientifique du Service Régional de l'Archéologie, Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, p. 23-24.

Mouton 2008 : Mouton D., *Mottes castrales en Provence ; les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, coll. Documents d'archéologie française, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

Pesez 1986 : Pesez, J.-M., « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie », *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, p. 331-339.

Polge 1956 : Polge H., « Répertoire des tumuli du Gers d'après l'abbé Cazauran [Jean-Marie Cazauran (1845-1910)] ». dans « Trois études gersoises ». *Bulletin de la société archéologique du Gers*. LVIII^e année. 1^{er} trimestre 1956, p. 50-75 et 189-209.

Polge 1958 : Polge H., « Origines, fonctions et destinées de l'emban des églises rurales du Gers ». in *Revue de la Société archéologique du Gers*. 2^{ème} trimestre, 1958. P. 217-223.

Pousthomis 1983 : Pousthomis B., « L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud du Tarn », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome I, 37-50.

Pradalié 1990 : Pradalié, G., « Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées », *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, p. 133-135.

Racinet, Drouin 2012 : Racinet Ph., Drouin L., « De la résidence carolingienne à la motte : le complexe castral et prioral de Boves (Sommes, France) des IX^e-X^e siècles aux XII^e-XIII^e siècles », *Château Gaillard 20*, actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2010, CRAHM, Caen, 207-226.

Rémy 2006 : Rémy Ch., *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. 1, Le temps du "castrum" : X^e-XIV^e siècles*, Regards, Limoges, 159 p.

Samaran 1973 : Samaran Ch., « La commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie en Armagnac », *Supplément au Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1er trimestre, fascicule V, 173 p.

Samaran 1991 : Samaran Ch., « Les prétendues courses de taureaux de Montréal-du-Gers, note complémentaire ». in *Revue de Gascogne*. Nouvelle Série, Tome XI, 1ère et 2ème livraison. Janvier-février 1911, p. 97-99. (article consultable en ligne : gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5743497d/f109.item.r=samaran).

Suau 2001 : Suau B. « Le plan des possessions de l'ancienne commanderie de l'hôpital Sainte-Christie en Armagnac », *Mémoire et actualités des pays de Gascogne, Fédération historique de Midi-Pyrénées, 53ème congrès*, Auch 2000, p. 190-211.

Terres crues 2012 : *Terres crues*, Revue Midi-Pyrénées Patrimoine, n° 29, printemps 2012, p 30 à 85, numéro spécial coordonné par Jérôme Bonhôte et Roland Chabbert.

Viollet-le-Duc 1854 : Viollet-le-Duc E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance, Paris.

Viré 1909 : Viré A., 31^e rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, tome 6, Paris.

Viré 1914 : Viré A., Inventaires bibliographiques des enceintes de France, XXXIV-Gers, 67^e rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, tome 11, Paris.

Vodoloque an X : Vodoloque M. *Instruction abrégée sur le système métrique, suivie des règles de calcul décimal et des tables de comparaison entre les anciennes mesures et celles qui les remplacent dans le nouveau système, avec leur explication et leur usage pour le département du Gers*. Imprimeur Labat, Auch.

Rapports d'opération

Boudartchouk 1995 : Boudartchouk J.-L., A-64, Landorthe, « Le Castéra » (Haute-Garonne), DFS de sauvetage programmé, 2 volumes.

Calmes et al. 2015 : Calmès Ch. [dir.], Hallavant Ch., Larre F., Dieulafait F., Malpelat S., Massendari J., Pédoussaut L., Rouzo-Lenoir Y., *Îlot Raphaël, Eauze, Gers*, rapport de fouille archéologique préventive, Hadès, 3 volumes.

Champagne et al. 2017 : Camus A., Champagne A. [dir.], Comet A., Durand S., Guinaudeau N., Lacroix C., *Sainte-Christie-d'Armagnac*, rapport de prospection inventaire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 74 p.

Champagne et al. 2018 : Baleux F., Calastrenc C., Champagne A. [dir.], Comet A., Durand S., Guinaudeau N., Klein A., Lacroix C., Laurent A., Mattalia Y., *Projet collectif de recherche : Sainte-Christie-d'Armagnac*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 164 p.

Comet, Lacroix 2017 : Comet A., Lacroix C., « Sainte-Christie-d'Armagnac : un fort villageois ? », dans Champagne et al. 2017, p. 61-97.

Faravel 1997 : Faravel S., *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés médiévaux dans le Gers et les Hautes-Pyrénées*, rapport de prospection thématique, 1994, SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.

Klein 2013 : Klein A., *Château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers. 32). Etude en vue d'une protection au titre des Monuments Historiques*, 3 volumes.

Rousset 2006 : Rousset V., *La salle du château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers). Etude archéologique*. Partie texte : 32 p. Partie figures : sans pagination (46 p).

Szepertertyski 2006 : Szepertyski B., *Datations en dendrochronologie "Le Castet" - Sainte-Christie-d'Armagnac, Gers*, 1 volume, Bordeaux.

Autres

Capdeville 1991 : Capdeville J.-P. (1991) : *Carte géologique au 1/50000^{ème} et notice explicative : feuille de Nogaro (n° 952)*. BRGM.

Crouzel et al. 1989 : Crouzel F., Cosson J., Bel F., Galarhague J.,: *Carte géologique au 1/50000^{ème} et notice explicative : feuille d'Eauze (n° 953)*. BRGM.

Annexes et pièces justificatives

Tableau des archives⁶²

Sainte-Christie-d'Armagnac, archives de la mairie

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|-------------------------------------|---|----------|---------|---------------|--|
| Mairie de Sainte-Christie, non coté | Livre de fabrique à partir de 1840 contenant quelques pièces originales | 0 | 0 | 0 | Visites pastorales, 04/04/1768 donation du curé à la communauté d'une maison pour y faire presbytère, suivi des donations de la famille Lanusse à la commune |
| Mairie de Sainte-Christie, non coté | Découverts en 2018 | | | | Comptes de la communauté an 11-13, dossiers de conscription, inventaire des effets de l'église en 1803, inventaire des titres de la commune mentionnant les terriers et arpentements, plan de las Gourgues et autres biens de la communauté (1824), nombreux dossiers sur les chemins à partir de 1836 |
| Mairie de Sainte-Christie, non coté | Divers découverts en 2017 | | | | Projet de restauration avec percement d'une entrée sur le mur pignon ouest, de l'église en 1879 (devis, plans), don de Mme Lanusse à la commune (1880) et plan, achat d'un terrain pour le jardin presbytéral, extraits des registres de délibérations municipales (1879) |

Auch, archives départementales du Gers

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|------------|---|----------|---------|---------------|---|
| AD32, B 26 | Rapport et conclusions sur procès de la sénéchaussé | N | N | N | Manaud de Batz, sieur de Sainte-Christie, et damoiselle Olympe de Lamothe (f. 5), 1601 |
| AD32, B 27 | Rapport et conclusions sur procès de la sénéchaussé | N | N | N | Manaud de Batz, sr de Batz et de Sainte-Christie et autre places, et Hector de Batz, père et fils, appelant, de juge de Fesenzac ou son lieutenant au siège de Vic et Arnaud Babalane (fol. 218 v°) 1605-06 |

⁶² En rouge les éléments travaillés en 2019.

| | | | | | |
|----------------|---|---|---|----------|--|
| | | | | | Arnaud de Monbeton et dame Isabeau de Bourrouillan, sieur et dame dudit lieu, et Jean-Paul Garros, sieur de Sainte-Christie (f. 329) |
| AD32, B 42 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | O | O | En cour | Appel des consuls de Sainte-Christie contre Claude Dubois et Pierre Moulinery, maîtres fondeurs de cloches, fol. 776, 1601. |
| AD32, B 67 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Appel de l'élection consulaire du lieu, de Pierre Dufort et autres, contre le seigneur dudit lieu, fol. 314 v., 1628. |
| AD32, B 73 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Décret de noble Pons de Moncaup contre noble Jean-Pierre de Garros, sieur de Sainte-Christie, et autres, fol. 359, 1630-1631. |
| AD32, B 101 | Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac | N | N | N | Demande de noble Charles de Luppé, sieur de Castillon et de Sainte-Christie, contre la demoiselle Madeleine de Pardeilhan, veuve de noble Raynaud de Luppé, fol. 105 v., 1664-1665. de noble Pierre du Busca, sieur de Saint-Jean, comme père et tuteur d'Antoine du Busca, son fils, et de feu damoiselle Isabeau de Rambure, au sujet de l'administration faite par ladite Isabeau de la seigneurie de Sainte-Christie, appartenant à Madeleine de Garros, sa fille, contre noble Charles de Luppé, sieur du Castillon et ladite Madeleine de Garros, mariés (f. 227) |
| AD32, C 432 | État en détail de la consistance du domaine du roi en la généralité d'Auch, hôpital Sainte-Christie | N | N | N | Concerne a priori l'hôpital Sainte-Christie et pas la seigneurie ou le village. |
| AD32, E 765 | Famille de Luppé, 1953-1673 | N | N | N | |
| AD32, E581-583 | Famille Du Faur, famille de Saint-Christau ? | N | N | N | |
| AD32, E 626 | Fonds Fimarcon, 1291-1624 | O | O | En cours | Contrat de mariage entre Bernard de Trençaléon et Mate d'Armagnac, 1291. |

| | | | | | |
|---------------------|--|---|---|--------------------------------|--|
| AD32, E 1693 | Livre terrier ou compoix, 1703 | N | N | N | À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ? |
| AD32, E 1694 | Livre terrier, 1670 | O | O | En cours | Livre terrier complet datant de 1670. En cours de dépouillement par A. Comet pour étude équivalente à ce qui a été fait pour le livre de reconnaissances de 1500 (AD32, E suppl. 1030). |
| AD32, E1694 bis | Communauté de Sainte-Christie, divers 1736-1785 | O | O | Partiel, hors sujet probable ? | PV installation des consuls de l'hôpital de Sainte-Christie, gestion des tailles, garde du château de Laroque, comptes des consuls, levée de milice, Documents sur Sainte-Christie en Fézensac, possible mélange des deux communes |
| AD32, E2152 | Famille de Bourroulihan 1500-1503 | N | N | N | |
| AD32, E suppl. 582 | Livre terrier, 18 ^e s. | N | N | N | À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ? |
| AD32, E sup 583 | Arpentement 1741 | O | O | O | Arpentement des landes de la communauté de Sainte-Christie |
| AD32, E suppl. 585 | Livre terrier, 1652 | N | N | N | À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ? |
| AD32, E suppl. 1030 | Plusieurs documents concernant la seigneurie de Sainte-Christie. | O | O | En cours | Cette cote contient : copie du livre de reconnaissances, 1500 ; mémoire du sieur de Salis, 1579 ; dénombrement, 1678 ; contrat d'achat de la terre et seigneurie, 1739 ; état des droits seigneuriaux et des réparations faites, 1739 ; verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739 ; état des pièces d'un procès, 1743 ; état des revenus, 1744-1747 ; comptes des revenus, 18 ^e s. ; compte des bestiaux, 18 ^e s. (Les documents dont le dépouillement est terminé sont en gras) Le livre de reconnaissances de 1500 a fait l'objet d'un dépouillement exhaustif et une première synthèse sur ce document est dans ce rapport 2018. |
| AD32, E suppl. 4704 | Travaux à l'église et au clocher, 1843-1877 | O | N | O | Courrier du maire au sujet de dégâts au toit et au clocher de l'église, après le passage d'un « ouragan », devis, (1843) ; Délibération du conseil pour l'achat de la |

| | | | | | |
|-------------------------|--|----------------|----------|-----------------|--|
| | | | | | maison presbytérale et construction d'un porche à l'entrée de l'église (1853) puis achat (1857) ; délibération sur l'état lamentable de l'église (1866) ; idem sur les travaux pour le presbytère, église et mairie (1897) |
| AD32, E suppl. 4706 | Travaux divers, notamment chemins, points, etc., 1839-1902 | N | N | N | |
| AD32, 3E15829 | Notaire Lalanne 1767-68 | Partielle ment | O | O jusque p. 192 | Principalement des contrats de mariages des quittances, des baux. Pas de prix fait trouvés pour le moment. Bail de la forge du hameau de Bouscau appartenant au baron de Luppé le 29/08/1767 |
| AD32, 3 E 10649 à 10709 | Notaire Lalanne, 1703-1814 | N | N | N | Cotes relevées mais pas nécessairement à dépouiller, chronophage sans certitude de résultats. |
| AD32, I105-117 | Famille d'Armagnac, 1318-1639 | N | N | N | |
| AD32, I 1491 | Famille Garros 1653-1673 | O | O | O | Testament de Lemares de Sainte-Christie, pièce de mariage |
| AD32, I2167-2168 | Famille de Luppé, 1692-1790 | O | O | O | De Luppé baron d'Arblade et de Garros, papiers de famille |
| AD32, I sup 361 | Famille de Luppé, XVIIIe s. | O | O | O | Enquête généalogique sur la famille de Luppé (XVIIIe s.) |
| AD32, I 1807 | Mention de l'achat d'une maison en 1558 | N | N | N | Cote inexistante, à vérifier. |
| AD32, 12J43 | Etat des hommages rendu aux comptes d'Armagnac pour la terre de Sainte-Christie (XVIIIe s.) | O | N | Hors sujet | Concerne Sainte-Christie en Fézensac |
| AD32, P 1584-86 | Matrice des propriétés bâties et non bâties de Sainte-Christie (cadastre Napoléonien) | O | O | O | |
| AD332, Q181 | Vente des biens nationaux à Sainte-Christie | O | O | O | Vente de la maison Lasalle (logis seigneurial) à la famille Lanusse, description sommaire de son état |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---|---|---|---------|---|
| AD32, V401 | Dossier édifices religieux, Sainte Christie (XIXe siècle) | 0 | 0 | partiel | Achat du presbytère, réparations diverses à l'église et à l'école/maison commune, construction du clocher |
| AD32, non coté, salle des inventaires | Dictionnaire topographique Polge | 0 | 0 | 0 | Le « Dictionnaire topographique » a été élaboré par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit d'un fichier papier accessible aux Archives départementales du Gers, en salle des inventaires. Il recense, par nom de lieu, l'essentiel des références bibliographiques et archivistiques disponibles aux Archives départementales du Gers. S'il s'agit d'un bon point de départ, ce fichier n'est pas totalement complet dans la mesure où il n'intègre pas les fonds qui n'étaient alors pas encore classés ni ceux entrés depuis cette période. |
| AD32, DAN Nogaro/19 | Dossier antique Polge | 0 | 0 | 0 | Les « Dossiers antiques » ont été élaborés par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit de dossiers par communes comportant des extraits d'articles ou des notes manuscrites concernant les découvertes archéologiques dans ces communes (principalement antiques mais il est courant d'y trouver des informations pour d'autres périodes). |
| AD32, DAR Nogaro/18 | Dossier archéologique Polge | 0 | 0 | 0 | Les « Dossiers archéologiques » ont été élaborés par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit de dossiers par communes comportant divers documents concernant l'histoire et le patrimoine de ces communes (extraits d'ouvrages, notes manuscrites, courriers, photographies, listes d'objets ou immeubles protégés au titre des monuments historiques, etc.). |

Auch, archives diocésaines :

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|-----------------------------|--------------|----------|---------|---------------|---|
| Archives diocésaines d'Auch | Fonds Loubès | Partiel | Partiel | Partiel | Dossier « notaires XV ^e s. » : copie partielle d'un acte de Me Dieuzaide de Vic (AD32, I 3961, fol. 35) concernant une maison à Sainte-Christie d'Armagnac, 1446-1450. Revoir s'il n'y a pas de dossier sur SCA dans le fonds Loubès ou des mentions dans les notes sur les notaires de Vic. |

Mont-de-Marsan, archives départementales des Landes

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|--------------------------------------|---|----------|---------|---------------|---|
| AD40, 1F 505, 602, fonds Léon-Dufour | Famille Sainte-Christie, fiches bibliographiques et généalogiques | 0 | N | Hors sujet | Dame Margueritte Antoinette de Sainte-Christie, en 1749, épouse Jean Pierre Sabaran, procureur du roi. Elle est parente de dame Louise de Casauban de Sainte-Christie |

Tarbes, Bibliothèque municipale:

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|---|---|----------|---------|---------------|--|
| BM Tarbes, Glanages Larcher, t. 2, n° 169, p. 160 | Donation de Sainte-Christie par le comte Jean d'Armagnac à Jean d'Armagnac, 1461 | 0 | 0 | 0 | |
| BM Tarbes, Glanages Larcher, t. 2, n° 232, p. 358 | Vente de fief à Sainte-Christie par noble Pierre de Betous, bourgeois de Nogaro, 1466 | 0 | 0 | 0 | La vente est faite par Pierre, son fils Jean et sa fille Jeanne de Betous à Jean de Monte Campo, marchand d'Eauze, pour 60 sous de rente |

Montauban, archives départementales du Tarn-et-Garonne

| Cote | Description | Consulté | Clichés | Dépouillement | Commentaires |
|-------------|------------------|----------|---------|---------------|---|
| AD82, A 44 | Fonds d'Armagnac | 0 | 0 | 0 | Lettre du comte d'Armagnac prescrivant aux receveurs de ne percevoir l'impôt d'un écu par feu que sur une base de 45 feux. Il avait été, en effet, établi par une sommaire enquête faite à la requête des consuls dudit lieu, qu'à la suite des ruines causées par la guerre, le nombre des feux qui s'élevait autrefois à 65 n'était plus que de 45, 4 octobre 1425. |
| AD82, A 277 | Fonds d'Armagnac | N | N | N | Acte d'hommage de noble Jean-Paul de Garros, sieur de Sainte-Christie, dans le bas comté d'Armagnac, 20 novembre 1633. |
| AD82, A 287 | Fonds d'Armagnac | N | N | N | État des sommes perçues et dépensées pendant l'année 1463-1464 par la recette d'Eauzan. Les principaux lieux rattachés à cette recette étaient les villes et villages d'Eauze, de Manciet, de Sainte-Christie, de Bourrouillan, de Castelnau, d'Eauze, de Bretagne, de La Barrère, de Villecomtal et la baronnie de Mauléon, 1463-1466. |

Source : AD Gers, E suppl. 1030 – État des droits seigneuriaux et des réparations faites,

1739

Transcription : Anaïs Comet

Notes :

- Les abréviations sont résolues entre parenthèses.
- Le détail des dépenses n'a pas été transcrit.

Etat des reparationsde S(ain)te Cristie

p. 1

Etat des droits seigneuriaux de la terre de S(ain)te Cristie utiles et honorifiques, et des biens en dependants, tels qu'ils estoient le 7^e auoust 1739.

La terre de S(ain)te Cristie n'est point titrée ; elle consiste en une maison seigneuriale inhabitable et un jardin.

La justice haute, moyenne et basse au droit de directe, droit de filasse et courvées, et au droit de faire preter serment aux quatre consuls, qui sont elus chaque année par la communeautéz lesquels sont tenus de payer annuellement, lorsqu'ils sortent de charge au seigneur de S(ain)te Cristie la somme de six livres huit sols, et quatre paires de chapons.

p. 2

Plus le droit d'avoir un banc dans l'église.

Plus un droit de faire venir des bergers de la montaigne, pour faire depaitre leurs troupeaux dans lad(it)e terre ; affermé neuf livres en argent, un agneau, ou chevrau, qui

peuvent valoir de vingt à vingt cinq sols.

Plus au droit de taverne et boucherie, qui estoit affermé verbalement.

p. 3

Plus le droit de bartage qui consiste au pouvoir que les habitants ont de couper de la taye dans la lande appellée de Labarte, en par eux payant vingt huit deniers par feu allumant ; ce droit neatmoins n'est payé que par ceux qui vont couper de la tuya ; y ayant une partie de la terre, qui est si éloignée de cette lande, que nombre d'habitants n'usent point de ce droit, et par consequent ne payent aucune redevance : il y a d'ailleurs un arrest du parlement rendu entre Mr le commandeur de l'hopital S(ain)te Cristie, et le seigneur du lieu, par lequel il est ordonné que led(it) commandeur et led(it) seigneur de S(ain)te Cristie jouïront de lad(it)e lande de commune main ; ainsi ce droit de bartage se reduit à peu de chose.

p. 4

Plus un dixme infeodé au parsan du Ramamor, qui est affermé verbalement soixante

livres ; sujet aux las fortuits tels que de droit.

Il est à remarquer que Mr le Commandeur de l'hospital prend des fiefs considerables dans la terre de S(ain)te Cristie, lesquels suivant un extrait de la liève consistent en cent cinq articles.

Plus la dame de Captan pretent aussi des fiefs considerables, desquels on remet un extrait de reconnoissances et pour raison desquels il y a actuellement procès pendant au parlement de Toulouse duquel l'instance à commencé en 1716.

p. 5

Plus Mr de Trenqualie conseiller au parlement de Toulouse pretend egalemeent des fiefs sur lad(it)e terre desquels on remet un etat : ce seigneur à bien voulu consentir que ces pretentions fussent réglées par les voÿes de la mediation ; c'est ce qui l'a empeché de former aucune action contre led(it) s(ieu)r de Salis : cette affaire n'est point encore réglée ; le s(ieu)r de Salis ne peut point scavoir en quoy consistent les fiefs, droits de corvée, et de filasse, qu'après que les articles cy dessus auront été réglés.

Il y a dans ladite terre differents particuliers qui jouissent des biens à titrer d'homage, et d'autres à titre d'allodialité, desquels on donnera un etat.

p. 6

Plus il y a dans ladite terre un moulin, ou il y avoit place pour trois meules sur la riviere du Midou, situé moitié

dans la jurisdiction de S(ain)te Cristie, et moitié dans la jurisdiction de Caupene.

Plus un second moulin, où il y avoit emplacement pour deux meules, situé sur la riviere du Mondouzou.

Plus un vivier, ou etang presque comblé ; le s(ieu)r de Salis en paya l'apoissonement à Mr le baron de Lamazere.

p. 7

Plus quatre metairies situées en S(ain)te Cristie, appellées la Sale, Peboué, Bouscaut, et Tarride, presque toutes demolies.

Plus une cinquieme metairie appellée de Perras, située dans la jurisdiction et terre de Sales ; lad(it)e metairie inhabitable, et presque toute demolie ; que led(it) s(ieu)r de Salis à fait batir à neuf en S(ain)te Cristie.

p. 9

Etat des reparations faites aux biens fonds dependants de la terre et seigneurie de S(ain)te Cristie, depuis le 7^e aoust 1739.

(en marge : metairie de Lasale)
Premierement avoir fait terrer les deux champs appellés des Piqueponts de la contenance de huit lates.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer et marnier et recurer les fossés qui etoit tous comblés, à la piece appellée à la vigne, de la contenance de vingt quatre lates.
(détail non transcrit)

Plus fait terrer et marnier et

recurer les fossés qui etoient tous
comblés à la piece appelée à
la Coustete de la contenance de
dix huit lates.
(détail non transcrit)

p. 10

Plus avoir fait recurer les
fossés au ruisseau de la honnere.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer toute
la vigne appelée à la Hite de
la contenance de deux arpents,
et l'avoir faite fossoyer à neuf
tout le tour, les fossés etant
totalement comblés.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf
tout le pré de les Clauzel, et
planté des epines tout au tour, et
arraché beaucoup de broussailles,
qui etoient repanduës en differents
endroits dud(it) pré et fait labourer
une grande partie pour combler
les creux et arracher le jonq et
la mousse qui empechoient l'herbe
d'y venir.

p. 11

Plus avoir fait fossoyer à neuf
le pré de l'Engourgat elargir
le canal du ruisseau et
planté des aubiès et gazonné
le long dud(it) ruisseau pour le
mettre à couvert des inondations.

Plus avoir fait elargir le canal
du ruisseau et gazonné le long
du pré de la Causade, et depuis
le ruisseau jusques au lavoir qui
est sur le haut du pré, avoir fait
faire un fossé à deux revers,
poru conduire les eaux du lavoir
au ruisseau, lesquelles eaux
formoient une espece de marais
dans led(it) pré, ou il ne venoit que
du jonq, autant que les eaux

pouvoient s'étendre avoir fait
fossoyer à neuf tout le reste
du contour dud(it) pré, et fait
labourer la majeure partie et
planté des aubiès tout le long
dud(it) ruisseau et du fossé qui
reçoit les eaux du lavoir.
(détail non transcrit)

p. 12

Plus avoir fait arracher
beaucoup d'epines et d'arbustes
repanduës dans le pré du Pesquera
avoir fait labourer et fossoyer
à neuf led(it) pré.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf
tout le pré du moulin, elargir
le canal du ruisseau, et planté
des aubiès tout le long.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf
tout le pré appelé de la riviere,
elargir le canal du ruisseau du
coté du midy, et avoir fait
arracher quantité d'epines et
d'arbustes qui etoient dans ledit
pré.
(détail non transcrit)

p. 14

(en marge : metairie de Peboué)

Premierement avoir fait planter une piece
de

vigne appelée à la Tuhere,
de la contenance d'un arpent
et huit lates, avoir fait stirper
la moitié dud(it) terrain et avoir
fait fossoyer à neuf tout au
tour de lad(it)e vigne et planté
des epines.
(détail non transcrit)

Plus avoir defriche une piece
de terre, et plantée en vigne,
appelée au champ de Peboué,
de la contenance de dix lates.

(détail non transcrit)

Plus marné et terré la piece
appellée au champ de devant,
de la contenance de vingt lates,
et recuré tous les fossés qui
etoint entierement comblés.

(détail non transcrit)

p. 15

Plus marné au champ de
la vigne de la contenance de
douze lates.

(détail non transcrit)

Plus marné et terré la piece
appellée Bioûes, de la contenance
de vingt quatre lates.

(détail non transcrit)

Plus deffriché une partie de
la piece appellée à la coste du
Pin de la contenance de douze
lates et recuré les fossés tout
au tour qui etoint entierement
comblés.

(détail non transcrit)

p. 16

Plus avoir fait terrer une
piece appellée au fonds de la
vigne de la contenance de seize
lates et fait fossoyer à neuf
tout le long du grand chemin.

(détail non transcrit)

Plus terré et deffriché une
piece appellée à la Coste du Peré
de la contenance de seize lates,
et fossoyé à neuf tout autour.

(détail non transcrit)

Plus deffriché la piece
appellée à la Garene, de la
contenance de dix lates et
l'avoir faite fossoyer à neuf tout autour.

(détail non transcrit)

p. 17

Plus deffriché et terré la
piece appellée à la coste
d'Arnaut, de la contenance de
dix huit lates et fossoyé à neuf
tout au long.

(détail non transcrit)

Plus terré à la piece appellée
au Campot de la contenance
de douze lates.

(détail non transcrit)

Plus terré et fossoyé à neuf
le champ appellé à las
Embournados de la contenance
de douze lates.

(détail non transcrit)

p. 19

(en marge : metairie du Bouscaut)

Premierement avoir fait
planté une piece de vigne et en
avoir marné la moitié appellée à
la Lande du Coumot de la
contenance d'un arpent et demy
avoir fait des fossés à neuf tout
le long et planté des epines.

(détail non transcrit)

Plus planté une piece de vigne
et en avoir terré la moitié
appellée à la Pereyno de la
contenance de vingt quatre lates.

(détail non transcrit)

Plus avoir deffriché une piece
appellée à la Peragne de la
contenance de dix lates.

(détail non transcrit)

p. 20

Plus avoir marné une piece
appellée à la Noyrerie de la
contenance de deux arpents et
vingt lates.

(détail non transcrit)

Plus avoir marné une piece

appelée à la Martine de la contenance d'un arpent et demy et en avoir terré la moitié, et recuré les fossés qui etoient entierement comblés.
(détail non transcrit)

Plus avoir marné la piece appelée à la Place de la contenance d'un arpent et huit lates et en avoir terré pour trois lates et recuré les fossés entierement comblés.
(détail non transcrit)

p. 21
Plus avoir deffriché la piece appelée à la Voirie de la contenance d'un arpent et demy.
(détail non transcrit)

Plus recuré les fossés entierement comblés à la piece appelée à la Hitere.
(détail non transcrit)

Plus avoir terré la piece appelée à la Voyrie de la contenance de six lates et recuré les fossés tout autour entierement comblés.
(détail non transcrit)

p. 22
Plus avoir deffriché une piece appelée à la Honnere de la contenance de seize lates et fossoyé à neuf tout autour.
(détail non transcrit)

Plus terré une piece appelée au champ de devant de la contenance de huit lates et recuré tous les fossés entierement comblés.
(détail non transcrit)

Plus recuré les fossés entierement comblés à la piece appelée à Tarride.

(détail non transcrit)

p. 23
Plus terré la piece appelée à la Clede de la contenance de douze lates et recuré tous les fossés entierement comblés.
(détail non transcrit)

Plus terré la piece appelée à la Coustote de la contenance de vingt deux lates, en avoir marné et deffriché la moitié et recuré tous les fossés totalement comblés.
(détail non transcrit)

p. 24
(en marge : vivier)

Plus avoir fait hausser la chaussée de l'étang ou vivier d'un bout à l'autre et avoir planté des aubiès.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire un glacis de pierre pour donner du coulant à l'eau du coté du couchant.
(détail non transcrit)

Plus avoir mis un ecouloir en bois du coté du levant.
(détail non transcrit)

p. 26
(en marge : metairie de Perras)

Premierement avoir deffriché une piece appelée à la Costes, de la contenance d'un arpent et demy, et fait fossoyer à neuf tout le long jusques au bout de la vigne.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait planter une piece de vigne, de la contenance de dix lates au champ devant

la porte.
(détail non transcrit)

p. 28
(en marge : maison seigneuriale)

Etat des reparations qui ont été faites aux batiments et moulins de S(ain)te Cristie depuis le 7 aoust 1739.

Premierement avoir fait reparer le portail de bois de l'entrée du chateau de S(ain)te Cristie du coté du nort, le couvert du pigeonnier sur led(it) portail qui estoit totalement defait et pourri ou il ne restoit que très peu de crochet et refait une partie du plancher dud(it) pigeonnier.
(détail non transcrit)

Plus avoir réparé presque à neuf le couvert qui donne dans la cour en entrant à main gauche à coté dud(it) pigeonnier, la majeure partie des chevrons et latefeuille etant pourrie et y manquant quantité de tuile.
(détail non transcrit)

p. 29
Plus avoir réparé la chambre qui est du coté droit dudit pigeonnier ou contenoit du foin, avoir réparé le couvert ou il manquoit beaucoup de chevrons, latefeuille, et tuile à canal.

Plus avoir couvert en entier l'apentis qui est à suite de ladite chambre qui avoit totalement croulé et ou il n'i avoit ni bois, ni latefeuille, lequel apentis est environ de douze pans de longueur.
(détail non transcrit)

Plus à suite dud(it) appentis avoir réparé le four, qui menaçoit une prochaine ruine, l'avoir fait

crepir à chaux et à sable, et y avoir fait faire un couvert tout à neuf, et terré en dedans.

p. 30
Plus avoir refait le coulandage du mur de la cuisine, qui donne vers le couchant, et avoir fait faire une petite muraille au dessous, pour garantir le dit coulandage de la deposition.
(détail non transcrit)

Plus dans lad(it)e cuisine avoir refait à neuf la bouche du four, mis un contrecœur à la cheminée de la cuisine, refait les fourneaux et laiguiers, fait une porte en dehors et un volet et avoir crepi à chaux et à sable tout le dedant de lad(it)e cuisine, et en dehors tout ce qui donne du coté du levant.

p. 31
Plus avoir refait une partie du carrellement de la sale, mis un contre cœur neuf à la cheminée, et refait les vitres du placard d'ambas de lad(it)e sale, qui estoit toutes brisées, l'avoir faite crepir et blanchir.
(détail non transcrit)

Plus dans la cave avoir refait à neuf la cloison qui donne vers le nort et le coulandage et avoir fait transporter hors de la maison un mur de terre qui avoir croulé à la place duquel lad(it)e cloison à été mise.
(détail non transcrit)

p. 32
Plus avoir réparé l'escalier et refait à neuf le coin de ladite maison qui soutient led(it) escalier joignant le clairvoir, lequel clairvoir led(it) s(ieu)r de Salis à fait faire pour fermer l'entrée de la

cour du coté de l'église et avoir fait faire le perron qui est devant la porte d'entrée de la maison, et avoir fait crepir et blanchir la cage de l'escalier. (détail non transcrit)

Plus avoir fait crepir et blanchir et refait le carrelage et les vitres de la chambre qui est au dessus de la Sale mis une serrure et un verrouil à la porte d'entrée. (détail non transcrit)

p. 33
Plus avoir réparé le couvert de deux chambres qui sont à coté vers le nort, duquel couvert la majeure partie avoit croulé. (détail non transcrit)

Plus avoir fait carreler crepir et blanchir les deux chambres qui sont sur la cave, appellées l'une la chambre rouge et l'autre la chambre des lieux. (détail non transcrit)

Plus avoir fait racommoder le paumis, mis deux volets avec des ferrures et crepi la chambre qui joint celle des lieux et qui sert de grenier de laquelle partie est en pierre de carreau, qu'on à garnis de chaux et sable, et petites ecailles de pierre.

p. 34
Plus avoir fait carreler crepir et blanchir la chambre qui est au dessus de celle du second etage, prenant jour vers la cour. (détail non transcrit)

Plus voir fait carreler le corridor, fait faire des coulandages et torchis dans une partie dudit corridor à droit et à gauche, c'est à

dire vers le nort et le midy, et fait faire deux portes avec les ferrures necessaires. (détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer et racommoder le plancher qui etoit pourri en differents endroits de la chambre à coté dud(it) coridor, qui donne vers le midy et avoir refait à neuf le couvert qui etoit croulé en differents endroits, et etayé en d'autres. (détail non transcrit)

p. 35
Plus avoir réparé la chambre qui est à main droite dud(it) corridor l'avoir faite crepir blanchir et carreler et réparé le plancher qui etoit pourri en differents endroits, et refair le couvert qui etoit aussi croulé en differents endroits et etayé en d'autres. (détail non transcrit)

Plus avoir refait à neuf tout le coulandage des deux dites chambres et du coridor du coté qui donne vers le village, la sole etant toute pourrie, ni ayant que quatre ou cinq pieces de coulandage d'un bout à l'autre qui soutenoint ce qui pouroit rester de couvert, et avoir fait faire un avancement de tuile à crochet d'environ trois ou quatre pieds tout le long desdites chambres et coridor pour éloigner les eaux qui tomboint au pied du mur de terre, qui soutient lesd(it)es chambres, du coté du village, lesquelles eaux minoint led(it) mur de terre qui auroit insensiblement croulé. (détail non transcrit)

p. 36
Plus avoir fait reparer le reste du couvert de lad(it)e maison, ou il manquoit beaucoup des pieces de

bois, latefeuille, et tuile à canal.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire le torchis
et coulandage de la maison en
dehors qui est à l'appartement le
plus élevé et qui soutient le
couvert vers le nort.

Plus avoir fait couvrir à neuf
la partie du mur de terre, qui va
depuis la cave jusques au coin
de la maison, qui donne vers le
nort, ou il y avoit autrefois des
appartements, qui ont croulé depuis
long temps.
(détail non transcrit)

p. 37
Plus avoir fait reparer avec pierre,
chaux et sable le fondement du
coin de la maison, près le cimetiere
qui est un mur de terre entierement
miné et qui crouloit.

Plus avoir fait crepir en dehors
touts les coulandages de lad(it)e maison
et torchis et l'emplacement qui est
proche la porte de l'église qui servoit
autrefois d'auditoire, de fair metre des
contrevents et volets à toutes les
fenetres et demi jours de lad(it)e maison.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait recouvrir la
grange à foin et avoir fournis
quantité de tuile, latefeuille et
chevrons.

p. 38
Plus avoir fait une porte neuve
avec une serrure au petit grenier
qui est sur le pressoir et reparé
le couvert.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait metre une
serrure à l'écurie.

Plus avoir applani et tiré
quantité de terre de la basse court
pour donner du coulant aux eaux.

p. 39
Plus avoir fait couvrir de tuile
à canal le mur de terre du
jardin pour en éviter la deperition
une partie dud(it) mur vers le midy
ayant croulé.

p. 40
(en marge : metairie de la Sale du labourage
de deux paires de beufs)

Premierement avoir
rebati la grange de la metairie
de la Sale avoir changé presque
tout le coulandage latefeuille
et quantité de chevrons et tuile
à canal avec un portail et
deux portes neuves et refait le
torchis.
(détail non transcrit)

Plus fait rebatir à neuf le
parc de lad(it)e metairie duquel
il ni avoit aucun vestige avec
une muraille tout le long dud(it)
parc pour soutenir le coulandage
et avec les portes necessaires.
(détail non transcrit)

p. 41
(en marge : bestiaux)

Il y avoit dans la metairie
de la Sale deux paires de beufs
très vieux et une paire de vaches
sans aucune suite ni autre betail.

(en marge : semences)

Un sac, deux mesures froment,
meteil, huit sacs,
segle, une mesure,
avoine, deux mesures,
baillarge un sac.

p. 42

(en marge : metairie de Peboué du labourage de deux paires de beufs)

Premierement avoir refait à neuf la metairie de Peboué avoir fait un porc avec une grange au dessus dud(it) parc. (détail non transcrit)

(en marge : bestiaux et semences)

Il n'y avoit nulle espece de betail de cette metairie etoit inculte il y avoit quelques particuliers qui etoint chargés du travail des meullures pieces dans lesquelles on semoit.

Froment, cinq mesures, meteil, trois sacs, deux mesures, avoine, trois mesures, deux sesteres, (détail non transcrit)

p. 43

(en marge : metairie du Bouscaut du labourage de trois paires de beufs)

Premierement avoir fait recouvrir toute la metairie du Bouscaut, fournis beaucoup de coulandage, latefeuille et tuile à canal et presque tout le torchis refait le four à neur et changé un contre cœur. (détail non transcrit)

Plus avoir réparé la grange à foin et le parc fourni beaucoup de tuile à crochet latefeuille et pieces de bois, avoir fait trois portes et une serrure double. (détail non transcrit)

Plus avoir fait un grand portail au devant dud(it) parc avec un couvert de tuiles à canal. (détail non transcrit)

p. 44

Plus joignant led(it) portail et à la maison qu'occupe le forgeron avoir fait une cheminée et le four tout à neuf et avoir fait recouvrir lad(it)e maison fourni latefeuille, chevrons, tuile à canal, et chaux. (détail non transcrit)

Plus avoir fourni aud(it) forgeron une meule toute neuve. (détail non transcrit)

p. 45

(en marge : bestiaux)

Un beuf et une vache et une truë.

(en marge : semences)

Froment, six sacs, une sestere, meteil, deux sacs, trois meseures, et une sestere, avoine, trois meseures, baillarge, un sac, une meseure, feve, cinq sesteres, pois, une pugnerie.

p. 46

(en marge : metairie de Tarride du labourage d'une paire de vaches)

La metairie de Tarride ou on n'a fait aucune reparation aux batiments, parce que l'on a joint les biens à la metairie du Bouscaut.

(en marge : bestiaux et semences)

Une paire de vieux beufs, sans autre betail.

Froment, trois meseures, meteil, trois saccs, une meseure.

p. 47

(en marge : metairie de Perras, du labourage de deux paires de beufs)

La metairie de Perras et la grange etoient situées dans la jurisdiction et terre de soles, la metairie et le parc etoient presque tous à bas ; le metayer logeoit dans la grange, laquelle grange etoit en très meuvais etat ; la porte etant fermée avec des branchages qui a été entierement réparée et fournie des pieces de bois, latefeuille, et tuile à canal. (détail non transcrit)

A l'égard de la metairie et ... comme le tout etoit inhabitable et presque tout croulé ; cette metairie et le parc ont été rebatis à neuf dans la terre de S(ain)te Cristie. (détail non transcrit)

p. 48
(en marge : bestiaux)

Une paire de vieux beufs et une paire de vaches sans suite, ni autre espece de betail. (détail non transcrit)

(en marge : semences)

Froment, un sac, cinq meseures, meteil, deux meseures.

p. 49
(en marge : moulin de haut situé sur la riviere du Mondouzou)

Le moulin de haut situé sur le Mondouzou a été entierement refait en bois et les murs réparés, on y a mis deux meuls, l'une de cailloux de Bridoire et l'autre de pierre ordinaire, le canal du moulin qui etoit presque tout comblé a été ouvert, et recuré et l'on a fait deux grands

fossés dans le marais tout joignant pour conserver plus d'eau et fait un fossé dans une partie de ce marais pour empecher et garantir le moulin de la trop grande abondance d'eau dans les debordements et garni presque tous les fossés de saules, et ni ayant dans led(it) moulin qu'une seule meule si usée, qu'elle etoit hors d'etat de servir laquelle etoit si mince qu'elle cassa en cinq ou six pieces, quatre ou cinq jours après que led(it) s(ieu)r de Salix en eut prix possession. (détail non transcrit)

p. 50
(en marge : moulin appelé de Bas ou de Sales)

Le moulin appelé de Sales ou de Bas etoit en si meuvais etat que pour l'emplacement de trois meules, il ni en avoit qu'une seule qui peut moudre, encore recevoir elle l'eau par le canal de la meule joignante dont la separation etoit entreouverte ; en sorte que l'eau se communiquoit d'une meule à l'autre ; cette seconde meule joignante etoit hors d'etat de moudre ; etant percée et n'ayant pas deux pouces d'epaisseur à l'égard de la troisieme la cuve etoit totalement defaite, le meunier avoir son lit au dessus le moulin etant en si mauvais etat qu'il ni avoit pas d'autre emplacement pour placer le lit ; les murailles du devant et du derriere dudit moulin etoient en si meuvais etat, qu'il a falu rebatis tous les avant becs à neuf et les canaux des cuves par où les eaux passent pour faire moudre le derriere dud(it) moulin à été réparé en ce qu'il y manquoit. (détail non transcrit)

Plus tout le couvert et cloison
dud(it) moulin ont été refaits à neuf.
(détail non transcrit)

p. 51

Plus il a été mis deux
meules de cailloux de Bridoire.
(détail non transcrit)

Plus il a été fait un fossé
à la chaussée depuis le moulin
jusques au pont de la profondeur
de neuf pans lequel fossé on a
comblé de marne qu'on a batuë
à mesure qu'on la mettoit dans
le fossé pour fermer les trous et
ouvertures que l'eau y avoit fait.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait un fossé
derrière le moulin, pour donner
du coulant à l'eau.
(détail non transcrit)

p. 52

Plus avoir fait faire une
pesele toute à neuf et l'avoir
faite combler de pierre.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire un fossé tout le
long du canal du moulin de 9 p. de
profond(eu)r
rempli de marne bien batue pour empêcher
l'eau de passer à travers lad(it)e
reparation.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait à neuf la digue du moulin
en bois.
(détail non transcrit)

Notes :

- Les abréviations sont résolues entre parenthèses.

Verbal de l'état de la terre de S^{te} Cristie le 11
7^{bre} 1739

p. 1

Aujourd'huy onzieme du mois
de septembre mille sept cents trente
neuf avant midy au devant le
château noble de la terre et seigneurie
de S(ain)te Cristie paroisse et juridiction
susd(it)e en Armaignac, par devant nous
not(air)e royal de la ville et cité de
Condom soussigné, ont comparu messire
Blaise Louis de Lupé seigneur du present
chateau et du Castilhon, et m(onsieu)r

P(ierr)e

Louis Courtade de Salis co(nseill)er du roy
et son procureur au seneschal et
presidial dud(it) Condom, lesquels en
consequence de la clause apposée au
contract de vente passé par led(it) s(ieu)r de
Lupé au profit dud(it) s(ieu)r de Salis le dix
juillet dernier devant nous notaire,
du present chateau et terre et
seigneurie en dependant, et dudit
chateau du Castilhon, appartenances
et dependances generalement quelconques
du tout portant qu'il sera par nous
dressé procès verbal de l'état des
batiments dud(it) chateau, metairies,

p. 2

fesandet et moulins qui en dependent,
à laquelle susd(ite) visite lesdits s(ieu)r de
Castilhon et de Salis nous requierent de
vouloir proceder tout presentement, pour
en estre dressé led(it) procès verbal du susdit
etat, nous dispensant par exprès, comme
ils nous dispensent par les presentes de
preter notre serement, en tel cas requis,
auquel effet nous ayant egard à leur
requisition en presence de m(aitr)e Joseph
Lalane notaire royal dud(it) present lieu

et de Guillaumes Dafau forgeron dud(it)
present lieu, temoins à ce requis et
appellés par les dites parties, avons procede
à lad(it)e visite, et tous entrant dans ledit
(en marge : chateau)
chateau avons trouvé le portail de bois de
l'entrée d'iceluy tout pourri et rompu,
le couvert du pigeonnier sur iceluy portail
et susd(it)e entrée entierement defait, qu'il
faut refaire à neuf aussi bien que le
plancher dud(it) pigeonnier, qui est pourri
par les frequentes goutieres qui sont aud(it)
couvert, lequel il faut refaire et les
quatre coins dud(it) pigeonnier dud(it)

plancher

aud(it) couvert menaçant une ruine par
la separation qu'ils font de l'un à l'autre
causée par lesdites goutieres y ayant à la
main gauche en entrant de dehors dans
led(it) portail un couvert de trois cannes

p. 3

de longueur qui sert de voliere en très
meauvais etat, la majeure partie des
chevrons pourrie, y manquant quantité
de tuile et latefeuille, le mur du coté
de la cour tout renverse menaçant une
prompte chute, et à suite de lad(ite) voliere
il y a des mazures de tapie au dehors
qui forment la cloture de lad(it)e cour,
qui sont prestes à ecrouler, ny en ayant
dud(it) coté de lad(it)e cour paroissant

neatmoins

y avoit été bati y ayant encore quelque
piece de bois pourrie et à coté droit
dud(it) portail en entrant dans lad(ite) cour,
il y a une petite chambre de cinq
cannes de longueur, servant à tenir du
foin, le couvert de laquelle à extremement
besoin d'être retouché, y paroissant
plusieurs
goutieres, manquement de tuile et

latefeuille, et quelque chevron pourri à suite de laquelle et jusques au coin de la cuisine il y a un terrain de douze pans de long dont le couvert est tombé et à suite dud(it) terrain il y avoit des appartements qui sont tombés, dont il reste seulement un vestige de cheminée en l'air, appuyée sur le mur ou tapie, qui menace une prompte chute, etant led(it) mur ouvert en plusieurs endroits et miné au fondement, le four

p. 4

qui est dans led(it) terrain, dont (en marge : cuisine decouvert) l'ambouchure est dans la cuisine, etant et menaçant ruine, tous lesd(it)s murs ou tapies qui sont du coté du dehors de lad(it)e cour et au dedans d'icelle desd(it)s cotés de l'entrée à lad(it)e cour ayant besoin d'être crepis pour leur conservation et etant entrés dans lad(ite) cuisine, nous l'avons trouvée etayée au milieu, et en trois autres endroits par des pilotins de bois, et batie sur le bas d'une chambre qui avoit tombé, dont le vestige d'une cheminée est encore au dessus du toit d'icelle, le foyer de lad(it)e cuisine etant defait, la porte en très meauvais etat, qu'il faut faire reparer.

(en marge : salle)

De laquelle cuisine etant entrés dans la salle, l'avons trouvée partie decarrelée, et l'autre partie des carraux seulement morcelés, qu'il les faut changer, aussi bien que la porte de l'entrée à lad(it)e salle de lad(it)e cuisine, pour etre fort usée et rompuë, le placard de la croisée et volets etant rompus aussi bien que les vitres des volets de bas qui sont toutes rompuës. Et de la salle (en marge : chay) sommes entrés dans le chay, que nous avons trouvé fort obscur, duquel rentrés dans lad(it)e salle, et sortis par une porte

p. 5

qui est fort usée et rompuë, et laquelle prend son entrée du premier trep... de

l'escalier, entrant par la porte principale dud(it) chateau laquelle s'est trouvée sans aucune serrure, seulement un petit mechant verrouil non attaché, et fort vieille, usée et rompuë. Et etant heure tarde, n'a été plus procedé à lad(it)e visite, laquelle a été renvoyée à une heure de relencé de ce jour, à laquelle les dites parties, et susd(its) temoins demurent pour intimes et ont signé a la ... avec nous

Lacapere no(tai)re Royal et
commissaire ainsi (= barré)

signé

Et advenu l'heure d'une heure d'après midy de ce jour, nous notaire et commissaire en cette partie, etant aud(it) chateau de S(ain)te Cristie avec lesd(its)

s(ieu)rs du Castilhon, et de Salis, et lesd(it)s temoins susnommés, avons procedé à la continuation de lad(it)e visite, sur la requisition des dites parties, lesquelles nous ont dispensé, comme cy devant de preter le serment, en tel cas requis, (en marge : escalier)

et etant au premiers trepoir, qui forme la naissance dud(it) escalier, avons monté par iceluy, dont les

p. 6

marches sont si usées et rompuës qu'elles sont presque hors d'usage, sans peril eminent, au second trepoir duquel il y a une petite croisée, pour y donner jour, laquelle est sans placard ni volets, duquel trepoir sommés entrés (en marge : chambre au dessus de la salle) dans une chambre qui est au dessus de lad(it)e salle et avons trouvé la porte de l'entrée d'icelle tellement usée et rompuë des vers, qu'elle ne peut supporter aucune ferrure, etant absolument necessaire de la changer, ni ayant qu'une mauvaise petite fiche, et un mauvais loquet sans poignée, la susd(it)e chambre etant en partie decarrelée, le foyer enfoncé, et l'autre partie des

carreaux rompus, qu'il faut absolument changer ; les placards des croisées rompus et sans vitres.

(en marge : deux autres chambres à côté)

De laquelle chambre sommés entrés dans deux autres, qui sont du côté de lad(it)e cuisine et du couchant, lesquelles nous avons trouvé etayées de tous côtés, et au milieu pour en empêcher la chute, étant toutes ouvertes, les cloisons où murs des côtés du septentrion et couchant étant tombés, et la majeure partie

p. 7

de la charpente ; l'autre qui est etayée pour en conserver le peu de toit qui reste, et qu'il faut démolir pour le réparer.

(en marge : petite chambre)

Et étant rentrés dans la dite chambre, sommés allés dans une petite chambre, que nous avons trouvée carrelée, et etayée avec deux pilotins de bois ; le placard du jour, qui est au mur du côté du couchant, étant rompu, aussi bien que la porte de l'entrée de lad(it)e chambre ; de laquelle

(en marge : autre chambre)

sommés allés à celle où sont les lieux communs, et d'icelle monté trois marches, et entrés dans un galetas, lequel nous avons trouvé, aussi bien que la sud(it)e petite chambre planché de terre et paumis très mauvais et rompus, et sans aucune porte.

De laquelle chambre étant sortis et monté par le même escalier après avoir visité une petite chambre, qui est obscure et décarrelée, et en très mauvais état, lequel escalier est au même état que sur le bas, la croisée qui est au milieu, pour y donner jour du côté du levant, s'est trouvée sans

p. 8

placard ni volets. Et continuant

sommés entrés dans une chambre

(en marge : chambre dessus celle qui est sur la salle)

qui est sur celle du second étage, laquelle nous avons trouvée partie décarrelée, l'autre partie les carreaux rompus, les croisées sans placard ni vitres, le foyer tellement enfoncé qu'il ne peut y être fait feu, sans crainte d'incendie, la porte très vieille usée et rompue.

De laquelle chambre étant

(en marge : vestibule)

sortis, sommés entrés dans un vestibule qui est tout ouvert de tous côtés, les cloisons étant à terre, aussi bien que celles du galetas à main gauche en entrant audit vestibule, le couvert duquel galetas menace une prompte chute, le plancher étant entièrement décarrelé n'y ayant qu'un peu de terre sur des mauvaises planches rompues, y ayant une cheminée tombée jusques au dessous du toit, le tout menaçant une prompte chute la pièce de bois appelée sole du côté du village étant entièrement pourrie, les pièces de bois appelées coulans qui sont sans brique ni torchis portant de leur place par la pourriture des mortaises de ladite pièce ;

p. 9

et des tenons des dites coulans, qui sont la majeure partie pourries, étant le tout en l'air, et sur un mur, autrement tapie de terre qui n'est pas solide depuis son fondement, étant miné en plusieurs endroits, le qui démontre une ruine imminente : le couvert dudit galetas, qui étoit une grande chambre, étant en très mauvais état, partie tombée et l'autre etayée, pour en éviter s'il le peut la chute, à main droite duquel vestibule il y a deux chambres à suite l'une de l'autre, qui sont toutes ouvertes du même côté que led(it) vestibule, ni ayant aucune coulane ni autre bois ; le peu du couvert qui reste étant etayé et percé en plusieurs endroits ; la cheminée au près de laquelle led(it) etayement est fait sur cinq pilotins

etant tombée jusques au plancher le tout menaçant une prompte chute.
(en marge : couvert du château)
Et ayant visité le couvert dud(it) château, s'est trouvé en très mauvais etat, y ayant une grande quantité de gouttieres, de chevrons pourris, y manquant quantité de tuile et latefeuille,

p. 10

qu'il faut incessamment faire reparer, pour en eviter la perte totale, et faire descendre la tuile dud(it) galetras, et susdites deux chambres pour conserver le peu qui reste, et les demolir, ne pouvant sans le estre remises dans leur premier etat, ni en aucun autre, s'il est jugé à propos ; tous les materiaux etant pourris et hors de service, la tuile au devant du chateau degarnie d'un bout à l'autre.

Duquel susd(it) chateau etant sortis, (en marge : écurie et grange à foin) sommés allés, par la cour, à l'écurie, sur laquelle est à suite d'icelle du coté de l'église est le grenier à foin que nous avons trouvé rempli, et n'y avons pu entrer ; mais avons remarqué que le couvert n'est pas en bon etat, qu'il faut le retoucher, et qu'il y a marque de la tuile, y ayant des gouttieres et quelques chevrons et latefeuille pourries y ayant du coté de l'église une suite de grange qui est tombée, y ayant une mauvaise piece de bois appuyée à la grange qui reste, et sur un ancien pilotin qui demontre que lad(ite) place etoie batie il n'y a pas long temps, et est tombée aussi bien que celle

p. 11

de l'autre coté de lad(ite) écurie, ou il y a encore des vestiges des pieces de bois etayies

et quelque peu de couvert etayé menacant une prompte chute, sans ce etant sur le bas ouverte de tous cotés, sans qu'il y aye aucune piece de bois, torchis, ni mur, et qu'il faut metre à bas, ne pouvant estre autrement reparée ;

la tuile de lad(ite) écurie etant toute degarnie ; aussi bien que celle de ladite grange à foin et en danger de se renverser par sa situation, etant de trois pieces de terre ensus, les chevaux ne pouvant qu'avec peine, entrer dans lad(ite) écurie, s'il n'y est fait au moins trois marches, la porte de laquelle est rompuë ; et plus n'a été procedé à lad(ite) visite, pour estre heure tarde, laquelle à été renvoyée à sept heures du matin du jour de demain douzieme du courant, ou toutes parties et susd(it)s temoins demeurent intimés et ont signé à la minute avec lesd(it)es parties, temoins susdits, et nous
Lacapere no(tai)re royal
commissaire ainsi signé

p. 12

et advenu l'heure de sept heures du matin de ce jour douzieme septembre aud(it) an mille sept cents trente neuf, nous notaire royal et commissaire en cette partie soussigné, etant au devant dud(it) chateau, lesd(it)s s(ieu)r(s) de Lupé et de Salis nous ont requis en presence dud(it) s(ieu)r

Lalane

et Dufau temoins susnomsés, par eux requis et appellés, de vouloir proceder à la continuation dud(it) procès verbal de visite, nous dispensant, comme cy devant, de preter notre serement, en tel cas requis à laquelle requisition ayant egard, nous sommés allés avec eux, et susd(it)s temoins devant un batiment communement appellé la metairie du (en marge : metairie du chateau) chateau, dans lequel on enferme les bestiaux qui travaillent les biens, et autres bestiaux, lequel batiment nous avons trouvé en très meauvais etat toutes les cloisons menacant une prompte chute, la majeure partie des torchis defaits, la porte de l'entrée toute rompuë et tellement rapiécée qu'elle ne peut plus supporter de reparation par son mauvais etat, le couvert ayant besoin d'etre retouché y manquant quantité de tuile et

latefeuille ; les chevrons du coté du

p. 13

septentrion etant tous decouverts, d'un bout à l'autre, depuis l'ertilicide jusques et compris l'épaisseur du mur ou tapie, ce qui fait qu'ils seront pourris par le bout, qu'il

faudra changer, à cause qu'en en otant le pourri, ils seroient courts, y en ayant d'ailleurs plusieurs qui sont pourris, à cause des gouttieres frequentes qui y sont ; les biens de la susd(it)e pretenduë metairie etant travaillés par un particulier qui reside en sa propre maison, ne pouvant resider aud(it) batiment, lequel par la petitesse, quand il seroit en bon etat, ne pourroit loger que les bestiaux et encore avec peine, s'il y en avoit d'autre espece.

(en marge : metairie de Perras)

Duquel susd(it) batiment sommés allés à la metairie de Perras, distante du present lieu d'une lieuë ou environ, laquelle nous avons trouvé inhabitable et inhabitée par le metayer, lequel nous à dit s'être retiré avant l'hyver dernier dans la grange qui est sur le sol, crainte d'être écrasé avec sa femme et sa famille sous les ruines de la susd(it)e metairie, la majeure partie de laquelle et du parc à suite d'icelle est tombée à terre,

p. 14

et l'autre prete à tomber, qu'il faut incessament etayer, pour pouvoir descendre le peu de tuile qui reste, aux fins, s'il est possible, de le conserver, et rebatir à neuf la susd(it)e metairie, grange à foin et parc pour les bestiaux ; la grange ou est actuellement le metayer etant en très mauvais etat, sans aucun portail ; le metayer en y ayant fait un de branches de chene, les poutres etant etayées avec des pilotins de bois, toute la charpente ayant besoin d'être retouchée y paroissant plusieurs grandes gouttieres et y manquer quantité de tuile et latefeuille, et chevrons

pourris y ayant dans lad(it)e grange un vieux pressoir rompu, et hors d'aucun usage.

Et etant heure tarde, n'a été plus procedé à lad(it)e visite, la continuation de laquelle à été renvoyée à une heure de relevée de ce jour, et au moulin appellé de Bas, ou toutes parties et susd(it)s temoins demeurent par nous intimés de s'y toruver à la susdite heure ; et ont signé à la minute avec nous.

Lacapère no(tai)re royal commissaire
ainsi (= barré) signé

p. 15

(en marge : moulin de bas) Et advenu la susd(it)e heure de

relevée de ce jour, nous notaire et commissaire susd(it) nous etant rendus au susd(it) moulin distant dud(it) S(ain)te

Cristie

où nous nous etions retirés de plus de trois quarts de lieuë, et lesd(it)s s(ieu)rs de

Lupé

et de Salis s'y etant aussi rendus avec les susd(it)s temoins, ils ont requis la continuation de lad(it)e visite, en nous dispensant, comme cy devant, de la prestation de notre serement, en tel cas requis, avons procedé à lad(it)e continuation,

et entrés aud(it) moulin, moulant à deux mules, et trouvé que celle du moulin en entrant est si usée qu'elle ne peut plus servir, et qu'il la faut absolument changer ; que le canal dud(it) moulin est tellement ruiné que l'eau passe à coté du roûet pour faire moudre, qu'il faut incessament reparer, pour en eviter la perte ; la pele, autrement l'ecluse ; c'est à dire le canal d'icelle est tellement crevassé et troué, que l'eau, au lieu de suivre son canal, entre dans la cuve de l'autre moulin, qui l'empêche de pouvoir moudre ; la susd(it)e cuve etant rompuë pareillement, ne pouvant recevoir l'eau par son conduit naturel, se degorgeant à coté, ce qui fait que

p. 16

l'eau ne peut mouiller le roûet dudit moulin, pour le faire tourner, et qu'il faut que le susd(it) moulin, la mule duquel est en bon etat, chacune, la muraille du derriere du dit moulin etant percée en plusieurs endroits, si grandement qu'il est à craindre qu'elle s'ecroule, et par le moyen qu'elle n'entraîne le dit moulin, dans lequel il n'y a aucune cheminée ni plancher sur le haut, celui de bas qui est de terre et paumis etant pourri et percé en plusieurs endroits, le couvert en très mauvais etat qu'il faut retoucher, y manquant quantité de tuile et latefeuille, et chevrons qu'il faudra changer paroissant pourris ; l'engourgat devant led(it) moulin etant si comblé qu'a peine l'eau peut entrer dans lesdits moulins par leurs canals ; lequel susdit engourgat il faut absolument recurer, aussi bien que le derriere dud(it) moulin, pour empecher que l'eau ne remonte, comme elle fait, le long dud(it) engourgat, autrement canal, pour prendre ailleurs son coulant, le naturel etant empeché par la grande quantité des sables qui s'y sont ramassés ; n'y ayant audit moulin aucun appartement pour loger

p. 17

le meunier ni sa famille, ni aucun de ses chevaux ; la pessele, sive ecluse pour contenir l'eau dans led(it) engourgat ou grand canal dud(it) moulin de terre est crevassée en plusieurs endroits dans lesquels on a mis des branches d'arbres avec quelque meauvais piquet et quelque gazon de terre, à travers lesquels l'eau passe sans aller aud(it) grand canal ce qui fait que led(it) moulin ne peut moudre qu'avec l'abondance d'eau, et laquelle susd(it)e pessele il faut necessairement

faire batir à neuf, de pierre ou de bois, et d'une maniere qu'elle puisse contenir l'eau.

Et etant heure tarde nous nous sommés retirés et renvoyé la continuation

de lad(it)e visite à sept heures du matin du quinzieme de ce mois, à laquelle toutes parties et temoins susd(it)s demurent intimés, pour se rendre à la metairie du Bouscau et ont signé à la minute avec nous, les jours de demain et après demain etant feriés.

Lacapaere no(tai)re royal

commissaire (ainsi = barré) signé

(en marge : metairie du Bouscau) Et advenu

la susd(it)e heure de sept heures

du matin de ce jour quinzieme septembre

p. 18

mille sept cents trente neuf, nous notaire et commissaire susd(it)s nous etant transportés

avec lesd(it)s sieurs de Salis et de Lupé et lesd(it)s Lalane et Dufau temoins susd(it)s à la susdite oû etant

metairie du Bouscau ou etant

nous avons continué lad(it)e visite sur la requisition desd(it)s s(ieur)s de Salis et de Lupé après qu'ils nous ont comme cy

devant dispensés de preter notre serement en tel cas requis ; avons trouvé la grange

du sol en très mauvais etat, le portail d'icelle rompu aussi bien que le pressoir

qui ne peut etre à aucun usage ; les cloisons etant ouvertes du coté du septentrion ;

lad(it)e grange etant etayée en trois endroits ;

le couvert ayant besoin d'etre retouché y manquant quantité de tuile, latefeuille,

et chevrons qui sont pourris ; de laquelle sud(it)e grange sommés allés au chafoir

de lad(it)e metairie, ou nous avons trouvé

les

cloisons de trois chambres qui le

composent en très mauvais etat, etant etayés en trois endroits, aussi bien que

trois plates du plancher rompuës ; et

ayant examiné le couvert, l'avons trouvé avoir besoin d'etre retouché y manquant

quantité de tuile, latefeuille et plusieurs chevrons pourris.

Duquel susd(it) chafoir avons

p. 19

passé au parc, dans lequel en la grange à foin, lequel nous avons trouvé sans portail se fermant avec une clef de bois, le bouge à main gauche en entrant de dehors en iceluy moitié découvert, pour estre la charpente tombée à terre, le susdit parc ouvert du coté du couchant, le metayer l'ayant fermé avec des branches d'arbres ; au bout de la chambre duquel cauloir et naissance dud(it) coté dud(it) parc il y a une piece maitresse supportant le toit qui est cassée en deux endroits, supportée par un pilotin de bois, lequel venant à tomber entraineroit avec luy la chute entiere dud(it) parc jusques à la naissance de la grange à foin, qui est au dessus dud(it) parc, lequel est au premier plancher et depuis iceluy et aud(it) lieu, tout le couverte de lad(it)e grange

qui est couverte à tuile à crochet est tombée à terre ; tellement qu'il y a une mansarde faisant la cloiture de ce bout du couvert de la susd(it)e grange, lequel continuë jusques à l'entrée dud(it) parc, est mansarde etant en très mauvais etat ayant besoin d'etre incessamment retouché,

p. 20

y manquant beaucoup de tuile et callaton qui est pourri à cause des frequentes

gouttieres ; toutes les cloisons des ecuries, qui sont aud(it) parc, et sour lad(it)e grange etant ouverte et les torchis tombés, qu'il seroit necessaire de reparer incessamment pour la separation des bestiaux, et pour l'utilité et avantage qu'on pourroit en retirer.

De laquelle metairie sommés allés à la maison du forgeron, ou etant avons trouvé la cloison du coté du parc de lad(it)e metairie en très mauvais etat, le seuil d'icelle etant beaucoup miné, et le torchis decharné, le couvert ayant besoin d'etre retouché, y ayant plusieurs chevrons rompus, y manquant quantité de tuile et latefeuille.

(marge : metairie de Tarride) De laquelle susd(it)e metairie

sommés allés à celle de Tarride ou il n'y a aucune habitation pour le metayer, le voisin travaillant les biens, y ayant un couvert attenant, au sol et aire en très mauvais etat ; et dans le parc que led(it) voisin à dit luy appartenir, il y a une chambre qui fait la separation avec une partie du parc attenant aud(it) couvert cy dessus, voisinant led(it) sol, et laquelle partie est couverte et depend de lad(it)e metairie ; laquelle

p. 21

chambre est en assés bon etat pour le couvert, la cloison du coté du levant etant toute ouverte, à cause de la chute du torchis, qu'il faut reparer, pour que les bestiaux n'y entrent dud(it) parc. Et plus n'a été procedé à ladite visite, pour estre heure tarde, la continuation de laquelle nous avons renvoyé à une heure de relevée de ce jour, à laquelle lesdites parties et susdits temoins demurent intimés pour se rendre à la metairie de Peboué, et ce, du consentement desdites parties, lesquelles ont signé à la minute, avec lesd(it)s temoins et nous.

Lacapere no(tai)re royal

commissaire (ainsi = barré) signé

(en marge : metairie de Péboué) Et advenu l'heure d'une heure de

relevée de ce jour, nous notaire et commissaire susd(it)s sommés allés à lad(it)e

metairie de Peboué avec lesd(it)s temoins susnommés, et lesd(it)s s(ieu)rs de Lupé et de

Salis, lesquels nous ont requis de proceder à la continuation de la visite en question ; nous dispensant, comme auparavant, de preter notre serement, en tel cas requis, à laquelle continuation

p. 22

avons procedé en leur presence et desd(it)s

temoins ; et etant à lad(it)e metairie avons trouvé le parc au dehors d'icelle partie du coté du septentrion couvert, ledit couvert en très mauvais etat, qu'il faut faire incessamment reparer, pour en eviter la chute, partie des chevrons pourris, n'y ayant que peu de tuile ; le mur dud(it) coté etant percé en plusieurs endroits ; ledit parc ou susdite partie etant tout ouvert du coté du midy, le restant n'étant que l'emplacement où il estoit ; le four qui est au dehors du chaufoir etant rompu et decouvert, paroissant que dans l'emplacement, ou il est, il y avoit été bati, y ayant encore un vestige du coté du midy dud(it) four, ou il y à quelques chevrons pourris, sur deux cloisons renversées, qui sont aussi pourries ; et au devant de l'entrée de lad(it)e maison, quatre chevrons en l'air, qui sont pourris, qui demontrent qu'il y avoit un couvert, qui fesoit la naissance dud(it) parc, la partie duquel est etayée. Et etant entrés dans led(it) chaufoir l'avons trouvé etayé en trois endroits ; les cloisons du coté du couchant et midy renversées et pretes à tomber ; les seuils desdites cloisons

p. 23

et des autres de dehors tellement degarnies, qu'elle renverseront, s'il n'y est pourvéû ; le couvert dud(it) chaufoir ou il n'y à aucun plancher, est en très mauvais etat, y ayant plusieurs chevrons pourris par les gouttieres, occasionnées par le grand manquement de tuile ; led(it) chaufoir etant pret à tomber, s'il n'y est incessamment pourvéû, aussi bien qu'à lad(it)e partie dud(it) parc.

(en marge : moulin de haut) Duquel lieu sommés allés au

moulin appellé le moulin de haut, dans lequel nous avons trouvé une mule, laquelle est si usée qu'elle ne peut servir, sans etre changée, toutes les murailles dud(it) moulin menaçant ruine, aussi bien que les cloisons de bois, sur icelles, partie du torchis

desquelles est tombé ; le couvert etant en très mauvais etat, qu'il faut retoucher, y ayant plusieurs chevrons pourris, qu'il faudra changer, y manquant quantité de tuile et latefeuille, etant meme tombé un peu du coté du midy, de la charpente ; l'engourgat ou canal etant si comblé qu'à peine l'eau peut aller au moulin pour le moudre ; le pont ou pieces de bois qui sont au

p. 24

devant dud(it) moulin, pour faire passer les chenaux etant rompu, led(it) bois pourri, n'y pouvant passer sans danger de tomber dans l'eau ; le derriere dudit moulin est aussi si comblé qu'à peine l'eau peut couler et retourne sour le moulin, lequel par le moyen moud aussi avec peine.

Et plus n'a été procedé à la dite visite les dites parties nous ayant dit n'y avoir d'autres lieux ; de tout quoy, et de tout ce dessus, elles nous ont requis acte que nous leur avons octroyé, et dressé, notre present procès verbal, pour leur servir, à telles fins que de raison, et ont signé à la minute avec les susdits temoins, et nous, après l'avoir coté et paraffé au haut de chaque feuillet. Controllé au bureau de Condom le 16 septembre 1739 par Lacampagne qui a reçu douze sols.

Lacapere no(tai)re royal
commissaire ainsi signé